C.R.I.C. N° 49 (2019-2020)
2e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2019-2020

COMPTE RENDU
INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture

Mardi 10 décembre 2019

*Application de l'art. 162 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance.....1

Organisation des travaux.....1

Examen de l'arriéré.....1

L'utilisation gratuite de l'eau de distribution dans les restaurants et les lieux publics – Auditions

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Laruelle, M. Fontaine, Mmes Ryckmans, Schyns.....1

Projets et propositions.....2

Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 (Doc. 71 (2019-2020) N° 1) ;

Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences (Doc. 70 (2019-2020) N° 1 – Annexe 3) et (Doc. 71 (2019-2020) N° 1 – Annexe 3) ;

Budget des Unités d'administration publique (Doc. 70 (2019-2020) N° 1 – Annexe 10partim) et (Doc. 71 (2019-2020) N° 1 – Annexe 10partim).....2

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Laruelle.....2

Organisation des travaux

Intervenants : Mme la Présidente, M. Collignon.....3

Exposé de M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences

Intervenants : Mme la Présidente, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....3

Observations de la Cour des comptes - Exposé de M. Demeffe, Auditeur à la Cour des comptes

Intervenants : Mme la Présidente, M. Demeffe, Auditeur à la Cour des comptes, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....4

Discussion générale

Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Schyns, Gahouchi, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, Mme Minne, Conseillère de M. le Ministre Borsus, Mme Pierre, Conseillère de M. le Ministre Borsus, Mme Cassart-Mailleux.....5

Reprise de la séance.....8

Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 (Doc. 71 (2019-2020) N° 1) ;

Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences (Doc. 70 (2019-2020) N° 1 – Annexe 3) et (Doc. 71 (2019-2020) N° 1 – Annexe 3) ;

Budget des Unités d'administration publique (Doc. 70 (2019-2020) N° 1 – Annexe 10partim) et (Doc. 71 (2019-2020) N° 1 – Annexe 10partim).....8

Discussion générale (Suite)

Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Cassart-Mailleux, Schyns.....8

Vote.....9

Confiance au président et au rapporteur.....9

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 (Doc. 82 (2019-2020) N° 1 et 1bis) ;

Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences (Doc. 81 (2019-2020) N° 1 – Annexes 3 à 3octies) et (Doc. 82 (2019-2020) N° 1 – Annexes 3 à 3octies) ;

Budget des Unités d'administration publique (Doc. 81 (2019-2020) N° 1 – Annexe 10partim) et (Doc. 82 (2019-2020) N° 1 – Annexe 10partim).....9

Désignation d'un rapporteur.....10

Exposé de M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences

Intervenants : Mme la Présidente, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....10

Observations de la Cour des comptes - Exposé de M. Demeffe, Auditeur à la Cour des comptes

Intervenants : Mme la Présidente, M. Demeffe, Auditeur à la Cour des comptes, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, Mme Schyns, MM. Liradelfo, M. le Président, Mmes Cremasco, Laruelle, Ryckmans.....28

Reprise de la séance.....32

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 (Doc. 82 (2019-2020) N° 1 et 1bis) ;

Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences (Doc. 81 (2019-2020) N° 1 – Annexes 3 à 3octies) et (Doc. 82 (2019-2020) N° 1 – Annexes 3 à 3octies) ;

Budget des Unités d'administration publique (Doc. 81 (2019-2020) N° 1 – Annexe 10partim) et (Doc. 82 (2019-2020) N° 1 – Annexe 10partim) (Suite).....32

Discussion générale

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Collignon, Bierin, Mme Schyns, M. Liradelfo, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, Mmes Laruelle, Ryckmans, MM. Fontaine, Dodrimont, Mme Cassart-Mailleux, M. le Président, Mme Cremasco, Mme Minne, Conseillère de M. le Ministre Borsus.....32

Reprise de la séance.....66

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 (Doc. 82 (2019-2020) N° 1 et 1bis) ;

Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences (Doc. 81 (2019-2020) N° 1 – Annexes 3 à 3octies) et (Doc. 82 (2019-2020) N° 1 – Annexes 3 à 3octies) ;

Budget des Unités d'administration publique (Doc. 81 (2019-2020) N° 1 – Annexe 10partim) et (Doc. 82 (2019-2020) N° 1 – Annexe 10partim).....67

Discussion générale (Suite)

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns, M. Liradelfo, M. le Président, Mme Cremasco, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, Mme Pierre, Conseillère de M. le Ministre Borsus, M. Janssens, Greffier du Parlement, Mme Kelleter, Mme Minne, Conseillère de M. le Ministre Borsus, M. Borrey, Conseiller de M. le Ministre Borsus, Mme Laruelle.....67

Vote.....83

Confiance au président et au rapporteur

Intervenants : Mme la Présidente, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, M. Collignon.....83

Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté germanophone relatif à l'exercice des compétences en matière d'aménagement du territoire et de certaines matières connexes (Doc. 76 (2019-2020) N° 1).....84

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : Mme la Présidente, M. Desquesnes.....84

Exposé de M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences

Intervenants : Mme la Présidente, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....84

Discussion générale

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns, M. le Président, Mme Mauel, Mme Cremasco, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, M. Granville, Conseiller de M. le Ministre Borsus.....86

Examen et vote de l'article premier.....89

Vote sur l'ensemble.....89

Confiance au président et au rapporteur

Intervenants : Mme la Présidente, M. le Président, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....90

Interpellations et questions orales.....*90*

Question orale de M. Liradelfo à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la faillite de l'entreprise Carwall »

Intervenants : M. le Président, M. Liradelfo, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....90

Question orale de M. Janssen à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le lancement du « Green Deal achats circulaires » »

Intervenants : M. le Président, M. Janssen, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....91

Question orale de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les investissements de NLMK en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....93

Question orale de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le projet de relance de Durobor »

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....95

Question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'empreinte écologique du streaming »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Fontaine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....97

Question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la multiplication des projets éoliens en Province de Namur »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Fontaine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....99

Question orale de Mme Kelleter à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'importation de viande bovine »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Kelleter, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....100

Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'utilisation du soja importé en agriculture »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....102

Question orale de Mme Sobry à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la création d'une cartographie reprenant les dates des battues de chasse »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Sobry, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....103

Organisation des travaux (Suite).....105

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....105

Interpellations et questions orales retirées.....105

Liste des intervenants.....106

Abréviations courantes.....107

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'AGRICULTURE

Présidence de Mme Cremasco, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 9 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est ouverte.

Bonjour à tous. Nous allons commencer nos travaux puisque tout le monde est présent.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

L'utilisation gratuite de l'eau de distribution dans les restaurants et les lieux publics – Auditions

Mme la Présidente. - Il me revient de vous communiquer qu'un courrier de l'AFSCA nous est parvenu par rapport aux auditions sur l'eau.

(Réactions dans l'assemblée)

Ce n'est pas un contrôle du Parlement wallon ni des vivres qui nous sont distribués. Un représentant de l'AFSCA, à savoir M. Diricks – qui n'est pas représentant mais l'administrateur délégué, exactement – accuse bonne réception de notre demande ; il rappelle que le contrôle de l'AFSCA sur l'eau potable tombe sous le champ d'application des deux arrêtés royaux suivants : celui du 14 janvier 2002 relatif à la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine, qui est conditionnée ou utilisée dans les établissements alimentaires pour la fabrication et/ou la mise dans le commerce des denrées alimentaires et le deuxième arrêté royal, du 8 février 1999 qui concerne les eaux minérales naturelles et les eaux de source.

Pour le premier arrêté royal, l'AFSCA est uniquement compétente si l'établissement alimentaire utilise de l'eau fournie par le réseau public et qu'elle le soumet à un traitement et si l'établissement alimentaire s'approvisionne à partir d'une autre source que le réseau public. M. Diricks, administrateur délégué, en conclut qu'il n'apparaît pas opportun que l'AFSCA fasse une présentation relative à l'utilisation gratuite de l'eau distribution – pour les deux arguments que je viens de vous précipiter – dans les restaurants et lieux publics lors d'une séance de la Commission de l'économie.

L'AFSCA est cependant totalement disposée à être présente et à répondre à d'éventuelles questions qui se poseraient dans le cadre de ses compétences. Si vous souhaitez explicitement la présence de l'AFSCA, il faudra les en informer. Est-ce clair pour tout le monde ? L'AFSCA remet la demande dans le cadre de ses compétences et dit qu'il faudrait vraiment explicitement les reconvoquer.

Je vous parle de cela, ici, malgré l'ordre du jour chargé, parce que notre prochaine commission rend, du coup, un peu court le délai dans lequel un courrier sera adressé à l'AFSCA. La prochaine commission se tiendra le 7 janvier 2020 ; ce sera un peu court pour leur dire, à ce moment-là, que l'on a besoin ou pas d'eux. Quelqu'un demande-t-il la parole sur ce point ?

La parole est à Mme Laruelle.

Mme Laruelle (MR). - Madame la Présidente, je me demande si l'on ne peut pas commencer les auditions et, en fonction de ce qui nous sera dit, de voir la pertinence de demander à l'AFSCA de venir ou de lui poser éventuellement des questions un peu plus précises par écrit. Vu leur réponse, cela ne me semble pas utile, de prime abord, de les inviter. Par contre, peut-être que, dans le cadre des auditions, l'on aura des questions un peu plus précises que l'on pourra leur retourner ou l'on jugera peut-être de la pertinence ou non de les inviter, mais à une date ultérieure. C'est ma proposition.

Mme la Présidente. - Votre proposition est entendue.

Un autre membre a-t-il une proposition à faire ?

La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Je suis assez d'accord avec ma collègue, Mme Laruelle ; quand bien même il y aura un certain nombre de questions et je ne doute pas un seul instant qu'il y en aura, sur la potabilité et ainsi de suite, si l'on remarque qu'il y a un bon de questions, il sera encore temps, peut-être, de les convoquer ultérieurement. Dans un premier temps, on pourrait en tout cas leur envoyer les questions par écrit, en leur

demandant une collaboration écrite en réponse aux questions.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Cela me semble la meilleure solution.

Mme la Présidente. - La parole est à Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Je n'ai aucun problème avec la proposition de Mme Laruelle ; on peut faire comme cela mais je crois quand même qu'il y aura une demande du secteur HORECA d'avoir des avis peut-être plus ciblés de l'AFSCA. Écoutons ce que les autres acteurs ont à nous dire et sans doute que l'on se fera le relais de certaines de leurs questions vers l'AFSCA. J'ai l'impression que c'est comme cela que vous l'entendez. Parfait.

Mme la Présidente. - J'ai l'impression qu'il y a unanimité ou en tout cas consensus sur le fait que nous commencerons les auditions. Pour débuter, préviendra l'AFSCA, on leur enverra un courrier qui dira que nous procéderons aux auditions et que, très certainement, des questions plus ponctuelles leur seront adressées en connaissance de cause après la première séance ou la deuxième séance d'audition, au fur et à mesure de la progression de nos auditions. Ces questions, je vous rejoins complètement, risquent d'émerger en tout cas.

La commission a décidé de ne pas procéder mardi 7 janvier 2020 à l'audition d'un représentant habilité de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA).

Comme cela, nous pouvons d'ores et déjà adresser un courrier de réponse à M. Diricks.

Je vous remercie.

Sauf intervention de l'un d'entre vous sur l'arriéré, nous allons clôturer l'organisation des travaux et passer à l'examen du budget.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2019 (DOC. 71 (2019-2020) N° 1)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES (DOC. 70 (2019-2020) N° 1 – ANNEXE 3) ET (DOC. 71 (2019-2020) N° 1 – ANNEXE 3)

BUDGET DES UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (DOC. 70 (2019-2020) N° 1 – ANNEXE 10*PARTIM*) ET (DOC. 71 (2019-2020) N° 1 – ANNEXE 10*PARTIM*)

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 (Doc. 71 (2019-2020) N° 1) ;
- de l'exposé particulier afférent aux compétences du Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences (Doc. 70 (2019-2020) N° 1 – Annexe 3) et (Doc. 71 (2019-2020) N° 1 – Annexe 3) ;
- du budget des Unités d'administration publique (Doc. 70 (2019-2020) N° 1 – Annexe 10*partim*) et (Doc. 71 (2019-2020) N° 1 – Annexe 10*partim*).

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. - Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Laruelle.

Mme Laruelle (MR). - Je propose M. Dodrimont comme rapporteur.

Mme la Présidente. - M. Dodrimont est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Organisation des travaux

Mme la Présidente. - La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - Puis-je poser une question de méthodologie ?

Sur la manière dont on procède, je n'ai pas entendu. Globalement, on fait d'abord l'ajusté et l'initial ou les deux ensemble ?

Mme la Présidente. - Nous allons procéder séparément. D'abord l'ajusté et l'exposé de M. le Ministre et nous entendrons après la Cour des comptes.

Exposé de M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les députés, Monsieur le Représentant de la Cour des comptes, Mesdames et Messieurs les collaborateurs et membres des services de notre Parlement, quelques mots concernant l'ajustement 2019.

Comme vous l'avez observé, le Gouvernement, son ministre-président, son ministre du Budget ont souhaité que l'ajustement soit limité en ce qui concerne son amplitude et dédicacé, plus spécialement, aux incontournables, si je puis dire, aux éléments plus techniques et, de façon générale, qu'il puisse être réduit dans l'ensemble de son ambition. Vous l'aurez compris, ceci est évidemment en lien avec le calendrier d'installation du Gouvernement et le calendrier, de préparation et d'adoption de cet ajustement quasi concomitant, en tout cas en commission, avec l'examen du budget 2020. Que retrouve-t-on de façon résumée dans cet ajustement ?

Je me permets de passer en revue quelques rubriques, si vous le voulez bien. En ce qui concerne les crédits-cabinets, aucun mouvement n'est enregistré à l'occasion du présent ajustement ; l'alimentation de nouveaux AB était réalisée par réallocation et transferts à partir des AB des cabinets dissous.

En ce qui concerne le commerce extérieur et les investissements étrangers, le programme 9.10, les crédits initiaux font l'objet d'un ajustement : 5 milliers d'euros en engagement et en liquidation, afin de pouvoir indexer la subvention à l'Agence pour le commerce extérieur.

Troisième point, en ce qui concerne la géomatique, le programme 10.07, il n'y a pas d'ajustement, comme vous l'avez observé.

Quatrième point, en ce qui concerne « Agriculture, ressources naturelles et environnement », la division organique 15, les quelques mouvements proposés tant en crédits d'engagement qu'en crédits de liquidation sont totalement compensés. Aucune demande complémentaire n'est formulée. Les montants réalloués sont donc de stricte nécessité, afin de permettre à l'administration de procéder aux engagements et liquidations, d'ici la fin de l'année, comme il se doit.

En « Aménagement du territoire, logement, patrimoine, énergie », la division organique célèbre 16, il n'y a pas de modification, comme vous l'avez observé.

En ce qui concerne la DO 17 et le programme 01, il n'y a pas de proposition d'ajustement sur les deux articles de base logés au sein du programme 01 de cette division organique.

En ce qui concerne « Entreprises, emploi et recherche », la division organique 18, en dehors du programme cofinancé par l'Union européenne, FEDER, sur lequel un point de situation a été effectué ci-après, quatre mouvements sont proposés lors de cet ajustement.

Premièrement, dans le programme 04 des zonings, des crédits de liquidation supplémentaires sont sollicités sur l'AB 51.05.04 « Interventions pour infrastructures d'accueil des activités économiques », en application du décret du 11 mars 2014, à hauteur de 4 millions d'euros. Ces crédits visent à permettre à la Direction des équipements et parcs d'activités de traiter les déclarations de créances qui lui parviendront, d'ici le mois de décembre, et d'assurer la liquidation de la première tranche des dossiers qui seront engagés cette année.

Le programme 06 concerne les PME et les classes moyennes, comme vous ne l'ignorez pas. Ici, les articles de base suivants enregistrent une mutation, lors de ce premier ajustement budgétaire. Il s'agit des primes d'emploi, en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises. À l'AB 31.08, les crédits d'engagement augmentent de 1,124 million d'euros tandis que les crédits de liquidation augmentent d'un million d'euros. Les critères et conditions d'octroi sont fixés dans l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 mai 2004 qui porte exécution du décret que je mentionnais, il y a quelques instants. Les crédits supplémentaires demandés doivent permettre de répondre aux besoins, suite à la réforme du système d'octroi des primes à l'emploi, aux TPE, dont les effets

ont commencé à se produire au 1er avril 2016 et qui vise à soutenir, de manière plus efficiente, les secteurs les plus intensifs en main-d'œuvre moins qualifiée et qui subissent, par ailleurs, une forte concurrence dans leur domaine d'activité.

J'en viens au financement du dispositif des aides de premier niveau. On est ici dans l'AB 31.18. Le dispositif des aides de premier niveau, entré en vigueur en 2017, a remplacé une série d'aides directes aux PME – bourses de préactivité, aide numérique, aide à l'innovation, et cetera – par un système de chèques à destination des PME ou des porteurs de projets. Ces chèques financent une partie des frais liés, notamment à la consultance dans des domaines, tels que l'aide à la création, au développement, à la transmission, à l'innovation ainsi que l'accès au numérique et à l'internationalisation. L'évaluation du système est en cours. Une simplification de celui-ci sera prochainement analysée. Ce dispositif est assez récent et connaît un vrai succès, notamment à mettre en lien avec l'augmentation du nombre de prestataires labellisés ; ils sont aujourd'hui plus de 780, m'indique-t-on. Les demandes ont tendance à augmenter de façon même plus rapide qu'escomptée. Sur base des premières tendances de 2019, les extrapolations conduisent à un besoin supplémentaire significatif de 2,71 millions d'euros en moyens d'action et de 3 111 millions d'euros en moyens de paiement.

Par ailleurs, les primes à l'investissement, en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites et moyennes entreprises – on est ici dans l'AB 51.04. Ce crédit est destiné à accorder des primes à l'investissement aux petites ou moyennes entreprises, dont le programme d'investissement concourt notamment à la création ou au développement de l'entreprise, à l'augmentation de la valeur ajoutée de sa production et à la création d'activités, d'emploi ainsi qu'à la mise en œuvre d'une des politiques d'intérêt particulier de la Région, notamment le développement du transport combiné, et cetera. Une réforme des incitants régionaux en faveur des entreprises a été menée en 2017 et porte ses effets cette année, se traduisant par un besoin complémentaire de 7 millions d'euros en crédits d'engagement.

Parlons du programme 18.22 qui concerne le FOREm « formation ». On est à l'AB 41.10 du programme 18.22. Cela nécessite un ajustement de 2 593 millions d'euros en moyens d'action et en moyens de paiement, permettant de consolider le financement des centres de compétences.

Je termine, Madame la Présidente, ce regard succinct sur cet ajustement par les cofinancements européens, le FEDER. Nous avons ici des demandes complémentaires, également formulées dans le cadre des projets FEDER, pour 9,22 millions d'euros en engagement et 20 millions d'euros en liquidation. Ces derniers montants représentent principalement des crédits destinés au financement des mesures d'ingénierie financière – on parle ici positivement évidemment –, des mesures de structuration financière gérées par la SOWALFIN en mission déléguée, Novalia et SOCAMUT.

Voilà ce que je pouvais vous indiquer de façon plus précise concernant les quelques mouvements que vous avez pu observer.

Observations de la Cour des comptes - Exposé de M. Demeffe, Auditeur à la Cour des comptes

Mme la Présidente. - La parole est à M. Demeffe.

M. Demeffe, Auditeur à la Cour des comptes. - Mesdames, Messieurs les députés, Monsieur le Ministre, concernant l'ajustement 2019 de la Région, je suis donc au chapitre 4 – ajustement du budget général des dépenses et plus précisément au point 4.4 « Insuffisance de crédits ».

C'est une remarque d'emblée qui s'applique à l'ensemble du budget wallon.

Selon les informations extraites du module facturier du système informatique comptable de la Région, au 20 novembre 2019, les demandes de liquidation ont été formulées par les services opérationnels pour honorer 11 477 factures d'un montant total de 229,9 millions d'euros.

La Cour constate que les crédits de liquidation disponibles après ajustement de 28 articles de base ne seront pas suffisants pour couvrir des demandes de liquidation déjà introduites à concurrence de 11,6 millions d'euros.

À défaut de réallocation avant la fin de l'année, la liquidation de ces factures sera reportée sur les crédits du budget 2020. Le détail des insuffisances de crédits par actif de base figure en annexe 2, donc à la fin du rapport.

Il y a un article de base qui concerne votre commission, c'est l'article 33.23 « Subventions aux organismes chargés de mission de vulgarisation, d'encadrement et de promotion » programme 3 de la division organique 15 où l'insuffisance de crédits atteint quelque 3 millions d'euros.

La Cour des comptes recommande, dès lors, de procéder aux réallocations utiles, afin de respecter le principe d'imputation des dépenses sur la base des droits constatés. Lors du contrôle des comptes généraux, la Cour a en effet observé le report systématique de factures reçues durant une année mais imputées sur le budget de l'année suivante en contravention aux principes d'imputation de droits constatés.

En 2018, le montant des factures reçues, dont l'imputation a été reportée sur l'année 2019, s'élève à 107,4 millions d'euros.

Mme la Présidente. - Je vous remercie, Monsieur Demeffe.

La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Merci à la Cour pour ces différents éléments d'analyse.

Je partage tout à fait cette préoccupation et suis extrêmement sensible à la remarque formulée.

En ce qui concerne la DO15 en agriculture, au programme 15.0, une réallocation a été introduite début novembre à l'AB 31.02 de 1 million d'euros disponible le 20 décembre. Il en va de même à l'AB 33.11 avec des crédits de liquidation de 50 000 euros disponibles au 20 décembre. L'AB 33.23 avait fait l'objet de crédits d'engagement abondants à l'initiative de mon prédécesseur. Nous avons prévu les crédits de liquidation à concurrence de 4,5 millions d'euros.

Nous avons procédé – je ne détaille pas – avec le même souci et la même volonté en aménagement du territoire, avec une demande de réallocation sur l'AB 12.10 de 100 000 euros en engagement et de 150 000 euros en liquidation.

Sur l'AB 41.07 FEDER, une demande de transfert a également été introduite de 51 000 euros, ici, en liquidation.

Sur l'AB 45.01, une demande de réallocation a été introduite pour 1,2 million d'euros en liquidation.

Enfin, en ce qui concerne l'AB 63.0 du programme 16.03, une demande de réallocation a été également introduite le 8 novembre dernier. Les crédits seront, nous l'espérons, disponibles le 20 décembre prochain.

Un petit mot en « Économie et recherche » avec des transferts et réallocations en cours également qui permettent de pallier l'insuffisance de crédits de liquidation estimés par la Cour, au niveau de la DO 18, soit pour le 18.02 31.10, un transfert de 298 000 euros en crédits de liquidation et, pour la 18.05.12.10, une réallocation de 50 000 euros en crédits de liquidation.

Mais, de façon plus transversale, je souhaite vraiment que nous puissions travailler sur la maîtrise de l'encours et sur la réduction de l'encours, fût-ce progressivement. Je sais que c'est une fameuse montagne, si je puis dire, dont les racines et les fondements remontent à bon nombre d'années mais je serais très heureux de collaborer avec nos services de l'administration. Je remercie d'ailleurs les représentants de l'administration pour leur présence, nos services budgétaires au niveau régional ainsi que la Cour des comptes, concernant la réflexion à propos de la résorption progressive de cet encours.

En matière d'encours, je considère qu'il y a, un peu comme en matière de cholestérol, un mauvais cholestérol et un cholestérol à peu près compréhensible, à peu près sain, si j'ose dire. De la même manière, il y a un encours normal dû forcément au dossier, à la durée de réalisation des investissements et des projets qui bénéficient du soutien régional. Puis, il y a un encours d'une autre nature, un peu compliquée, avec des effets négatifs, voire, dans certains cas, toxiques, que ce soit pour la Région ou pour les bénéficiaires.

Je suis sensible à cela. Il faudra encore un peu de temps mais, si vous le voulez bien, je saisis la main tendue par la Cour de comptes pour que l'on réfléchisse ensemble au mieux, avec le ministre du Budget et nos services à la Région, nos services fonctionnels, budgétaires et financiers.

Discussion générale

Mme la Présidente. - Je déclare la discussion générale ouverte.

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole, que ce soit une réaction par rapport aux observations de la Cour des comptes ou par rapport à l'exposé du ministre ?

La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Madame la Présidente, je pensais qu'il y avait aussi quand même simplement des questions techniques qui pouvaient arriver article par article en fonction de certains AB de l'ajusté. Et donc, je n'ai rien pour la discussion générale de l'ajusté 2019, mais j'ai trois questions.

Mme la Présidente. - C'est maintenant qu'il faut les poser. Étant donné le peu de mouvements sur l'ajustement, on ne passera pas toutes les DO et tous les programmes en revue.

La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Dans le programme 15.04, l'AB 15.03 « Achat de biens et de services non durables spécifiques au programme », la seule justification que l'on a par rapport aux changements et aux diminutions, c'est qu'il y a des crédits d'engagement qui ne sont pas nécessaires pour 2019. Ma question est simple : qu'était-il prévu en 2019 et ne se réalisera pas ?

Ma deuxième question concerne le programme 15.11 et c'est l'AB 12.06. C'est une avance

de fonds trésoriers dans le cadre du fonctionnement du comptoir forestier du service Pêche. À nouveau, on n'est pas dans une diminution mais dans une augmentation de crédits par rapport à des dépenses complémentaires ou supplémentaires qui ne sont pas explicitées du tout. Qu'est-ce que cela concerne exactement ?

De la même manière toujours, dans le même programme 15.11, il y a des subventions à diverses ASBL en matière de chasse et de pêche à l'AB 33.02. On a là aussi une nouveauté, puisqu'il n'y avait rien à l'initial. Pouvez-nous nous spécifier de quelles ASBL il s'agit ?

Une dernière question plus importante, que vous avez d'ailleurs relevée dans votre exposé et que l'on retrouvera dans l'initial 2020, c'est l'enjeu des centres de compétences et du FOREm. On se retrouve avec 2 593 000 euros à l'ajusté par rapport aux centres de compétences. J'aurais aimé davantage de précisions sur l'affectation de ces sommes : pourquoi, pour qui et à quoi cela servira-t-il ? Merci beaucoup pour toutes ces précisions.

Mme la Présidente. - Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole ?

La parole est à Mme Gahouchi.

Mme Gahouchi (PS). - Monsieur le Ministre, j'ai deux questions sur l'ajusté.

Je suis à la DO 18, à l'AB 51.16.00. Cet article permet d'octroyer des aides à l'investissement dans le cadre de la programmation 2014-2020 des fonds européens. Je souhaiterais en savoir un peu plus sur cet ajustement et sur les différents projets qu'il permettra de financer.

Ma deuxième question concerne toujours la DO 18, au programme 03. Des demandes complémentaires sont également formulées dans le cadre des fonds FEDER pour 9,22 millions d'euros en engagement et 20 millions d'euros en liquidation. Ces 20 millions d'euros représentent principalement des crédits destinés au financement des mesures d'ingénierie financière gérées par la SOWALFIN. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur ces mesures ?

Par contre, Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous dire dans quel AB se trouvent les 9,22 millions d'euros en engagement ? Est-ce un oubli ? Je ne les retrouve pas.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Je vous remercie pour ces différents éléments. J'en profite pour vous présenter – selon l'adage un homme ou une femme seule est toujours en bien mauvaise compagnie, je ne suis donc pas venu seul et suis entouré – M. Fabien Palmans, qui est mon conseiller parlementaire et Xavier Borrey, qui est mon conseiller budgétaire. Je suis aussi accompagné de Mme Caroline Minne, qui traite plutôt le volet « agriculture » et de Mme Pierre, qui s'occupe du volet « économie » de l'administration.

J'ai deux ou trois questions techniques. Avec votre autorisation, Mme la Présidente, je me permettrai de solliciter l'une puis l'autre de mes conseillères, afin d'apporter les éléments techniques de réponse, si vous le voulez bien.

Mme Minne, Conseillère de M. le Ministre Borsus. - En ce qui concerne les crédits non utilisés au programme 15.04, AB 12.03, étaient prévues, à l'initial 2019, diverses dépenses, notamment « marchés et imagerie » dans le cadre de la Politique agricole commune. Le montant du marché a été surestimé au départ.

Le marché relatif à la réalisation des contrôles sur place a été pris en charge via le programme 15.02 pour un montant de 420 000 euros.

Des prestations de consultance en assurance-qualité ont été prises en charge à l'AB 12.04 du programme 15.04.

Un marché « experts » au niveau de la TVA, les missions sont terminées et le marché public n'a finalement pas été renouvelé. L'engagement d'experts informatiques a été pris en charge par notre article budgétaire du programme 15.04 en respectant la décision du Gouvernement wallon du 21 février 2019.

Voilà la question sur le crédit non utilisé de l'AB 12.03 du programme 15.04. Sur l'augmentation de l'AB 12.06 du programme 15.11, c'est lié à une demande de l'administration par rapport au Service de la pêche. En fait, l'article a été scindé dans le cadre de la répartition des compétences. La pêche étant dans les compétences de M. Borsus, pour pouvoir terminer les dépenses, d'ici la fin de l'année, on a demandé des crédits, afin de pouvoir engager les dossiers et payer les factures de fonctionnement du Service de la pêche.

Par contre, je laisserai la parole à ma collègue pour la DO 18 et je ferai des recherches pour l'AB 33.02.

Mme Pierre, Conseillère de M. le Ministre Borsus. - Voilà pour les mesures FEDER dont il est question dans le programme 18. Au Programme 18.02, l'AB 51.16 concerne un régime d'aide prévu dans la programmation actuelle du FEDER, qui s'adresse aux PME, pour renforcer les aides à l'investissement en faveur des PME, dans certains secteurs plus porteurs et pour des projets qui créent particulièrement de l'emploi. C'est

dans le cadre de l'axe 1 du programme actuel du FEDER.

Pour ce qui concerne le Programme 03, c'est également une mesure de la programmation actuelle du FEDER concernant l'ingénierie financière. Ce sont des moyens octroyés via les *invests* pour soutenir les PME également. Par contre, à ma connaissance, là, ce sont des crédits de liquidation inscrits, ce sont des transferts de la DO 34. Il n'y a, à ma connaissance, pas de moyens en engagement prévus pour cette mesure-là. C'est un projet, qui a fait l'objet d'un engagement au tout début de la programmation, à la fin de l'année 2015, dont l'apurement de l'encours est phasé sur la durée de la programmation. Il s'agit de terminer l'apurement de l'encours. Il y a encore une petite partie pour l'année prochaine.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Concernant les centres de compétences, comme vous le voyez, on part d'une situation avec des montants à l'initial qui étaient substantiellement reboostés à l'ajustement et on retrouve à l'initial 2020, un montant comparable à l'initial 2019. Nous n'avons pas été distraits par rapport à cela. D'ailleurs, j'ai rencontré les centres de compétences et mes équipes les ont rencontrés, cette semaine, pour leur expliquer notre démarche.

Cette démarche, comme vous l'observez, consiste, d'une part, à confirmer le socle de financement des centres de compétences et, d'autre part, à continuer, après l'évaluation de l'affectation des montants complémentaires de limites 2019, à nous inscrire dans une démarche de soutien complémentaire aux centres de compétences, de manière à pouvoir la confirmer.

Je souhaite avoir avec eux le dialogue ainsi que l'évaluation de la mise en œuvre des moyens. Ces moyens complémentaires se basent notamment sur des volumes d'heures complémentaires de prestations, sur des revalorisations des heures complémentaires, et cetera.

Je trouve que le travail mené – et je pense que nous en conviendrons rapidement – par les centres de compétences est de qualité, un travail important en ce qui concerne à la fois une série de besoins du marché du travail mais encore, plus particulièrement, en ce qui concerne les métiers en pénurie, les métiers techniques, les métiers technologiques. J'ai déjà visité certains centres de compétences, j'ai rencontré ainsi que mes équipes les responsables. J'ai déjà visité certains centres de compétences et je me fixe comme objectif d'avoir visité tous les centres de compétences pour le premier trimestre de l'année prochaine. À la suite de cela, je vous ferai un exposé transversal de l'ensemble des éléments de mon analyse pour traduire cela – comme M. Dermagne l'avait très bien fait – je l'espère, après discussion avec mes collègues, en objectifs budgétaires au bénéfice de l'ajustement 2020.

Concernant le FEDER et l'ensemble des programmations et des fonds européens, l'ensemble de tout cela fait l'objet, sous le pilotage coordonné du ministre-président, et en lien avec l'administration, d'un monitoring permanent sur l'ensemble de la période, en fonction de l'état d'avancement des projets, de l'affectation des crédits d'engagement et de liquidation, du taux de réalisation, de la rencontre des objectifs européens. Notre regard est rivé sur les règles de durée d'engagement, d'une part, sur la volonté de ne pas perdre le bénéfice de certains cofinancements européens, d'autre part, et sur le fait d'atteindre les objectifs, tels que monitorés, contrôlés et appréciés à la fois pour nos services et par les structures européennes.

Vous trouverez l'ensemble de nos démarches, à plusieurs moments dans notre travail de législature, dans notre travail budgétaire, dans différentes compétences. Cela répond toujours à la même logique. Je suis à votre disposition pour vous transmettre, de façon beaucoup plus approfondie encore, le travail mené en la matière. Nous le faisons déjà, à un autre titre, à la ministre-présidence. Le ministre-président poursuit de la même manière. Nous le faisons maintenant en tant que ministres fonctionnels dans les compétences qui relèvent de nos départements.

Mme Minne, Conseillère de M. le Ministre Borsus. - Enfin, concernant la question au programme 15.11, l'AB 33.02, il s'agit d'une subvention relative à la faune chassée, faune et biotope – une compétence de la chasse. C'est aussi un nouvel article créé à la suite de la répartition des compétences, pour lequel il n'y avait plus de crédits disponibles sur l'article initial, qui était le 33.01 qui est à présent chez Mme la Ministre Tellier.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Merci pour les éléments de réponse technique. Pour certains AB, l'on a bien vu que ce qui était prévu, en 2019, a été fait mais pas forcément pris sur cet AB ou cela a été surestimé.

Par rapport aux centres de compétences, par contre, je voudrais être sûr de vous avoir bien compris, Monsieur le Ministre. Vous avez dit que le montant de l'initial 2019 se retrouvait à l'initial 2020. Ce n'est pas ce que vous avez dit ?

(Réaction de M. le Ministre Borsus)

Ah, on s'est mal compris. Il y a bien une somme complémentaire pour l'initial 2020 mais on en parlera peut-être dans le débat de l'initial 2020.

Je comprends bien que ce qui est donné, ici, pour 2019 est lié à un volume d'heures qui a augmenté dans les centres de compétences. Ce n'est peut-être pas

l'objet aujourd'hui du débat mais je reviendrai peut-être avec une question plus précise sur le fait de savoir quels sont les centres de compétences – parce qu'ils ne sont peut-être pas tous dans le même cas – qui ont davantage besoin d'heures – et donc de personnel – que d'autres. Plus d'heures, signifie plus de personnel qui y travaille.

Je reviendrai aussi sur la question des différents publics qui y sont accueillis parce que, vous le savez, on a un maillage important – vous allez les visiter, c'est très bien – de centres de compétences mais aussi de CTA qui sont financés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je ne manquerai pas de revenir avec des questions en lien avec ces deux outils complémentaires pour les demandeurs d'emploi mais aussi pour un public lié au monde de l'école. Je ne vais pas rentrer dans les détails, ici, mais j'ai bien entendu que la justification était notamment un volume d'heures – ce à quoi je peux souscrire – mais je me réjouis aussi de voir l'analyse que vous pourrez faire de chacun de ces centres de compétences, des besoins et des richesses, des forces et des faiblesses de chacun d'entre eux puisque, en fonction de ce qu'ils travaillent, ils sont tous différents.

Mme la Présidente. - Rendez-vous est donc pris dans la suite de la journée et de l'exposé.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - La matière est d'ailleurs régie par un accord de coopération, comme vous l'évoquez justement.

Mme la Présidente. - Quelqu'un demande-t-il la parole ? Non.

Nous pouvons dès lors clore la discussion générale sur l'ajustement 2019.

Nous pouvons passer à la recommandation.

La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Nous avons déposé un amendement.

Mme la Présidente. - De son côté, Mme Ryckmans demande une suspension de séance, qui lui est accordée.

La séance est suspendue.

- *La séance est suspendue à 9 heures 51 minutes.*

REPRISE DE LA SÉANCE

- *La séance est reprise à 9 heures 56 minutes.*

Mme la Présidente. - La séance est reprise.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2019 (DOC. 71 (2019-2020) N° 1)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES (DOC. 70 (2019-2020) N° 1 – ANNEXE 3) ET (DOC. 71 (2019-2020) N° 1 – ANNEXE 3)

BUDGET DES UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (DOC. 70 (2019-2020) N° 1 – ANNEXE 10*PARTIM*) ET (DOC. 71 (2019-2020) N° 1 – ANNEXE 10*PARTIM*)

Discussion générale
(Suite)

Mme la Présidente. - Un amendement (Doc. 71 (2019-2020) N° 3) a été déposé.

Je propose, même si cet amendement va être envoyé en Commission du budget, que Mme Cassart-Mailleux nous en dise quelques mots.

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour présenter cet amendement.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - La justification est assez parlante. L'office payeur wallon a développé, dans le cadre du programme successif d'aide agricole européen, les moyens techniques permettant de réaliser le paiement en masse des aides aux exploitants.

Outre cette possibilité technique, l'office payeur dispose déjà, dans sa base de données, de l'ensemble des informations financières – adresses, numéros de compte bancaire, et cetera – permettant le versement des indemnisations consécutives à la reconnaissance d'une calamité agricole.

La sécheresse de 2018 est en cours de reconnaissance. Elle verra l'indemnisation de plus 8 000 exploitants agricoles. Le recours à l'office payeur wallons, pour effectuer les versements des indemnisations et le versement des moyens préalables à l'office payeur wallon, situé au sein du Fonds wallon des calamités naturelles, se trouve pleinement justifié.

Voilà pour la justification de cet amendement. Comme vous l'avez dit, Madame la Présidente, il sera voté en Commission du budget, ce vendredi, mais je souhaitais le partager avec vous, dès à présent.

Mme la Présidente. - Merci beaucoup, Madame Cassart-Mailleux. Il est donc pris acte, dans cette commission, qu'un amendement (Doc. 71 (2019-2020) N° 3) a été déposé que vous venez de développer. Il sera renvoyé en Commission du budget.

La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - J'aurais simplement aimé avoir une copie de cet amendement, si c'est possible. Merci.

J'ai entendu la justification mais pas la lecture de l'amendement qui est peut-être plus technique que la justification ; c'est pour cela que vous ne l'avez pas lu. Il serait intéressant de l'avoir.

Mme la Présidente. - Peut-on en fournir une copie à Mme Schyns ? Merci.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote

Mme la Présidente. - La Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture recommande, par 8 voix contre 1 et 1 abstention, à la Commission du budget et des infrastructures sportives l'adoption du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiæ* du ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.

Confiance au président et au rapporteur

Mme la Présidente. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, à la présidente et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020 (DOC. 82 (2019-2020) N° 1 ET 1*BIS*)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES (DOC. 81 (2019-2020) N° 1 – ANNEXES 3 À 3*OCTIES*) ET (DOC. 82 (2019-2020) N° 1 – ANNEXES 3 À 3*OCTIES*)

BUDGET DES UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (DOC. 81 (2019-2020) N° 1 – ANNEXE 10*PARTIM*) ET (DOC. 82 (2019-2020) N° 1 – ANNEXE 10*PARTIM*)

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 (Doc. 82 (2019-2020) N° 1 et 1*bis*) ;
- de l'exposé particulier afférent aux compétences du Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences (Doc. 81 (2019-2020) N° 1 – Annexes 3 à 3*octies*) et (Doc. 82 (2019-2020) N° 1 – Annexes 3 à 3*octies*) ;
- du budget des Unités d'administration publique (Doc. 81 (2019-2020) N° 1 – Annexe 10*partim*) et (Doc. 82 (2019-2020) N° 1 – Annexe 10*partim*).

Pour que ce soit clair pour tout le monde, nous allons procéder d'abord par l'exposé de M. le Ministre et ensuite par les remarques et observations de la Cour des comptes.

Nous aurons un échange général et, en particulier, par rapport aux questions destinées à la Cour des comptes pour permettre de libérer M. l'Auditeur.

Ensuite, nous aurons une discussion générale sur le budget et puis nous procéderons, Madame Schyns, division organique par division organique et programme par programme. pour le budget de l'année 2020

Nous allons tout passer en revue systématiquement.

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. - M. Dodrimont est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Exposé de M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Mesdames, Messieurs les députés, Monsieur le Représentant de la Cour des comptes, le 13 septembre dernier, votre Parlement s'est vu présenter les grandes lignes de la Déclaration de politique régionale. À cette occasion, notre Région s'est résolument inscrite dans une démarche à la fois de mobilisation, de spécialisation intelligente et de transition écologique en insistant sur le rôle essentiel que devaient y jouer nos entreprises, petites, grandes, moyennes, nos agriculteurs, nos chercheurs, nos formateurs, nos enseignants, nos indépendants, nos interlocuteurs sociaux, notre secteur associatif et bien d'autres encore.

Cela implique de la part de notre Région des projets structurants qui se multiplient sur notre territoire, de nouvelles initiatives, le soutien à la recherche, à l'innovation.

Notre ambition est claire, jouer un rôle majeur, un rôle moteur en Europe dans une série de secteurs, dont les secteurs d'avenir au cœur de l'innovation.

Cela passe par un renforcement à la fois des moyens lorsque c'est possible, des synergies, chaque fois que c'est nécessaire, à tous les niveaux, à la fois entre les acteurs économiques industriels de la recherche, et cetera.

Il s'agit de développer, de mettre en exergue également nos nombreux talents – je les observe au quotidien – et de tendre vers l'excellence, afin de continuer à attirer chez nous à la fois des vocations mais aussi des investissements et de l'activité économique, et donc de l'emploi, en un mot ; comme en cent du progrès au bénéfice de notre société.

Notre Région doit être un carrefour, un carrefour géographique d'abord, ce qui implique de lier en permanence l'utilisation que nous faisons du territoire de la Wallonie avec ses besoins sociétaux, ses besoins sociaux, ses besoins économiques à travers, par exemple, le développement d'infrastructures, notamment, en matière de recherche mais aussi d'infrastructures d'accueil de l'activité, d'infrastructures multimodales ; un carrefour numérique également. Notre Région souhaite être porteuse – je dirais continuer à être porteuse dans la foulée du travail développé par mes prédécesseurs – d'un développement d'une véritable vision en la matière. Le digital, le numérique, vous ne l'ignorez pas, sera beaucoup au cœur du déploiement de notre Région.

Le présent budget 2020 constitue un pas significatif dans cette démarche et dans cette direction. Je détaillerai tout cela ultérieurement et répondrai à vos questions avec l'équipe qui nous entoure.

Quelques éléments plus particulièrement, notamment en commençant par l'industrie. Notre industrie se place, vous ne l'ignorez pas au cœur de notre histoire collective. Notre industrie, c'est une partie de nos racines ; c'est aussi une partie de la densité sociale de notre tissu wallon. Son apport en termes d'emploi, d'activités, de recherche, de développement et de production de richesses, est évidemment indéniable et irremplaçable.

Face à un certain nombre de paramètres inhérents à notre situation, notamment le coût du travail relativement élevé par rapport à d'autres régions du monde – nonobstant les mesures positives prises au cours de ces dernières années par les différents niveaux de pouvoir –, face à un certain nombre d'éléments qui impactent les items comparatifs, lorsque des entreprises choisissent de développer ou de localiser, ici, des investissements, je souhaite aussi insister sur l'ensemble des points positifs que l'on retrouve sur notre territoire et dans nos dispositifs qui permettent à l'entreprise de trouver, en Wallonie, un sérail favorable à son déploiement.

Je me permets de souligner au premier chef de ceux-ci, notamment la qualité de la formation et aussi l'indispensable investissement dans la poursuite qualitative et en termes d'orientation adéquate de la formation de notre main-d'œuvre, de nos ressources humaines, qu'elles soient à l'entame de leur carrière professionnelle ou dans la perspective de celle-ci ou qu'elles s'inscrivent dans le contexte d'une formation continue.

Cela exige bien sûr de nous doter des outils nécessaires au développement industriel wallon. Répondre aux besoins de l'économie de l'emploi, des entreprises, de l'industrie en termes de ressources humaines et de recrutement est l'une de mes priorités absolues. Je partage évidemment celle-ci avec ma consœur, Mme Morreale, et les autres membres du Gouvernement.

Il est également indispensable de poursuivre les efforts d'innovation et les projets de recherche ainsi que

de développement, afin de maximiser la valeur ajoutée associée à notre activité économique. Cela passe à la fois – je l'ai indiqué, il y a quelques instants – par la prise de conscience du rôle structurant du digital, du numérique dans la politique industrielle mais bien au-delà de la politique industrielle. Nous savons que, demain, une part importante des gains de compétitivité passera par l'usage systématique – je devrais dire systémique – du numérique dans toutes nos entreprises et dans nos industries en particulier.

Nous devons également intégrer dans notre réflexion, le coût de l'énergie pour nos entreprises, nous inclure dans un contexte européen qui offre de plus en plus, à la fois d'outils pour soutenir le déploiement de la recherche, de l'innovation, le déploiement sectoriel dans des pans entiers de l'activité mais qui définit aussi les cadres qui permettent, qui balisent le développement et la croissance, notamment des entreprises dans notre Région, comme ailleurs en Europe.

À ce titre, la politique de développement et l'organisation d'une stratégie d'investissement et de croissance des entreprises, via nos outils financiers régionaux, devra se poursuivre avec – je l'ai indiqué récemment – une évaluation de l'ensemble des dispositifs existants dans une perspective permanente de recherche d'efficience, de qualité, d'optimalisation et d'excellence. Il s'agit de garantir un cadre juridique, mais aussi un cadre de soutien stable à l'activité économique au sens large. Cette dimension de pérennité est importante pour les acteurs et opérateurs économiques. Il convient aussi que nous osions et c'est le sens transversal de la démarche budget base zéro mais c'est aussi le sens de ce que je souhaite développer.

Il convient que nous puissions passer en revue l'ensemble des dispositifs de soutien, qu'ils soient d'ailleurs liés à l'activité économique, à l'emploi, à l'investissement. Ceci, afin de mesurer l'effet levier qu'il constitue pour chacun d'entre eux, la pertinence, l'efficience, l'effet déclencheur amplificateur, le déclencheur de la décision qu'il ou elle représente dans ce dispositif. Je m'inscris ainsi parfaitement en phase avec le mandat qui nous a été confié, qui m'a été plus particulièrement confié par la Déclaration de politique régionale.

Lorsque nous parlons d'industries, d'entreprises, la disponibilité de l'espace est un élément majeur ; j'y reviendrai. Quand je dis « disponibilité de l'espace », je ne veux pas indiquer « consommation à l'infini » et encore moins substantielle de l'espace antérieurement dédicacé à la ruralité, à l'agriculture, à la forêt ou à d'autres fonctionnalités essentielles dont, je veux le dire, la disponibilité de l'espace dédicacé à l'activité économique, en travaillant évidemment prioritairement la requalification de sites antérieurement destinés à l'urbanisation et/ou à l'activité économique, voire dans des contextes d'activités industrielles antérieures ayant laissé quelques stigmates de pollution de sols ou autres éléments encore à traiter avec toute la vigilance environnementale et en termes de santé publique requise. Un autre point important pour nos entreprises, c'est l'accessibilité de l'information à travers la simplification administrative et la digitalisation des procédures d'autorisation, notamment en matière de permis, l'accessibilité aux informations logistiques, et cetera.

Mon souhait est clair ; nous devons pouvoir dégager les marges de manœuvre, afin de soutenir les secteurs les plus porteurs de notre déploiement économique, les entreprises qui jouent un rôle moteur dans l'écosystème wallon et, bien évidemment, inscrire tout cela dans le strict respect de notre ambition très forte en matière de transition énergétique, de respect de nos engagements climatiques.

Cette triple ambition de redéploiement économique, social et environnemental au sens large fonde l'ensemble de nos raisonnements. D'autre part, il convient, me semble-t-il, de continuer à faire croître la part de l'emploi privé dans notre économie, tout en reconnaissant évidemment la totale pertinence et la rencontre, dans l'immense majorité des cas, de besoins impérieux joués par l'emploi public, parapublic, associatif, et cetera.

Mon rôle consiste plus particulièrement à permettre à l'emploi privé, aux porteurs de projets, aux indépendants ou aux artisans, à celles et ceux qui entreprennent ou qui envisagent de le faire, de pouvoir soutenir leurs activités.

En ce qui concerne, deuxième point, la recherche. La politique régionale de la recherche est un atout considérable. J'étais encore très récemment à la soirée Shake Digital ; j'y rencontre de très belles choses. Je tiens vraiment à rendre hommage à l'ensemble de ces chercheurs, ces investisseurs, *spin off* et autres porteurs de projets.

Nous devons poursuivre les efforts accomplis, en soutenant les dispositifs de recherche, d'aide en la matière dans leurs différentes déclinaisons. Je suis attentif à pouvoir bien agir en concertation, notamment avec la Fédération Wallonie-Bruxelles à cet égard.

Par ailleurs, nous devons aussi, ici, nous inscrire dans une démarche de simplification des procédures d'aide à la recherche. J'avais, notamment, ce matin une réunion approfondie de travail avec les porteurs de notre point national de contact en matière de projets de recherche soutenus, ou potentiellement soutenus, par les dispositifs européens.

Cette volonté de simplification, de lisibilité, de transparence des structures est aussi un des fils conducteurs de notre raisonnement en matière de recherche, d'aide.

Vous connaissez aussi l'importance cruciale que joue le secteur spatial dans notre Région. Je souhaite vraiment insister sur le soutien constant avec Sky Win, avec le ministre-président, très mobilisé par rapport à ces dossiers, avec nos collègues du Fédéral, notamment le ministre Clarinval ; nous souhaitons vraiment poursuivre le développement du pôle spatial qui est un des atouts, il y en a d'autres, très importants de la Wallonie, au départ de Transinne, avec le prolongement à Redu, mais aussi au départ d'autres investissements.

Cette stratégie de spécialisation au niveau wallon, que ce soit par des actions de soutien à la collaboration entre acteurs de recherche, de poursuite de la procédure de renouvellement de la stratégie de spécialisation intelligente wallonne en recherche et innovation et la concentration des actions de soutien aux projets de recherche en amont les plus susceptibles de contribuer significativement au développement économique wallon, me semble vraiment devoir retenir, Mesdames et Messieurs les députés, votre attention et celle de votre serviteur. Cela inclut bien évidemment la réflexion en ce qui concerne la collaboration FNRS, FRIA, Bio-Well et d'autres encore. On a régulièrement des événements qui nous mettent en contact avec l'ensemble des opérateurs ou des moments où l'on remet un certain nombre d'*awards* ou d'autres éléments comme cela. Bien s'imprégner – il en va de même pour moi – de l'ensemble de cet écosystème, de ce qui se vit et de ce qui se réfléchit, de ce qui s'espère à la limite, de ce qui se construit, chaque jour, dans ces cercles et cénacles, me semble inspirant. Je me permets dès lors de vous adresser invitation ouverte à votre meilleure appréciation.

Toute cette politique doit s'articuler avec le niveau européen, comme dans le contexte des actions de coopération interrégionale avec, bien sûr – même si les dispositifs de recherche y sont structurés de façon différente – une amplitude qui est d'une autre nature – il y a quelques mammouths en matière de centres de recherche en Flandre, je ne dis pas cela négativement – mais les coopérations interrégionales Flandre-Bruxelles-Wallonie me semblent aussi devoir être soutenues, notamment dans le cadre des appels Bel-SME ou encore le positionnement de la Wallonie dans la préparation du programme Horizon Europe 2021-2027 que j'évoquais, il y a quelques instants, au travers du dossier du point national de contact, NCP.

Je souhaite également appuyer l'effort wallon dans l'établissement d'infrastructures de recherche, de centres d'innovation partagée et de développement de l'écosystème technologique ainsi que d'initiatives en matière de mobilité des chercheurs. J'ai eu l'occasion, assez récemment, d'aller visiter quelques centres, notamment en Suisse et ailleurs, où j'observe la mobilisation de la recherche en articulation avec les centres universitaires. Il y a un certain nombre de réalités dont on pourrait s'inspirer utilement et, bien entendu, le faire en lien avec nos collègues et consœurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Quelques mots sur les pôles de compétitivité et les clusters. En matière de pôle de compétitivité et clusters, le souhait du Gouvernement est de veiller à redéfinir et à soutenir leurs axes stratégiques au regard de notre politique industrielle, de notre politique économique, en incluant des objectifs stratégiques et des indicateurs de performance. Le but est de quantifier, d'apprécier et de le faire en totale concertation avec les pôles de compétitivité, avec les clusters, de bien mesurer l'impact en matière de performances, en matière de résultats et en analyse concertée de ceux-ci et à l'observation de ceux-ci, d'ajuster, le cas échéant, quelques dispositifs mais je m'inscris dans une démarche soutenante. Ces dispositifs ont démontré toute leur pertinence.

Je souhaite également, dans ce secteur comme dans d'autres – vous le retrouverez à plusieurs reprises, j'essaie d'être un peu pragmatique –, une plus grande simplification dans le montage des projets. Dans certains cas, vous le savez, il y a exigence de plusieurs partenaires et donc, je souhaite ici aussi revisiter les dispositifs, de manière à accroître leur accessibilité, surtout pour nos plus petites et moyennes entreprises ainsi qu'une évaluation de ceux-ci. Le Gouvernement peut s'appuyer sur les pôles de compétitivité pour participer à la formulation de propositions concrètes, de projets structurants pouvant contribuer de façon importante aux transitions, qu'elles soient économiques, écologiques, industrielles mais aussi à la valorisation des savoirs et des savoir-faire.

Les liens entre les pôles et les structures de formation devront être renforcés et structurés, si nécessaire, de manière à ce que les relations entre les structures d'innovation soient aussi redéployées et, si nécessaire, redéfinies.

En qui concerne le lien entre énergie et entreprises, on le sait, l'accès à l'énergie pour nos entreprises est un élément crucial. Or, nos entreprises wallonnes doivent, en général s'acquitter d'un poste et de coûts énergétiques supérieurs à ce que l'on rencontre dans les Régions ou pays voisins.

L'année 2019 a permis de lancer plusieurs dossiers importants dans ce domaine, avec notamment le décret sur les communautés d'énergies renouvelables et un certain nombre de textes qui doivent pouvoir maintenant se concrétiser. Les mesures existantes ne sont cependant pas suffisantes. On sait que notre programme gouvernemental reprend une très grande ambition en matière de transition énergétique, en matière aussi d'isolation de performances énergétiques, de transition vers l'industrie bas carbone en ce qui concerne notre tissu industriel. Nous verrons donc à la faveur, en lien avec mes collègues du Gouvernement, et nous veillerons également à proposer des modèles innovants en ce qui concerne la transition énergétique et de veiller

également à ce que notamment à travers le soutien régional mais aussi à travers des dispositifs novateurs de type partenariat public-privé, tiers investisseurs et autres, comment nous pourrons soutenir nos entreprises dans le cadre de cet important enjeu de la transition énergétique au sens le plus large du vocable.

L'année 2020 sera consacrée à la préparation, la structuration, l'analyse de ces dispositifs amenés à entrer en vigueur dans les années ultérieures.

En ce qui concerne l'économie circulaire, différentes initiatives de développement ont vu le jour, en Wallonie, ces dernières années. Celles-ci sont intéressantes, vivaces mais restent encore très fragmentées et à une dimension qui doit connaître des développements significatifs voire, Madame la Présidente, des développements spectaculaires.

Évoquons, à cet égard, notamment les points de référence unique pour les entreprises, au nombre de 8, qui couvrent toute la Wallonie sur le thème transversal de l'économie circulaire. Désormais, veiller à pérenniser cet outil à mieux faire le lien, à mes yeux, avec nos PME et avec nos industries, notre tissu économique.

Nous travaillons également et travaillerons, à l'avenir, à la mise en œuvre de projets sélectionnés dans le cadre notamment de l'appel « recyclage plastique » qui avait été lancé par mon prédécesseur, M. Jeholet, appel qui vise à développer sur le territoire wallon des filières, des productions circulaires au départ de plastique recyclé, à partir des flux provenant de nos réseaux de recyclage, ici, en Wallonie.

Par ailleurs, dans la foulée du Green Deal « achat circulaire », nous lancerons un processus d'élaboration d'une véritable stratégie wallonne du déploiement de l'économie circulaire. C'est, à cet égard, comme en d'autres, les yeux rivés sur la date du 11 décembre, que ce dossier de l'économie circulaire, mais aussi d'autres dossiers seront amenés à être structurés, organisés, construits dans certains cas, au niveau du Gouvernement wallon. Cette date du 11 décembre est celle annoncée pour la communication par l'autorité européenne de son Green Deal ; une date que j'attends avec impatience. J'ai eu l'occasion d'écouter un exposé, la semaine dernière, du Vice-président de la Commission, avec une ambition très forte – que je soutiens –, qui se traduit par la volonté de faire de l'Europe le premier continent zéro net, à l'échéance de 2050. Je crois que les annonces qui seront faites par Madame la Présidente von der Leyen, par le Vice-président de la Commission, sont d'après toutes mes indications des annonces très ambitieuses. Je me réjouis qu'il en soit ainsi. Si je me suis permis d'évoquer cela, de façon un peu plus détaillée, c'est parce que j'ai vraiment bien l'intention d'arrimer notre ambition collective, en Wallonie, à ce cadre européen, lui-même, a priori offensif, tel qu'il nous sera présenté. Nous ne serons pas dans le dernier wagon – ni même dans l'avant-dernier – de l'ambition en matière d'économie circulaire de Green Deal au niveau wallon.

Avec mes collègues, main dans la main, eu égard à la répartition des compétences, je suis très heureux que vous puissiez, si vous le souhaitez, bien sûr, nous questionner, les uns et les autres, dans les prochains mois et les prochaines semaines par rapport à cette traduction, par rapport à cette ambition wallonne qui est la nôtre. Je ne vous cache pas que j'attends, avec beaucoup d'impatience, cette communication européenne.

Je ne vous surprendrai pas, en indiquant que le chapitre suivant concerne transversalement les entreprises et les indépendants.

Nous connaissons toutes et tous leur rôle essentiel dans notre Région, où plus de 90 % des entreprises sont des petites et moyennes entreprises au sens de la qualification européenne. Ce sont, dans certains cas, des TPE ou des indépendants agissant en personnes physiques. Je dois vous indiquer à quel point ce tissu est extrêmement important en termes de création d'emplois et d'activité.

La création, le développement et aussi la croissance des entreprises, en particulier des PME, doivent constituer, suivant notre analyse, suivant mon analyse personnelle, un point d'action et d'attention absolument majeur de quelque gouvernement que ce soit, de quelque ministre de l'Économie que ce soit et, à mes yeux, de tous les experts qui souhaitent réfléchir et être des acteurs du déploiement de notre Région.

Le soutien financier aux investissements, l'action des instruments financiers wallons, le soutien et le transfert des dispositifs européens au bénéfice de nos PME, la combinaison avec les dispositifs de soutien fédéraux, tout cela me semble créer un environnement tout à fait favorable à l'activité et à l'entreprise.

Jugez-en plutôt : a-t-on tous en tête que la disposition de déductibilité de 20 % des investissements pour les PME est une disposition toujours en vigueur aujourd'hui ? Ceci peut se combiner avec les aides à l'investissement wallonnes. Ceci peut se combiner avec, par exemple, le recours au capital ou au prêt, via le prêt Coup de pouce régional, au capital via les dispositions fédérales, qui font une déduction fiscale à l'impôt des personnes physiques pour celui qui investit jusqu'à 100 000 euros dans la création d'une jeune entreprise, et cetera.

Le cadre global du soutien à nos PME, à nos entreprises, si j'additionne les dispositifs le plus souvent accessibles, soit au niveau européen, des cofinancements européens, au niveau fédéral ou au niveau régional, crée vraiment un environnement très favorable à nos entreprises.

Il nous faut avoir une visibilité, une compréhension de l'ensemble de ce dispositif au bénéfice de nos entrepreneurs, que ceux-ci puissent en faire le meilleur usage et traduire cela en espaces de croissance pour nos entreprises. En moyenne, nos entreprises, en Région wallonne, sont composées de 9 personnes. Si l'on gagne ne fût-ce qu'un petit espace de croissance dans une partie seulement des entreprises, on a évidemment créé une dynamique en termes d'emplois, d'activités, de retours pour les pouvoirs publics, de retours pour l'alimentation des budgets locaux, fédéraux, régionaux ; ce qui est évidemment remarquable.

Cette stratégie de croissance des entreprises sera au cœur – il y en a plusieurs – de mon action en matière économique. Je voulais partager avec vous cette considération transversale. Plus que jamais, la Wallonie a besoin d'entrepreneurs qui se lancent, qui prennent des risques. Nous soutenons d'ailleurs aussi, au niveau régional, les dispositifs incubateurs pour les étudiants entrepreneurs au départ des universités. D'autre part, le soutien aux indépendants, TPE et PME, sera renforcé en 2020. Leur coopération sera encouragée, notamment via une amélioration de la mesure « entreprise en rebond ».

Pour rappel, ce dispositif a été créé en 2005 et consistait à aider, à accompagner les entreprises, tous secteurs confondus, les indépendants en activité principale exerçant, en personne physique, aussi bien que les TPE et PME en activité, dont le siège social est établi en Wallonie, les aider à retrouver les moyens de la continuité de leurs activités économiques, les moyens qui leur permettent de faire face à des situations difficiles dans certains moments de la vie de l'entreprise.

Par ailleurs, la SOWALFIN dispose d'outils permettant la mise en place d'actions coordonnées orientées vers la création, le développement mais aussi la transmission de nos PME, par exemple grâce à l'accompagnement des entreprises concernées.

J'ai également évoqué le soutien aux incubateurs de l'entrepreneuriat étudiant. Je pense que l'heure est venue de coordonner ces dispositifs. Par ailleurs, j'ai demandé à la SOWALFIN de travailler aussi particulièrement au dossier de la transmission des entreprises, en ce compris de la transmission des commerces, qui me semble, en ce qui concerne la dynamique commerciale, notamment en centre-ville, être un élément, lui aussi, important.

Cette année marque aussi un renforcement du rôle de pilotage de la SOWALFIN dans le paysage wallon des structures d'accompagnement d'entreprises. Il s'agit de veiller à une meilleure coordination, à une meilleure efficience et à évaluer les dispositifs. Parmi les dispositifs à évaluer, en voici un qui fête son anniversaire aujourd'hui : le guichet unique 1890 fête sa première année d'existence. Créé lui aussi par mon prédécesseur, il est une porte d'entrée unique pour les entreprises. Derrière, s'organisent alors des réponses aux besoins des entreprises. Je peux tenir plus d'éléments de précision à cet égard, si vous le souhaitez.

Les entreprises en croissance font l'objet d'une attention spécifique au travers des outils que vous connaissez probablement. Le dispositif des chèques-entreprises sera, lui aussi, évalué et simplifié pour être utilisé encore plus aisément par nos entrepreneurs. L'objectif est d'apporter une réponse aux attentes de ceux-ci, aux attentes des porteurs de projets et, en même temps, aux patrons d'activités ou d'entreprises.

Notons aussi que la simplification administrative a franchi une étape significative, à travers l'organisation de ce numéro 1890 et de la plateforme de type *helpdesk* qui est organisée, ainsi qu'en ce qui concerne la rapidité dans le traitement et la liquidation des dossiers.

En ce qui concerne, les aides à l'investissement, vous savez que l'on va faire un exercice approfondi de réexamen de l'ensemble des dispositifs de soutien et d'aides de toute nature au niveau de la Région wallonne. Les aides à l'investissement participeront également à l'exercice, si je puis dire, avec pour objectif de bien mesurer les retombées : l'aspect « gain » par rapport à l'aspect « investissement », l'aspect « gain » par rapport à l'aspect « coût », aussi bien pour l'entreprise que pour l'ensemble des pouvoirs publics chargés d'assurer le suivi, la gestion et le contrôle des différentes aides ainsi accordées.

Notons également que le principe Only Once doit encore faire l'objet d'un certain nombre d'efforts, de même que la traçabilité numérisée de l'ensemble des dossiers. Le principe Only Once consiste à pouvoir organiser les choses de sorte que, dès le moment où un pouvoir public a reçu une information actualisée d'une entreprise ou d'un interlocuteur, cette infirmation est considérée comme acquise par les pouvoirs publics, en général. Dès lors, ceux-ci ne sont plus invités, voire, dans certains cas, autorisés, à solliciter à nouveau cette information.

D'autre part, la traçabilité de l'ensemble des dossiers, avec la mise en place de cette *Delivery Unit* et du CIO, des unités de gestion informatique au niveau de la Région wallonne, est vraiment un objectif transversal du Gouvernement.

Que ce soit concernant la numérisation des dossiers, que ce soit concernant le principe de la communication unique de l'information, il s'agit d'une forme moderne de gouvernance publique et de gestion avec les interlocuteurs extérieurs. Il y a beaucoup d'efforts qui sont faits à cet égard dans mes différentes administrations mais aussi dans les administrations voisines. Je tiens vraiment à le souligner. Nous sommes dans la traçabilité d'un certain nombre de dossiers à la DGO6, dans les permis publics, la digitalisation des permis publics, dans l'administration de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme ou d'autres encore. Ceci

n’est pas exhaustif. Nous devons poursuivre et franchir encore un certain nombre d’étapes en la matière. Je serai très soutenant par rapport à cela et je remercie mes administrations et nos équipes pour tout le travail déjà réalisé à cet égard.

Mesdames et Messieurs, je souhaiterais vous entretenir de la situation des commerçants et aussi mentionner en quelques mots notre préoccupation à propos des artisans.

Vous le savez, notre commerce de proximité en général souffre de différentes concurrences, de différentes difficultés : concurrence de l'e-commerce, difficultés liées à l'évolution des pratiques, des habitudes de consommation, difficultés de requalification, parfois d'accessibilité des centres urbains ou ruraux, d'autres éléments d'évolution du commerce de proximité et bien d'autres considérations encore.

Avec vous, je souhaite être le moteur d’un soutien vigoureux aux commerces de proximité. Nous sommes en train de préparer un avant-projet de plan global Horizon proximité. En effet, indépendamment des dispositifs, du soutien et de nos cadres déjà existants, aujourd'hui, à travers notamment les mesures de type Créashop – l'outil de développement commercial qui vise à créer un effet boule de neige, en étendant l'attractivité commerciale, indépendamment de l'action menée notamment à travers un soutien au SNI, qui a organisé un volume impressionnant de formations destinées à nos commerçants pour leur permettre d'organiser leurs activités de commerce physique et de l'articuler avec de l'e-commerce au départ d'une plateforme sous-régionale ou plus globale –, je souhaite profiter positivement de la conjonction de compétences en Économie, Commerce, et cetera, avec l’Aménagement du territoire – préoccupation chère à votre cœur, Madame la Présidente – pour travailler en même temps sur l'attractivité des centres-villes à travers les permis, les dispositifs existants dans le CoDT, les ambitions que la Déclaration de politique régionale nous fixe. Cela de manière à travailler en même temps sur les dispositifs d'aide et de soutien au commerce, à travers l'action de la SOWALFIN, pour soutenir la transmission et l'accompagnement dans la transmission des commerces, les investissements en matière de centres-villes et, par ailleurs, les éléments de permis liés aux implantations commerciales qui se trouvent aussi dans mes compétences.

J’espère que l'ensemble de cet alignement – si je puis dire, des planètes – pourra se traduire – c'est l’objectif du plan global Horizon proximité que je compte annoncer dans le courant de la première partie de l'année prochaine – après une très large concertation avec l'ensemble des associations, commerçants, centres commerciaux, fédérations représentant les classes moyennes, les indépendants, les échevins du commerce, et cetera ; le but est que nous puissions avoir, à la conjonction de ces différentes compétences, un faisceau de mesures. Je pourrais avoir l'occasion d’en détailler quelques-unes auxquelles nous pensons à ce stade.

Ce faisceau de mesures sera destiné à soutenir notre commerce de proximité, parce qu’il est clair que, indépendamment d'un certain nombre d'évolutions des habitudes, des choix en matière de consommation – que je respecte totalement – la présence de nos commerces, la vitalité de ceux-ci représente, en termes d'activité et d’emploi, des pans extrêmement importants de notre réalité wallonne. D'autre part, cela représente aussi bien sûr la vitalité, l'attractivité, le tissu social, le tissu convivial de nos centres urbains, de villes grandes ou moyennes mais aussi de nos centres plus ruraux.

Vous comprenez que nous ne pouvons pas traverser cette législature sans avoir apporté une réponse à l'ensemble – ou, en tout cas, à un maximum – de ces préoccupations

On sait qu’il existe une reconnaissance des artisans au départ du niveau fédéral. Nos artisans sont aussi demandeurs d'une valorisation de cette reconnaissance – Mme Laruelle en avait été à l'initiative – en termes de médiatisation, et cetera. Ils sont aussi demandeurs de moyens, de dispositifs positivement discriminants qui viendraient aider les artisans. On sait que leur réalité est une réalité différente d'autres entreprises. Je suis donc aussi à l'écoute des réflexions du Parlement.

Je m’étais d’ailleurs dit, Madame la Présidente, que si l’un ou l'autre membre du Parlement, de notre commission souhaitait se plonger plus particulièrement dans une mission parlementaire sur l'activité des artisans et leur déploiement, je serais vraiment à l'écoute de cette disponibilité. On pourrait évidemment travailler ensemble, tant je pense que cette proximité et l'action des artisans peuvent aussi participer à cette densification en termes d'emploi, en termes d'économie de proximité et de valorisation de ceux-ci et aussi bien sûr de vie dans nos villes, dans nos villages et aussi de rapprocher, dans certains cas, l'action de faire, de transformer, de valoriser le produit, la matière et de rapprocher ; tout cela avec le consommateur. Je vois dans tout cela un cercle assez vertueux. Je pense que le Fédéral, ayant fait sa partie du job et pouvant encore imaginer, je l'espère, dans un accord fédéral à venir, espérons, d'autres compléments d'action ; on peut encore imaginer alors que la Région fasse partie du top. Ensuite, si nous avons, à notre niveau, travaillé sur les commerçants de proximité, sur les centres-villes et la validation des éléments de noyau, de centralité. Si par ailleurs, on a travaillé spécifiquement au soutien aux artisans, non seulement en termes de communication d'informations mais en termes de mesures qui les aident dans le concret, alors, à mon avis, on a fait œuvre utile, me semble-t-il.

Je glisse vers le numérique. Vous savez que, et c'est le point suivant de mon propos, j'atteins tout doucement

40 % de mon exposé, Madame la Présidente, si ceci vous agrée. N'hésitez pas me dire si vous me trouvez trop succinct ou, à l'inverse, trop prolixe. Glissant vers le numérique, je dois dire que la Déclaration de politique régionale n'a pas été avare : 7 pages. Sept pages à relire sous le sapin entre l'entrée à Noël et la dinde, le cas échéant. Je n'ai presque plus rien à dire d'autre. En fait, l'engagement du Gouvernement wallon en matière de digital et du numérique a été très clair, très robuste ; personne ne conteste d'ailleurs cela. On sait que la Wallonie doit s'emparer des opportunités que représente la transformation numérique digitale, à la fois pour la compétitivité de nos entreprises, mais aussi pour la connectivité du territoire, le redéploiement économique, l'accessibilité d'un certain nombre de nos concitoyens à des services de plus en plus nombreux. Par ailleurs, on sait que l'on doit aussi travailler à la résorption, même si les chiffres sont plutôt encourageants à ce stade, de la fracture numérique, éviter évidemment qu'elle ne s'accroisse. Nous devons en outre travailler à l'acquisition de compétences numériques, à l'accroissement des compétences numériques de la population. À cet effet, la stratégie Digital Wallonia a été renforcée. Elle se poursuivra pour les 5 prochaines années.

Des moyens budgétaires sont prévus avec, notamment, une augmentation significative du budget consacré au numérique en 2020, budget qui passera de 15 à 18 millions d'euros à destination de l'écosystème numérique wallon. Cette stratégie se décline en 8 axes prioritaires : la transformation numérique des entreprises, l'intelligence artificielle, l'e-commerce, la connectivité du territoire, les compétences, l'évolution de l'administration, la recherche ainsi qu'un certain nombre d'avancées spécifiquement identifiées. Le défi est énorme. Il s'agit tout à la fois d'aider les entreprises actives dans le numérique à se développer, à gagner en compétitivité. Cela exige aussi une professionnalisation, un caractère très adapté et agile des structures d'accompagnement. Il s'agit aussi de soutenir – et il y a ici quelques magnifiques exemples que je nous engage à découvrir ou à redécouvrir – d'aider nos start-up et *scale-up* à progresser en la matière. Notre territoire wallon est à cet égard, je ne dirais pas une pépinière, mais recèle de bon nombre d'exemples intéressants. En 2019, nous avons initié le programme Digital Wallonia for IA – pour intelligence artificielle –, destiné à faire éclore le secteur de l'intelligence artificielle en Wallonie. Il faut maintenant aller plus loin et véritablement s'emparer des opportunités que couvre le développement de l'intelligence artificielle et que représente ce développement au profit de nos entreprises mais aussi plus particulièrement au profit des industries et de nos concitoyens. Je souhaite citer également le système, même si, a priori, cela peut paraître étonnant, le secteur du jeu vidéo qui est en pleine croissance.

Nous structurons également ce secteur autour d'une fédération avec laquelle nous souhaitons évidemment pouvoir travailler, fédération qui rassemble jeux vidéo et l'e-sport, en vue d'accompagner le développement de cet écosystème en Wallonie. Le numérique doit, à mes yeux, en tout cas, percoler à travers les différents secteurs de notre économie. Il ne s'agit pas, ici, que des secteurs *high-tech* que l'on pourrait imaginer a priori mais transversalement dans l'industrie, dans l'agriculture avec le *smart farming*, dans le commerce et bien d'autres encore.

Ainsi, nous souhaitons amplifier le programme Made Different - Industry 4.0, qui a déjà permis de sensibiliser plus de 800 entreprises manufacturières wallonnes et d'en accompagner pas moins de 200 autres dans leur processus de transformation numérique.

Dès 2020, ce programme s'étendra à l'ensemble des secteurs et non plus uniquement aux industries manufacturières. Le programme Made Different - Industry 4.0 s'appelle désormais Industrie du futur.

Les pouvoirs publics devront prendre part à la transformation digitale et numérique, à travers une volonté permanente de mise en place des approches, indiquées, il y a quelques instants, de simplification du guichet unique sécurisé, avec comme leitmotiv la gestion sous le principe Only Once et du suivi numérisé des dossiers.

Cela implique également de développer une politique spécifique en matière d'*open data* et de remettre les données, la gestion des données au centre de notre action comme élément essentiel de la volonté politique régionale.

Par ailleurs, une meilleure connectivité de notre territoire me semble primordiale. Il faut donc encourager les investissements en la matière, en respectant les normes en vigueur et, bien sûr, le principe de précaution en matière de santé publique, et plus largement d'environnement.

À cet égard, je souhaite évoquer avec vous la possibilité d'une prolongation de l'accord Tax on Pylons, taxe sur les pylônes, afin notamment de garantir une meilleure connectivité des zones et territoires ruraux, ainsi que les connexions filaires à très hauts débit qui seront développées dans les zones d'activité économique.

Notre politique dans ce domaine doit, me semble-t-il, s'orienter vers la résorption de la fracture numérique, de manière à développer les compétences de chacune et de chacun, et ce, tout au long de la vie. Cela passe notamment par plus d'espace numérique et par la mise en place de programmes d'acquisition de compétences, à travers différentes structures de formation, donc acquisition de compétences complémentaires dans ce domaine. Évidemment, le développement de l'infrastructure de connectivité du territoire nous amène très naturellement à la question de l'implémentation de la 5G. À cet égard, comme m'y invite vivement la

Déclaration de politique régionale, je proposerai incessamment de constituer un groupe de travail composé non seulement d'experts en matière de télécommunications, en matière économique mais également en matière environnementale et de santé. Ce groupe aura la tâche de soumettre au Gouvernement une série de recommandations relatives aux conditions et au développement de la 5G sur le territoire wallon.

Il faut citer également, à ce stade, la poursuite de programmes, tels que WallCode et l'école numérique, afin d'appuyer l'apprentissage des jeunes et des moins jeunes dans ce secteur essentiel.

Quelques mots concernant, vous y avez fait allusion, Madame Schyns, les centres de compétences et l'IFAPME dans un chapitre plutôt formations. On le sait, notre Région a besoin de plus d'emplois dans une série de secteurs en demande aujourd'hui mais aussi d'emplois évidemment stables, durables et de qualité. Cela passe nécessairement par la formation. C'est un des autres points absolument prioritaires de mon approche quant au développement futur de la Région : investir, je ne vais pas vous surprendre dans les compétences, investir dans la formation, investir dans les ressources humaines, investir dans l'esprit d'entreprendre dans cette appétence pour le savoir et le savoir-faire sont autant de challenges à la fois pour l'IFAPME et pour les centres de compétence. L'engagement du Gouvernement en la matière doit être totalement prioritaire.

Pour développer sa politique de formation, le Gouvernement peut s'appuyer bien sûr sur les centres de formation, dont le réseau – on l'a évoqué, il y a quelques minutes – représente un maillage important mais aussi un outil majeur au service de la formation dans ses différents cadres que sont : la formation professionnelle, la formation initiale et la formation continue en Wallonie.

L'IFAPME continuera, bien sûr, à participer également activement à la mise en place, à l'organisation, à l'offre de formation, singulièrement de formation en alternance, qu'il s'agisse de la formation à distante à destination des apprentis, des candidats chefs d'entreprise – au masculin et au féminin – ou des personnes bénéficiant de formations à un moment ou l'autre de leur vie professionnelle.

À cet égard, je souhaite d'une part répondre à un certain nombre de difficultés circonstancielles de l'IFAPME – nous les avons déjà évoquées notamment dans cette commission – et, dans le même temps, avoir une réflexion sur à la fois les propositions de formations offertes par l'IFAPME aux apprenants, en général, et, d'autre part, toujours en parallèle, mener une réflexion sur l'avenir de l'IFAPME que l'on inscrira, à moyen terme, dans le cadre et dans l'organisation des États généraux de l'alternance, ici, aussi avec mes collègues, consœurs, puisqu'elles sont en charge de ce département à la Région wallonne ou à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'objectif aussi est de travailler sur des éléments d'optimalisation du fonctionnement de l'IFAPME, de l'investissement dans les différents centres relevant de l'IFAPME ou articulant leur travail avec l'IFAPME, de travailler également sur la reconnaissance des certifications qui me semble un élément important, sur l'attractivité des formations organisées par l'IFAPME – on sait notamment que le taux d'insertion professionnelle est supérieur à 85 %, en ce qui concerne les personnes qui sortent de l'apprentissage.

Je souhaite aussi que nous puissions œuvrer en ce qui concerne la mise en œuvre de passerelles plus fluides entre opérateurs du monde de la formation, que nous puissions réfléchir à l'adressage, c'est-à-dire à la personne qui réfère qui envoie, si je puis dire, vers les différents intervenants en matière de formation et, par ailleurs, un meilleur continuum de l'apprentissage.

On sait et l'on doit se mobiliser en ce qui concerne les jeunes ou les personnes les plus éloignées de l'insertion socioprofessionnelle. Ceci ne peut se faire qu'à travers une approche spécifique, notamment traduite par des stages de type « essais-métier », découverte des filières, d'un accompagnement individuel renforcé, et cetera.

Il faudra également actualiser les partenariats de l'IFAPME et de nos centres de compétences au regard de notre approche transversale en matière d'emploi et de formation. En ce domaine, comme en d'autres, la main droite de la Région ne peut ignorer ce que la main gauche fait et inversement. Il faudra bien entendu continuer à adapter l'offre de formation aux besoins de la société, aux besoins du marché du travail et aux besoins des entreprises, avec une attention toute particulière pour les métiers en pénurie. Nous devons évidemment pouvoir attirer plus de gens, plus de jeunes vers les filières de formation qui se destinent à répondre aux besoins des métiers en pénurie. Certains de ces besoins sont absolument criants. Certains de ces besoins sont accessibles moyennant des formations relativement courtes en termes de temps, en termes d'investissement. On estime que de l'ordre de 40 à 50 % des emplois actuellement vacants dans les filières en pénurie ou en tension sont accessibles moyennant des modules de formation dont la durée est raisonnablement courte à moyenne.

En tant qu'acteur wallon de la formation en alternance et dans le cadre de ces différentes filières de formation, l'IFAPME participera activement à la mise en œuvre de ces diverses mesures envisagées par le Gouvernement de Wallonie.

Les centres de compétences feront l'objet d'un processus de relabellisation sur la base du modèle de centre d'excellence inspiré du modèle de la Commission

européenne. Ce modèle ambitieux a la volonté de répondre aux défis de la mutation dans le monde du travail : l'évolution technologique, la digitalisation, l'innovation, l'industrie 4.0, l'hétérogénéité des apprenants, les attentes des différentes générations dont la génération Y, l'enjeu lié au vieillissement de la population, les défis environnementaux, la nouvelle économie, dont l'économie circulaire, les défis liés à la société inclusive en matière d'inclusion des personnes issues notamment de la migration et, par ailleurs, d'intégrer les préoccupations modernes et par ailleurs tellement légitimes d'équilibre, notamment entre la vie professionnelle et la vie privée.

Ce modèle se présente sur trois axes : formation et apprentissage ; coopération et partenariat ; gouvernance et financement.

Les centres de compétences continueront à participer aux actions visant à diminuer le nombre d'emplois et de métiers en pénurie dans notre Région en travaillant sur :

- l'intérêt des candidats pour ces métiers en testant et en proposant de venir s'initier, en activant des pistes de solutions en matière de communication moderne, d'orientation, de présélection des apprenants et des étudiants ;
- le contenu de l'offre de formation ainsi que sur les incitants en amont de la formation afin d'attirer des différents publics vers ces métiers ;
- les *soft skills*, c'est-à-dire les compétences de base, afin d'aider le public ou les publics les plus éloignés de l'emploi à se préparer à des formations qualifiantes de type métiers en pénurie ou métiers en demande ;
- la cartographie aussi précise que possible des besoins et en mettant tout en œuvre pour y répondre, le cas échéant, de façon décentralisée avec des dispositifs à distance ou des dispositifs mobiles.

Les centres de compétences participeront également à l'étude plus spécifiquement attachée aux métiers d'avenir, en travaillant sur le contenu des formations, répondant ainsi aux besoins et/ou aux attentes des entreprises mais aussi aux besoins futurs de nos entreprises.

Permettez-moi, Mesdames et Messieurs, après ce chapitre consacré à l'emploi, à la formation, à l'alternance, à l'IFAPME et aux centres de compétences, de vous entretenir d'aménagement du territoire.

L'objectif général du Gouvernement wallon s'inscrit dans une stratégie territoriale particulièrement ambitieuse. Je suis vraiment heureux de lire et de relire ce passage de l'accord du Gouvernement. Il est ambitieux, parce que les enjeux sont là, ils sont évidemment impérieux mais on a aussi la volonté de répondre aux besoins actuels et futurs de notre société, de pouvoir rassembler dans une vision mais aussi dans des moyens, dans des textes, dans des cadres, dans des moyens de soutien, de pouvoir articuler une vision pour notre territoire. Nous avons la volonté de répondre aux besoins de la population et d'accompagner l'évolution de ces besoins et de leur nature, en termes de logement, notamment, mais aussi de mobilité et de fonctionnalités diverses de la population.

On s'est résolument inscrits dans une autre approche en termes de consommation de la surface du territoire, de la consommation du terrain et de la terre avec aussi, évidemment, la volonté de répondre aux besoins de notre croissance et de notre déploiement socioéconomique, en mettant à disposition dans les conditions déjà évoquées, tout à l'heure, de la surface, de l'espace pour l'activité économique, en ce compris pour les demandes de plus grande superficie. De mémoire, on n'a plus que, grosso modo, 220 hectares de grands terrains disponibles sur l'ensemble du territoire wallon. Il y en a 700 bruts mais il y a autour de 220 terrains pour des implantations de grande superficie, c'est-à-dire de plus de 10 hectares ; ce qui est assez peu quand on connaît le peu de temps et le déploiement nécessaire pour quelque projet que ce soit visant à ramener ou à requalifier des terrains, à les assainir pour les mettre à disposition de l'activité économique. Il y a donc une urgence à agir en la matière, notamment à travers un nouveau modèle de mise en œuvre de la dépollution et de la commercialisation après dépollution des sites d'activités économiques désaffectés pollués ou antérieurement pollués.

Notre but, en matière d'aménagement du territoire, est donc de nous orienter, très substantiellement, vers une meilleure utilisation de l'espace et du territoire mais aussi, concomitamment, de travailler, avec mes collègues du Gouvernement en charge des ces matières, à une politique nouvelle qui s'ajoutera au dispositif existant en matière de soutien à la rénovation et à l'isolation du bâti.

Nous devons – je l'évoquais, il y a quelques instants – pouvoir mobiliser ou remobiliser les nombreux terrains à réhabiliter. De mémoire, on a de l'ordre de 3 650 hectares aujourd'hui inventoriés sur le territoire wallon. La DPR dit, de mémoire, que l'on doit en faire 100 hectares par an. Pour cela, il faut déjà se lever tôt et se coucher tard. À 100 hectares par an, on en a quand même pour quelques décennies.

Nous nous en sommes déjà entretenus, notamment avec M. Bierin et avec des collègues liégeois, qui m'interrogeaient concernant Chertal et d'autres sites ; on est en train d'essayer de mettre en œuvre, pour le début de l'année prochaine, une première expérience différente de réhabilitation d'un site pollué avec une activité industrielle et chimique significative dans le passé.

Sur base de cela, avec une adaptation décrétale, j'espère, en fin d'année 2020, avoir un modèle modifié,

qui fait intervenir les pouvoirs publics significativement, les opérateurs publics, comme les administrations ainsi que les opérateurs privés, de manière à – et c'est pour cela que je le cite en Aménagement du territoire – rassembler cette préoccupation de mise à disposition de terrains, d'une part mais aussi, d'autre part, de ne pas aller consommer plus qu'il est totalement indispensable l'espace non bâtissable, à savoir les zones agricoles et autres, telles que les recèle notre plan de secteur.

Il y a de gros efforts à fournir en la matière. En ce qui concerne cette volonté, nous poursuivrons, par ailleurs, les travaux menés avec les SAR, et cetera. Notre but est de pouvoir vous proposer, comme je l'espère, un nouveau modèle dans les tout prochains mois ou, à côté de ce que l'on fait, un modèle complémentaire novateur.

En ce qui concerne la Déclaration de politique régionale, celle-ci prévoit également – je l'indiquais – une diminution spectaculaire de l'artificialisation et de l'enrubannement de l'urbanisation sur notre territoire. Cela implique d'améliorer l'attractivité des lieux caractérisée par leurs éléments de centralité, en lien avec le ministre en charge de l'Équipement. Cela implique, en effet, de travailler sur les investissements en matière de multimodalité et autres équipements permettant ce transport multimodal.

À cet égard, notre Déclaration politique régionale est ambitieuse, ayant décidé de convertir une partie des moyens et surtout d'ajouter des moyens significatifs au plan Infrastructures, de manière à soutenir la mobilité et la multimodalité.

En ce qui nous concerne plus particulièrement, en Aménagement du territoire, ma volonté est d'utiliser d'abord ce qui est existant et d'en faire l'usage le plus large et le plus profitable. Parmi les outils existants, on retrouve les zones d'enjeu communal. Aujourd'hui, il n'y en a pas beaucoup, Coronmeuse étant la plus avancée. Il y a des tentatives ailleurs, il y a des dossiers à différents états. Notre ambition est qu'il y ait vraiment, à travers les zones d'enjeu communal, la possibilité de réorganiser des quartiers entiers, des centres, des espaces et, ainsi, de transcender les éléments planologiques antérieurement fixés.

Je lance un appel aux nombreux mandataires communaux qui écoutent en streaming notre commission ou qui la reverront ultérieurement : notre volonté est qu'il y ait une vingtaine de zones d'enjeu communal mises en œuvre mais avec la volonté de travailler sur les centralités, l'attractivité, et cetera. Comme cela, nous avons différents moyens d'action.

Nous avons décidé de constituer une expertise pour bien quantifier l'artificialisation du territoire. Il y a un élément décroissant dans l'artificialisation, c'est-à-dire dans la tendance à l'artificialisation mais qui continue quand même. Elle continue moins fortement qu'avant mais elle continue quand même.

La première étape, c'est d'étudier cela de manière à quantifier l'artificialisation du territoire. Ensuite, il s'agira de prendre des mesures qui encouragent, avec l'utilisation des outils existants, à être porteur d'un certain nombre de projets qui améliorent l'attractivité des éléments de centralité. C'est travailler sur l'équipement avec Philippe et avec les autres collègues et, dans le même temps, travailler sur les instruments juridiques – SDP et autres –, de manière à avoir quatre ou cinq couloirs. On poursuit le même objectif, qui est d'arriver au bout de la ligne. Mais on travaille en même temps les dispositifs existants : la quantification, l'analyse des données, les programmes d'investissement concrets sur le terrain et, par ailleurs, le cadre juridique de ce que l'on pourra faire dans le futur.

Le but est de pouvoir partager plus largement cette envie d'investir mais aussi cette envie de vivre dans les éléments de centralité, de villes petites, moyennes ou grandes, mais aussi de centralité rurale. En partenariat, bien sûr, avec les autorités locales, avec nos villes et communes mais aussi avec des investisseurs privés et d'autres interlocuteurs, nous souhaitons investir significativement dans ces pôles d'attractivité, de manière à contribuer à remodeler, petit à petit, pas à pas, mais de façon déterminée, le visage de nos centres-villes.

Enfin, notons que ramener les commerces et soutenir leur pérennité est un des autres points de mes priorités. Selon le Syndicat national des indépendants ainsi que l'UCM, 20 % des commerces de centre-ville sont aujourd'hui vides. C'est absolument énorme et le phénomène continue. C'est donc un phénomène de désertification de certains centres-villes auquel nous sommes confrontés et contre lequel nous devons nous battre. Lorsque j'évoquais, tout à l'heure, les artisans, je pense que ramener le commerce et en assurer la pérennité au centre-ville, n'est pas seulement soutenir l'implantation commerciale, de telle ou telle enseigne que l'on retrouve partout ailleurs sur le territoire wallon et dans une partie de l'Europe, c'est aussi soutenir, à travers nos dispositifs à venir, complémentaires pour les artisans, le boulanger, le cordonnier, le légumier, le poissonnier, le boucher et toutes celles et tous ceux avec lesquels on peut avoir cette relation de proximité. Chez mon boucher, à peu près la moitié des gens qui entrent, il les appelle par leur prénom ou par leur nom. Idem pour les clients. Et cela me frappe toujours. Le client a une relation de proximité vraiment exceptionnelle. Il faut donc vraiment continuer et redéployer la présence de tous ces métiers et de ces artisans détenteurs d'un savoir et d'une grande richesse. Cela me semble devoir mobiliser tous nos efforts jusqu'à Noël et dès le lendemain de Noël.

J'ai déjà évoqué le plan Horizon proximité, je n'y reviens pas, et l'échéance du début de l'année prochaine

où l'on fera – et si l'un ou l'autre parlementaire de tous les groupes veulent se joindre à nous, ils sont évidemment les bienvenus – un grand *pow-pow* pour mettre sur la table un certain nombre de nos idées et de nos projets, pour en faire autant de pièces à discussion avec l'ensemble des intervenants : les classes moyennes, les associations de commerçants, les mandataires communaux, les services du commerce, et cetera. De manière à ce que l'on puisse rapidement être très structurés dans notre approche pour soutenir ce commerce de proximité.

Je vais mentionner également dans la foulée que la politique de l'Aménagement du territoire ne se limite pas à l'ensemble des éléments que je viens d'évoquer. Il y a bien sûr toute l'action normative de délivrance de permis, de respect des délais, de réponse rapide avec le concours de nos administrations – que je remercie une fois encore – à l'ensemble des demandes et requêtes les plus diverses qui nous sont adressées. Nous souhaitons également que notre articulation avec les dispositifs mis en place par les pouvoirs locaux puisse se faire de façon optimale. Nous sommes en train de marquer accord et de ratifier la composition de l'ensemble des nouvelles CCATM, issues du renouvellement des élections communales dans les villes et communes de Wallonie qui en sont dotées.

Par ailleurs, nous souhaitons également nous attaquer à d'autres vaches sacrées ; nous emparer – si je puis dire – d'une réflexion concernant l'actualisation de l'un ou l'autre de nos plus anciens et/ou plus obsolètes plans de secteur. C'est aussi une tâche à laquelle nous nous attacherons dès ce début de l'année 2020.

Il y a encore beaucoup d'autres choses à dire mais je dois bien constater que la taxe sur les sites d'activités économiques désaffectés, je sais que c'est difficile, parce que les propriétaires, les situations sont compliquées, et cetera, mais on doit encore travailler, de manière à ce que cette taxe atteigne son objectif et que, par ailleurs, le rendement soit aussi plus en attente avec l'enrôlement possible. Le but de cette taxe, c'est d'aider évidemment à enclencher la décision de réaffectation de ces biens. Puis, il me semble qu'en termes de justice fiscale, il est important que tous les sites concernés, quelle que soit leur situation, dès le moment où ils correspondent à la qualification de la base d'enrôlement, puissent faire l'objet de l'enrôlement et de la perception de l'impôt concerné.

Je souhaite rapidement qu'un groupe de travail nous éclaire par rapport aux raisons et aux causes de ce rendement faible de cette taxe, que l'on puisse en redéfinir le cadre et les conditions pour en améliorer non seulement l'enrôlement mais aussi la perception. Puis, moins il y en aura de perception, parce que les espaces concernés auraient retrouvé une affectation, plus vivace, plus actualisé serait l'objectif auquel nous nous astreignons. L'objectif en soi de la taxe concernée.

Les parcs d'activités économiques. Nos entreprises doivent disposer soit en proximité, dans certains cas, autour de pôles bien identifiés, sur le territoire wallon, ou dans d'autres cas encore, d'espace suffisant en superficie de terrain. J'ai évoqué les besoins de grand terrain mais qui dit « entreprise », dit évidemment nécessiter de disposer d'espace. Nous souhaitons donc que cette intention se traduise évidemment en actions concrètes. Quelle est la situation actuelle ? En fait, nous avons dans nos parcs environ 6 500 entreprises – m'indique-t-on – ; ce qui représente environ 150 000 emplois à travers nos 280 parcs d'activités économiques disséminées sur le territoire wallon, dont sept parcs scientifiques, six parcs logistiques et 11 parcs multimodaux. Le taux d'occupation moyen de nos parcs est de 85 %, avec parfois des éléments de réservation d'espaces voisins des implantations des entreprises pour leur permettre une extension ultérieure.

L'ambition du décret du 2 février 2017 est de mettre en place une stratégie ambitieuse de développement à haute valeur ajoutée pour la Wallonie, en mettant des terrains et des bâtiments à disposition, notamment pour accueillir de nouvelles entreprises ou des croissances d'entreprises. Je l'ai indiqué, votre volonté est de travailler, d'abord, sur les friches industrielles à concurrence de 100 hectares par an. Ensuite, pour le surplus, de pouvoir mobiliser de l'espace mais en faisant, bien sûr, de la compensation planologique adéquate, non seulement pour respecter les directives en la matière et nos outils régionaux mais aussi pour nous inscrire dans le cadre de notre philosophie d'accord de Gouvernement et des ambitions que nous nous sommes fixées à cet égard.

Par ailleurs, nous avons la volonté de doter nos parcs d'activités économiques d'une gestion en termes de technologies et d'équipements modernes et d'une gestion foncière optimalisée. Nous allons, à cet égard, avec l'ensemble des intercommunales économiques passer en revue à la fois les équipements de nos parcs, notamment en termes d'accessibilité à la fibre, au numérique. Mais aussi en termes d'optimalisation de gestion foncière, comment nous pouvons franchir des pas en l'espèce ?

Je voudrais ensuite vous parler d'agriculture, bien sûr, puisque à travers mon département, dans un secteur qui, aujourd'hui, connaît, pour certaines de ces divisions, certaines de ces disciplines, des difficultés importantes, voire très importantes, l'on sait que nous devons pouvoir répondre ou nous organiser pour faire face aux difficultés que rencontrent certains des 12 649 agriculteurs, présents et actifs sur le territoire wallon. Ces difficultés ont pour nom, dans certains cas : la chute des prix, la volatilité des marchés, la structure durable des coûts qui ne permet pas de rémunérer l'investissement ni le travail, les incertitudes liées à la fin des mécanismes, notamment de balises de la production, les effets du changement climatique, les crises sanitaires à répétition, les différents aléas complémentaires des professions concernées, les

embargos auxquels nous devons, ou certains doivent faire face au niveau international, le phénomène de l'*agribashing* trop souvent répandu, et bien d'autres éléments qui font, aujourd'hui, que notre secteur agricole, de l'élevage, de la fruticulture, de l'horticulture est un secteur qui, transversalement, est en souffrance.

Je souhaite vraiment, à cet égard – je sais que cela correspond à votre conviction –, réitérer tout mon engagement, toute ma détermination à développer un faisceau d'actions qui permettent de contribuer à la solution, qui permettent de répondre aux enjeux actuels afin que ce secteur d'activité, tellement essentiel pour notre alimentation, et aussi tellement essentiel du point de vue économique et du territoire, puisse continuer à s'exercer en Wallonie et à s'exercer suivant les modèles qui ont fait, aujourd'hui, à la fois les succès de notre agriculture mais aussi son très grand professionnalisme et son niveau de performance dans un grand nombre de productions ou de spéculations.

Pour y parvenir, nous devons nécessairement nous mobiliser autour de différents objectifs.

Premier élément, le développement des circuits courts, de la proximité avec les acteurs, le rapprochement du citoyen-consommateur avec le producteur-transformateur, le développement et le soutien, notamment, de la diversification de la création de valeur ajoutée dans les différentes filières agricoles. Je n'oppose pas agriculture conventionnelle, transition et bio, chacun des secteurs agricoles mérite notre attention, chacun a sa place mais, bien évidemment, je m'inscris totalement dans l'objectif de la DPR qui est de faire croître la part du bio dans notre agriculture.

Le renouvellement des générations et l'investissement des jeunes constituent un autre enjeu essentiel qui doit aussi, me semble-t-il, permettre de pérenniser l'activité agricole, notre modèle, non seulement à travers le soutien à l'installation des jeunes, mais surtout à travers le soutien à la pérennisation du revenu en agriculture. Les agriculteurs, les producteurs, les éleveurs m'indiquent que, avant tout, bien évidemment, ils ont toujours été exposés aux aléas du temps, des saisons, du climat, des marchés, et cetera ; à la volatilité des prix, aux risques, à la concurrence. Ceci fait partie de la réalité du métier. Aujourd'hui, l'addition de l'ensemble de ces circonstances, l'effondrement durable des prix dans certaines filières, notamment la filière bovine, mais aussi certains prix en ce qui concerne les fruits, le prix du sucre et d'autres éléments encore, constituent des éléments durablement déstructurant de l'activité et du modèle.

Je souhaite à cet égard que l'APAQ-W poursuive sa transformation, puisque – juridiquement, et en termes de fonctionnement, une responsabilité décisionnelle – le précédent Gouvernement, à l'initiative de mon prédécesseur, a modifié l'APAQ-W en ce qui concerne son organisation, sa décision, son conseil d'administration, avec le pouvoir décisionnel du conseil d'administration qui a été spectaculairement renforcé, avec la présence des représentations agricoles, notamment en son sein.

Par ailleurs, en dialogue avec l'APAQ-W, nous souhaitons soutenir la professionnalisation de l'ensemble de l'action de communication autour et au bénéfice de nos produits.

Les campagnes, telles qu'elles ont été récemment ou seront annoncées, participent à cette volonté de pérennisation. Le soutien des actions comme « C'est bon, c'est Wallon », « Manger local et de saison », « Le lait, c'est bon par nature » et d'autres éléments encore résonnent positivement à mes oreilles et, j'espère, positivement et largement aux yeux de l'opinion. Il faut continuer en ce sens. Je n'en ai cité que quelques exemples. Il y a aussi les ambassadeurs qui jouent un rôle important et qui mettent leur notoriété et leur expertise au bénéfice de nos produits wallons. Quant à l'action d'inclusion dans l'HORECA de nos produits locaux, la valorisation à l'international, j'y reviendrai. Tout cela me semble devoir être soutenu.

Je poursuivrai par ailleurs les actions dans le cadre du soutien à un meilleur équilibre au sein de la concertation « chaîne », de manière à ce que chacun des maillons, en ce compris celui qui produit à l'origine, puisse, bien sûr, être rémunéré correctement pour son travail.

En outre, en ce qui concerne l'exportation, il s'agit d'un sujet qui me mobilise à 2 000 %. Avec les collègues, je veux rapidement ouvrir des marchés qui aujourd'hui nous sont encore fermés, singulièrement concernant la viande bovine, les fruits et d'autres secteurs encore, de façon très monitorée, très concrète. Pas à pas, nous menons des actions par rapport à chacun des marchés que nous avons identifiés avec l'AWEx – il y a d'ailleurs le protocole de coopération entre l'AWEx et l'APAQ-W – mais de façon très méthodique. Vous êtes informés de ce qui a été mené en Chine, par exemple.

Nous menons, ainsi, toute une série d'actions pour contribuer à ouvrir ou à rouvrir des marchés qui seraient très, très structurants pour nos prix, ici, en Région wallonne. Je l'ai vécu lorsque j'étais ministre fédéral, presque, mécaniquement, dès que le marché chinois a été ouvert, les prix de la viande de porc en Belgique se sont envolés.

Il faut que cet effet levier soit mené sur un marché où les volumes et la nature des produits que nous exportons sont adéquats. Il faut aussi que l'on structure le commerce. Nous faisons les démarches diplomatiques, économiques, en termes d'export, en termes sanitaires, en termes de barrières. Évidemment, l'activité économique et le commerce doivent, bien évidemment, se décliner au départ des professionnels.

Par ailleurs, en ce qui concerne les autres éléments, je voudrais également indiquer que – on y a fait allusion – les dossiers « sécheresse » viennent de nous être communiqués. L'estimation totale – ce n'est pas la part régionale, mais l'estimation totale qui m'a été transmise – concernant la sécheresse 2018 représente 257 millions d'euros de dégâts.

Nous sommes, de plus, en train de solder les derniers dossiers liés aux calamités, à la fois, « gel » et « sécheresse » de 2017, de manière à ce que les quelques derniers dossiers encore en souffrance trouvent rapidement une réponse, y compris ceux transmis au contentieux.

Je voudrais vous formuler quelques mots pour évoquer la crise de la peste porcine africaine. Les éleveurs concernés doivent pouvoir être indemnisés et continuer à être indemnisés, tant en ce qui concerne le volet fédéral que le volet régional. L'ensemble du pilotage du dossier a été confié par le Gouvernement à ma collègue, Mme la Ministre Tellier, qui en assure, par ailleurs, la coordination.

Je ne peux évidemment vous détailler l'ensemble de l'analyse actualisée que nous avons encore faite, hier, du dossier de la PAC mais je voudrais mentionner quelques-uns des éléments, puisque nous sommes, à cet égard, à la croisée des chemins avec une proposition finlandaise, mise sur la table très récemment, avec le Parlement européen. Il y avait un article, hier soir, dans *Agra Europe* qui faisait allusion au fait que le Parlement européen a décidé de rouvrir le débat sur certains des points et sur son positionnement concernant la Politique agricole commune, en ce compris le lien avec la Commission de l'environnement du Parlement européen.

Le contexte financier du futur budget européen ajouté aux incertitudes concernant le Brexit crée évidemment un environnement inquiétant et très instable. On le sait, c'est très récemment que le budget total de la PAC, pour la période 2021-2027 proposée par la présidence finlandaise, reste significativement inférieur à celui de la période 2004-2020 ; ce qui est évidemment inacceptable pour le monde agricole et pour nous-mêmes. Je suis, par ailleurs, très préoccupé par ce que je lis en matière de propositions de convergence externe pour les paiements directs. Permettez-moi cependant de nuancer par rapport à tous ces éléments d'inquiétude, puisque la dernière proposition consacre, tout de même, une augmentation de 14 % du budget octroyé au second pilier de la PAC par rapport à la proposition de la Commission. On est dans un schéma de réduction mais les dernières propositions finlandaises sur le second pilier visent une augmentation mais attention, une augmentation par rapport à la proposition que je viens d'évoquer.

Je pense que nous aurons un Conseil agri important lundi et mardi, avec une première rencontre informelle avec le nouveau commissaire européen à qui j'ai demandé une audience, une rencontre de travail très rapidement. Il est en train de constituer son cabinet. Il y a déjà 3 ou 4 à des personnes concernées qui nous sont aujourd'hui connues. On établira avec lui un dialogue aussi approfondi que possible, dans la foulée de ce qui a été fait antérieurement par mon prédécesseur avec mon soutien.

Quant à la garantie d'un revenu agricole décent, le Sénat défend des exploitations, en ce compris les petites exploitations. Le développement des pratiques agroécologiques fait aussi partie de nos priorités. La Wallonie est en train d'élaborer un plan stratégique, afin de répondre aux défis et aux attentes de l'Europe en ce qui concerne notre secteur agricole. Il sera nécessaire également d'utiliser les différents outils, les différentes possibilités d'intervention dans le cadre de la future PAC pour accroître la valeur de la production et accroître donc le revenu au sein de l'exploitation. Citons, ici, dans le contexte de la PAC, le paiement redistributif, lié au nombre d'agriculteurs présents au sein d'une exploitation ; ce qui est une mesure type favorable aux plus petites et moyennes exploitations agricoles, en ce compris de type familial.

Concernant la transition vers l'agroécologie, la Wallonie mettra en place une série d'instruments dans le cadre de cette fameuse architecture verte, un ensemble de mesures favorables au climat et à l'environnement que l'on retrouve dans les dispositifs aussi bien au niveau de la conditionnalité, qui est le socle de base obligatoire pour les agriculteurs, que par la mise en place de mesures volontaires. La Wallonie continuera à soutenir un encadrement de qualité pour accompagner les agriculteurs vers une série de pratiques agronomiques, agroécologiques, basées sur les meilleures connaissances scientifiques, techniques, technologiques, agronomiques et écologiques. Je retiens également, au croisement de mes compétences, le digital avec l'agricole et, notamment, les perspectives qu'offre le matériel connecté et le *smart farming* en termes de rentabilité des exploitations mais aussi en termes de diminution des intrants ainsi que du recours aux produits phytosanitaires.

Je souhaite également développer la valorisation chez nous de nos produits, de nouvelles structures de transformation et de valorisation ou de nouvelles unités dans des structures existantes de valorisation ou de nouvelles unités dans des structures existantes de valorisation de nos produits ainsi que poursuivre le développement des circuits courts dans le contexte de l'économie locale.

Des structures d'encadrement existent au niveau agricole. Leur action doit être poursuivie, soutenue. Je pense notamment aux halls-relais agricoles, que M. Collin avait déployés avec M. Jeholet, et qui me semblent être des acteurs intéressants, afin de permettre l'organisation des producteurs, la valorisation, la

promotion de nouvelles filières, la création dans certains cas de structures coopératives, la valorisation de nouveaux produits de type maraîchers et autres filières qui ne demandent qu'à se déployer chez nous.

En matière de bio, je souhaite rappeler que le Gouvernement s'était doté d'un plan stratégique en la matière. À trois ans de son échéance, l'objectif initial de ce plan était déjà réalisé à 60 % pour les surfaces, à 75 % pour le nombre d'exploitations et à plus de 90 % pour la part de marché bio. Sur la base de ce constat, les objectifs en matière de bio ont été revus à la hausse en 2017.

L'année 2020 sera consacrée sur ce volet spécifique à la réalisation d'une analyse objective du plan sortant, afin que le prochain plan soit préparé en vue de combiner la réalité actuelle du secteur et les objectifs très forts que la DPR s'est fixés : 30 % des surfaces bio à l'horizon 2030.

Pour conclure sur ce point, le budget consacré à l'aide et à l'agriculture bio est fixé à 12 millions d'euros pour 2020. Cet effort illustre la volonté du Gouvernement de soutenir un développement bien articulé de l'agriculture biologique, avec une préoccupation particulière et un soutien à la valorisation et au marché des produits bio qui doivent aussi retenir notre attention.

Par ailleurs, il est indispensable que nous continuions à soutenir les actions qui permettent la rencontre de notre société et de notre monde agricole. Cette rencontre crée le contexte d'une meilleure compréhension, l'opportunité d'une meilleure compréhension entre société et citoyens, d'une part, et agriculteurs, producteurs, éleveurs, d'autre part.

Les actions, telles que les Journées fermes ouvertes ou les Journées fermes en ville sont de bons leviers, en ce sens, que je souhaite continuer à soutenir.

Il faut également poursuivre les efforts en matière de diversification. En matière d'agriculture-énergie, un colloque extrêmement intéressant se tiendra dans les prochaines semaines mais des expériences tout aussi intéressantes que j'ai eu l'occasion de visiter, récemment, sont menées en ce qui concerne la valorisation énergétique, notamment à travers la biométhanisation, la transformation en CNG d'origine naturelle et d'autres filières de cette nature. Dans le cadre de ce plan Agriculture-Énergie, tout ce qui peut représenter un potentiel de stabilisation, de diminution des coûts et des frais de la ferme mais aussi d'augmentation du revenu pour l'investisseur agricole, pour le fermier ou pour l'agriculteur concerné me semble pouvoir être travaillé.

C'est, ici, qu'au croisement des outils économiques wallons, je crois pouvoir mettre ceux-ci à disposition de la diversification agricole, de la valorisation complémentaire dans les filières agricoles à travers la transformation mais aussi de l'investissement matière énergétique.

Concrètement, il faut saisir l'opportunité d'ajouter des boucles de valeur dans les schémas existants. Cette démarche s'inscrit dans le cadre parfaitement bien compris de l'accord de Gouvernement.

Signalons aussi que la recherche en agriculture, à travers le CRA-W, est un autre point qui contribue à augmenter encore l'efficacité des pratiques agricoles, car si l'agriculture nourrit la planète, elle peut également le faire au bénéfice de pratiques qui évolueront à la suite des efforts de recherche. Notre agriculture participe également à la lutte contre le réchauffement climatique et à la préservation de notre environnement, notamment à travers la captation du carbone dans les prairies permanentes et à travers notre biodiversité. C'est donc un des mandats que le CRA-W a l'occasion de pouvoir assumer pleinement dans le cadre de notre recherche agronomique.

Je ne serais pas complet, si je ne vous parlais pas de chasse et de pêche pour vous indiquer qu'aujourd'hui, il y a beaucoup de débats autour de la chasse, de l'exercice de la chasse. Je reste absolument convaincu que nous devrons avoir un regard analytique apaisé par rapport à ce secteur de la chasse, très important pour notre Région. Il s'agit d'un secteur, par ailleurs, à l'impact économique, à l'impact en matière de gestion de la nature, de gestion des espèces, qui concerne beaucoup de monde, étant donné qu'il n'y a pas moins de 18 000 chasseurs en Wallonie recensés, plus un certain nombre qui prennent des licences pour une ou plusieurs journées. Le chasseur a, suivant ma conviction, un rôle important dans la gestion du territoire wallon, dans la gestion du territoire de chasse en particulier, dont il est le détenteur.

Par ailleurs, il est acteur important de cet équilibre forestier qu'il convient de maintenir. Nous aurons donc à cœur de veiller, d'une part, à adapter les périodes de chasse, afin d'optimaliser les prélèvements en ce qui concerne notamment l'espèce sanglier qui nous pose pas mal de soucis, comme vous le savez. La prolifération des sangliers étant un phénomène qu'il convient de combattre – ce n'est pas propre à la Wallonie ; d'ailleurs, beaucoup d'autres espaces européens sont concernés par le même problème – ; j'ai décidé, dans la foulée des initiatives prises par mon prédécesseur, de prendre le taureau par les cornes, si je puis dire, de prendre le groin par les oreilles, si je peux me permettre.

Nous avons lancé, dès cette saison de chasse, cette expérience et une organisation à titre d'expérience pilote, avec le fait que d'une part, sur un espace de 16 conseils cynégétiques où la prolifération, la présence des sangliers a été constatée comme étant la plus nombreuse, d'avoir des objectifs de tir provisoires évidemment et à titre conservatoire, eu égard au moment de l'année où nous nous trouvons, et de fixer

en fonction de cela des règles pour l'organisation d'aux moins deux battues supplémentaires, dans le cadre de ce plan de tir expérimental, au début de l'année prochaine, dans le cadre d'une prolongation de deux mois de la période de chasse.

D'autre part, comme je l'ai indiqué, il y a déjà des espaces en Wallonie où le sanglier n'a pas sa place ; ces espaces sont notamment, plus particulièrement, ceux situés au nord du sillon Sambre-et-Meuse, à propos desquels je souhaite qu'il y ait une élimination complète de la présence du sanglier. Par ailleurs, ici aussi, je souhaite simplifier le mécanisme de délivrance des permis de chasse, de manière à ce que, tout en gardant le même degré de contrôle de sécurité, la délivrance des permis se fasse d'une façon plus adaptée et plus moderne.

De plus, je souhaite également améliorer la communication concernant l'organisation et surtout le calendrier des battues. On constate aujourd'hui que le système d'affiche, même s'il garde son sens, mériterait d'être complété de façon plus moderne, en utilisant notamment les réseaux et les outils habituellement exploités par les intervenants en général et les pouvoirs publics en matière de communication.

Il y a encore beaucoup d'autres choses mais vous m'autoriserez à être résumé en l'espèce, évidemment votre disposition dans le débat ou à la faveur d'interpellation pour répondre à vos questions.

En matière de pêche, nous devons finaliser les mesures de délivrance du permis de pêche auprès des 60 000 pêcheurs, ici, concernés. Il faut, par ailleurs, redynamiser le secteur de la production aquacole. En effet, nos pisciculture, dont la production est destinée à 85 % au repeuplement de nos rivières, sont vieillissantes et manquent d'investissement, et dans certains cas de nouveaux débouchés. Ce soutien au secteur aquacole est à prévoir dans le Plan wallon pour le secteur commercial de la pêche 2021-2027.

Voilà, Mesdames et Messieurs, pour ce petit tour d'horizon, un certain nombre d'actions et de projets qui nous animeront tout au long de cette année 2020 et tout au long de l'année suivante.

Si vous le permettez, Madame la Présidente, j'ai traduit cela en quelques éléments que je souhaiterais rapidement passer en revue avec vous. Le but n'est pas que l'on m'observe, moi, mais la diapositive apparaît avec, de façon transversale, les différentes DO qui nous concernent :

- la DO 02 « Crédits de cabinet » ;
- la DO 09 « Commerce extérieur et investissements étrangers », dont on peut parler plus longuement, si vous le souhaitez ;
- la DO 10 « Secrétariat général » ;
- la DO 15 « Agriculture, ressources naturelles et environnement » ;
- la DO 16 « Territoire, logement, patrimoine et énergie » ;
- la DO 17, où figurent des éléments liés au permis de chasse, que l'on retrouve à l'Intérieur et à l'Action sociale – il y a un petit morceau dans cette administration ;
- la DO 18 « Entreprises, emploi et recherche ».

On n'a pas mal d'unités d'administration publique qui se retrouvent dans votre périmètre d'analyse et d'examen. Vous retrouvez cette liste, que l'on peut vous communiquer directement si vous ne l'avez pas.

Ce qui nous concerne dans nos différentes compétences, tant les types 1, 2 et 3, représente un total d'environ de 90 unités d'administration publique qui, suivant leur statut spécifique, font partie de l'ensemble des outils dont nous avons la gestion dans le cadre de ces compétences.

Rappelons, à propos des UAP, les décisions transversales du conclave : indexer les dotations mais, en même temps, dans un souci d'assainissement budgétaire, toujours difficile à appliquer dès l'instant où il est transversal. Vous savez que nous avons prévu un examen budgétaire d'une ampleur inégalée, à ce stade, avec l'approche « budget base zéro » ; dès le début de l'année prochaine, une économie de 5 % dans les frais de fonctionnement, partant de la base initial 2019 dans les UAP, avec des économies de fonctionnement sur la catégorie 12 des dépenses au niveau du SPW.

Précisons que les projets – c'est une précision technique – de budget des UAP de type 1, déposés au Parlement, ont été amendés afin de tenir compte des décisions du conclave budgétaire relatives aux UAP. Très logiquement, en ce qui concerne les UAP de type 3, reprises, pour information, en annexe de mon exposé particulier, les tableaux de recettes et de dépenses représentant leurs budgets provisoires, c'est-à-dire avant la décision de réduction du fonctionnement de 5 %. Il n'est pas encore possible matériellement, pour chacune d'entre elles, de modifier les budgets d'un aussi grand nombre d'UAP de type 3 qui relèvent de ma tutelle.

En ce qui concerne les recettes, j'ai évoqué la taxe SAED et le travail que nous allions mener avec le groupe éponyme.

Concernant la participation aux bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques, on a un accroissement de 12 millions d'euros, qui est constitué, si je ne m'abuse, du dividende Ethias.

On a des récupérations de créances, à la suite de contentieux, de non-complétude dans le programme d'investissement et d'autres éléments de cette nature, à hauteur de 4,5 millions d'euros. Et puis, quelques mouvements de moindre ampleur.

Je vous transmets l'ensemble des éléments de nos programmes et variations.

Notons que l'on aura, en fin d'exposé, des mouvements, comme vous l'avez d'ailleurs évoqué partiellement au moment de l'ajustement, concernant les cofinancements européens du FEDER. Je propose que l'on vous transmette tout cela par courriel immédiatement, si vous en êtes d'accord.

Par ailleurs, la majorité des AB sont en progression ou stable.

Notons qu'en ce qui concerne les aides agricoles – je vais y revenir –, celles-ci sont en légère progression. La dotation au CRA-W et à l'APAQ-W est stable par rapport à l'initial 2019 ou en légère augmentation mais de moindre ampleur.

Notons aussi que l'on a prévu des moyens pour les dépenses informatiques de l'office payeur de Wallonie, qui est un outil très important pour assurer le paiement de toutes les aides agricoles en précision et en moment. Ce sont vraiment des aides très attendues par le monde agricole. On ne peut se permettre aucune approximation en la matière, pas plus que dans d'autres domaines, s'il venait à l'idée d'en avoir l'intention.

Par ailleurs, on a la dotation au Fonds des calamités agricoles. Si l'ajustement est effectivement accepté par la Commission du budget et par votre Parlement, dans son ensemble, nous aurons une disponibilité, au début de cette année, de 22,3 millions d'euros au total, de 9,3 millions dans le budget 2020 et de 13 millions d'euros qui nous viendraient de l'ajustement 2019 ; ce qui permet de faire face, grosso modo, à une grosse moitié du budget qui sera nécessaire pour cette année avec le traitement des dossiers, et cetera. On sait que l'on aura encore un effort complémentaire à fournir pour pouvoir atteindre la part subsidiable. Il y a toutes les règles pour arriver à la part subsidiable de la calamité « sécheresse » par les pouvoirs publics.

Les aides agricoles, je les évoquais, il y a quelques instants, avec des aides « bio », qui sont en augmentation de 1 million d'euros en crédits d'engagement et de 800 000 euros en crédits de liquidation. Il est question de 2 millions d'euros en crédits d'engagement et de liquidation pour les aides aux zones défavorisées, avec un certain nombre de mécanismes de réallocation de moyens européens. On pourra distribuer tout cela à tout le monde. Comme cela, je ne passe pas tous les chiffres en revue.

Concernant le budget régional des dépenses, pour la dotation au Fonds wallon des calamités naturelles – c'est ce que j'indiquais –, on avait, à l'initial – c'est l'opération que vous avez accepté de considérer tout à l'heure –, 15 millions d'euros en 2019 en crédits d'engagement et en crédits de liquidation pour apurer la calamité 2017 et indemniser une partie des agriculteurs pour la sécheresse de 2018. Le problème, c'est qu'en ce qui concerne la reconnaissance de la sécheresse de 2018, le temps d'avoir toutes les analyses, tous les constats de toutes les communes et villes concernées, puis la proposition de reconnaissance de la calamité, on ne savait décemment pas faire cela avant la fin de cette année. On ne sait donc pas affecter les moyens résiduaires, c'est-à-dire les 13 millions d'euros de non-consommé en 2019. C'est la raison pour laquelle on vous a proposé l'amendement, dont vous avez bien voulu considérer le principe.

En ce qui concerne le budget régional des dépenses, à la DO 16, on a une légère augmentation de l'AB « SOWAFINAL – Financement alternatif » dans le cadre du paiement des charges annuelles qui découlent du financement alternatif. Cela concerne notamment les SAR et les sites pollués.

Par ailleurs, en ce qui concerne la DO 18, notons quelques considérations transversales, si vous le voulez bien. Vous aurez également une communication immédiate de l'ensemble des éléments de variation. Vous l'aurez probablement déjà identifié dans votre examen du budget, il y a quelques considérations transversales à formuler en ce qui concerne l'important remaniement de la structure budgétaire de la DO 18. On m'explique que les AB ont été réorganisés, restructurées, et cetera. Il y a donc besoin d'une « grille de conversion » pour s'y retrouver dans les AB. Nos équipes avec l'administration prépareront une espèce de « grille de conversion », qui vous sera remise dès que mon collaborateur sera présent.

Ensuite, on a déjà évoqué les éléments d'encours que la Cour et que votre examen ont aussi permis d'identifier, comme le mien. On a un dossier, le célèbre dossier de l'ONDRAF, le dossier Nordion, à propos duquel nous avons une charge pluriannuelle à assumer. Vous y trouvez – on y reviendra – des éléments de renforcement des politiques existantes mais aussi de nouvelles politiques. Je vous ai dressé un petit tableau de l'encours.

En fin d'année, il prend toujours un peu de vigueur d'après ce que j'ai cru percevoir.

Voilà les éléments tendanciels dont on parle. On parle d'éléments qui nous amènent à une fourchette autour de 900 millions d'euros. Ce sont 950 millions d'euros, le 1er janvier, 850 millions d'euros, le 30 novembre 2019. Je vous communiquerai les chiffres bien volontiers pour le 1er janvier 2021 mais on voit à quel point, je l'ai décliné par intervention, par article, notre tâche n'est pas mince.

Je vous parlais de Nordion. Ce sont 118 millions d'euros pour la Région wallonne. On a hérité de l'assainissement du site.

Pour rappel, on est à Fleurus et la société canadienne Nordion s'en est allée dans des circonstances compliquées, pour faire simple, et donc nous avons déjà

honoré 43,8 millions d'euros de la somme qui nous est réclamée, si je puis dire. J'ai retenu des explications successives des uns des autres, notamment pour mon prédécesseur, qu'il n'y avait pas d'espace du tout. Il nous reste donc 75 millions d'euros à payer.

Quant aux nouvelles politiques et au renforcement de politiques en cours, le cofinancement du supercalculateur, dans le cadre du pilier 1 du programme Junk Undertaking Europe HPC, est un programme que nous aurons l'occasion de détailler. Ce sont 5 millions d'euros en crédits d'engagement, d'une part, en 2019, et 1 million d'euros en crédit de liquidation par an, pendant 5 ans, à partir de 2020. C'est un programme qui permet de déployer en Europe une infrastructure de super informatique de niveau mondial et un système d'innovation qui rassemble technologies, applications et compétences en super informatique. L'entreprise permettra de mettre en commun, au niveau européen, l'ensemble des ressources acquises dans un domaine de la plus haute performance technique et technologique.

J'ai déjà évoqué précédemment le renforcement de Digital Wallonia à concurrence de 3 millions d'euros à travers les axes détaillés dans mon exposé.

J'en viens à la politique de redynamisation des centres-villes pour 3 millions d'euros complémentaires en crédits d'engagement et de liquidation à l'AB 18.06.31.13. à travers le plan Horizon proximité et les mesures existantes, Creashop, appels à projets pour lutter contre les centres-villes vides et soutien à la formation des indépendants. L'IFAPME voit son budget passer à 61 581 000 d'euros, en 2020, comparé aux 60 329 000 d'euros de la même période de 2019, avec un soutien attendu de l'IFAPME par rapport aux métiers en pénurie.

Notre volonté, je l'ai indiqué, est aussi de soutenir la redynamisation des métiers de l'artisanat ainsi que de traduire cela par une mesure de soutien, notamment à travers la formation en alternance de l'IFAPME. Des éléments sont également prévus pour organiser les acteurs et les fédérer et, ensuite, nous avons encore différents mouvements de moindre importance. On a déjà évoqué avec vous les centres de compétences ainsi que les montants que l'on y retrouve, à la fois en ce qui concerne le financement découplé, à partir de 2020, du financement global du FOREm ainsi que les apports concernant les investissements. Au global, le budget est stable par rapport à l'initial mais on est bien conscient de l'effort particulier réalisé par mon prédécesseur – et je l'en remercie – à la faveur de l'ajout sur base des volumes d'heures prestées et formations dispensées.

Les fonds européens. Un monitoring, Madame Gahouchi, que j'évoquais concernant l'ensemble des AB, des projets, des programmes, en lien avec, en l'espèce, plus particulièrement la SOWALFIN sur les mesures de structuration financière des PME avec une mission déléguée à Novalia et à la SOCAMUT.

Les fonds européens également avec à la DO 34, les trajectoires que vous pouvez observer. Nous sommes, en incluant les projets Interreg, qui sont parfois plus lourds et donc, on s'est gardé une petite marge de sécurité. Ici aussi, en fonction de l'état d'avancement des projets dans une programmation pluriannuelle, on fait des ajustements en cours d'année et nous tentons évidemment de soutenir très fortement les opérateurs, de manière à ce que l'on ne se retrouve pas, en fin de période, à ne pas avoir honoré les règles de M+1 au niveau européen et de ne pas avoir consommé au total ce à quoi nous nous étions engagés.

Voilà, Mesdames et Messieurs, un petit tour d'horizon de pas mal de matières, pas mal d'actions politiques. Si vous le voulez bien, comme nous l'avons fait ce matin – il faut toujours rendre à César ce qui appartient à César –, je voudrais vraiment remercier très chaleureusement les équipes de l'administration pour tout le travail mené et pour leur très grande disponibilité. C'est la première fois que j'ai l'occasion de mener, dans ces compétences, cet exercice budgétaire. Vraiment, un grand merci à toutes les équipes pour leur travail considérable. Je voudrais aussi remercier mes collaborateurs fonctionnels parlementaires et budgétaires pour leur investissement. Je remercie également la Cour des comptes pour le travail qu'elle a pu mener à cet égard.

Si vous le voulez bien, pour tout ce qui est technique de haut vol, je ferai appel à l'équipe, très certainement. Pour ce qui est technique de moyen vol, vous pourrez compter sur moi et sur l'équipe, très certainement. Pour ce qui est transversal – politique, action, analyse, et cetera –, je reste évidemment à votre disposition. Merci pour votre vigilante attention et votre patience.

Mme la Présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Ministre, pour cet exposé introductif sur notre budget.

Je propose de laisser la parole à M. Demeffe, Auditeur, pour les observations de la Cour des comptes concernant le budget.

Je rendrai après la parole à M. le Ministre et puis nous ouvrirons la discussion générale.

(Réactions dans l'assemblée)

Tout à fait, si cela va pour vous, nous entendrons d'abord la Cour des comptes et les réactions du ministre et puis on verra quand on fait une pause, parce qu'il faudra quand même bien en faire une.

Observations de la Cour des comptes - Exposé de M. Demeffe, Auditeur à la Cour des comptes

Mme la Présidente. - La parole est à M. Demeffe.

M. Demeffe, Auditeur à la Cour des comptes. - Mesdames Messieurs les députés, Monsieur le Ministre, mon exposé porte sur cinq points développés dans le rapport de la Cour des comptes sur le budget initial 2020. Le premier se trouve dans le chapitre 3 « Solde budgétaire de financement et respect des objectifs » et, plus précisément, dans le solde des institutions consolidées au point B « Financement alternatif et mission déléguée ».

C'est un petit commentaire sur le site Nordion, la mission déléguée à la SPAQuE. L'impact de cette mission est estimé à moins un demi-million d'euros au budget initial 2020 en termes de solde de financement. Ce qui représente une hausse de 8 millions d'euros par rapport au budget ajusté 2019. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des crédits de liquidation prévus au budget général des dépenses 2020 dans le cadre de cette mission. S'agissant d'un transfert interne au sein du périmètre de consolidation de la Région, l'impact de cette opération est, dès lors, neutre sur le solde de financement 2020.

Par ailleurs, des crédits d'engagement : 48,3 millions d'euros ont également été prévus au budget initial 2020 pour permettre l'engagement des marchés et l'exécution des travaux portant sur la phase de démantèlement des installations.

Selon les informations communiquées, l'estimation du coût total des opérations liées à l'assainissement et au démantèlement de ce site s'élèverait à 127,9 millions d'euros, dont 118,9 millions d'euros à charge de la Région. Les travaux de démantèlement du site devraient en principe s'achever en 2026. Fin novembre 2019, la Région avait déjà liquidé, via la SPAQuE, quelque 43,8 millions d'euros du montant.

Sur la base de l'estimation réalisée, le coût des travaux restant à supporter dans le cadre des opérations de démantèlement s'établit dès lors à quelque 75,1 millions d'euros. Ce coût ne tient pas compte des dépenses relatives à l'évacuation et au traitement des déchets produits par la SA Nordion, estimées à quelque 1,5 million d'euros fin novembre 2019. Ce montant de 1,5 million d'euros concerne les dépenses supportées par l'IRE, en 2017 et 2018, à payer par la Région via la SPAQuE.

Ceci clôture mon premier point.

Le second point concerne le Chapitre VI « Projet de budget général des dépenses » et plus particulièrement le point 6.6 « Insuffisance de crédits » où nous retrouvons deux programmes.

Le premier programme est le programme 18.06 « Entreprises, compétitivité, innovation et développement ». Les crédits inscrits au budget ajusté 2019 d'un montant de 15 millions d'euros, tant en engagement qu'en liquidation, ont été entièrement consommés et sont supérieurs à ceux prévus au projet de budget 2020. Or, le nombre de demandes ne devrait pas diminuer en 2020, au contraire. La réforme du dispositif, la promotion qui en est faite et le nombre accru de prestataires labellisés, sont autant de facteurs qui, selon l'administration, devraient assurer une croissance soutenue du nombre de bénéficiaires. À moins d'une révision des conditions d'octroi des aides susvisées, le manque de crédits pour l'exercice 2020 s'élève, toujours selon l'administration, à 8 millions d'euros en engagement et à 7 millions d'euros en liquidation.

Le second programme est le programme 18.02 « Entreprises et aides à l'investissement ». Les crédits d'engagement et de liquidation inscrits au projet de budget 2020 sur l'article de base 51.04 « Primes à l'investissement » sont respectivement de 76 millions d'euros et de 68 millions d'euros en engagement et en liquidation. Les crédits ajustés 2019 s'élevaient à 91 millions d'euros en engagement et 73,2 millions d'euros en liquidation. En engagement, le crédit du budget initial 2020 est donc inférieur de 15 millions d'euros à celui budgété en 2019. Or, des engagements pour un montant de 37 millions d'euros ont été reportés sur l'exercice 2020 par manque de crédits. Il subsiste donc un solde de 39 millions d'euros pour traiter les dossiers de l'année à venir.

Dès lors que la consommation budgétaire moyenne d'une année s'élève en moyens d'action à 90 millions d'euros, le crédit d'engagement inscrit au projet de budget 2020 sur cet article de base est insuffisant de quelque 51 millions d'euros.

Au niveau des moyens de crédits de liquidation, le crédit du projet de budget initial 2020 est également inférieur de 5 millions d'euros à celui du budget ajusté 2019. Comme pour les engagements, les opérations de liquidation ont été reportées sur l'exercice 2020, et ce pour un montant de 3,5 millions d'euros. Le solde du crédit inscrit au budget 2020 pouvant être affecté à des nouveaux dossiers s'élève à 64,5 millions d'euros. Ce montant est inférieur à la consommation budgétaire moyenne des crédits de liquidation affectés à cet article de base, laquelle s'élève à 70 millions d'euros. Il existe donc un risque que les crédits inscrits au budget 2020, sur l'article de base 51.04, se révèlent également insuffisants pour un montant de l'ordre de quelque 5,5 millions d'euros.

Le troisième point concerne le Chapitre VII « Fonds budgétaires » et en particulier le 7.3.4, qui se trouve à la page 52 du rapport, qui concerne le Fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale.

Les recettes affectées à ce fonds proviennent de la taxe sur les sites d'activité économique désaffectés et du produit de la revente des sites réhabilités. Au budget 2020, les prévisions de recettes provenant de la taxe sur SAED ont été sensiblement majorées par rapport à celles des années précédentes. Alors qu'elles étaient toujours inférieures à un demi-million d'euros, les prévisions ont été portées à 2,3 millions d'euros en 2020. Une partie des recettes supplémentaires intégrées à la prévision 2020 correspondrait au rendement attendu de la modification à venir de l'arrêté du Gouvernement du 14 octobre 2004 organisant cette taxe qui permettra de mettre en œuvre les modalités de l'article 9 du décret du 27 mai 2004 autorisant les communes participant au recensement annuel des sites à appliquer des centimes additionnels sur cette taxe. L'autre partie de la recette supplémentaire proviendrait de la vente d'un site réhabilité appartenant à la Région wallonne. S'il s'agit bien du produit de la revente d'un site réaménagé, la Cour recommande alors d'inscrire la recette sous l'article de base prévu à cet effet.

Quatrième point, c'est le chapitre VIII, section particulière.

Je suis à la page 53 du rapport. La section particulière comporte les fonds destinés à recevoir les cofinancements européens et à liquider l'appel européen des crédits relatifs aux projets cofinancés.

Le ministre ayant le budget dans ses attributions peut, au-delà des recettes disponibles à concurrence des montants d'intervention, décidés par la Communauté européenne, engager et ordonnancer des dépenses à charge des articles de la section particulière.

Le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, FEOGA, et l'Instrument financier d'orientation pour la pêche, l'IFOP, ont été supprimés depuis quelques années. Dans le cadre de l'analyse du budget initial 2018, la Cour des comptes a recommandé aux ministres fonctionnels de prendre les mesures nécessaires pour clôturer le fonds destiné au programme IFOP et de récupérer, s'il y a lieu, le montant dû auprès de la Commission européenne. La Cour souligne que les articles de base relatifs au FEOGA et à l'IFOP ont été supprimés de la section particulière. Par ailleurs, les parts européennes des crédits européens destinés au FEADER et au FEAGA ne sont toujours pas prévues dans la section particulière. Sur la base de l'article 109 du dispositif du budget général des dépenses, le ministre reçoit pourtant l'habilitation pour autoriser la trésorerie à mobiliser les moyens financiers à concurrence de 380 millions d'euros pour couvrir les dépenses au titre de ces deux fonds. Par souci de transparence budgétaire, la Cour des comptes estime que les parts européennes émanant du FEADER et du FEAGA, estimés à 330 millions d'euros, pour 2020, doivent figurer au budget régional, au même titre que les parts européennes destinées au FEDER, FSE, programme LIFE et RTE-T, inscrites à la section particulière.

Le dernier point concerne le chapitre IX, unités d'administration publique et je suis à la page 66, c'est le 9.6 « Centres de recherche agronomique ». La Cour des comptes constate que le budget initial de l'organisme comprend un montant de 1,259 million d'euros en recettes budgétaires à l'AB 08.20.01, « Mouvement interne loi Moerman ». En fait, cette recette est un prélèvement sur une réserve pour équilibrer le budget de l'organisme. La Cour rappelle qu'un tel prélèvement sur une réserve est un mouvement interne qui ne constitue pas une opération budgétaire. Ce type d'opération ne peut avoir un impact sur le résultat budgétaire. Le budget initial 2020 est donc en déficit à concurrence de ce montant. En outre, la Cour précise qu'en 2018, le résultat budgétaire, présenté par le centre dans ses comptes, incluait déjà ce montant en recettes.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Un grand merci à la Cour pour son analyse et pour son examen. Je me permets d'apporter les précisions suivantes.

Tout d'abord, à la page 15, concernant Nordion, nous prenons bonne note de l'analyse de la Cour. Les moyens mis sur la table par l'actuel Gouvernement devraient en principe couvrir la plus grande partie des coûts du démantèlement et nous veillerons, si nécessaire, comme vous le mentionnez, à dégager ce moyen supplémentaire que vous avez évoqué de 1,5 million d'euros. De manière à couvrir, dans les prochaines années, l'ensemble des éléments de ce dossier et, plus particulièrement, ce qu'il recouvre, c'est-à-dire l'évacuation de ces déchets et leur traitement.

En ce qui concerne le point lié à l'insuffisance de crédits sur 2 AB du SPW Économie, pages 46 et 47. On doit l'évoquer de façon transversale, tout à l'heure. C'est une bonne nouvelle d'un certain point de vue, mais, d'un autre côté, cela doit évidemment retenir notre attention, parce que nous devons faire face au succès rencontré. D'une part, par les chèques-entreprises qui permettent une aide de premier niveau en matière de formation, de conseil et de coaching, avec une mécanique très automatique, comme vous le savez, dans son organisation et, d'autre part, par ses primes à l'investissement. Mon équipe et moi-même, en étroite collaboration avec notre administration, avec le SPW Économie et avec la SOWALFIN, nous avons entamé une vaste analyse de l'ensemble des régimes d'aides actuellement proposées aux entreprises. Le but, comme je l'indiquais, tout à l'heure, est de voir l'ensemble du panel, et il est important, de ces aides, leur pertinence, leur effet de levier, leur efficience, l'utilisation, l'évolution de l'utilisation, et cetera.

Par ailleurs, au vu de l'encours très important enregistré sur les AB concernés et vu le succès actuel de certaines des mesures, peut-être induit dans certains cas, par l'effet de nouveauté ou l'effet de reformatage – si je puis dire – des dispositifs, l'on doit intégrer ces éléments, surtout que le but, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, est de veiller à juguler la croissance quasi continue de l'encours. Puis, je dois bien observer qu'il y a de l'ordre d'une centaine d'aides les plus diverses actuellement en vigueur et que, probablement, un ciblage plus précis et plus efficace de ces aides, me semble-t-il, doit être mené en parfaite concertation avec les fédérations professionnelles, les unions concernées, et cetera. Je pense que trop de bonnes intentions tuent la bonne intention.

De plus, l'on doit aussi, dans le courant de l'exercice 2020, pouvoir pallier les insuffisances de crédits qui seraient confirmées avec des réallocations de crédits durant l'exercice mais j'intègre pleinement les éléments de vigilance et de préoccupation que vous avez exprimés.

Concernant les sites à réaménager ou à restaurer, je ne suis pas, et le ministre du Budget non plus, satisfait, si je puis dire, de la perception – c'est ce que j'évoquais tout à l'heure – de l'enrôlement, de la perception et du rôle levier de la taxation des sites à réaménager, parce qu'il me semble que l'on passe à côté d'une partie significative de l'objectif. L'objectif étant d'abord d'être déclencheur d'opérations, de mouvements, de revitalisation, d'activation de ces sites et, à défaut, d'enrôlement et de perception réelle, effective, des sommes concernées. Un groupe de travail a, à cet égard, été mis en place et des réunions se sont tenues entre le SPW TLPE, donc l'ex DG O4, et le SPW Fiscalité en lien avec les cabinets ministériels du budget et des finances et de mon cabinet, de manière à avoir à cet égard une augmentation qualitative de l'effet levier de cette taxation. Le principal but est d'activer les terrains concernés quand c'est possible ; deuxièmement, à défaut de les enrôler et de percevoir. C'est dans ce sens que vous trouvez la modification budgétaire et l'évolution budgétaire que vous avez très légitimement soulignées.

D'autre part, je prends bonne note effectivement que, s'il y a une opération de cession d'un site réhabilité, comme vous l'indiquez, elle doit faire l'objet d'une imputation adéquate et validée de la manière dont vous venez de l'exposer.

En outre, je pense que l'on est à la page 53, si je ne m'abuse, dans la section particulière des fonds européens hors budget, qui doivent néanmoins être enregistrés dans une section dite particulière. On m'indique que l'inscription des mouvements relatifs aux fonds européens, dans le cadre du FEADER et du FEAGA, a fait l'objet d'un questionnement de l'administration en charge de la gestion de ces 2 programmes. Il a été porté à notre connaissance que jusqu'ici, l'engagement et la liquidation de la part européenne relative à ces deux programmes ne transitent plus par, c'est-à-dire ne sont plus enregistrés sur les fonds repris dans la section particulière. Ceci contreviendrait, comme vous le soulignez très adéquatement, à la législation.

Mon cabinet en étroite collaboration avec l'organisme payeur et l'Inspection des finances, et à la lumière du rapport spécifique de la Cour des comptes, que nous avons étudié minutieusement, qui porte sur l'audit de l'OPW et qui fera l'objet d'une prochaine publication, étudie – on s'est mis vraiment à la tâche d'arrache-pied – une refonte de l'OPW et des mécanismes financiers sous-jacents. Le point que vous soulevez, dans le cadre de la section particulière, fera l'objet d'une attention particulière également.

À l'OPW, il y a eu un mouvement à la direction, on a répondu à ce premier élément. Deuxièmement, baliser pour sécuriser le paiement et l'organisation du paiement, et dans le même temps alors la refonte assez structurelle de l'OPW, avec un mécanisme de type SACA pour vraiment répondre aux remarques de la Cour des comptes, à l'Inspection des finances ainsi qu'à l'audit mené concernant l'OPW.

Je propose d'ailleurs à nos équipes que l'administration soit en dialogue avec vous – telle que l'IF, et cetera –, de manière à ce que l'on puisse répondre complètement à ce problème qui partait d'une bonne intention – je n'en disconviens absolument pas – mais qui doit trouver une solution rapide. C'est vraiment le mandat que nous nous sommes donné et l'objectif très rapide que nous nous sommes fixé.

En ce qui concerne le CRA-W, il s'agit d'une question assez technique. Le code 08.20.01 représente un prélèvement sur les réserves appelées Moerman. Il s'agit d'une mesure fédérale, qui permet au CRA-W de garder une partie du précompte professionnel des chercheurs et de ne pas le reverser à l'État, SPF Finances. L'argent ainsi économisé doit servir exclusivement à financer la recherche. Le solde non utilisé de cette réserve, au 31 décembre 2018, est de 4,756 millions d'euros. C'est la quatrième année que le CRA-W fait appel à ces réserves pour financer des projets Moerman, qui se terminent pour la plupart cette année.

La Cour considère que cela ne doit pas être mentionné dans le budget et donc, que le budget doit être en déséquilibre. À l'inverse, nous affirme le CRA-W, c'est une question de présentation et, suivant l'analyse du CRA-W, ceci ne changerait rien au budget introduit en termes d'impact SEC, ce code étant déduit des recettes pour la détermination du résultat SEC.

Je vous l'ai indiqué c'est technique mais, au total, tout en étant attentif à ce que vous indiquez, du côté du CRA-W, on m'indique que, d'une part, l'opération se

terminerait cette année et que, d'autre part, il n'y aurait pas d'impact SEC à cette présentation.

Voilà ce que je voulais partager avec vous. Merci encore pour l'ensemble de ces éléments d'analyse. Je suis vraiment à l'écoute des remarques et analyses de la Cour des comptes.

Mme la Présidente. - Je remercie M. Demeffe et la Cour des comptes pour son travail.

Afin de ne pas vous retenir toute l'après-midi, je vais demander aux parlementaires de la commission s'ils veulent adresser des questions plus précises à la Cour des comptes tant que M. Demeffe est présent. De cette manière, nous pourrons prendre la pause de midi et laisser M. l'Auditeur vaquer à ses occupations l'après-midi.

Quelqu'un a-t-il des questions à adresser à M. Demeffe directement ?

La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - J'ai une question pour la Cour des comptes et deux réactions par rapport à ce qui a été dit par la Cour et par rapport aux réactions de M. le Ministre.

La question à la Cour des comptes concerne un point bien précis qui est non pas lié à l'initial – mais je pense quand même que cela le sera – mais, au départ, à l'ajusté puisque l'on vient de prendre connaissance de l'amendement proposé par la majorité qui remplace l'article 37 du projet de décret du premier ajustement du budget 2019. Le but de l'amendement, si j'ai bien compris, c'est de permettre à l'organisme payeur de Wallonie de faire des avances de fonds et, Monsieur le Ministre, vous l'avez évoqué dans votre présentation de l'initial. Il s'agit d'une avance de fonds sur les subventions octroyées par le Fonds des calamités agricoles des agriculteurs. C'est une première. Jusqu'à présent, les compétences de l'organisme payeur s'étaient limitées, sur les crédits wallons évidemment, mais à des avances sur les subventions qui étaient cofinancées budgétairement par l'Europe. Ma première question est simple mais je pense avoir perçu déjà la réponse dans à votre exposé initial. Cet amendement concerne-t-il bien aussi l'année budgétaire 2020, auquel cas, il faudra peut-être déposer un amendement pour l'initial 2020 également ?

Enfin, j'ai l'impression qu'avec un mécanisme comme celui-là, toutes les promesses peuvent être rapidement rencontrées mais que l'on ne se soucie évidemment pas des conséquences sur le solde de financement SEC régional. Finalement, quelle règle de césure existerait encore d'un budget à l'autre alors que des paiements pourraient être réalisés au cours d'une année et que leur enregistrement pourrait être fait ultérieurement ?

C'est ma question à la Cour par rapport à cet amendement et à, sans doute, ce qui sera effectif pour le budget 2020. Que pensez-vous de ce mécanisme créé ici et qui, pour nous, est une première avec donc des paiements réalisés, au cours d'une année, et leur enregistrement fait ultérieurement ? Je comprends mieux évidemment alors que, pour l'initial 2020, on voit une diminution des crédits octroyés au Fonds des calamités agricoles.

Je pensais également vous demander pourquoi on voyait la diminution mais j'ai mieux compris maintenant, en ayant vu l'amendement, la raison de la diminution. On sent alors qu'au niveau des agriculteurs, on n'a pas de conséquences, puisque l'organisme payeur préfinance. Je trouve que la solution trouvée pour les agriculteurs a un certain sens mais, techniquement et au niveau réglementaire, j'entends le ministre dire que c'est créatif. Pourquoi pas mais cette créativité reste-t-elle quand même dans les clous budgétaires ? Quel est l'avis de la Cour sur ce mécanisme qui vient d'être ici créé, puisqu'on parle de créativité ? Cela, c'est fait ma question.

J'ai une réaction, Monsieur le Ministre, à la discussion qui vient d'avoir lieu entre vous et la Cour sur cet enjeu des aides, que ce soient les chèques-entreprises – c'était à la page 46 dans le texte de la Cour et sur les incitants régionaux pour les PME, ce sont donc les aides à l'investissement. C'est aussi en pages 46 et 47. On l'a vu et on l'a dit à plusieurs reprises, il y a un manque de crédits des deux côtés et je vous ai entendu, Monsieur le Ministre, dire que vous alliez faire une analyse vaste, qu'il y en avait des centaines et qu'il fallait sans doute mieux les cibler et que vous alliez réfléchir à des réallocations dans le cadre du budget 2020. J'ai entendu votre réponse, elle me questionne, parce que, très clairement, ici il n'y a pas de choix qui a été posé : soit le dispositif d'aides qui était imaginé devait être réajusté et cela pouvait être réfléchi, dans le cadre de l'initial 2020, soit le cabinet avait sous-évalué les moyens nécessaires. Je trouve donc que la solution que vous proposez, à savoir qu'on verra dans le cadre de réallocations, ne me paraît pas suffisante comme réponse. Comment vous allez procéder par rapport à ce travail ?

Mme la Présidente. - Merci, Madame la Députée. Quelqu'un d'autre demande-t-il la parole ?

M. Liradelfo (PTB). - J'ai des questions concernant le rapport de la Cour des comptes mais adressées au ministre et pas à la Cour. Ce serait alors possible après la pause ?

Mme la Présidente. - Oui. Il s'agit juste maintenant de demandes spécifiques à la Cour des comptes où M. l'Auditeur est nécessaire, même s'il est très important.

J’aurais une petite question qui est un peu technique, mais qui demande justement d'être adressée à M. Demeffe.

Je cède la présidence à M. Fontaine.

(M. Fontaine, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). - Monsieur Demeffe, vous avez dit que, pour le produit des sites d’activité économique, notamment de la taxation du loyer ou de la revente, il y a une augmentation assez importante de l’AB 36.01.90, dont M. le Ministre a parlé.

Vous avez dit que, s’il y avait une revente éventuelle, il faudrait l’affecter à l’article ad hoc. Or, je vois que, dans cet article, le produit d’une vente peut aussi être affecté.

Je voulais donc vous demander – c’est très technique mais c’est pour voir après, en fonction de ce qui se passera en 2020 et où cela sera affecté – si l’on peut quand même l’affecter au 36.01.90 ou faut-il passer par les deux autres articles, le 76.01.12 et le 76.03.12, qui peuvent aussi accueillir un produit de revente de terrain industriel, de sites à réaménager et de SRPE, entre autres ?

(Mme Cremasco, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

La parole est à M. Demeffe.

M. Demeffe, Auditeur à la Cour des comptes. - Pour répondre à la première question, c'est un peu délicat parce que je ne connais pas les textes ni le fond. En tout cas, en comptabilité, il y a quand même un principe : à partir du moment où il y a une sortie de fonds, pour parler des avances, il faut une trace dans la comptabilité. En dehors du mouvement financier, la trésorerie, c'est une chose mais vous devez constater, quelque part, un élément dans le patrimoine de la Région. Il faut comptabiliser l’avance.

Je dis bien que je ne connais pas le fond du texte mais c’est un principe général : on ne peut pas pratiquer d’avance sans qu’il y ait un mouvement comptable dans la comptabilité de la Région ou d’un organisme. Ai-je répondu à votre question ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l’Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l’Innovation, du Numérique, de l’Aménagement du territoire, de l’Agriculture, de l’IFAPME et des Centres de compétences. - On est vraiment extrêmement attentifs au rapport sur l’OPW, qui existe depuis un certain temps, venant de l'Inspection des finances et venant de la Cour des comptes. Je me permettrai de vous les transférer.

En deux mois, je dois dire que l’on a déjà énormément avancé dans le dossier. Je veux bien aussi vous transmettre, sans délai, ce que nous avons fait.

Je me trouve avec une situation où l'année 2018 se termine le 31 décembre 2018, la sécheresse a eu lieu quand même quelques semaines. J’ai pris possession du département le 13 septembre, en après-midi. Je n'ai pas encore les arrêtés de reconnaissance de la sécheresse. J'ai, dans mon budget, 15 millions d'euros, dont 2 millions d’euros sont utilisés, et la plupart des autres AB agricoles sont vides.

Tout en étant strictement respectueux des règles – et n’ayez aucun doute à cet égard ; croyez bien que je suis extrêmement vigilant à cet égard – soit je dis : « Tant pis, on n’a pas consommé 13 millions d’euros » soit j'essaie de mobiliser une réponse rapide aux agriculteurs. On me dit que c’est de l'ordre de 32 millions d’euros qu'il faudra payer.

Voilà exactement l'analyse de la situation. Franchement, je tiens vraiment l'historique de l’OPW à votre disposition et le travail que l’on a pu faire. Je pense que vous serez convaincu très rapidement.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Demeffe.

M. Demeffe, Auditeur à la Cour des comptes. - Pour conclure là-dessus, je traitais de la partie technique, des mouvements comptables, je n'ai pas à me prononcer sur l'opportunité d’une avance ou non.

Pour répondre à votre question, Madame la Présidente, c’est une remarque plutôt dans le sens d’une amélioration de la lisibilité des comptes, et cetera. La Cour des comptes a recommandé le 76.03 comme article de base, dans le bas de la page, parce que c'est à travers un fonds. C’est donc cet article prévu. Ce n'est pas le point le plus important mais quand on le peut, on essaie de recommander l'utilisation des articles de base ad hoc pour améliorer la lisibilité de la comptabilité.

Mme la Présidente. - Merci beaucoup. Ne vous excusez pas, améliorer la lisibilité améliore certainement la politique qui la sous-tend.

La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Oui, simplement une brève réaction. Merci pour les deux informations, une technique et une qui explique le contexte dans lequel vous avez voulu préserver les 13 millions d'euros qui existaient dans le budget 2019. Il n'empêche, je suis interrogative par rapport aux mécanismes et donc, je vous relancerai dans le cadre de la discussion de cet après-midi.

Qu'en est-il pour 2020 ? Peut-on être créatif pour maintenir un budget ? Ceci dit, cela peut laisser la place à différentes dérives ; on pourrait se dire que l'on peut faire cela dans plein d'autres cas. Ce n'est pas si vous êtes respectueux de « l'orthodoxie budgétaire ».

(Réaction de M. le Ministre Borsus)

Oui ou modifier l'OPW mais je suis intéressée d'avoir les documents et les rapports dont vous parlez.

Vous avez été créatif pour 2019. On verra pour 2020 comment l'on peut fonctionner et avec quels mécanismes pour être respectueux des mécanismes budgétaires.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Laruelle.

Mme Laruelle (MR). - Je ne vais pas rajouter du flou à tout cela mais si j'ai bien entendu le ministre ; c'est bien une dette qui date de 2018, vu que la sécheresse a eu lieu en 2018. Même en termes comptables, l'on peut aussi considérer que l'argent aurait dû être engagé en 2018, ce qui n'a pas été fait ; que le ministre engage une partie en 2019 mais qui sera évidemment payée, lorsqu'on aura les dossiers.

Je voudrais juste rappeler que cet office vient du BIRB, qui est un organisme qui a une longue vie, en Belgique, et cela n'a jamais posé de problèmes. Ils ont toujours dû travailler avec de l'argent européen, avec des sommes qui étaient dues et qu'il fallait payer un peu plus tard, et cetera.

À un moment donné, il faut parfois être créatif pour essayer de pallier un certain nombre de choses qui n'ont peut-être pas été prévues quand elles auraient dû l'être.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je voulais juste demander que les rapports dont parle M. le Ministre de l'Inspection des finances et de l'audit soient communiqués à tout le monde.

Mme la Présidente. - M. le Ministre nous dit que cela sera fait.

Voilà venue l'heure de faire notre pause. Nous reprendrons les travaux à 14 heures pour laisser à tout le monde le temps de se reposer, en tous cas de récupérer avant une après-midi qui risque d'être chargée. Je remercie pour la énième fois, mais très chaleureusement, M. Demeffe de la Cour des comptes pour son travail et son exposé en commission et je vous donne donc rendez-vous à 14 heures.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 12 heures 34 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 5 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est reprise.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020 (DOC. 82 (2019-2020) N° 1 ET 1*BIS*)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES (DOC. 81 (2019-2020) N° 1 – ANNEXES 3 À 3*OCTIES*) ET (DOC. 82 (2019-2020) N° 1 – ANNEXES 3 À 3*OCTIES*)

BUDGET DES UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (DOC. 81 (2019-2020) N° 1 – ANNEXE 10*PARTIM*) ET (DOC. 82 (2019-2020) N° 1 – ANNEXE 10*PARTIM*)

(Suite)

Discussion générale

Mme la Présidente. - Chers membres, pour rappel, nous allons entamer la discussion générale avec la prise de parole des parlementaires, puis nous aurons des réponses du ministre sur cet exposé général. Après nous regarderons dans le détail les recettes et puis nous passerons division organique par division organique pour clôturer nos débats.

Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - Je voudrais tout d'abord remercier le ministre pour son exposé dense, qui nous permettra d'aller au cœur et d'être plus courts, puisque vous avez d'innombrables compétences, en tout cas des compétences porteuses pour le redéploiement de la Wallonie. Je me contenterai de pointer certains dispositifs et de faire l'un ou l'autre commentaire.

Petite précision, je m'exprimerai relativement à la politique du commerce extérieur, de l'économie, de la recherche, de l'innovation et du numérique, de l'IFAPME, des centres de compétences, tandis que mon collègue, à côté de moi, M. Fontaine, lui, s'exprimera sur le volet agricole.

Relativement au dernier exercice budgétaire, au niveau de la division organique 18, le comparatif est un peu plus compliqué, compte tenu des compétences maintenant partagées entre vous-même et Mme la Ministre Morreale.

D'une part, relativement au commerce extérieur et aux investissements étrangers, l'on peut pointer une augmentation de 1 million d'euros.

D'autre part, relativement aux différents AB et aux différents programmes relatifs aux politiques d'entreprise, d'emploi et de recherche, j'avais pointé la question des primes à l'investissement, qui constituent tout de même un dispositif couru par les différentes entreprises, où il y a déjà pas mal de retard. Toutefois, j'ai noté que la Cour des comptes avait pointé la difficulté et que le ministre avait répondu qu'il y aurait un « pow-wow » relativement aux différents dispositifs d'aide aux entreprises et que, à tout le moins, il y aurait des réallocations, s'il n'y avait pas suffisamment de budgets pour ces différentes matières.

Il y a différentes ventilations qui sont des augmentations. Notons celles pour les entreprises, les aides à l'investissement, pour le FOREm Formation, pour la recherche, pour le numérique. Je ne vais pas faire de redites en exposant le budget, qui a été fort bien exposé de la part du ministre.

Nous serons donc, dans le cœur de l'objectif de ce Gouvernement, relativement à la transition économique, la transition écologique et sociale, bien évidemment, pour ce qui nous concerne dans cette commission, au cœur des matières relatives à la transition économique.

Nous soulignons avec satisfaction et pointons positivement l'attention particulière portée, au domaine du numérique, avec une augmentation des moyens alloués à Digital Wallonia, +3 millions d'euros, pour le porter, à l'initial, à un montant total de 18 millions d'euros.

On poursuivra également le projet « École numérique » qui nous tient à cœur.

Je voudrais également insister sur les programmes relatifs au FOREm Formation et à l'IFAPME, dont les moyens sont en hausse. Relativement à cette thématique, le FOREm a publié récemment une liste de métiers porteurs pour l'avenir, de métiers qui pourraient inciter à rentrer dans ces dispositifs et, dès lors, permettre d'augmenter l'emploi.

Comptez-vous développer cette offre de formation en liaison avec ces différents métiers qui ont été définis comme porteurs pour l'avenir ? Comment comptez-vous, dès lors, agir via les centres de compétences pour tendre vers cet objectif et donc, dès lors, améliorer le taux d'emploi, qui est évidemment un des grands objectifs de ce Gouvernement – puisque je rappelle que l'objectif de ce Gouvernement est d'augmenter le taux d'emploi de 5 % à l'horizon 2025, en passant de 63,7 % à 68,7 % ?

Ce qui, d'ailleurs, semble être conforté par les programmes que l'on peut lire dans le tableau de synthèse mais qui sont portés, cette fois, par votre collègue Christie Morreale, puisque l'on constate différentes augmentations :

- +1,4 million pour la promotion de l'emploi ;
- +14 millions pour le FOREm ;
- +5 millions pour le Plan de résorption chômage ;
- +3,7 millions pour l'économie sociale ;
- +7 millions pour les titres-services ;
- 19 millions pour la réduction des cotisations sociales, dit groupe-cible ;
- 500 000 euros pour le commerce de proximité.

Nous avons dès lors également une interrogation relative au Plan transition qui sera adopté en 2020 et qui comprendra les axes suivants : l'innovation et la recherche numérique – c'est-à-dire le biotech –, la santé, les nouveaux matériaux de technologiques verts, numériques et les centres de formation via les métiers d'avenir. Relativement à ces axes, y a-t-il déjà l'une ou l'autre avancée ? Pourriez-vous nous dire si elles sont déclinées dans ce budget 2020 ?

Concernant plus spécifiquement l'axe consacré au numérique, vous avez récemment identifié huit axes de travail :

- la transformation numérique des entreprises ;
- l'intelligence artificielle ;
- l'e-commerce ;
- la connectivité du territoire ;
- les compétences ;
- l'administration ;
- la recherche ;
- ce que l'on appelle des avancées significatives.

Relativement donc à ces huit axes, y a-t-il un axe consacré à la sensibilisation des PME relativement numériques ? Mais je crois que vous avez déjà partiellement répondu à cela dans votre exposé, puisque cela permet également de développer les entreprises.

Concernant l'intelligence artificielle, vous avez annoncé que nous passerions de 875 000 euros en 2019 à 1,5 million d'euros en 2020. Pourriez-vous nous dire où se trouvent ces montants dans le budget ou sont-ils contenus dans les budgets Digital Wallonia ?

Un mot également sur la 5G, puisque la DPR prévoit que l'on puisse développer la 5G en Wallonie, en étant évidemment précautionneux sur le plan de la santé et sur l'environnement.

Je voudrais également savoir donc si ce dossier – mais là c'est plus une interrogation – dépend également d'accords avec d'autres Régions et si ce dossier a pu avancer, ou dans quel sens il peut avancer.

En liaison avec cela – c'est un domaine que l'on a souvent évoqué –, c'est le problème relatif aux zones blanches, pour savoir s'il y a, à ce niveau-là, toujours des relais avec les autres niveaux de pouvoir. Je me rappelle qu'une cartographie était parue, il y a peu, dans la presse et que celle-ci désavantageait largement la Wallonie. Cet aspect des choses est-il également pris en compte ?

Enfin, quelques petites remarques. Je pense que cette commission ne manquera pas de travail. Je pense également que vous avez des compétences maîtresses pour le redéploiement de notre Région, qui seront extrêmement importantes. Je me réjouis d'ailleurs des axespris, vous l'avez évoqué dans la presse et vous l'avez encore développé plus avant relativement au développement du commerce de proximité ou plutôt au soutien aux différents centres-villes.

Vous avez évoqué le fait que l'on se nourrirait d'avis et d'expertises. Or, par le passé, il y a déjà eu quelques expériences pilotes qui ont été à la fois portées par vos prédécesseurs, MM. Jeholet et Marcourt, avec des expériences qui ont porté leurs fruits. Allez-vous tout remettre à plat ou profitera-t-on plutôt de l'expérience de voir ce qui a fonctionné pour pouvoir le prolonger ? En tout cas, avec ma casquette de bourgmestre de la Ville de Huy, je suis fort intéressé par cet élément important pour lutter contre la désaffection des centres.

Ce qui me permet également de joindre un autre sujet extrêmement important, vous l'avez évoqué, c'est celui des friches à réhabiliter. La DPR est extrêmement ambitieuse. Les outils juridiques mis en place sont des outils juridiques qui sont là mais ils ne permettront pas d'aller vite. En effet, lorsque vous menez ce type d'opération – il faut sérieusement s'accrocher –, si l'on veut vraiment arriver à l'objectif que l'on s'est donné, c'est-à-dire éradiquer les friches industrielles et reconstruire les villes sur les villes, il va falloir faire en sorte de dépoussiérer les choses de manière administrative et de permettre des calendriers plus réalistes. Bien souvent, on reçoit l'un ou l'autre investisseur, certains sont disponibles pour investir en Wallonie. Néanmoins, la difficulté des procédures, l'accompagnement dans ces procédures est aussi quelque chose d'important. Relativement à cela, l'administration devrait aussi avoir un rôle de tutelle-conseil plutôt qu'uniquement de tutelle cœrcitive.

Ce sont des propos et des relais d'expérience dans des dossiers qui sont menés. Néanmoins, il faudra vraiment être attentif à essayer d'améliorer ce type de dispositi,f si l'on veut atteindre l'objectif que l'on s'est fixé.

J'ai une dernière interrogation relativement aux dossiers FEDER, qui sont des dossiers de longue haleine, dont vous nous avez évoqué les différents délais. Ce n'est pas toujours facile non plus de pouvoir les tenir. À ce propos, je rappelle que durant la dernière législature, on avait également pris avec l'Europe, a-t-on encore des informations nouvelles sur une future éventuelle programmation ? Si c'est le cas, avez-vous une idée des calendriers et des futurs axes qui seraient potentiellement retenus, peut-être est-ce trop tôt ?

Voilà, Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, les quelques expressions que je souhaitais mettre en avant pour cette intervention générique réalisée au nom de mon groupe.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre exposé, il était long mais il est proportionnel au nombre de compétences et à leur importance ; donc ; c'était assez légitime. De nombreuses compétences sont au cœur de la transition et du redéploiement de Wallonie avec des liens structurels et intéressants entre elles.

Il y a, en effet, beaucoup à en dire. Je tâcherai de faire assez court, Mme Ryckmans s'exprimera pour la note de Genre et Mme la Présidente spécifiquement sur l'aménagement du territoire, contre toute attente.

J'ai d'abord envie de souligner la très grosse augmentation du budget alloué à la recherche : 87 millions d'euros supplémentaires et 300 millions d'euros au total. C'est un enjeu fondamental pour relever les défis de demain. C'est évidemment tout à fait positif. On estime que, par rapport à cela, il y a une prise en compte transversale des enjeux du climat et de la transition écologique qui sera nécessaire dans les budgets alloués à la recherche. Vu l'importance et l'urgence, ce doit être une priorité qui est prise en compte dans chaque projet.

Si l'on additionne les budgets par rapport au soutien aux entreprises – 129 millions d'euros pour les aides à l'investissement et 250 millions d'euros pour les outils économiques, 54 millions d'euros pour les zones d'activités économiques, 40 millions d'euros pour le programme Compétitivité et Innovation et encore d'autres, sans compter les fonds structurels, les programmes de recherche ou encore les aides à l'emploi qui sont sur un autre budget – on est déjà à 473 millions d'euros consacrés au soutien aux entreprises. C'est considérable mais des budgets existent aussi au sein des *invests* ou des outils économiques qui réinjectent dans l'économie, notamment des dividendes, des remboursements de prêts de l'année précédente et ce genre de choses. Il pourrait être intéressant, aujourd'hui ou plus tard, d'avoir une vue d'ensemble des moyens publics qui seront alloués, en 2020, au soutien à l'économie.

M. le Ministre a annoncé un état des lieux et puis des réformes importantes dans les aides aux entreprises dans le courant de l'année 2020. Par rapport à ces budgets-là, on est donc plutôt face un budget *business as usual*, en fait, qui est amené à être fortement modifié

dans les mois qui viennent, voire peut-être en 2021 ou en 2022, selon le temps que prendront ces réformes.

Là-dessus, on soutiendra, on soulignera qu'il est en effet important d'éviter les effets d'aubaine et d'allouer chaque euro, là où il est le plus efficace. Cet état des lieux en vue d'une réforme est donc absolument bienvenu.

Par ailleurs, l'accord de Gouvernement prévoit un soutien structurel et transversal à l'économie circulaire. Comme vous l'avez dit, des initiatives intéressantes existent mais un changement d'échelle spectaculaire doit se produire. C'est une question de pratique, de normes, de modification globale du modèle économique plus que de budget mais, bien entendu, des budgets seront également nécessaires pour accompagner cette transition. Cela devra être pris en compte dans la politique de recherche, dans la législation sur les déchets, sur les normes de produits, sur les marchés publics. Certaines de ces législations ne dépendent d'ailleurs pas de notre niveau de pouvoir mais aussi, par exemple, des zones d'activité économique.

Comment inciter les entreprises à se mettre en réseau sur un territoire pour échanger leurs ressources ? Comment faire en sorte d'aller vers une systématisation des écozonings où l'écologie industrielle serait la norme ? Voici de nombreux enjeux pour les années à venir sur cette question de l'économie circulaire.

Une rationalisation des outils économiques avait été amorcée. Elle devra être évaluée et approfondie. Il serait intéressant de vous entendre, si vous avez déjà des éléments d'évaluation de l'intégration de l'ancienne AEI au sein de la SOWALFIN, parce que conformément également à la volonté affichée dans la DPR, la SOWALFIN devient de ce fait un acteur central dans l'accompagnement des PME, des TPE et des indépendants. C'est une structure qui a, au départ, une culture plutôt financière et il faut s'assurer qu'elle intègre bien tous les divers aspects de l'entrepreneuriat dans son ensemble, notamment son approche vis-à-vis de l'indépendant, les projets d'artisanat, de commerce, d'HORECA, et cetera.

Vous avez mentionné l'enjeu très important du numérique. Il s'agit en effet d'un défi incontournable. Il ne sert à rien de se mettre la tête dans le sable par rapport à cela mais ce caractère incontournable ne doit pas nous faire oublier qu'il y a des questions politiques qui se posent pour saisir les opportunités positives de cette question du numérique. Comme d'autres secteurs, c'est un outil et ce n'est pas une fin en soi. Par exemple, comment utiliser le numérique de façon à ce qu'il contribue aux solutions changements climatiques et ne les aggrave pas ? Pour prendre un exemple extrême, le *mining*, donc le minage de deux bitcoins ou d'autres cryptomonnaies, par exemple, produit énormément de CO_2 sans réel apport sociétal.

À l'inverse, l'on peut imaginer des algorithmes qui permettent d'optimiser grandement les déplacements de personnes, de marchandises, de déchets, et cetera. Cela permet, par contre, d'économiser beaucoup de ressources. C'est donc aussi une question de choix.

Par rapport aux questions de choix et aux questions politiques qui se posent sur le numérique, il y a le développement d'un écosystème local très important, afin de tirer tous les bénéfices du développement du numérique plutôt que d'acheter chèrement des licences ou logiciels développés à l'étranger.

J'ai déjà eu l'occasion d'interpeller M. le Ministre sur ce sujet. Les logiciels libres peuvent contribuer à soutenir une expertise, une création de valeur locale et ils devraient être pris en compte, notamment dans Digital Wallonia et les autres plans pour soutenir le numérique dans notre Région.

Vous l'avez mentionné, le jeu vidéo est en effet un secteur qui devient considérable dans l'économie et qu'il ne faut pas négliger. Mais il est considérable parce qu'il se développe déjà depuis des dizaines d'années dans d'autres pays et d'autres régions. Choisir certaines niches de spécialisation semble donc nécessaire si l'on souhaite apporter une plus-value en Wallonie sur le sujet.

On ne peut pas passer à côté du défi des métiers en pénurie, pour lesquels les centres de compétences, et l'IFAPME, dont vous avez la tutelle, ont un rôle important à jouer.

Le secteur de la construction, par exemple, est déjà en forte pénurie et risque de l'être encore plus avec l'intention de la Région de maximiser la rénovation des logements de l'ensemble de la population, la rénovation des bâtiments publics, et cetera.

Le secteur de la technologie également, les STEM sont en forte demande. Beaucoup d'entreprises estiment que leur plus gros frein est la formation et le manque de main-d'œuvre qualifiée. Par conséquent, l'information, les incitants, la formation en alternance et tous les leviers devront être activés en ce sens.

Sans transition, je passe au sujet de l'agriculture. Certains engagements en faveur justement d'une transition agricole sont pris et devront être concrétisés. On a noté des moyens accrus pour l'aide aux zones défavorisées et soumises à des contraintes agro-environnementales. Cette augmentation de crédits est justifiée par l'augmentation du nombre de producteurs qui peuvent bénéficier de ce régime. Cela concerne tous les agriculteurs actifs et plus uniquement à titre principal.

Vous avez évoqué, Monsieur le Ministre, tous les défis auxquels sont confrontés les agriculteurs aujourd'hui. Selon nous, les priorités sont claires : la promotion des circuits courts, la progression de la

valeur ajoutée aux mains directement des agriculteurs, le soutien à l'installation des jeunes et le maintien de leurs revenus. Certains axes prioritaires devront peut-être encore être précisés pour concrétiser cette ambition dans les années à venir.

Vous avez également évoqué la transformation de la APAQ-W, la modification de son fonctionnement, la professionnalisation de sa communication. Nous l'avons appelé de nos vœux au sein du groupe écologiste et voici que ces vœux commencent à être exaucés. On le salue.

Les indemnisations pour les calamités montrent bien les enjeux très forts autour des adaptations des pratiques agricoles au changement climatique. Les dossiers « sécheresse » représentent 257 millions d'euros de dégâts, comme vous l'avez dit.

Sur le dossier de la PAC et sa transposition pour le volet wallon, on y reviendra en commission et après le prochain sommet agricole que vous avez évoqué afin de mesurer la concrétisation des mesures agro-environnementales fortes à même de soutenir les pratiques innovantes protectrices des revenus, de l'indépendance et de la santé des agriculteurs.

Par ailleurs, tant que l'on reste dans le domaine de la ruralité, vous avez évoqué le rôle des chasseurs dans l'équilibre des écosystèmes. Il faut noter malheureusement à cet égard que la régulation de sangliers est un échec.

En Wallonie, la population de sangliers a quadruplé en 20 ans et pose des problèmes innombrables qui demanderont des réponses rapides, déjà dans le cadre de l'année qui vient. Par exemple, récemment la Commune de Wellin vient de perdre sa certification PEFC de gestion durable des forêts à cause de cette surpopulation. L'urgence est donc de mettre en place des limitations fortes au nourrissage, telles que le prévoit la DPR.

Enfin, pour terminer sur cet exposé général, je soulignerai quelques mouvements budgétaires importants qui méritent d'être abordés.

Par exemple, l'on voit que, concernant les recettes de la participation aux bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques ou privées, cela augmente fortement : on passe de 37 millions d'euros à 49 millions d'euros. On sait que cette augmentation est due au versement d'un dividende d'Ethias qui n'est pas négligeable mais qui est, a priori, *one shot* – donc, c'est une préoccupation à garder en tête.

Vous avez explicité le dossier Nordion dans votre exposé. On voit que le coût d'assainissement du site est considérable pour une activité nucléaire qui était en réalité d'assez faible ampleur. Je pense que cela doit nous servir d'avertissement quant à cette question du nucléaire. Alors, en théorie, cela concerne principalement le Fédéral, que ce soit en termes de coût ou en termes de responsabilité. Mais l'on voit ici qu'in fine, dans ce dossier-ci, c'est la Région et donc les citoyens wallons qui paient. Donc, c'est aussi intéressant de se demander pourquoi le Fédéral n'est pas associé à la prise en charge de ces coûts.

La plus grosse diminution dans les recettes se trouve dans les recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 destiné au soutien à la recherche, développement et innovation. On voit que cela diminue de 25 à 19 millions. Si vous pouviez l'expliciter.

On peut souligner aussi l'augmentation de 33 % des subventions aux actions du Plan wallon d'aide au transport par voie navigable qui est tout à fait positive.

Voilà, en résumé, de beaux défis. Des défis importants, des orientations fortes dans la droite ligne de l'accord du Gouvernement. On se réjouit d'avancer sur tous ces enjeux avec vous, Monsieur le Ministre.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - J'aborderai à la fois l'agriculture, l'économie, et dont le numérique, l'alternance et puis l'aménagement du territoire. Je vais essayer d'aller à l'essentiel parce que c'est vrai, les collègues l'ont dit, vous avez donné pas mal d'explications mais j'avais un peu l'impression d'entendre une exégèse de la DPR que nous avons lue. Donc, c'est intéressant d'en avoir votre lecture. J'ai été davantage intéressée par les quelques diapositives avec les chiffres plus concrets que vous donniez, même si, par rapport à ces chiffres, j'aurai évidemment différentes questions dans les AB quand on fera le travail article par article.

Au niveau de l'agriculture, malgré ce que vous nous avez dit, à savoir que les aides étaient maintenues, je reste quand même en partie inquiète ; je vous explique pourquoi. Quand l'on regarde ce qui se passe facialement dans le budget. Je parle bien facialement. J'imagine que vous aurez des explications peut-être à me donner. On a quand même effectivement les aides agro-environnementales qui augmentent de 2 millions d'euros. On passe de quatre à six millions d'euros. Mais on a le Fonds des calamités qui diminue de 5,7 millions d'euros. Cela, c'est qu'on lit de manière visible dans le budget. Alors, j'imagine – et c'est intéressant effectivement que l'administration soit là – qu'avec le partage des compétences entre ruralité et agriculture avec votre collègue, Mme la Ministre Tellier, il y a peut-être d'autres mouvements ou d'autres articles qui permettent de faire en sorte de maintenir le niveau d'aide au niveau des agriculteurs.

Vous l'avez dit vous-même, les besoins sont criants, par rapport aux crises climatiques, par rapport aux demandes des consommateurs. Et moi, je ne vois pas réellement, en tout cas dans les chiffres, tels qu'ils sont

explicités ou lisibles dans le budget, en quoi les aides augmentent.

Deuxième point, en ce qui concerne l'agriculture, la Wallonie a, depuis un certain temps, décidé de soutenir le modèle d'agriculture familiale, un modèle qui, on le sait, est menacé par la concurrence de modèles intensifs qui, eux, ne sont pas soumis aux mêmes standards de production, les pesticides, les OGM – je ne vais pas rentrer dans le détail. On le sait, la future PAC qui sera déterminée dans les prochains mois – ma collègue, Sabine Laruelle, vous interrogeait là-dessus lors d'une dernière commission – devra préserver ce modèle. Mais c'est vrai qu'à la lecture, de nouveau, chiffrée de votre budget, je peine à trouver la volonté politique de préserver ce modèle. Je ne demande évidemment qu'à vous entendre. Je vous ai entendue avec des mots. Je voudrais vous entendre avec des chiffres.

Enfin, je reviens, et vous ne m'en voudrez pas, sur le sujet abordé tout à l'heure, parce que l'on est resté sur la discussion liée à l'ajustement 2019 et à cette fameuse mesure qui fait en sorte d'avoir l'organisme payeur qui prend en charge les indemnités agricoles. Quand même, vous nous avez dit, à la pause, que, finalement, on avait augmenté les crédits du Fonds des calamités agricoles que pour l'initial 2019. On est allé revérifier, bien évidemment, on a utilisé la pause : le budget du fonds avait évolué à l'initial, même avant : 2015 à 2017, il n'y avait que 4 millions et demi d'euros. ; 2018, il y avait 15 millions d'euros et, en 2019, il y avait encore 15 millions d'euros. Donc, je pense que l'on savait déjà, en 2019, quand vous êtes arrivé, que l'on devrait indemniser, qu'indemniser en 2018 était impossible, qu'indemniser en 2019 était compliqué. Pourquoi ? À cause de la durée traitement des dossiers, vous l'avez évoqué vous-même. Une trentaine de millions d'euros étaient disponibles sur le compte ; en ajouter 15 millions en 2020, on était déjà presque au montant nécessaire pour indemniser. J''ai quand même du mal à comprendre pourquoi vous « bypassez » ce mécanisme d'indemnisation, tel qu'il existe.

Une des raisons, c'est peut-être – et je peux l'entendre, mais j'ai envie de vous l'entendre dire – de vous éviter de demander des moyens complémentaires dès l'initial 2020. Mais avec le système que l'on utilise, ici, et avec l'amendement, j'ai l'impression que l'on reporte sur les années prochaines et, surtout, que l'on crée un précédent, comme je le disais. À partir du moment où vous avez fait preuve de créativité – et on peut le reconnaître –, qu'est-ce qui empêcherait que cela se reproduise dans d'autres cas ? Donc, sur ce point, je voudrais recevoir quelques apaisements. Donc voilà pour l'agriculture.

Au niveau de l'économie, je signalerai d'abord un point positif en termes de réorganisation dans la DO 18. Elle est plus lisible, ce qui n'est pas le cas par contre d'autres DO, notamment celle de l'agriculture.

Par contre, par rapport aux différentes mesures, de nouveau, je n'y vois pas très clair. Pourquoi ? Eh bien, parce que vous avez fait des annonces, notamment dans la presse, mais aussi en partie en commission, ici, par rapport à la réorganisation et la redynamisation du tissu économique wallon. On a parlé de tout cet enjeu des aides et de la nécessité d'avoir les crédits nécessaires et sans doute de mieux cibler les différentes aides. Donc là, vous avez esquissé ce que vous alliez faire mais pour moi c'était une esquisse. Et surtout, comment cela se traduit-il dans des termes budgétaires, puisque l'on est, aujourd'hui, dans une discussion budgétaire ?

Deuxième question, en économie, vous avez parlé du plan Horizon proximité et je vous ai entendu donner les objectifs, que l'on soutient tous, ici, à savoir davantage de proximité pour les commerçants et l'on a presque appris – vous voyez que je vous ai bien écoutée – le nom de votre boucher. Pas tout à fait. Vous avez dit qu'il vous appelait par votre prénom mais on ne connaît pas encore son nom. C'est pour l'anecdote ; ce qui serait extrêmement important, ici, est que vous avez dit « je peux détailler déjà certains exemples de mesures ». Oui, cela nous intéresse. Parce que l'on parle d'un plan mais on ne voit pas concrètement des mesures dans le budget.

Dernier point, par rapport à l'économie, c'est le lien avec le numérique. Je pense que vous avez raison de dire que c'est un enjeu important et primordial. Je suis un peu étonnée parce que vous augmentez Digital Wallonia : la dotation passe de 15 millions à 18 millions d'euros, d'accord. Cela m'intéresserait de savoir pour quelles politiques Digital Wallonia sera renforcée et pour quelles mesures concrètes mais, surtout, j'ai marqué à nouveau que vous aviez quand même sorti d'une enveloppe qui, au départ, en tous cas dans les budgets précédents était la même, vous avez sorti un AB pour les écoles et donc pour le projet Écoles numériques. Vous savez que je suis derrière ce projet, sans aucun souci mais c'est sorti de l'enveloppe initiale de même que pour l'Agence du numérique.

Finalement j'ai l'impression, Monsieur Borsus, que vous avez encore un peu plus de budgets que ce qui est dit, à savoir l'enveloppe globale, qui était de 15 millions d'euros, a été à un moment donné, pendant l'année, par votre prédécesseur, précédemment, redistribuée pour « Écoles numériques », pour l'Agence du numérique. Et ici, si j'ai bien lu le budget, j'attendais confirmation, vous avez à la fois sorti ces AB pour Écoles numériques et pour l'Agence et en plus renforcé Digital Wallonia.

En soi, c'est une bonne nouvelle pour tous les acteurs du numérique, mais j'aimerais quand même bien savoir ce que vous comptez concrètement faire dans ces poches. Ces poches qui sont augmentées.

Troisième sujet que je voulais aborder aujourd'hui, c'est l'alternance. Sur l'alternance, vous savez qu'on a déjà eu le débat sur IFAPME et vous ne l'avez pas caché dans votre intervention, vous avez dit qu'il y avait des

choses à mettre en place au sein même de l'institut. Il m'est revenu que la situation est toujours la même, que cela ne s'est pas amélioré au niveau du fonctionnement et qu'en plus cela, une nouvelle plainte collective vient d'être déposée à la médecine du travail, donc au CESI.

Je serais vraiment intéressé d'avoir votre réaction par rapport à cela, puisque vous aviez prévu un manager de crise, et cetera. Vous nous aviez déjà longuement répondu, mais maintenant, où en est-on aujourd'hui, au mois de décembre ?

Toujours sur l'alternance, je vous ai entendu parler des États généraux – on en a déjà évoqué ce sujet-là –, mais il y a un mot qui m'a interpellée. Vous avez parlé des États généraux en parlant de moyen terme. Cela m'inquiète un peu, parce que sur l'alternance, il y a urgence. Il y a urgence à tout niveau. Il y a urgence par rapport à l'alternance en Région wallonne, mais il y a urgence à prendre langue avec votre collègue de la Fédération Wallonie-Bruxelles – vos collègues, puisqu'ils sont plusieurs – pour définir le périmètre de l'alternance. Qui va faire quoi ?

Bien sûr, les États généraux pourront amener des pistes mais, pour le moment, ces États généraux sont encore à l'état d'abstraction, d'idée. Quand le groupe de travail, chargé peut-être de désigner les personnes qui vont porter ces États généraux, sera-t-il réellement mis en place ? Concrètement, quand se tiendront-ils ?

Dernier élément, toujours sur l'IFAPME, j'ai eu l'occasion dire mes inquiétudes par rapport à la fin de la programmation 2014-2020 du Fonds social européen. C'est un financement indispensable pour les activités, comme l'accueil et l'accrochage des jeunes NEET, la validation des compétences et la formation des formateurs. Vous avez évoqué ces sujets-là mais je ne vous ai pas entendu sur spécifiquement la programmation du FSE. Avez-vous, autour de cette programmation, des éléments de nature à apaiser les différentes craintes des acteurs de terrain ?

Je reviens maintenant peut-être sur l'aménagement du territoire, avec deux questions qui seront relativement brèves, puisqu'elles concernent des sujets que nous avons déjà évoqués, ici, avec Mme la Présidente.

Il y a des AB qui prévoient quand même pour 1 815 000 euros – c'est le montant inchangé par rapport à l'année dernière – l'opérationnalisation et le suivi du Schéma de développement territorial mais aussi la révision des plans de secteur. Vous nous aviez fait une très longue réponse par rapport à cet enjeu-là et vous aviez dit qu'un groupe d'experts se mettrait en place et que vous lui laissiez un an pour « mettre en adéquation » – je reprends vos termes, j'ai ici la réponse à la question –, « mettre en compatibilité les SDT avec les ambitions de la Déclaration politique régionale ». À quoi serviront ces 1 815 000 euros, à partir du moment où vous avez décidé de mettre en place ce groupe d'experts ?

Ma deuxième question porte sur les quartiers nouveaux. On avait déjà évoqué cela aussi et vous aviez aussi répondu. Maintenant, il y a quand même toujours ce montant de 250 000 euros qui est prévu. Pourquoi ? Pour maintenir quoi, étant donné que vous aviez dit que vous ne souteniez pas de nouveaux projets ?

Enfin, en ce qui concerne la question de l'encours – et on a vu votre non-verbal s'exprimer quand vous avez montré le tableau de l'encours –, vous avez dit : « On se lève le mati et quand on voit l'encours, on s'en court ! ». Je vous rejoins.

Il y a finalement 951,7 millions d'euros d'encours. On n'est pas loin du milliard, Monsieur le Ministre. Et quand on regarde les crédits de la DO 18, on a l'impression que vous reprenez le même schéma que celui de vos prédécesseurs. L'augmentation des crédits d'engagement est toujours plus importante que celle des crédits de liquidation. Donc, si les crédits d'engagement augmentent de 81,6 millions d'euros, ce n'est pas loin du chiffre que mon collègue citait tout à l'heure mais les crédits de liquidation, eux, n'augmentent que de 46 millions d'euros. Au total, la différence entre les crédits d'engagement et les crédits de liquidation est de 92 millions d'euros. Elle augmente donc toujours.

Comment peut-on affirmer, à partir du moment où l'on a encore cet écart qui augmente, que l'on trouvera une solution au problème ? Cela, c'est ma question sur l'encours.

Pour conclure simplement, on vous a bien entendu et on a eu l'impression qu'il y avait beaucoup d'ambition derrière ce que vous nous avez annoncé mais qu'en même temps, tout était prioritaire. Vous l'avez reconnu vous-même. À un moment donné, vous avez dit : « Oui, c'est aussi une priorité ». Il va falloir faire des choix, à un moment donné, parce que tout faire sur un début de législature, ce n'est pas simple. Faire des choix, cela veut dire établir une feuille de route. Monsieur le Ministre, vous avez beaucoup de compétences. J'aimerais bien vous entendre vraiment sur la feuille de route. Mettre en place des groupes de travail, c'est important – ce n'est pas moi qui vais nier l'importance de travailler avec les acteurs de terrain – mais on ne peut pas non plus tout faire, reporter des décisions importantes à dans un an. Il y a un gouvernement qui est en place, il est là pour prendre des mesures pour analyser la situation. Cela, je peux tout à fait l'entendre mais ce que l'on attend, c'est du concret et surtout une priorisation. On peut tout à fait accepter que cela ne se fasse pas, qu'on ne fasse pas évoluer les choses en six mois. Cela, c'est très clair mais si l'on ne voit pas ce qui est prioritaire, on reviendra pendant toute cette année avec des questions sur l'ensemble des sujets sans savoir exactement par quoi on commencera. Par quoi allons-nous commencer dans chacun de vos secteurs, c'est la

question principale que je vous poserai suite à cette analyse rapide ? On aura des questions peut-être plus spécifiques après. Mais c'est une analyse rapide de votre budget 2020.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Liradelfo.

M. Liradelfo (PTB). - J'ai des questions concernant plutôt les subsides aux entreprises. Je reviendrai par après sur les observations du rapport de la Cour des comptes. Concernant les subsides aux entreprises, il y a une grande part qui vient des subsides à l'emploi. Je voulais savoir quelle proportion de subsides est perçue via cette voie-là par rapport à d'autres subsides. Combien nous coûtent un emploi subsidié en Wallonie ?

Concernant les autres subsides, c'était assez difficile de voir le montant total que représentent les subsides aux entreprises, parce que c'est un peu dispersé. Je voulais savoir si l'on avait évalué les effets-retours de ces mesures de subsides. Si l'on compte les évaluer, de quelle façon ? De quelle façon les mesurer ?

Concernant les actifs, je voulais savoir ce qu'il en était des 250 actifs ; par exemple, la SONACA que la Région wallonne possède pour une valeur de plus de 7 milliards d'euros. Le but est-il de les valoriser en les vendant ou en vendant une partie ?

Concernant les questions sur le rapport de la Cour des comptes, il y avait déjà une critique importante, dans un rapport de mai 2019, qui pointait que les participations financières de la Région wallonne ne faisaient pas l'objet d'un recensement exhaustif ni de suivi centralisé par la Région. Est-ce toujours le cas maintenant ?

Toujours dans le rapport de la Cour des comptes – pas celui de mai 2019 mais le dernier –, on peut lire que le FOREm devrait contribuer à 3,2 millions d'euros à l'effort en matière d'économie, soit 12,8 % de l'objectif global d'économie des 25 millions d'euros. Je voulais savoir comment vous justifiez une telle mesure. Dans le même temps, vous dites lutter contre le chômage mais vous faites contribuer les FOREm à hauteur de 3,2 millions d'euros.

Aux pages 42 et 43, c'est le point 6, 5, 3. On peut lire qu'il y a une diminution des subsides aux PME de 5,2 millions d'euros. En revanche, il y a une augmentation des subsides pour les grandes entreprises de 7,3 millions d'euros. Est-ce exact ? Faut-il en déduire qu'on déduit les moyens des PME pour les offrir aux grandes entreprises ?

J'avais une question sur la SOFICO. Page 63, on y dit que la SOFICO rencontre des difficultés financières. Il n'est pas précisé. Pouvez-vous nous en dire plus sur ces difficultés ?

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Le dossier global de la SOFICO relève de M. le Ministre Henry.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Laruelle.

Mme Laruelle (MR). - Je ferai la partie économie, formation, recherche digitale et mes collègues interviendront sur l'agriculture et sur l'aménagement du territoire. C'est donc un trio que vous avez devant vous.

Madame la Présidente, tout d'abord, on tient évidemment à se réjouir et cela sort du contexte spécifique de cette commission, que le Gouvernement se soit engagé à ce qu'il n'y ait pas de nouvelles taxes mais également avoir un retour à l'équilibre en 2024, même si l'équilibre budgétaire n'est pas une fin en soi. C'est pour nous, en tout cas une garantie qu'on n'ira pas ni grever la compétitivité des entreprises ni nuire au pouvoir d'achat des classes moyennes et des classes populaires.

Nous sommes aussi, Monsieur le Ministre, particulièrement contents de voir regroupé, au sein d'un seul portefeuille ; c'est un gros portefeuille qui peut vraiment assurer une cohérence assez forte en matière d'économie, d'emploi et de relance, vu que vous avez l'économie, l'aménagement du territoire, vous avez la recherche et l'innovation qui sont évidemment essentielles en ces périodes de transition, vous avez aussi l'agriculture, et Mme Cassart interviendra sur l'agriculture. Nous sommes quand même contents que l'on reconnaisse aussi, et j'ai parfois envie de dire surtout l'aspect économique de l'agriculture. On en parle souvent sous d'autres aspects mais pour nous, c'est aussi et avant tout, un secteur économique, certes particulier mais un secteur économique. Donc, nous sommes très contents de voir regroupées, toutes ces compétences au sein d'un seul portefeuille.

D'autres l'ont dit, et notamment M. Collignon, le taux d'emploi en Région wallonne est encore trop faible, que ce soit par rapport aux objectifs européens, mais quand on compare à d'autres Régions de Belgique, c'est-à-dire pas très loin d'ici, on est quand même en décrochage de 10 points par rapport au nord du pays. Et nous sommes aussi très contents de voir que le Gouvernement a décidé de saisir ce problème à pleines mains et d'augmenter ce taux d'emploi de plus de 5 points. Vous êtes évidemment, avec vos compétences multiples et variées, au cœur de ce dispositif et au cœur du relèvement de ce taux d'emploi. Car si le taux d'emploi et si l'emploi ne se décrètent pas, il convient évidemment que le Gouvernement qui est ici engagé, mette en place les conditions. Comme vous l'avez très bien dit dans votre exposé très complet, il convient d'améliorer, ou en tout cas, de renforcer la création d'entreprise, mais aussi, et vous l'avez souligné, à permettre aux entreprises présentes de grandir, de grandir plus vite qu'aujourd'hui, de respecter

évidemment, d'embrasser aussi tous les défis qui sont devant elles, mais il y a aussi la problématique de la transmission. Quand on regarde la moyenne d'âge des entrepreneurs aujourd'hui en Région wallonne, c'est évidemment un point important. Et tout le monde sait qu'une entreprise transmise va créer plus d'emplois dans les 10 ans qu'une entreprise créée de toutes pièces et elle a aussi beaucoup moins de risques de tomber en faillite. Et donc nous sommes très contents de vous avoir entendu sur ces trois aspects : création, développement et transmission.

S'il convient de travailler sur les entreprises, pour augmenter le taux d'emploi, il faut aussi permettre à ces entreprises de trouver de la main-d'œuvre et de permettre aux personnes en recherche d'emploi, de trouver du travail. C'est donc ce travail de *matching*. C'est facile à dire, c'est moins facile à faire, bien évidemment. Et là aussi nous sommes particulièrement contents de vous avoir entendu sur les centres de compétence, sur l'IFAPME, sur les métiers en pénurie, sur les métiers porteurs d'avenir. C'est vraiment sur tous ces aspects qu'il faut travailler.

Alors si j'en viens un peu plus spécifiquement au budget 2020, nous sommes évidemment aussi très heureux de voir que les mécanismes d'aide aux entreprises vont être renforcés et évalués. Et donc là aussi, j'ai pu lire avec intérêt, attention, et délectation l'article de *L'Écho* où vous disiez qu'il fallait évidemment soutenir les secteurs porteurs, les entreprises qui jouent un rôle. On ne peut pas continuer à saupoudrer dans l'action publique et les effets d'aubaine doivent également être combattus. Et donc là, je ne sais pas si vous avez déjà quelques petits éléments à nous distiller.

Je tiens quand même à souligner, parce que cela n'a pas encore été fait, que, grâce à vous, on a quand même – enfin je ne vais pas dire que grâce à vous on a un nouvel article parce que déjà dans le budget, c'est très compliqué à s'y retrouver, il y a vraiment beaucoup beaucoup d'articles –, mais il y a notamment un en matière de recette qui est un nouvel article qui est le 51.01.12 et qui vous permettra d'aller chercher l'objectif. C'est d'aller chercher ces 4,5 millions d'euros pour le remboursement d'aides aux investissements indûment payées ou, en tout cas, pour obliger les grandes entreprises qui ont perçu ces aides investissements et qui n'ont pas respecté les conditions de devoir les rembourser. Cela, c'est un nouvel article et je suis particulièrement contente que ce soit vous qui soyez à cette initiative.

Cela ne doit pas vous surprendre, mais tout ce que vous avez dit en matière de PME, indépendants, artisans, commerçants, bouchers, boulangers, poissonniers – et j'en passe – m'a particulièrement fait plaisir. Là aussi, on souligne les 10 millions d'euros en plus au niveau du commerce. Je crois que nous devons, au niveau de la commission ou des parlementaires qui le souhaitent, saisir la main tendue par M. le Ministre en ce qui concerne l'artisanat. C'est vrai qu'il y en a qui sont labellisés et c'est intéressant.

J'ai aussi remarqué le budget complémentaire à l'IFAPME pour les travailleurs indépendants. Vous avez parlé du dispositif 1890. On sait aussi tous que, dans une très petite entreprise, la difficulté n'est pas toujours l'absence de mécanisme : il y a des chèques, il y a SESAM, il y a beaucoup de moyens et de possibilités. Le 1890 est déjà une très bonne avancée. Je ne sais pas si vous avez quelques statistiques à nous mettre sous la dent, éventuellement.

Avez d'autres idées pour leur permettre d'obtenir l'information ? Vous avez parlé de la traçabilité. J'aurais voulu vous entendre à ce sujet.

Au niveau des capacités de gestion et des accès à la profession quand on parle d'artisans, la Flandre a décidé d'abolir la majorité des accès à la profession. En Région wallonne, la capacité de gestion suscitait peu de questionnement. Avez-vous déjà une réflexion à ce propos ?

J'en viens au point de la formation. Là aussi, vous avez souligné la complémentarité que vous souhaitez renforcer entre les centres de compétences, l'IFAPME. Là aussi, j'ai aimé vous entendre un peu plus.

Au niveau de l'IFAPME, il y a parfois problème de reconnaissance dans les certifications. Avez-vous quelques idées pour permettre cette reconnaissance ?

Enfin j'ai pu lire dans la presse que les socles de compétences allaient travailler à la promotion des STEM. C'est aussi un grand défi pour la Région wallonne. Avez-vous quelques idées de ce qu'ils peuvent faire à ce niveau -là ?

Sur les socles de compétences, j'ai bien entendu qu'il y aura une évaluation, qu'il y aura une analyse centre par centre, que vous les rencontrez. Réfléchissez-vous aussi à modifier quelque peu les critères de financement ?

Vous avez parlé des heures de formation. Faudrait-il mixer cela avec un taux d'insertion, par exemple ? On sait que certains centres de formation croulent sous les demandes et ont des taux d'insertion vraiment très forts. Il y en a qui sont dans des secteurs un peu moins demandeurs, qui ont des heures de formation et qui n'ont pas nécessairement beaucoup d'insertion. Pouvez-vous me renseigner à ce niveau ?

Comme mes collègues, je vais souligner l'augmentation très importante du budget en matière de digital et de numérique : +20 %. C'est évidemment à souligner et c'est un défi excessivement important, notamment pour les petites entreprises. Des études montrent que, malheureusement, elles sont encore trop souvent en décrochage numérique.

Je terminerai par la recherche. Vous avez un portefeuille important. Vous avez encore augmenté les moyens. C'est évidemment essentiel. Vous avez parlé de pôles de compétitivité, de *clusters*. Il y a aussi des budgets pour des développements technologiques, pour des systèmes plus expérimentaux. Avez-vous un ou deux exemples de thèmes qui pourraient être financés ?

Enfin, et cela ne concerne pas uniquement votre budget, je suis étonnée, moi qui découvre les budgets wallons, par le nombre important – si j'étais dans l'opposition, je dirais même trop importants – de cavaliers budgétaires, cela me semble quand même ne pas participer à la transparence et à renforcer parfois l'opacité des réallocations, et cetera. Alors, c'est toujours comme la police et les manifestants, quand on est dans l'opposition – je vous tends la perche, Mme Schyns. Je l'aurais souligné, moi-même, dans la majorité, franchement, moi qui ai plus d'expérience de budget au niveau fédéral et sans faire de comparaison, je suis interpellée pour ne pas dire plus, et je resterai interpellée vu que je fais partie de la majorité, Monsieur le Ministre.

(Rires)

Mme la Présidente. - Merci, Madame la Députée, pour ce bon moment. Je relaie les propos de M. le Ministre, mais je m'y joins. Mme Schyns aussi, je parie.

La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, merci pour votre présentation. Alors, moi, je vais me focaliser sur la note de Genre, traditionnellement la dernière page du budget. Pour ne pas y arriver seulement en fin de séance, quand tout le monde est épuisé, je voulais aborder la question dès maintenant et je pense que c'est important.

Je vous remercie d'abord d'avoir fait cette note de Genre et d'avoir fait l'exercice de manière approfondie. Néanmoins, il y a un certain nombre de questions sur les éléments que vous avez abordés dans cette note. Je commencerai par le dispositif Digital Wallonia. On a évoqué l'importance du numérique et vous avez, dans votre note, évoqué le fait que les actions ont été mises en œuvre pour rendre ces métiers plus attractifs pour les femmes. Là, vous parlez au passé. De quelles actions parle-t-on ? Surtout, avez-vous déjà des résultats ? Y a-t-il une étude d'impact de ces actions ? S'ils ont été positifs, envisagez-vous de les pérenniser évidemment dans les années à venir ?

Alors, un autre point d'attention, c'est le fait que, sans ambages, vous annoncez clairement qu'il n'y a aucun article budgétaire qui est identifié pour ce qui concerne vos compétences en tant que ministre de l'Agriculture et de l'Aménagement du territoire. Aucun article budgétaire pour des actions spécifiquement dédiées à des actions visant à réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes. Là, je ne peux manquer de vous demander pour quelle raison ? Est-ce parce qu'il n'existerait pas d'inégalité entre les femmes et les hommes dans ces deux secteurs ? Évidemment, j'en doute. En vous posant la question, vous vous doutez que je peux douter du fait qu'il n'y ait pas d'inégalité. Existe-t-il des données ventilées en fonction du genre sur l'agriculture qui permettent de montrer que l'égalité est respectée ? En matière d'aménagement du territoire, n'y a-t-il aucune analyse prévisionnelle qui soit entreprise avant tout projet pour s'assurer que ce dernier, que le projet ou la politique, n'ait pas un effet ou un impact négatifs sur la question de genre ? En fait, toute cette réflexion ne nécessite-t-elle de votre part aucun budget ? J'en doute là aussi.

Ensuite, dans la politique des grandes villes, par exemple, on le voit, des initiatives apparaissent, par exemple, des commissions consultatives, vous les avez évoquées.

Enfin, au niveau de l'IFAPME, quelles sont les initiatives concrètes qui seront mises en œuvre pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes ? Une campagne de sensibilisation sur l'accès des femmes aux métiers dits masculins et aux hommes pour les métiers dits féminins, comme vous l'avez indiqué, c'est une très bonne première étape. Il faut continuer dans ce sens, notamment en ayant des statistiques genrées des participations aux formations et de l'insertion après formation. Le dispositif FormaForm destiné à éviter les discriminations visant à éviter les disséminations, notamment au moment de l'orientation professionnelle, cela va évidemment dans le bon sens. Et donc nous soulignons positivement qu'une attention sera mise, je vous cite « à s'assurer également de l'absence de toute discrimination entre les femmes et les hommes dans les conditions contractuelles et barémiques des contrats de formation en alternance ».

Pour terminer, je voudrais dire que le plan d'action « Entrepreneuriat féminin 2020 » va lui aussi dans le même sens.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre présentation très complète de ce matin, ainsi que vos collaborateurs et les nôtres, même s'ils ne le souhaitent pas.

(Rires)

Comme mon collègue vous l'a précisé, je vais m'axer essentiellement sur les problématiques d'agriculture. Bien que beaucoup de choses aient été dites, certaines me semblent importantes, même si c'est de la redite, même si c'est un rappel.

L'année 2019 n'a certes pas été une année faste pour l'agriculture et pour les 12 649 agriculteurs wallons. En effet, outre la crise structurelle qu'elle connaît depuis

des dizaines d'années, l'agriculture a dû faire face à trois crises conjoncturelles, comme celle de la peste porcine africaine, entre autres. Le secteur est en souffrance, comme l'est le secteur agricole. C'est terrible.

La crise structurelle de notre agriculture n'est pas neuve et les constats de cette crise sont connus depuis des lustres. Je vais vous en citer quatre : le vieillissement de la population agricole active, la diminution du nombre d'exploitations et d'unités de main-d'œuvre, l'exploitation toujours plus grande, et la précarité des familles d'agriculteurs ainsi que l'impact environnemental croissant.

Autre grande inquiétude – je ne pense pas l'avoir entendue, mais je n'étais peut-être pas très attentif à ce moment-là, vous me direz – c'est que, depuis 1962, c'est à travers la Politique agricole commune que se forge le modèle agricole européen. À ce sujet, cette législature sera décisive. En effet, dans sa proposition de budget pluriannuel 2021-2027, la Commission européenne revoit à la baisse les montants alloués pour la politique agricole belge.

Pour les agriculteurs belges, l'effort sera relativement conséquent puisque, à prix courant, nous recevions 3,872 milliards d'euros pour 2021-2027, si les chiffres sont exacts, contre 4,2 milliards d'euros prévus lors du précédent budget pluriannuel 2014-2020. Ce qui représente une baisse de près de 10 %, soit 395 millions d'euros.

Dans ce développement, j'aurai trois questions.

Avez-vous une idée de l'impact que cette baisse au niveau de la Commission européenne pourrait avoir sur les agriculteurs wallons ?

Par ailleurs, si vous le permettez, je reviens sur un sujet que j'ai déjà abordé en commission. Je vous avais d'ailleurs questionné sur ce sujet relativement important et je pense ne pas avoir entendu quoi que ce soit à ce sujet-là : il s'agit de la thématique difficile, mais qu'il faut pouvoir aborder, du suicide des agriculteurs. Pour une fois, la France est en avance sur nous sur ce sujet sociétal. Depuis des années, les pouvoirs publics étudient le phénomène afin de le combattre. En Wallonie, on n'ose pas l'étudier pourtant nous avons les moyens. Dans quelques semaines, Agricall, qui est un organisme qui traite aussi de cette partie-là, grâce à son expertise, sera partenaire d'une étude menée par l'Université d'Amiens. En 2017, notre Parlement a adopté les résolutions relatives au soutien social des agriculteurs. La première demande était la réalisation d'une étude sur le suicide, mais votre prédécesseur a toujours refusé de la commander. Monsieur le Ministre, entendez-vous vous commander cette étude ?

Nous sommes convaincus de deux choses. Premièrement, on ne combat bien que ce que l'on connaît bien. Lutter efficacement contre le suicide des agriculteurs, c'est d'abord le quantifier et l'analyser. Deuxièmement, nous avons l'impression que toutes les forces conservatrices qui se cachent derrière cette réalité ont peur. Elles ont peur de ce que l'on pourrait découvrir sur les causes de ces drames humains et peur de la remise en cause des fondamentaux que cela pourrait engendrer.

Pour conclure, nous sommes globalement satisfaits – vous n'en douterez pas – du budget réservé à l'agriculture. Globalement, ce budget reste stable, même si nous remarquons une baisse relative de 3,7 millions d'euros en crédits de liquidation et de 2,3 millions d'euros en crédits d'engagement du programme 15.04 « Aides à l'agriculture ».

Monsieur le Ministre, à quoi cela est-il dû ? Est-ce parce que l'on arrive en fin de programmation et d'écofinancement ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Assez brièvement parce que le ministre a été très exhaustif dans sa présentation, je voudrais, malgré tout, aborder le chapitre de l'aménagement du territoire avec quelques points, Monsieur le Ministre, qui nous ont particulièrement intéressés.

Tout d'abord, j'aurais aimé revenir sur un sujet souvent évoqué lors des législatures précédentes, à savoir la fameuse CDT, la Cellule de développement territorial, qui, on le sait, a, à un moment donné, été créée pour des missions bien particulières. Le ministre Di Antonio nous avait assuré qu'il n'était plus question pour cette cellule de fonctionner dans les exercices prochains. J'ai vu que, malgré tout, il y avait une inscription budgétaire de l'ordre de 892 000 euros, qui semble être dédicacée au personnel de la CDT. J'aimerais, Monsieur le Ministre, avoir quelques explications par rapport à ce sujet.

De façon plus générale, on voit, à plusieurs endroits de ce budget, la révision des plans de secteur être mentionnée, que ce soit d'initiative régionale ou d'initiative locale. Nous pensons, Monsieur le Ministre, que c'est une bonne chose que l'on puisse enfin ouvrir ce que certains considéraient comme une boîte de Pandore. Je me souviens avoir, d'ailleurs à vos côtés, souvent évoqué ce sujet lors des deux législatures précédentes. Les réponses fusaient en disant qu'il valait peut-être mieux ne pas toucher à ces inscriptions planologiques, qui remontent, comme on le sait, aux années 70. Nous pensons, au contraire, qu'il faut avoir le courage de mettre quelque peu les mains dans le cambouis et aller dans une direction de révision pour, on le sait, parfois des inscriptions planologiques qui semblent complètement désuètes par rapport à la réalité.

Je pense que seule une révision bien instruite, bien pensée, bien analysée de nos plans de secteur permettra réellement de lutter contre cet étalement que nous ne souhaitons pas à travers nos campagnes, qui est,

pourtant, en certains endroits, possibles de par la mauvaise indication des zones sur certaines communes, sur certains pans du territoire wallon, au plan de secteur précisément.

Monsieur le Ministre, pourrions-nous vous entendre quelque peu sur ce sujet ? Il y a de l'ambition, il y a des chiffres qui sont inscrits. Que cela peut-il exactement recouvrer en 2020 ? Que peut-on attendre comme premières initiatives ? Je pense qu'il y a vraiment, là, nécessité de pouvoir quelque peu expliciter la volonté politique qui est la vôtre à travers ces différentes inscriptions.

Je reviens aussi, Monsieur le Ministre, et vous m'en excuserez, sur un point qui a, lui aussi, souvent été évoqué lors de la législature précédente : la dématérialisation du permis d'urbanisme.

Le ministre Di Antonio nous a fait espérer avec son outil applicatif Gesper. Allez-vous nous faire rêver, vous, Monsieur le Ministre, ou mieux, allez-vous nous engager à participer à une révolution numérique au niveau de la gestion des permis ? Nous avons souvent espéré quelque chose de concret par rapport à cela. Aujourd'hui, nous voyons des montants qui sont inscrits pour ces opérations de dématérialisation.

Il y a évidemment du travail. On sait que l'administration, la DGO4, est une administration lourde, en agents, en poids, d'un point de vue budgétaire, mais aussi lourde dans un autre sens du vocabulaire. Monsieur le Ministre, pouvons-nous espérer que les choses puissent enfin bouger ? Pouvons-nous espérer nous montrer vraiment aux côtés, notamment, des auteurs de projet et, bien sûr, à travers eux, les demandeurs de permis qui se voient multiplier les obligations de produire des exemplaires à ne plus en finir de certains dossiers, qui voient parfois la difficulté de se trouver simplement informé de l'état d'avancement d'une procédure parce que les outils de traçabilité sont défaillants. On prend souvent l'exemple, aujourd'hui, on essaie de faire le moins souvent possible quand on évoque le commerce de proximité, mais lorsque vous commandez quelque chose sur le web, vous pouvez, à toute heure du jour et de la nuit, savoir où votre colis peut se trouver.

Je défie quiconque de faire la même chose avec son permis aujourd'hui et de pouvoir s'en inquiéter, à un moment donné, de cette fameuse traçabilité. Je pense qu'il y a vraiment une réponse qui est attendue par nos concitoyens, qui n'ont pas attendu l'administration wallonne pour évoluer sur ce plan et qui, aujourd'hui, sont de plus en plus connectés et qui comprennent de moins en moins les réponses qui sont parfois celles de nos administrations respectives, qu'elles soient dans les communes d'ailleurs, puisque les outils se doivent évidemment d'être conçus pour être utilisés de part et d'autre. Mais aussi, au sein de l'administration wallonne, je pense qu'il y a un espoir au-delà de ce terme choisi pour la gestion des permis. Il y a un espoir qu'il faut, je l'espère, Monsieur le Ministre, concrétiser.

J'aurais aussi, et j'en termine par là, Monsieur le Ministre, aimé vous entendre sur le dossier des CATU dans les communes. C'est un montant important de notre budget, de votre budget. Six millions d'euros sont prévus pour, notamment le fonctionnement des CCATM, mais c'est quand même sur le plan budgétaire, un peu plus, ou un peu moins significatif. Par contre, ces 6 millions d'euros servent à financer les CATU dans différentes communes.

On sait que toutes les communes de Wallonie n'ont pas encore à disposition un CATU. On vous sent ambitieux par rapport à la révision, notamment de plans de secteur, par rapport à l'évolution de ce département. Est-ce que ces communes qui sont dépourvues de CATU vont pouvoir aujourd'hui répondre aux attentes de l'administration wallonne et de son ministre ? Je m'interroge.

Donc, y a-t-il une possibilité de compléter ce poste dans certaines communes où cela fait défaut ? Je crois que ce serait évidemment quelque chose d'intéressant lorsque l'on veut avoir une cohérence, notamment planologique en Wallonie, sachant aussi que la révolution des codes, qui se sont succédé à la suite du CWATUPE, se doit encore d'être digérée par d'aucuns. Il y a, je pense, des ressources humaines qui sont, dans certaines communes, nécessaires et qui n'existent pas nécessairement aujourd'hui.

Voilà, je voudrais encore peut-être, Madame la Présidente, si vous permettez, deux petites questions. L'avenir des maisons de l'urbanisme. On voit un budget qui est aujourd'hui de zéro, donc est-ce qu'il y a volonté de ne pas nécessairement continuer à aller dans ce sens ?

J'ai vu aussi dans une AB particulière, la mise en œuvre du programme de transition professionnelle où l'on évoquait qu'il y avait une dotation au FOREm, pour ce faire. Cela m'a interpellé. Ce n'est pas une question existentielle, mais s'il y a une réponse qui peut nous être apportée, elle me ferait plaisir.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - C'est vrai, Monsieur le Ministre, beaucoup de choses ont été dites par rapport au secteur agricole. Vous avez été très complet ce matin, je sais que c'est un secteur qui vous tient à cœur. Beaucoup de choses ont été dites également de la part de mes collègues.

Concernant le chiffre 12 649, c'est le chiffre de ce matin, je voulais quand même un peu parcourir avec vous les différentes compétences et cette matière agricole.

Comme l’a dit ma collègue Sabine Laruelle, moi je me réjouis, mais vraiment. Je suis partie cinq années au Fédéral, mais pendant dix ans, lorsque j’étais au Parlement wallon, j'ai demandé avec force et âme que le secteur agricole soit reconnu comme un secteur économique et pas toujours comme un secteur environnemental. Donc, regrouper dans cette commission, dans vos compétences, l’Économie avec l’Agriculture, cela me semble important et vraiment un bon signal.

Alors c’est vrai que c’est un secteur qui est en grande difficulté dans différentes matières. On a eu il y a quelques années la crise du lait, mais maintenant dans le bovin.

Dans différentes matières, c’est un secteur qui est en grande difficulté. Par rapport à sa rentabilité, j’irai plus loin. On va devoir travailler sur sa valeur ajoutée. Pouvoir donner une valeur ajoutée sur les produits qui sont réalisés chez nous. Le premier pan que je voulais voir avec vous, Monsieur le Ministre, c’est le pan qui va être excessivement important sous cette législature. C’est la Politique agricole commune. Vous en avez parlé un peu ce matin. Vous avez encore des réunions programmées la semaine prochaine. Je sais très bien que vous ne renoncez pas rapidement, que vous êtes un fervent négociateur. Moi, par rapport au budget, je ne renonce pas. Se dire qu’à un moment donné, le budget va diminuer, on en est bien conscients, mais il faut absolument que l’on puisse expliquer à l’Europe que les agriculteurs en Région wallonne ou un agriculteur en Pologne, ce n’est pas la même chose. Il y a la convergence. Il faudra vraiment défendre ce côté-là. Par rapport à cela, j’aurais aimé que l’on en parle un peu plus aujourd’hui.

Dans cette Politique agricole commune, il faut être vraiment attentif sur le long terme. Je sais bien qu’on la revoit tous les six ans, mais nous, nos agriculteurs, les exploitants investissent à très long terme et non pas à un an ou deux. C’est un secteur économique tout à fait différent d’autres entreprises qui font un amortissement sur cinq ou sept ans. Nous, les amortissements sont souvent sur un plus long terme et il faut aussi inclure cela dans ce programme de politique agricole.

Il faut prévoir une période transitoire parce que si l'on a une certaine marge de manœuvre ou si la Politique agricole commune prend certaines directions, il faut penser aussi aux secteurs qui vont devoir s’adapter et avoir une période transitoire.

J’en reviens à la convergence qui est aussi très importante. Vous avez fait un report d’un an donc les discussions de l’année 2020 vont être primordiales par rapport à cela. On ne saurait pas parler de ce volet de Politique agricole commune, si l'on ne parle pas de la jeunesse, de la reprise d’exploitation. Là, je pense qu’il va falloir être un peu innovant, Monsieur le Ministre. Il faut quand même que l’on puisse avoir des successeurs. Il y a encore des gens passionnés, mais ils ont très peur d’investir parce qu’ils se rendent compte que le secteur n’est plus rentable. C’est vraiment, aussi bien d’un point de vue familial qu’économique, une réelle vocation.

Dans ce budget, on a la continuité, mais je me dis qu’avec la future PAC qui va arriver, il faudrait être un peu innovant. Quand on parle d’économie et d’agriculture, je me réjouis, j’avais lu une de vos interviews par rapport à l'AWEx, par rapport à l’exportation. Je reste convaincue, Monsieur le Ministre, – et là, cela va être un partenariat aussi avec l’AFSCA, avec le ministre fédéral, avec vous aussi – qu’il faut absolument promouvoir des produits de qualité chez nous. L’exportation va pouvoir nous aider dans le secteur agricole. Je crois que vous avez déjà rencontré les différents secteurs. Ils vont tous dans le même sens. Il faut que l’on puisse, pour donner une valeur ajoutée et une bouffée d’air à notre agriculture, pouvoir favoriser l’exportation. Cela, c'est en partenariat avec l'AWEx, mais c’était aussi dans vos priorités. Je m’en réjouis et je voudrais un peu voir comment évoluent ces priorités. Quand on parle économie, on parle investissement, il nous faut aussi une agriculture moderne. Pour cela aussi, il y aura un pan dans cette Politique agricole commune. Aider nos agriculteurs à investir, c’est évidemment important. Quand on parle d’investissement, on parle aussi de recherche. Moi, je lie les deux. Si l'on parle d’investissement et de recherche, cela veut dire que l’on va moderniser notre agriculture et que l’on va pouvoir s’adapter aux défis de demain. Pour cela, il faut avoir tout un pan, une certaine vision à long terme.

Nos agriculteurs ont cette capacité à s’adapter aux changements. Cela, j’en suis convaincue. Pour cela, il faut que l’on ait la possibilité de changer certaines choses. Investir dans la recherche, les aider à investir, c’est pour moi très important. Si l'on parle circuit court et produits locaux – on parlera cinq minutes de bio après –, on parle un peu APAQ-W, c’est vrai qu’il y a eu modifications, mais j’aimerais aussi savoir quelle est votre vision pour les quelques années futures, par rapport à la promotion des produits wallons. Parfois, quand on va dans certaines régions françaises, on est un peu ébloui de la manière dont ils peuvent mettre en avant leurs produits. On devrait peut-être aussi évoluer et voir un peu comment on pourrait être un petit peu plus chauvin de nos produits et mieux les promouvoir – notamment via l’APAQ-W, cela me paraît indispensable.

Par rapport à l’agriculture bio, on voit un montant important – et la DPR en parle évidemment – en soutien au bio. Là aussi, je reste convaincue qu’il y a l’agriculture conventionnelle, les circuits courts et le bio. Ce sont trois agricultures qui sont complémentaires. Il faut à un moment donné qu'on les aide toutes les trois à se développer, que l'on soutienne l'ensemble, parce que nous avons – dans les trois agricultures – des choses de qualité.

C'est une vision différente, et il faut aussi être attentifs – même si l'on veut arriver à 30 % de bio – de ne pas avoir une offre supérieure à la demande, parce que ce serait aussi catastrophique. Donc il faut avoir une certaine équation en équilibre, mais en mettant aussi le côté qualitatif des trois agricultures.

Et je terminerai, Monsieur le Ministre, par rapport aux zones défavorisées, où là on se rend compte que ce n'est plus l'agriculteur à titre principal, mais l'ensemble des agriculteurs qui seront visés. Donc on voit un budget qui est bien augmenté aussi. Et c'est un soutien non négligeable, et très important aux exploitations dans ces zones défavorisées. Zones, qui de par leur nom – défavorisées – avaient besoin d'un soutien complémentaire, et donc avoir élargi à l'ensemble des agriculteurs, et donc les complémentaires également, cela me semble un bon signal.

Voilà, Monsieur le Ministre, les questions, les différents thèmes. Je pourrais vous en parler encore pendant des heures, mais je crois que pas mal de choses ont déjà été dites. Vous avez aussi fait un exposé tout à fait complet.

Mme la Présidente. - Je vais demander à M. Fontaine de prendre la présidence, s'il le veut bien, pour que je puisse dire deux-trois mots en tant que parlementaire de la commission.

M. Fontaine (PS). - Vous voulez changer de place Madame la Présidente ? Non, on reste comme cela ?

Mme la Présidente. - Oui, parce que je devrai vous quitter une dizaine de minutes après, mais je reviendrai, donc si vous voulez bien prendre la place et puis donner la parole à M. le Ministre, ce serait parfait. Merci beaucoup, Monsieur Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Avec plaisir.

(M. Fontaine, Vice-président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). - Je voulais juste relayer, en complément à M. Bierin et Mme Ryckmans, trois petits points qui n'ont pas encore été discutés ici, en tout cas je n'ai entendu personne en parler.

Pourtant moi, Monsieur le Ministre, je trouve que dans votre exposé, et dans tout ce qu'il avait de novateur ou de basculant, dans cette réforme basculante pour la Wallonie, je me réjouis après avoir entendu votre collègue M. Crucke, ministre du Budget, confirmer le fait qu'on aurait un budget base zéro dans le courant 2020. Je me réjouis vraiment qu'on reparte de cette base-là.

On est tous en train d'aligner des budgets à l'aune de ce qui a été fait l'année précédente. Mme Laruelle et Mme Schyns ont fait une série de remarques sur quelques particularités de ce budget qui ne le rende pas nécessairement extrêmement clairs.

Ce budget base zéro, Monsieur le Ministre, je m'en réjouis, déjà. Donc c'est un appel en disant : « Vivement ! » C'est une excellente idée quand on veut faire basculer la Wallonie d'un autre côté. Et je voulais que vous confirmiez l'agenda qui a été présenté par M. Crucke, à savoir que vous allez commencer les travaux de ce budget base zéro en février, et qu'on l'aurait. Donc 2021, ce sera un budget revu à l'aune des choix que la Wallonie fait aujourd'hui, maintenant, présentement.

Mon deuxième point, c'était le point Horizon proximité. Et là, c'est aussi la présidente empêchée de cette commission qui relaie l'avis de mes différents collègues, qui ont pu dire : « Vous avez fait un appel aux parlementaires de cette commission pour participer à ce plan Horizon proximité, et notamment à l'intégration de la dimension de l'artisanat dans ce plan ».

Je voudrais vraiment me joindre aux différents groupes qui se sont exprimés : Mmes Laruelle et Schyns, et joindre M. Fontaine également, M. Collignon dans le plan Proximité. Et donc joindre le groupe Ecolo en disant que nous sommes évidemment très ouverts à une participation.

Vous avez parlé de votre boucher. Moi je prends souvent comme exemple, par contre, le boulanger. Qui peut aujourd'hui – en Wallonie et dans les zones rurales – se dire : « Je vais chercher mon pain à pied » ? C'est une autre dimension. Vous avez parlé de la dimension de proximité. On connaît les prénoms des uns des autres. Cette dimension sociale est évidemment fort importante. Pouvoir s'y rendre à pied, c'est tout l'aménagement du territoire. C'est tout ce que vous avez mis en exergue en disant : « il faut recentrer et recréer de la multifonctionnalité, des vrais centres de villes et de villages ».

Évidemment qu'il va contribuer au Stop Béton et à diminuer l'appel d'air qu'il y a en périphérie à l'heure actuelle. C'est faire mieux avec ce qui est déjà construit aujourd'hui. Pour moi, c'est une dimension énorme que l'Horizon proximité, c'est bien entendu par là que cela passe et cela passe par le fait d'aller conduire ses enfants à l'école ou chercher son pain à pied et d'en profiter.

Ceci étant, vous avez annoncé des budgets par rapport à cela. Vous avez annoncé un budget de 3 millions. J'aimerais que vous le confirmiez.

Enfin, mon troisième point est par rapport à la politique des sites à réhabiliter. Alors on en a aussi et vous en avez largement parlé, il y a une forme d'ambition dans ce budget où l'on voit, la Cour des comptes l'a relevé, que le budget s'élevait à 200 000 euros. Je peux vous les redire, mais depuis

2014 en fait, cela n'a pas dépassé, de mémoire, la barre des 300 000 euros et, d'un coup, on en percevrait plus de 2 millions par rapport à ces sites d'activités économiques désaffectés. Alors cela concerne-t-il uniquement la taxe ? Auquel cas, on sait que la Wallonie, si elle ne doit pas, Monsieur Collignon, être uniquement coercitive, elle ne l'a pas été tellement vis-à-vis de grandes friches industrielles qui sont aujourd'hui encore sur le territoire et qui sont un peu abandonnées à leur triste sort, et où je pense que les propriétaires actuels ne démarchent suffisamment pas.

Donc, il y a ce produit de la taxe. Il y a les loyers qui sont concernés par cette captation sur les sites d'activités économiques désaffectés et il y a les reventes. Là, je refais allusion au budget base zéro ou à la structuration du budget, je pense que vraiment ce fonds alimenté par cette taxe, par ces loyers ou par cette revente, devrait préciser, pourrait faire l'objet dans le budget suivant d'un feuillet à part, où l'on pourrait enfin explicitement comprendre ce qui est perçu par la Wallonie pour ses sites d'activités économiques désaffectés ou les SRPE puisqu'ils font partie de ce fonds-là. Ensuite, les recettes qui viennent alimenter ce fonds et ce qui en part, ce qu'on en fait. Je trouve qu'à l'heure actuelle, c'est un manque de lisibilité. Je salue votre initiative en la matière en disant « il faut renforcer cela ».

Vous avez insisté, vous-même, et inutile de vous dire que mon groupe vous rejoint complètement, sur 3 650 hectares de friches qui existent et les 220 hectares seulement disponibles pour les grandes entreprises. Vous avez bien mis en évidence qu'il fallait faire mieux, et faire mieux avec ces sites d'activités économiques désaffectées. Bien sûr, je vous rejoins comme je vous le disais, nous vous rejoignons, complètement, néanmoins les budgets affectés, si je prends aujourd'hui, bien qu'ils augmentent des deux côtés, ils augmentent dans la réhabilitation des anciennes friches industrielles, mais ils augmentent également dans le suivi et dans l'accompagnement des zones d'activités économiques et des zonings, et j'ai envie de dire, le budget reste moindre aujourd'hui pour les friches. Or, je vous ai rappelé la proportion d'hectares disponibles. Donc, pour moi, il faut progressivement et au cours de ces cinq années mettre effectivement un gros effort sur ces friches potentiellement des terrains mobilisables.

Voilà les trois points ; le budget base zéro, l'Horizon proximité et les friches industrielles, que je voulais évoquer avec vous.

Monsieur le Président. Je voulais juste m'excuser parce qu'il y a 2 sujets qui me tiennent particulièrement à cœur que M. Dodrimont a évoqués, et donc je vais simplement me joindre à ces questions en ce qui concerne les conseillers en aménagement du territoire et en urbanisme. Je vais juste ajouter à la remarque de M. Dodrimont que, pour moi, le budget diminue en la matière. Pouvez-vous nous rassurer, M. Dodrimont et moi, sur le sujet et sur les maisons de l'urbanisme, également ?

M. le Président. - La parole à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Voilà, je vous remercie, Mesdames et Messieurs les parlementaires, toutes et tous, pour vos questions, vos remarques, vos commentaires. Merci aussi pour les appréciations positives que vous avez bien voulu partager avec nous, les tonalités positives, les tonalités nuancées, mais quand même avec un fond positif et globalement l'ambiance, je vais dire de dialogue et l'ambiance constructive qui animent cette commission, quelles que soient les positions des uns et des autres en cette assemblée.

J'interviendrai transversalement et puis je viendrai point par point pour, ensuite, en arriver aux questions spécifiques, si vous le voulez bien, et je solliciterai l'administration pour les questions précises concernant un certain nombre d'AB et d'évolutions que vous avez questionnées au travers de vos interventions successives.

Le premier élément de transversalité, c'est le budget base zéro. Effectivement, je confirme ce que le ministre du Budget et le ministre-président ont indiqué dans leurs différentes interventions. Le Gouvernement se fixe une première échéance en février de manière à s'approprier l'ensemble des éléments à la fois de documents disponibles, de méthodologie, d'expertise externe à notre Région, d'expériences menées ailleurs concernant cette méthodologie « base zéro » et à fixer, en février, les différents éléments à la fois d'organisation, les différents éléments d'information partagée et la méthodologie pour aboutir à une première étape, idéalement située autour de septembre ou octobre, octobre plus vraisemblablement, avec une première étape quant aux différents éléments de mise en œuvre, d'orientation, d'analyse, et cetera.

Évidemment, il m'est difficile de vous confirmer le choix en termes de temps après puisque, vous l'avez bien compris, la fixation en février, à la fois de l'appropriation de tous les éléments, des rapports de la Cour des comptes, des expériences menées en dehors de notre Région, des expertises externes, détermine évidemment une partie de la méthodologie ultérieure. Je ne sais pas vous donner le calendrier de façon validée dès le moment où je vous annonce le moment et la méthode pour l'établir tel que nous en avons convenu.

Le deuxième élément : il est évident que la volonté du Gouvernement à cet égard est totale. Il y a bien une volonté, mais une volonté – j'insiste – positive de faire cet exercice en profondeur, qui consiste à mettre en

questionnement, sans qu'il y ait d'a priori de principe ni pour ni contre quoi que ce soit, l'ensemble de ce dont la Région s'est dotée au fil du temps, à la fois comme structures, comme moyens, comme leviers de subsides, comme transferts, comme mécanismes, généralement les plus divers, tel que vous les connaissez en Région wallonne, tel que vous avez l'occasion de les observer très certainement.

J'insiste, cela ne veut pas dire que, a priori, qui que ce soit est suspect d'inutilité ou d'inefficience dans l'affectation des moyens ou en quoi que ce soit d'une volonté de se dire que tel ou tel département est spécialement en question. À l'inverse, cela veut dire que rien n'est acquis en aucune manière. Si l'on fait l'exercice de la table rase pour « redresser la table », dans le sens positif du terme, c'est évidemment pour mener l'exercice en profondeur.

La troisième considération, c'est vraiment pour indiquer que cet exercice sera mené en parfaite intelligence et en parfaite concertation avec les administrations concernées, avec les UAP, avec les partenaires divers, avec les *stakeholders*, avec tous celles et ceux qui sont bénéficiaires, partenaires, acteurs, interlocuteurs légitimes de l'ensemble de l'action régionale. Et de la traduction budgétaire de l'action régionale, il ne s'agit pas ici, évidemment, au départ de Namur, au départ, ex abstracto, d'une réunion ministérielle ou d'une série de réunions ministérielles ou du Comité ministériel restreint, de décréter de façon non approfondie, de façon non étudiée, de façon non ciselée en termes de raisonnement et d'analyse de ce que seraient les futures lignes directrices du budget régional.

Voilà les différents éléments que, concernant base zéro, je pouvais confirmer, en ce qui vous concerne, à la fois en termes de calendrier, en termes d'ambition, en termes de décision gouvernementale et, par ailleurs, en termes de modalités de concertation.

Vous l'avez souligné, vous avez eu l'amabilité, à plusieurs reprises, d'y référer : c'est un exercice d'une ampleur significative. Il n'a, à ma connaissance, jamais été mené en Région wallonne depuis l'existence de celle-ci.

On sait que, en faire l'exposer entre nous, c'est une chose qui est « relativement facile » et est assez confortable. Dès l'instant où l'on va discuter de masses budgétaires, sachant qu'il y a des masses budgétaires qui sont des masses de transfert répondant à des mécanismes bien précis, à des besoins sociaux, sociétaux et divers, de toutes natures bien identifiées, ma foi, cela va déjà être plus compliqué. Dès l'instant où, le cas échéant, il faudra invalider, confirmer, amplifier ou retirer certains des flux budgétaires ou les modaliser, les conditionner à un certain nombre de paramètres nouveaux, et cetera. Tout cela ne sera pas simple du tout. On mesure bien, me semble-t-il, la complexité du dispositif.

En ce qui concerne les cavaliers budgétaires, je suis sensible à la remarque. Nous avons tenté de marcher en tout cas dans la bonne direction. Parmi ces pas, je voudrais identifier la réorganisation de la DO 18 qui a permis de supprimer un certain nombre de cavaliers et, déjà, en tout cas dans cette partie du budget, d'œuvrer à la lisibilité du budget et à son amélioration. Sommes-nous au bout du chemin ? Certainement pas. Les cavaliers budgétaires restent-ils nombreux dans le budget régional ? C'est exact. J'ai vraiment la volonté que les cavaliers budgétaires ne deviennent pas les cavaliers de l'Apocalypse et que nous puissions maintenir cet objectif de transparence. On le sait, les techniciens budgétaires le savent, les cavaliers budgétaires, cela a quand même une « facilité », si je puis dire, une facilité au service de l'inter général. Ce n'est pas du tout suspicieux, ce que je dis, mais qui est un peu en contradiction avec la transparence, ou la transparence directe, par rapport au travail budgétaire. Je suis sensible à cela. Je vais, dès demain, m'en ouvrir au ministre du Budget et je vais lui dire que ceci semble une vision vraiment unanime de ma commission. À mon avis, il va être d'accord. Ce sont plutôt les ministres fonctionnels qui sont, en général, plus attachés à cette forme de flexibilité, si je puis dire, dans le cadre de nos budgets. Nous allons tenter de progresser, parce que le progrès est l'avenir, comme chacun le sait. Voilà sur les éléments transversaux qui concernent le budget.

Vous avez abordé, avant que je ne cède la parole à l'administration sur certains éléments d'articles budgétaires, je commence au hasard par la lettre « A », comme agriculture. Vous avez évoqué beaucoup, beaucoup d'éléments. Permettez-moi de tenter d'y répondre et à tout seigneur tout honneur, parlons un peu de la Politique agricole commune. Nous sommes vraiment – et je fais d'ailleurs le lien avec les moyens pour le FEDER puisque l'on parle forcément du cadre financier pluriannuel et que dans le cadre financier pluriannuel, il y a des moyens liés aux fonds structurels, il y a des moyens qui sont dédicacés à la Politique agricole commune et encore d'ailleurs à d'autres leviers qui peuvent être mobilisés au bénéfice des régions – dans le processus d'installation. Une nouvelle commission vient d'être installée. Le Conseil européen vient d'être formaté dans sa nouvelle organisation avec la nouvelle présidence du Conseil européen. On sait que nous avons un Conseil européen qui se tiendra en décembre 2019.

Alors, les informations que j'ai, elles sont toutes récentes puisqu'elles m'ont été actualisées dans la perspective de cette commission ce matin, je les partage avec vous bien volontiers, sachant que, comme dans tout processus de négociation institutionnelle et politique, elles peuvent encore éventuellement varier dans les prochaines heures ou dans les prochains jours. Petit rappel, tout d'abord, pour indiquer que les

négociations de ce cadre financier ont connu une étape intéressante avec la communication de ce que l'on appelle la boîte de négociation, la « négo-box », chiffrée le 2 décembre dernier.

Petit rappel à cet égard, ce dossier doit faire l'objet d'un consensus à l'unanimité entre les États membres au Conseil de l'Union européenne. Il existe actuellement, vous l'avez observé, de très fortes divergences entre les États membres, et ce notamment sur la proposition de contribution. Bien sûr.

Le Parlement, deuxième rappel, devra valider l'accord dès que celui-ci est adopté au Conseil de l'Union européenne. En principe, le Parlement européen ne peut, en aval, que dire oui ou non la proposition de budget. En d'autres mots, il faut s'attendre à ce que le Parlement acte ou modifie très sommairement le cadre budgétaire, mais la pression du parlement s'exerce évidemment notamment en amont ou en parallèle à ce débat.

Le budget de l'Union européenne ne peut pas être présenté en déficit, petit rappel. Par ailleurs, même si une négociation n'est pas l'autre, je crois utile de nous rappeler collectivement que lors de la précédente période de négociation pour le cadre 2014-2020, les États membres avaient à l'époque plus de cinq versions successives de cette fameuse boîte de négociations avant les négociations finales qui ont eu lieu en mars. Comparaison n'est toujours pas raison, mais il faut de temps en temps un petit peu voir ce qui s'est passé dans le passé en se disant que quelques fois, le futur pourrait s'en référer ou y ressembler, ou en tout cas y ressembler partiellement.

Selon les experts, il semble peu probable qu'un accord intervienne à court terme, car le dossier du budget de l'Union européenne ne sera pas, en tant que tel, au menu du Conseil européen de décembre 2019, car il n'est pas suffisamment avancé dans sa préparation et dans sa maturité.

Notons cependant qu'un conseil extraordinaire sur le futur budget de l'Union européenne aurait lieu en février 2020. Donc, connaissant un peu le nouveau Président du Conseil européen, je ne serais pas surpris que décembre soit mis à profit et janvier pour un certain nombre de bilatérales, de contacts les plus divers dans les formats variés de négociation, et cetera, avec le but de tenter d'aboutir lors de ces échéances de février, de mars, de printemps 2020 au plus tard. Mais cela, c'est un ressenti personnel.

Alors, de quoi discute-t-on, si je pars de la boîte de négociations chiffrées qui a été communiquée le 2 décembre 2019 par la présidence ? On parle ici d'une somme considérable, puisque point par point, la proposition de négociation qui est soumise maintenant, en 2019, part d'un crédit en pourcentage du revenu national brut qui est un accroissement à 1,06 % alors que la proposition initiale de la Commission parlait de 1,11 %. C'est donc une proposition que je dirais médiane, modérée, diront d'aucuns, intermédiaire, penseront d'autres, d'augmentation par rapport au budget initial par rapport à la période antérieure.

J'ai ici la répartition de l'ensemble pour répondre notamment à votre question, Monsieur le Député, de l'ensemble de ce qui est prévu dans chacun des points : marché unique, innovation numérique, cohésion et valeurs, ressources naturelles et environnement, premier pilier et les mesures de marché, les budgets pour la migration et la gestion des frontières, sécurité et défense, voisinage et le monde ainsi que la gestion de l'administration publique européenne dont les dépenses administratives des institutions. L'ensemble de tout cela fait 1,134 milliards d'euros sur la période concernée, représentant, pour l'ensemble du budget européen, une décroissance de 47,256 milliards d'euros, soit moins 4,2 %. Cela représenterait, pour la Belgique, 2,44 milliards d'euros pour la période concernée.

Soyons par ailleurs vigilants parce que les critères d'éligibilité aux fonds structurels sont eux-mêmes affectés et conditionnés par des éléments de balise, de maxima d'éligibilité, qui doivent eux aussi être confirmés. En ce qui concerne la Belgique et la Wallonie, notons que globalement la Belgique ne serait plus impactée par exemple par le plafonnement, ce qui est une bonne nouvelle. Notons également qu'il y a des variations territoriales qui seraient observées. J'en note une au hasard : la province du Luxembourg devient une région moins développée, par hypothèse. La Belgique voit son enveloppe augmenter de 5 %, soit de 92,9 millions d'euros, par rapport à la proposition de la Commission et par rapport à la période actuelle qui concerne 2004-2020.

Évidemment, lorsque l'on fait tourner tous ces critères, lorsque l'on met les plafonnements, lorsque l'on met tout cela en perspective, on met, ayons la correction de le dire, toujours dans une version qui est provisoire, qui est encore instable. Et avec nos administrations, avec notre représentation, avec la représentation belge auprès de l'Union européenne, nous sommes en train de mener un travail de fourmi, minutieux, de conviction, pour tenter, sur les fonds structurels européens, mais aussi sur la PAC, j'y viens directement, pour tenter évidemment, d'être aussi largement que possible, entendus.

Alors, concernant la PAC. Je vous l'annonçais, au niveau global, l'ensemble du budget de la rubrique trois, c'est-à-dire de la PAC, est augmenté de 10 milliards d'euros par par rapport à la proposition de la Commission et cette hausse est exclusivement consacrée au deuxième pilier.

Le premier pilier étant identique à la proposition de la Commission émise en juin 2018.

On n'est pas tout à fait, pour celles et ceux qui étaient là, dans le contexte de ce que le président sortant de la Commission nous avait annoncé lorsqu'il est venu nous rendre visite au Parlement, où son message avait été relativement apaisant.

En ce qui concerne la Belgique, nous avons alors un impact sur le premier pilier et le deuxième pilier. Il faut et je l'indiquais dans mon exposé introductif, tenir compte également de ce qui rôde dans ce dossier depuis un certain temps déjà. Et donc à mon avis, je ne vois pas comment il ne pourrait pas y avoir des éléments de tendances qui soutiennent cela. Je parle de la convergence externe, parce que, en ce qui concerne la convergence externe, évidemment, cela ne nous impacte directement.

Combinaison ici aussi donc, des évolutions budgétaires globales, déclinées premier pilier deuxième pilier. Proposition initiale de la Commission. Propositions de la présidence finlandaise. Et puis, introduction de mécanismes du type convergence externe ou d'autres mécanismes encore.

Concrètement, si j'en crois les deux, si je puis dire, bases, que nous avons maintenant, c'est-à-dire la proposition de la Commission, ou la proposition de la présidence finlandaise, nous nous situerions – faites-moi, si vous le voulez bien, le plaisir de considérer que ceci est du conditionnel – si je prends, je suis en euros courants, si je prends la période 2021-2027, nous nous situerions avec une diminution pour le premier pilier de 6,9 % si je prends la proposition de la Commission et une diminution du même pourcentage, si je prends la proposition de la présidence finlandaise. Sur le deuxième pilier, nous aurions, suivant la proposition de la Commission, diminution de 14,8 % – proposition de la commission – mais, comme je vous ai indiqué que la présidence finlandaise avait émis une proposition qui refinançait le deuxième pilier, c'est ici que l'impact de ce refinancement dans la proposition se fait sentir, avec une diminution du deuxième pilier qui ne serait plus que, entre guillemets, de 2,6 %. Dans la proposition de la Commission, nous aurions donc une diminution de 7,9 %. Dans la proposition de la présidence finlandaise, une diminution, ici aussi totale, de 6,3 %.

Je vous transmettrai tous ces tableaux parce qu'ils sont importants, mais je veux vraiment, dans un souci de transparence, vous communiquer cela.

Alors, si, au niveau belge, on compare les budgets de l'année 2020 et de l'année 2027, par hypothèse, nous aurions, en ce qui concerne la proposition de la Commission, une diminution de 3,9 % dans le premier pilier ; dans le deuxième de 15,3, au total de 5,4.

Si je prends la proposition de la présidence, nous aurions respectivement toujours 3,9 de diminution pour le premier pilier, c'est logique – c'est logique que ce soit le même montant, je ne dis pas que c'est légitime –, pour le deuxième pilier, 3,2 % de diminution et au total 3,8 %.

En ce qui concerne l'état des lieux actuel, la proposition de la présidence finlandaise est moins défavorable que celle de la Commission, mais reste une proposition négative, qui restreint les budgets et qui crée un cadre plus difficile en ce qui concerne notre financement et l'avenir de la Politique agricole commune ; fruit à la fois de différents éléments, d'une part, de diminution du budget à la suite du Brexit présumé, mais aussi, d'autre part, à la suite de l'inclusion de nouveaux objectifs politiques en ce qui concerne les choix de la Commission ou du Conseil européen.

Il est très clair que nous devons, que ce soit d'ailleurs concernant les fonds structurels européens dans le cadre desquels, puisque l'on est dans le même MFF, ou que ce soit dans le cadre de la Politique agricole commune, mener bataille de manière de ce que le cadre qui sera in fine et les critères qui seront déterminés – plafonnement en ce qui concerne par exemple les fonds structurels, éléments de convergence externes en ce qui concerne la PAC et autres éléments encore – soient en phase avec notre Région, en phase avec l'ambition que nous avons en termes de soutien à l'avenir de notre agriculture et, de façon plus globale, en termes de perspectives budgétaires aussi robustes que possible.

Je ne me suis pas caché que l'ensemble de ces paramètres de base du budget européen et notamment du budget de la PAC sont de nature à créer les éléments de difficulté très significatifs, les éléments de problème que je me permets de mentionner ici.

J'attire d'ailleurs votre attention sur des contributions et des lectures récentes, notamment dans une livraison d'hier de la publication *Agra Europe* qui commente également cette proposition de la présidence finlandaise – je rappelle que c'est la présidence sortante, dans quelques jours – et qui prévoyait de revoir à la hausse de 10 milliards d'euros les fonds consacrés au deuxième pilier, ce texte étant amené à servir de base à la négociation au sein du Conseil européen. *Agra Union européenne* rappelait par ailleurs que ceci ne représente pas un accord, mais seulement une proposition. Par ailleurs, le choix des contributions des États membres sur base de leur revenu national brut – 1,06, 1,11, 1,07, 1,14 – sont totalement déterminants des moyens dont on pourra ou non disposer en ce qui concerne l'ensemble de ce financement.

Je rappelle que je ne parle que de la PAC. En prix constant 2018, on parle de montants de 254 milliards d'euros pour le paiement direct et les mesures de marché du premier pilier. On parle de volants budgétaires très importants. J'ai déjà mentionné combien le plafonnement dans la PAC et la convergence sont des points qui retiennent tout spécialement notre attention.

Je résume ici et je vous prie de m'en excuser. Ces dossiers sont hyper techniques, mais leur importance est à la mesure de leur technicité tant il est vrai que l'on détermine de façon très substantielle la structure de rentabilité des exploitations et des différentes formes d'agriculture l'aide que l'on pourra ou non et avec quelle ampleur accorder à un certain nombre de mesures liées au développement rural, à la transition écologique, à l'installation des jeunes. Je sais qu'il y a beaucoup d'attente sur les 75 000 euros en ce qui concerne les jeunes, l'éventuel accroissement de ceci, et cetera. Je voudrais encore ajouter, pour être complet, c'est qu'il y a bien sûr d'une part les mesures nationales, les mesures d'aides diverses, les mesures de gestion des marchés.

Il y a aussi, ce qu'en amont de cela, on pourra faire en ce qui concerne de nouveaux dispositifs de gestion des marchés agricoles, de gestion de l'ensemble de l'avenir agricole. Ici aussi, j'ai lu avec attention des contributions récentes.

Vous savez que le modèle européen a toujours été – il avait sa légitimité – de soutenir au maximum la spécialisation, la productivité, l'exportation, la croissance, et cetera. Il y avait des enjeux d'autosuffisance alimentaire, de modernisation de l'agriculture, et cetera. J'entends un certain nombre de messages aussi qui analysent l'état exact de notre modèle agricole, tout en en reconnaissant tous les avantages et toutes les avancées. Mais qui, en même temps, réfléchissent aussi à travers une autre fenêtre d'analyse.

Par exemple, concernant le volume de l'emploi dans le monde agricole, concernant la liaison entre financement de l'agriculture, les contraintes, et les opportunités – si je puis dire – et le levier de rencontre des objectifs climatiques de la Commission européenne, et cetera.

Donc, je m'attends peut-être à des infléchissements qui sont peut-être de nature plus significative, des infléchissements différents par rapport à ce dont on parle le plus aujourd'hui. Je ne dis pas que cela va se produire, mais je m'attends, j'entends. On me confie que des réflexions sont menées ici et là et elles méritent, à mon avis, l'attention. Voilà pour le volet européen, si vous le voulez bien.

Pour clôturer tout à fait le dossier international par un autre volet européen, on ne l'a pas exprimé encore dans nos discussions, mais il est bien évident que nous avons – j'ai moi-même participé vendredi dernier à une rencontre avec des interlocuteurs européens, internationaux et les interlocuteurs belges – participé à une rencontre concernant le MERCOSUR, et le positionnement – si je puis dire le prépositionnement – des régions du fédéral et des échanges à cet égard.

Étaient présents un certain nombre d'experts. L'Agrofront était représenté dans ses différentes composantes nord-sud et, par ailleurs, mes collègues, ou leurs délégués des autres gouvernements. J'ai eu l'occasion, d'exprimer très clairement cette enceinte, ce qui est ma conviction – on a eu d'ailleurs l'occasion avec plusieurs parlementaires de l'exprimer à Libramont – qui est de dire que le volet agricole du MERCOSUR n'est pas acceptable, et qu'il ne sera pas possible en aucune façon de nous enclencher ou de nous inscrire dans une dynamique d'approbation.

Dès le moment où, de surcroît, il consacre des quotas d'importation supplémentaires de plus de 99 000 tonnes – de mémoire – vers notre marché, qui est de surcroît déjà saturé, que les conditions de bien-être animal, de production générale, de production environnementale, de traçabilité sanitaire, et d'autres encore, considérations environnementales, de déforestation dans certains des pays concernés, nous semblaient aller à l'encontre de ce que nous plaidions.

Il s'est trouvé un certain nombre de voix autour de la table pour indiquer que cette perspective, d'un côté, était, pour d'aucuns, positive, réjouissante, intéressante, à cultiver, à analyser. Pour d'autres que cette perspective était tout à fait inacceptable. Je me suis permis d'exprimer au nom du Gouvernement wallon et au nom aussi, me semble-t-il, de pas mal de sensibilités représentées autour de cette salle, et du monde agricole, et en mon nom personnel, ma plus vive opposition.

Voilà pour le volet international. Il y a encore d'autres chapitres, mais n'ouvrons pas toutes les boîtes en même temps, si vous le voulez bien.

Le deuxième volet, et je fais le lien avec les questions à la fois de Mme Schyns, les questions sur le suicide, malheureusement beaucoup trop fréquents, les drames que l'on rencontre dans le monde agricole, sur la crise agricole, les éléments évoqués par Mme Cassart.

Je vais tenter de rassembler ici, si vous le voulez bien, les différents points que vous avez évoqués sur ce dossier important. Puis je céderai la parole concernant tel ou tel article budgétaire dans les AB, si vous le voulez bien.

En ce qui concerne particulièrement le dossier agricole, je suis convaincu que l'on doit mobiliser tous les efforts pour ramener de la valeur ajoutée, pour ramener du revenu, pour aussi redensifier, rendre plus transparent le lien entre monde agricole, producteurs, éleveurs et la société.

Dans les articles budgétaires que l'on va évoquer, il y a les moyens liés à la PAC, les moyens liés à l'APAQ-W et un certain nombre d'autres éléments d'aide au monde agricole cadrés par la législation européenne et notamment par les aides *de minimis*.

Ce sur quoi je voulais insister, ce qui me paraît prioritaire, c'est de soutenir l'APAQ-W dans ses efforts, vous l'avez évoqué, Madame Cassart-Mailleux,

d'actualisation, de modernisation, de professionnalisation, de mesures d'impact, d'organisation de ses actions de promotion en général.

Vous avez fait référence à certains territoires français. Ce que l'on attend de notre agence, et je suis très content que les producteurs soient à la manœuvre avec d'autres professionnels directement concernés, c'est que la communication soit actuelle, qu'elle réponde aux questions que, légitimement, les gens se posent, qu'elle puisse être pérenne dans le temps. Une communication ponctuelle, même une fois, deux fois, trois fois, en matière de commerce, en matière de promotion, n'a pas d'impact.

J'ai observé ce qui se fait en France où, très souvent, il s'agit d'ode et d'éloge permanent du manger français. Je suis allé au salon à Paris : tous les 10 mètres, on met en exergue telle race française, tel manger français, et cetera. Il y a sur les chaînes et la commercialisation une forme de pression sociétale en disant : « Mais où sont nos produits français ? » Il y a une pression aimable, et parfois un peu moins d'ailleurs, du monde agricole en disant : « Il faut commercer nos produits français ». On identifie facilement des logos avec la France représentée.

La professionnalisation, l'utilisation des nouveaux moyens, canaux, outils de communication, le fait d'être pérenne dans les messages, de cibler avec des ambassadrices et ambassadeurs, des exemples de transformateurs, des exemples qui permettent la traçabilité par l'étiquetage, les gens ont envie de savoir d'où vient leur yaourt.

Notre petit berlingot ici, que j'observe, Coffee Time, ne me semble pas avoir été produit ni emballé en Wallonie. Les gens aiment bien par exemple avoir le petit berlingot de Fairebel ou du Lait des Ardennes, et cetera. Lorsque l'on achète un produit, on peut maintenant assez facilement, même en scannant le produit si l'on veut, trouver l'histoire du produit : on l'a produit là, on l'a transformé là, il est venu, voilà Monsieur et Madame qui l'ont élevé, s'il s'agit de viande bovine, et cetera.

Le consommateur souhaite que l'on puisse identifier de façon beaucoup plus claire et facile la traçabilité et la proximité des produits. Il y a de façon croissante dans la société une part de nos concitoyens de plus en plus significative, dont un grand nombre d'entre nous font probablement partie, qui souhaite que l'on puisse acheter à distance raisonnable de chez soi et qu'il n'y a pas de raison de faire traverser la moitié de la planète au produit pour finir dans votre petit-déjeuner à Couvin, à Gembloux ou à Ouffet, par exemple, voire à Marche-en-Famenne.

Deuxièmement, en ce qui concerne la transformation… Une de mes conseillères en matière agricole se trouve dans le fond dans la salle et cela me permet de lui rendre hommage, Sophie Léonard, de Tenneville. C'est toujours une ferme chez ses parents.

Mme Cassart-Mailleux et d'autres l'ont évoqué, on doit ramener de la valeur ajoutée à travers la transformation. Il y a aujourd'hui de la transformation de proximité – j'ai été à la Bergerie d'Acremont samedi matin pour goûter des fromages –, il y a de la transformation et de la commercialisation en circuit court, en marché, en vente directe, en vente dans les étals des petites supérettes où il y a un rayon vente directe et produits de proximité, dans les plus grands magasins où l'on trouve la même chose, il y a de la transformation chez nous, à échelle plus ou moins importante, et puis il y a de la transformation chez nous à grande échelle, comme la Laiterie des Ardennes va, par exemple, transformer 250 à 270 millions de litres de lait en mozzarella dans le Hainaut dans quelques mois.

Toutefois, j'espère – et Sabine Laruelle le soulignait – faire de la transversalité de mes compétences avec les outils économiques et l'agriculture vraiment une opportunité. Afin que l'on puisse, à la faveur notamment aussi des crédits de recherche, valoriser dans de nouvelles transformations certaines de nos productions végétales ou animales de toute nature. Il me semble évident que c'est possible. Nous pourrions capter dans notre marché cette valeur ajoutée, en faire bénéficier les producteurs et, par ailleurs, être à l'offensive, comme le sont un certain nombre d'autres pays, soit avec de nouvelles valorisations de produits existants, présentés ou transformés, avec de nouveaux goûts, et cetera ; soit dans la création de nouveaux produits que nous ne connaissons pas aujourd'hui, mais que nous découvrirons un jour dans nos étals de magasins.

C'est en cela que je veux, avec les outils, sans exclusive – il y a les relais de soutien, les halls-relais agricoles, le développement d'un certain nombre de transformations de proximité ou de transformations de plus grande dimension – challenger nos opérateurs économiques et industriels. Je ne dis pas que l'on va transformer demain 200 millions de tonnes de lait en chocolat, ce n'est pas ce que je suis en train d'affirmer. Cependant, je souhaite vraiment que l'on me propose des projets robustes financièrement, économiquement et industriellement, ou semi industriellement, artisanalement pour que l'on puisse valoriser nos produits chez nous.

Les mesures de crise, vous les évoquez en demandant : « Qu'allez-vous faire, Monsieur Borsus ? » Je pense que la valorisation de nos produits dans secteur HORECA, dans l'ensemble de ce que l'on commerce ici, me semble aussi devoir être boosté et soutenu. Il faut travailler avec le Fédéral, main dans la main, et pas que chacun fasse des logos et des actions différentes.

On se rend compte que notre marché est un marché ouvert, qu'il y a beaucoup d'amis néerlandophones qui arpentent nos contrées et inversement. Il faut que le

consommateur puisse aussi dans son restaurant, dans sa taverne, manger par exemple un produit maraîcher de chez nous, de la ceinture alimentaire de Liège, par exemple, qu'il puisse manger un onglet à l'échalote produit en Ardennes, mais il faut pouvoir facilement l'identifier. Le nombre de cartes de restaurants qui ne comportent pas – je les ai vus – un seul produit belge, notamment de viande belge, me semble incompréhensible.

Concernant le bio, M. Borrey a prévu les chiffres qu'il va me transmettre tout de suite puisque nous nous sommes fixé une ambition d'accroissement du bio de 30 %. Je suis assez d'accord : il faut que le marché absorbe et que les circuits de commercialisation et de valorisation absorbent. Il y a de l'espace, mais il faut faire attention. Il ne faudrait pas que, dans certains cas, la commercialisation du bio devienne difficile ou que l'apport complémentaire, le contexte spécifique, les exigences légitimes de production de bio ne se traduisent suffisamment dans les prix.

C'est ainsi que j'ai participé notamment à un colloque organisé par Nature & Progrès sur la valorisation des céréales, avec beaucoup de choses intéressantes, notamment à travers la valorisation dans les circuits panifiables de la céréale ou dans le brassicole. Les producteurs et l'ensemble de la chaîne m'indiquaient qu'il y avait encore beaucoup de travail à faire pour que l'on puisse, avec une des normes de qualité suffisamment stables, avec des volumes suffisamment réguliers, proposer aux opérateurs économiques une offre de nos propres produits bio qui puissent être raisonnablement valorisés. Je veux dire par là dans de bonnes conditions, en ce compris des conditions de prix.

Vous m'avez questionné sur des éléments liés à des articles budgétaires. Je cède tout de suite aux expertes et aux experts en la matière. Je voudrais encore dire que, dans le dispositif, il me paraît important de continuer, je l'ai évoqué, à soutenir très activement nos exportations de proximité, mais aussi à la grande exportation, et aussi d'activer l'ensemble des opérateurs. C'est donc avec satisfaction que la Région, à travers la SOGEPA, est partie prenante de cette réouverture. C'est avec satisfaction que j'ai noté la reprise et la réouverture de l'abattoir de Bastogne. On sait que, dans tout le sud-est, l'abattoir de Bastogne, et je ne me m'exprime évidemment pas par rapport au passé ni au dossier Veviba, joue un rôle important en matière d'absorption des volumes de productions.

Les objectifs que se donne la famille Swaegers, les repreneurs et repreneuses, pères et filles, me semblent de nature à vraiment aider à la reprise plus active du commerce de la filière de la viande bovine. J'ajoute encore que j'ai rencontré, cette semaine, des représentants du secteur, des marchands, Mme Cassart. L'exportation du bétail vivant et les conditions d'exportation du bétail vivant dans le strict respect des normes de bien-être animal sont un élément aussi de la réponse aux besoins de commercialisation de nos productions bovines. Il y a la commercialisation ici. Il y a l'exportation de viande et il y a un volet important d'exportation d'animaux vivants, pas d'exportation à l'autre bout du monde, mais des exportations dans des marchés de proximité, notamment pour les veaux en Italie et notamment pour tout le bassin méditerranéen et même partiellement en Israël. Ce volet-là est un volet que l'on travaille aussi. Tous ces éléments-là, isolément, ne sont pas de nature à répondre à la crise.

L'addition de ces éléments-là, réouverture de l'abattoir, marchés à l'exportation, valorisation chez nous, commercialisation dans l'HORECA, commercialisation du bétail vivant, et cetera, cela participe à la réponse à la crise. J'y ajoute un élément que j'ai brièvement évoqué, c'est le fait de diminuer les coûts dans les fermes.

C'est le plan Énergie. Si un autre revenu, à travers la valorisation des toitures pour la production d'énergie photovoltaïque, par exemple, de méthanisation, de petit éolien ou d'autres sources d'énergie renouvelable sont exploitables au départ des fermes, peuvent être financées ou cofinancées par un tiers investisseur au début de l'investissement, cela crée soit une diminution des coûts pour la femme ou un revenu complémentaire ou un mix des deux.

Nous travaillons aussi à ce plan Agriculture-Énergie, de sorte que, à la fois, on s'inscrit dans les objectifs du Gouvernement et de la Déclaration de politique régionale, mais on s'inscrit aussi dans la volonté de soutenir le monde agricole. C'est ainsi que j'ai été un petit peu chagriné comme si vous imaginiez que j'aurais oublié une seule seconde les agriculteurs dans notre négociation gouvernementale. J'ai lu cela dans le journal, mais je pense que personne ne croit vraiment et donc je tiens vraiment à être rassurant.

Très légitimement, Madame Schyns, vous me demandiez « Monsieur Borsus, pouvez-vous m'apaiser ? ». S'il y a bien un sujet où je peux vraiment vous assurer que je ne dors jamais que d'un œil, c'est mon engagement faveur du milieu agricole et encore plus encore plus lorsque je vois la situation de crise que le monde agricole traverse.

Je dois indiquer à cet égard, et M. Fontaine y a fait allusion, que, dans un premier temps, m'avait posée la question, il y a quelques semaines, en disant « Est-ce que vous êtes prêt à éventuellement demander que l'on établisse des statistiques par rapport aux suicides dans le monde agricole, à la situation dramatique des agriculteurs ? »

Je ne vous cache pas que, dans un premier temps, j'avais dit que cette situation nous est bien connue et « je n'ai pas besoin de la quantifier numériquement pour

mesurer à quel point la situation est délicate », mais je ne suis cependant pas fermé à cela.

Je veux m'entretenir avec Agricall, et je pourrais d'ailleurs rencontrer Agricall avec la commission, parce que je trouve que ce serait pas mal d'avoir à la fois la discussion avec eux, vous savez qu'on les soutient notamment avec notre budget, mais aussi de mesurer avec eux leur feeling pour rapport à cela. Je suis allé voir, probablement la plupart d'entre vous aussi, le film *Au nom de la terre*, qui nous a tous bouleversés, et croyez bien qu'avec, mais avec Agricall de situations individuelles, on va vraiment faire tout ce qui peut être fait pour amener une réponse matérielle, organisationnelle, administrative, et cetera, mais aussi une main tendue humaine à un secteur en souffrance et à celles et ceux qui y travaillent tous les jours.

J'en ai fini avec mon analyse sur l'aspect agricole, mais je me tourne alors vers les expertes des AB, des DO, enfin de tout ce qui construit ce que l'on essaie de faire.

M. le Président. - Y a-t-il des répliques parmi vous ? Non. On refera un tour global par la suite.

(Mme Cremasco, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. - Je cède la parole à Mme Minne pour des réponses « plus techniques ».

Mme Minne, Conseillère de M. le Ministre Borsus. - Par rapport à toutes les questions concernant le budget agricole, j'ai retenu notamment que l'on relevait une diminution sur le programme 4. Concrètement, effectivement, la diminution sur ce programme s'élève à 3,7 millions d'euros en crédits d'engagement et à 2,2 millions d'euros en crédits de liquidation. Mais, elle est partiellement compensée par une augmentation de 916 000 euros sur le programme 1. Ce sont des crédits relatifs à des frais de mise à disposition en matière informatique au niveau de l'OPW. Et donc, pour une question pratique, les crédits sont prévus initialement au programme 1 et pas au programme 4. La diminution est partiellement expliquée.

Par ailleurs, il y a aussi la diminution de 5,7 millions d'euros décidée en conclave sur le Fonds des calamités où, là, la discussion a déjà eu lieu en partie par rapport à l'amendement déposé par M. le Ministre. Pour les questions pratiques, globalement, si l'on regarde, sur le programme 15.04, il y a quand même, si l'on enlève la dotation au Fonds des calamités, il y a une augmentation de presque 3 millions d'euros en engagement et un peu moins en crédit de liquidation sur le programme 15.04.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Un petit mot concernant la sécheresse. On a connu des périodes de calamités naturelles : gel en 2017, sécheresse en 2018, sécheresse en 2019. On a donc : gel, sécheresse, sécheresse sur les trois années concernées. Au moment de l'élaboration du budget 2018, nous avons à titre conservatoire, sur base de ce qui a été proposé par mon prédécesseur et de ce qui a été possible budgétairement, prévu effectivement un budget de 15 millions d'euros dont approximativement 2 millions d'euros ont été consommés.

Compte tenu de la méthodologie de constat des dégâts, comme vous le savez, on fait un premier constat avant, au début de la période de sécheresse, et puis on fait un constat à la fin de la période de sécheresse, on établit les constats et tout cela est centralisé à l'administration, on a les données de l'IRM et on a alors l'ensemble de l'évaluation sur l'ensemble du territoire wallon, tout le territoire wallon, sauf une commune, est concerné, et on a l'estimation globale. On applique ensuite le pourcentage d'indemnisation suivant la règle prévue par le décret concerné.

La séquence de temps fait que, au moment de la prise-remise du cabinet, nous n'avons pas et mon prédécesseur n'a pas ou pas encore l'ensemble des constats et l'ensemble du mécanisme d'indemnités qui arrive sensiblement plus tard, de sorte qu'en 2018, on ne sait pas utiliser les crédits 2019. On ne sait pas utiliser les crédits 2018 nonobstant le fait que plusieurs mois se soient écoulés, d'où la proposition qui vous est formulée.

Je dois dire, n'allez pas sourciller parce que vous savez ce que je suis encore en train de faire, Madame Schyns ? Je suis encore en train d'apurer les derniers dossiers 2017. Moi, cela m'émeut, on est deux ans plus tard et je suis en train d'essayer de régler administrativement les dossiers 2017. On fait donc grande diligence en la matière.

On a, avec le budget initial, plus le mécanisme que nous avons évoqué tout à l'heure, 22,3 millions d'euros ce qui nous permettra de travailler ardemment dès le début de cette année 2020 et puis, on complétera à l'ajustement.

Je dois dire que cet argent, on sait que dans beaucoup de fermes, la situation est délicate. Cet argent, même s'il représente une somme partielle, est vraiment attendu avec beaucoup d'impatience et je compte bien, on verra – les intentions du pèlerin ne font pas encore le pèlerinage – si, effectivement, et on va mettre tous les efforts pour ce faire, je remercie déjà l'administration des efforts déployés, si l'on peut régler cela dans un délai sensiblement plus court pour que l'on ne paie pas les derniers plus de deux ans et demi après la calamité comme c'est le cas pour 2017.

Vous en savez autant que moi, probablement même plus.

Je me permets d'aborder alors les différents autres éléments de questions et de formulation.

En ce qui concerne les questions tout d'abord de M. Collignon, différents éléments ont été évoqués. Tout d'abord, les éléments liés aux compétences. Vous avez souligné la nécessité de travailler sur les compétences, sur la qualification, sur les métiers en pénurie, l'objectif commun avec ma collègue Christie Morreale et l'ensemble du Gouvernement d'ailleurs, est de travailler massivement et significativement pour soutenir le taux d'emploi, pour soutenir l'insertion professionnelle, pour le faire dans les secteurs classiques traditionnels, dans les secteurs d'avenir, mais aussi dans les secteurs qui seront très largement soutenus par notre ambition de transition écologique et environnementale. Vraiment, je vous rejoins totalement dans l'ensemble de ces objectifs.

Votre question posait sur comment on va articuler cela avec le Plan de transition ou comment plusieurs des autres points que j'évoquais ici viennent s'articuler avec le Plan de transition.

Le Plan de transition sera piloté par le ministre-président, il va faire l'objet incessamment, à mon avis au début de l'année prochaine, d'une note méthodologique proposée à l'initiative du ministre-président et évidemment concertée avec l'ensemble des ministres.

L'approche transversale qui sera soutenue à mon avis est celle d'avoir un pilotage central à l'instar de ce que l'on a mis en œuvre, par exemple, au moment du plan Marshall, au moment du Plan wallon d'investissement, un pilotage central qui rassemble, qui assure le monitoring, le suivi de l'ensemble des mesures au niveau du Secrétariat général, peut-être soutenu par expertise extérieure.

Deuxièmement, chacun des ministres fonctionnels viendra proposer et intégrer, dans l'ensemble du Plan de transition, les différentes mesures qui relèvent, parfois de ses compétences avec les collègues. Cela concerne évidemment mon département à travers de ce qui a trait à l'animation économique, au soutien à la croissance des entreprises, à l'esprit d'entreprise, au développement des entreprises, à l'internationalisation de celles-ci, et cetera.

Je pense que l'on est vraiment en phase et que, a priori, la façon dont on va articuler tout cela me semble se présenter favorablement et ne suscite pas, en tout cas dans mon chef et dans le chef de mes collègues, pour autant que je puisse en juger, d'inquiétude particulière.

Vous avez souligné les huit axes de travail du numérique, soutenus et en concertation avec le Conseil du numérique, présidé par M. Rion, et l'Agence du numérique, dans lesquels on retrouve, effectivement, une sensibilisation à la PME. Vous avez raison de mettre le doigt sur cet élément-là. On le retrouve d'ailleurs aussi dans le baromètre que, tous les deux ans, l'Agence du numérique établi. Ce baromètre, si vous n'avez pas encore eu le temps d'en prendre connaissance, n'hésitez pas à le faire. Je pense que c'est intéressant en termes de tendance, en termes d'analyse de la fracture numérique, en termes d'évolution de la couverture, mais aussi en termes, par exemple, de réaction en fonction des catégories d'âge, de situations de personnes, hommes, femmes, et cetera, de ces éléments de lien, d'utilisation, de disponibilité au numérique.

Je suis d'accord – l'un d'entre vous l'a dit un peu plus tard –, le numérique n'est pas une fin en soi, c'est un moyen au service de la société, au service du bien-être des gens collectivement, mais aussi un moyen qui peut être mis au service de la mobilité, comme vous l'avez dit, Monsieur Bierin, d'une meilleure articulation des déplacements des gens ; l'Internet des objets offre beaucoup de perspectives, me semble-t-il.

Là où je voulais en venir, Monsieur Collignon, c'est que l'on observe que, en général – je parle en moyenne et en général –, il est difficile d'affecter des ressources suffisantes, lorsque l'on est déjà dans son secteur avec quatre à cinq personnes qui travaillent, de s'extirper de la gestion quotidienne, de la gestion de son objet social, des difficultés que l'on rencontre par rapport à son activité, de la concurrence et d'autres paramètres encore, il est parfois difficile de « s'extraire » de l'immédiateté, de l'exigence, du problème et du quotidien pour pouvoir se projeter dans une analyse à moyen et à long terme. On ne dispose pas, en général, des ressources internes par rapport à ce qui devrait être fait.

Par ailleurs, l'action plus particulière, à travers l'AdN, à travers des programmes que nous soutenons dans le cadre des aides aux entreprises notamment, vers les plus petites entreprises, vers les TPE, mérite évidemment d'être elle-même bénéficiaire d'une priorité. Cela correspond tout à fait à notre conviction et à l'approche de nos administrations et de l'Agence.

Concernant l'intelligence artificielle, les moyens sont logés, m'indique-t-on, au sein de l'AB – à cet égard, je céderai aussi la parole à l'administration, si besoin en est – 18.32.01.03.

Par ailleurs, c'est Mme Schyns qui l'a évoqué, en fait, ceci n'est pas la fin de l'histoire. Dans un budget – j'ai toujours connu cela, moi –, il y a certains points qui disent que l'on aura un peu d'inquiétude, que l'on sera peut-être un peu juste, et puis, il y a des endroits, même dans des budgets communes – j'ai vécu cela aussi –, où l'on se dit que l'on a peut-être des espaces complémentaires pour des actions elles aussi complémentaires dans les priorités. Je pense que c'est notamment le cas dans le digital et dans le numérique.

Vous m'avez sensibilisé – comme quoi le travail parlementaire a toute sa pertinence – à ce dossier du renouvellement des équipements, de l'actualisation. Vous m'avez dit, si j'ai bonne mémoire : « Attention, Monsieur Borsus, le matériel est obsolète, il faut penser à poursuivre l'équipement des écoles numériques et à vous mettre en lien et à actualiser, peut-être, cet accord avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et cela je l'ai retenu et M. Palmans qui est là, note scrupuleusement chaque fois qu'un parlementaire me dit quelque chose et j'y accorde une attention positive, ce qui est l'immense majorité des cas, et après notre commission nous avons un monitoring de l'ensemble de ce que le Parlement a dit, de ce que nous avons dit, de manière, par rapport à tout ce qui nous réunit en tout cas, mettre cela en œuvre.

Nous avons été attentifs à cette dimension équipement et d'ailleurs on va, dans les prochains jours, déployer tout cela et être en lien avec notre consœur à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Vous avez évoqué, Monsieur Collignon, aussi la 5G et par rapport à la 5G, j'ai effectivement rencontré un certain nombre d'interlocuteurs récemment. Je pense qu'il est temps que nous nous mettions dans ce dossier-là, j'y pensais déjà depuis quelques jours, et c'est ce que nous avons fait, que nous devions nous mettre à la tâche dans le cadre de ce dossier.

J'ai notamment rencontré hier le directeur, ou le président, de l'IBPT au niveau fédéral pour bien mesurer le contexte du dossier fédéral même si nous en connaissions quelques contours.

Par ailleurs, j'ai rencontré Agoria aussi, il y a quelques jours, pour évoquer plusieurs dossiers, mais celui-là faisait partie de façon importante de notre entretien ainsi que d'autres interlocuteurs.

J'ai pris connaissance d'un certain nombre de contributions académiques et nous souhaitons proposer très prochainement la première étape qui est la constitution de ce groupe d'experts qui sera chargé, à la fois en matière d'équipement, en matière économique, en matière technique, mais aussi en matière de santé et d'environnement de pouvoir nous accompagner – si je puis dire – par rapport à l'évaluation de ce dossier.

La Déclaration de politique régionale, vous ne l'ignorez pas, elle a été millimétrée en la matière. Cela a fait l'objet de beaucoup d'échanges entre les futures partenaires, à l'époque, de la majorité.

Ce groupe d'experts aura pour mission à la fois de mesurer le besoin au niveau de la Région wallonne, de s'approprier un certain nombre d'études. Si vous allez voir sur le net, M. Google, mon ami, il y a des centaines d'études sur la 5 G. Celles et ceux qui veulent vraiment s'approprier l'ensemble de ce qui s'est écrit sur le sujet, bonne chance ! En tout cas, un certain nombre d'études parmi les plus saillantes ou les plus pertinentes doivent pouvoir être rassemblées et nous allons donc aussi discuter des normes. Ce n'est pas simple, on sait que la situation en Belgique n'est pas la même dans chacune des régions, que le niveau d'exposition aux normes acceptées réglementairement et légalement ou décrétalement n'est pas le même et de surcroît n'est pas calculé de la même façon, et par ailleurs, se trouve en dessous du seuil européen qui est, comme chacun sait, de 41,2 volts par mètre.

En conclusion, nous allons donc devoir, à la fois au niveau régional, analyser l'ensemble de notre situation. En parallèle, on a, dès que le Gouvernement fédéral sortira des affaires courantes aussi vite que possible, je l'espère, on va évidemment aborder ce point au Comité de concertation et puis, en parallèle dès le moment où des décisions seront prises concernant le déploiement de la 5 G, cela ne se fait pas du jour au lendemain, des mois vont encore s'écouler avant que la couverture – pour faire simple – ne soit opérationnelle.

Nos collègues au nord du pays ont, si je ne m'abuse, lancé l'idée et le processus visant à expérimenter l'une ou l'autre zone pilote. Je pense que cela pourrait également retenir notre attention. J'aurai l'occasion d'en discuter avec mes collègues du Gouvernement pour pouvoir alors, en la matière, être à l'offensive dans ce dossier.

Vous avez noté aussi, Monsieur Collignon, combien l'articulation des compétences et vous étiez demandeur de mesures, de précisions quant à l'action en matière des centres, du déploiement des commerces de proximité et d'autres points de cette nature.

J'ai eu l'occasion de l'évoquer succinctement lors de mon exposé introductif. C'est un des autres points qu'il me paraît vraiment devoir mobiliser : l'addition des efforts publics. Quand je dis l'addition des efforts publics, c'est un, la mise en œuvre des outils qui permettent de rénover, du point de vue aménagement du territoire et urbanisme, par l'utilisation de ce qu'il y a aujourd'hui dans le CoDT, des quartiers entiers ou centres en les libérant des impressions, surimpressions planologiques ou réglementaire que l'on y trouve. Aujourd'hui pour pouvoir, à travers un projet structuré au départ de l'initiative communale, pouvoir alors requalifier, de façon vraiment très profonde, des centres de ville ou de centre de noyau urbain de moindres dimensions, voire des centres ruraux.

J'y ajoute des éléments au soutien du commerce de proximité. Donc, exemple très précis, j'ai demandé à SOWALFIN de devenir opérateur pour accompagner la transmission des commerces. Je sais que très souvent un certain nombre d'activités, soit à la fin de l'activité professionnelle des tenanciers ou des exploitants, ou soit un moment où l'activité est une activité qui est de moindre rendement, de moindres revenus, la transmission ne se fait pas. Et le commerce ferme. Vous trouvez ainsi un grand nombre de cellules vides dans notre centre-ville et j'ai chargé la SOWALFIN d'une

mission particulière à cet égard en devenant l'interlocuteur des commerces qui le souhaitent pour aider à la transmission. Et nous avons prévu pour soutenir cela, parce qu'il faut quand même bien que les gens aient des moyens pour travailler, 3 millions d'euros sur l'AB 31.12 du programme 18.06 « Subventions dans le cadre du développement et du soutien avec commerce aux artisans, redynamisation des centres-villes ». En plus du programme Créashop aujourd'hui existant. Et par ailleurs, nous allons soutenir un appel à projets innovant en ce qui concerne la mixité commerciale, les cellules vides, et cetera.

Mais d'autre part, avec les compétences d'urbanismes et d'aménagements du territoire, furent à la fois les outils d'aménagement, mais aussi sur les permis et sur les autorisations d'implantation commerciale. En ce compris, avec le fait de refuser des implantations commerciales qui seraient excentrées ou trop significativement excentrées par rapport aux éléments de centralité, je compte jouer sur, œuvrer et influencer différents points pour soutenir la vitalité des centres-villes. J'y ajoute le fait que, avec les compétences de M. Henry sur les éléments infrastructures, offre de services en matière de mobilité, et cetera, le but, c'est de recréer des cercles vertueux d'attractivité des centres-villes. Équipement, soutien à l'animation des centres-villes, soutien aux associations de centres-villes et investissements dans les infrastructures, un investissement dans les commerces, tel que je viens de le mentionner.

Vous avez cité, à juste titre, le dossier de sols pollués. Je n'y reviens pas en détail. On a situé l'ampleur du problème. Donc, modèle classique tel qu'on l'a connu qui se poursuit. Plus modèle novateur qui mobilise des partenariats public-privé un peu complexe, de manière à pouvoir ramener vers, et vous l'avez évoqué aussi Mme la Présidente, ramener vers l'activité économique au moins 100 hectares par an. Vraiment, l'objectif est haut. Je ne promets pas que l'on va franchir la barre. On va tout faire pour la franchir allègrement. Mais je ne promets pas que l'on ne passera pas en dessous. Mais je vais dire, cela représenterait, même si l'on s'approche de cette superficie-là, vraiment un progrès spectaculaire.

Vous avez très justement mentionné, Monsieur Bierin l'a fait également et Mme la Présidente, les fonds structurels européens et notamment le FEDER parce que tout cela représente évidemment un moyen de cofinancement d'action, pour certaines parties de notre territoire wallon, essentiel. Autant, vous l'avez compris, on suit vraiment avec une attention vraiment extrême, le dossier de la Politique agricole commune, autant on suit avec le ministre-président et nos collègues du Gouvernement, notamment Mme Morreale, de la même façon, les leviers des fonds structurels européens. Parce que si nous en sommes privés ou si nous sommes privés d'une partie substantielle d'entre eux, c'est autant de moyens d'action, de cofinancement de nos actions pour la Région que l'on ne retrouverait pas à l'avenir.

Vous avez utilisé l'expression « ce sont des dossiers de longue haleine », c'est vrai. On a eu l'occasion d'évaluer par exemple certaines mises en œuvre de dossiers. À l'avenir on doit cibler plus les dossiers que l'on accepte. Je ne fais de procès à aucun dossier, et cetera, je ne vais d'ailleurs en citer aucun en particulier, mais il y a des dossiers où l'entrelacs des permis, des autorisations, des intervenants fédéraux, d'Infrabel, de la Région, de ceci et de cela – je ne vais pas dire que l'on doit renoncer devant l'obstacle – cela fait par avance des dossiers où l'on a toutes les chances, malheureusement, de rester enlisés. Il y en a plusieurs qui sont dans cet état-là, que l'on talonne et, malgré la bonne volonté des villes, je ne suis pas sûr que l'on arrivera, dans certains dossiers de « revitalisation urbaine », à tenir l'échéance européenne.

Dans la prochaine période de programmation, je plaide pour que l'on continue à batailler pour le maintien des volants budgétaires suffisants, et pour que l'on soit plus ciblé dans ce que l'on choisit comme levier d'intervention. Bien sûr il y a l'attractivité du territoire, il y a le déploiement économique, il y a la dimension sociale Fonds social européen, l'insertion professionnelle, l'investissement dans la gestion des ressources humaines, dans la qualité des personnes. Ce travail préalable d'identification précise de ce que seront les leviers du futur de la Wallonie et les leviers où l'on consacrera des financements européens en accord avec le cadre européen tel qu'il est en train d'être fixé, cela me semble un exercice très important.

Voilà ce que je pouvais dire concernant le dossier FEDER. J'ai dans mon équipe deux personnes qui ne font quasiment que cela, être les vigiles européens des fonds structurels, des dossiers. En plus, il y a des choses spécifiques, il y a le NCP pour les investissements en recherche, il y a le fonds Défense au niveau européen qui est important, et d'autres encore. J'observe que statistiquement la Wallonie bénéficie proportionnellement moins de fonds européens – je parle des fonds spécifiques : recherche, défense, et cetera – qu'un certain nombre de régions qui nous entourent.

Par rapport à cela, on doit pouvoir atteindre au moins la moyenne des autres en termes de financement de nos besoins à travers des cofinancements européens. Je parle ici en dehors et complémentairement aux fonds structurels, par exemple FEDER et FSE, tels que vous les avez évoqués.

J'ai plus de précisions sur le monitoring des fonds structurels, si vous le souhaitez je peux vous transmettre une note un peu plus chiffrée et un peu plus détaillée.

Concernant les éléments d'augmentation, M. Bierin est intervenu en citant les liens structurels et qui peuvent être intéressants, dès le moment où ils sont utilisés positivement et dans le sens de la DPR avec différentes compétences qui relèvent de notre commission. Par

ailleurs, vous avez souligné l'augmentation du budget de la recherche et l'effet positif que celui-ci peut représenter, de même que le montant de l'addition de tout ce qui est mobilisé pour les entreprises. Vous avez cité 473 millions d'euros. S'y ajoutent encore les moyens d'action directe, notamment sur fonds propres, des *invests*, ou sur les fonds constitués au départ de fonds publics, mais qui sont devenus des fonds propres avec les revenus qu'ils ont générés au départ des *invests*, au départ de nos entreprises, et cetera. Les 473 millions d'euros ne sont pas encore la fin de l'action des pouvoirs publics, au contraire.

Je suis tout à fait disposé, avec vous, à avoir une vue d'ensemble complémentaire sur le sujet. Cela doit être une photographie à un moment donné ou sur une base annuelle. Je suis tout à fait disponible pour cela.

Vous avez évoqué l'économie circulaire. C'est vrai que l'économie circulaire n'est pas uniquement affaire de certaines pratiques, de certaines actions, de certains marchés, de la structuration de telle ou telle filière à un moment donné. L'économie circulaire est aussi affaire de normes, de cadres, de pratiques industrielles, d'équipement de zones différentes – j'ajoute des exemples à la liste que vous avez mentionnée –, d'aéroports *low* ou zéro carbone à l'avenir, et d'autres éléments d'utilisation, de réutilisation, de préservation de la matière, de lutte contre l'obsolescence programmée et encore bien d'autres éléments de cette nature.

La valeur à la fois exemplative des réseaux d'entreprise et des entreprises qui elles-mêmes ont intégré totalement l'économie circulaire, me semble vraiment important, vous l'avez mentionné.

Par ailleurs, on sait qu'on va vraiment s'inscrire fortement au niveau régional, avec les collègues, dans le cadre de cette dynamique. Notre volonté est que notre Région puisse être au moins dans le peloton, dans le premier peloton. J'espère dans le peloton de tête des initiatives publiques et de la dynamique collective en la matière.

Vous avez évoqué aussi le fait que l'AEI a été absorbée, si je puis dire, par la SOWALFIN et effectivement, la SOWALFIN est un interlocuteur central et un acteur qui l'est tout autant de l'action singulièrement bénéfique des petites et moyennes entreprises.

Il est un peu tôt pour pouvoir faire l'évaluation de cette nouvelle organisation, puisque l'absorption de l'AEI, si je puis dire, est toute récente. Je suis vraiment disposé à amener ce travail-là, mais je suggère que l'on se donne un peu de temps pour que la base d'évaluation soit suffisante et que l'on puisse voir aussi s'il y a des, vous l'avez évoqué, niches de spécialisation, des niches de valorisation.

J'ai rencontré le comité de direction, comme tous les outils économiques wallons évidemment à plusieurs reprises. Il y a beaucoup de disponibilités et de bonne volonté, de proactivité dans nos outils économiques et notamment dans les structures de direction, mais notamment en ce qui concerne la SOWALFIN, il y a vraiment un grand volontarisme par rapport à de nouveaux dispositifs : transmission d'entreprises, le commerce, l'agroalimentaire. Ils sont vraiment disponibles et j'ai eu l'occasion de les voir à l'œuvre par rapport à une série de préoccupations émergentes, sans difficulté, me semble-t-il.

Vous avez évoqué d'autres éléments liés à la recherche, et cetera. On se rejoint assez fortement, et donc je n'y reviens pas de façon détaillée.

Alors, Madame Schyns, nous avons évoqué déjà l'aspect agricole. Je ne vais pas y revenir. Je vous laisserai le soin de le faire tout à l'heure si vous le souhaitez.

Par ailleurs, vous m'avez questionné concernant les aides. Vous me dites – et je comprends, à votre place je ferais la même chose – : « Monsieur Borsus, pouvez-vous déjà me préparer une esquisse, ou nous dire en tous cas quelques éléments par rapport aux réformes des aides, à la redynamisation du paysage, et cetera ».

J'ai ici le tableau de l'ensemble des aides qui existent en Région wallonne, au bénéfice de l'emploi, de l'entreprise, et cetera. Je peux vous dire que c'est vraiment impressionnant.

Deux, ai-je déjà maintenant tracé la ligne, ou l'une ou l'autre esquisse de ligne directrice de ce qui serait le futur ? C'est trop tôt pour le faire et quand bien même, je dois être franc avec vous, j'en aurais déjà tracé ne fut-ce qu'une épure au brouillon, il serait un peu aventureux de ma part d'aller déjà en faire communication parce que c'est un travail vraiment de très longue haleine, pour reprendre l'expression de M. Collignon. En effet, d'une part, chacune des aides ici doit faire l'objet d'une évaluation, d'une évaluation dans le temps, des bénéficiaires, de l'effet direct de l'aide ou d'une façon ou d'une autre, du transfert, ou du subside, par ailleurs de l'effet levier et avoir, si je veux faire cela rigoureusement, une forme de continuum dans l'évaluation. Qui en bénéficie ? Y a-t-il des tendances, et cetera ?

Je souhaite vraiment faire cela avec des indicateurs sérieux. Je n'exclus pas, d'ailleurs, d'avoir en plus du travail mené par notre administration – et il est très bien mené – une expertise extérieure qui nous aide à réfléchir, et puis, large concertation avec les interlocuteurs, avec les entreprises. J'ai déjà eu un certain nombre de contacts, mais vraiment informels, avec les interlocuteurs et puis alors, processus formel de consultation, dialogue avec les collègues du Gouvernement et cela va prendre plusieurs mois.

Je pense que ce serait, de ma part, vraiment aventureux de ne pas donner le temps pour que cette

réforme qui serait une des réformes des plus grandes ampleurs de la législature ne soit pas menée avec toutes les chances de succès qu'elle mérite à mes yeux. Je peux vous dire, Mme Laruelle l'a souligné, que j'ai pas mal de retours positifs, assez paradoxalement même parfois, du monde de l'entreprise ou même souvent du monde de l'entreprise qui indique qu'il faut quand même alléger le paysage, qu'il faut quand même cibler, qu'il faut quand même, et cetera.

J'ai déjà évoqué le numérique, le fait qu'effectivement il y a encore des moyens pour l'École numérique, pour les investissements, et cetera. Je pense que l'on est assez en phase là-dessus. Je ne détaille pas plus avant.

L'alternance, vous avez raison, je n'ai pas dit par hasard « à moyen terme » dans mon exposé. Il y a plusieurs choses à faire directement. Dans les choses à faire directement, vous en avez cité pas mal, je trouve.

Il s'agit d'abord de bien veiller à ce que ce que nous offrons comme formations, comme nouvelles formations, soit en phase avec les besoins du marché du travail et corresponde aux aspirations des jeunes ou des moins jeunes ou encore de ceux qui s'inscrivent dans la formation de chef d'entreprise.

Dans les problèmes immédiats, il y a aussi l'attractivité. Ce n'est pas une surprise, on a moins de gens qui viennent naturellement vers les filières de l'alternance.

Vous avez mentionné les éléments internes de l'IFAPME. C'est vrai qu'il y a, en interne, d'une part, le comité de direction, qui était, faute de membres et à la suite de deux absences de longue durée pour cause de maladie, dans l'impossibilité de fonctionner normalement. On a procédé en désignant des *ad interim* en remplacement des personnes concernées. Une des personnes est revenue entre-temps. Il est vrai aussi que nous avons veillé à ce que la procédure de désignation d'un *change manager* soit lancée dès le mois dernier.

Par ailleurs, des éléments d'organisation interne sont aussi sur notre table par rapport à l'IFAPME. J'en ai bien conscience – je suis allé sur place, j'ai rencontré pas mal de gens à l'IFAPME, sur place, formellement, puis après, informellement – il y a un certain mal-être qui s'exprime. J'ai aussi des gens qui s'expriment en nuançant le mal-être. J'essaie d'être très soutenant, mais, en même temps, d'analyser un peu finement, si je puis dire, la situation pour ne pas, en même temps, ne pas répondre de façon offensive au besoin et ne pas aller subitement jeter l'eau avec le bébé du bain en disant que rien ne va, ce qui n'est pas du tout ma conviction.

J'ai d'ailleurs les statistiques d'absentéisme, que j'ai livrées à la faveur d'une question d'actualité qui m'avait été adressée en séance plénière, où j'observe que l'absentéisme à l'IFAPME est inférieur à l'absentéisme moyen du Service public de Wallonie. Avec cela, cela ne fait pas encore une conviction définitive, mais j'essaie de cibler la réponse qui adaptée à ce que l'on m'a exprimé.

En ce qui concerne, par ailleurs, l'alternance, on doit ici travailler et avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et avec Mme Morreale. On a chacun un morceau de compétence concernant cette matière. Pour un chantier de cette ampleur, je rappelle que notre Déclaration de politique régionale dit aussi que, d'une part, on va faire les « États généraux de l'alternance » et l'on va, de façon transversale, s'inspirer de la formation duale telle qu'elle existe en Allemagne, en Suisse – ce n'est d'ailleurs pas exactement la même –, et cetera.

Les états généraux, c'est un point sur la situation. Il faut, en même temps, que l'on puisse analyser les impacts, la transposabilité de tout ce qui se fait ailleurs en Europe en matière d'alternance, que l'on ait, bien sûr, de larges concertations sur le sujet et que l'on n'aille pas non plus, avec de gros pieds dans le plat, « sauter » dans l'ensemble du paysage de l'alternance en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Région wallonne. Il y a aussi pas mal de choses qui se font bien.

Il faut construire les choses patiemment et non pas d'une façon qui ne serait pas adéquate.

Je peux comprendre aussi que la programmation du Fonds social européen est importante puisqu'elle cofinance un certain nombre de formations en alternance, d'ailleurs aussi au FOREm. Quand je vous fais part de notre extrême vigilance par rapport au Fonds social européen et aux fonds structurels en général, c'est évidemment aussi avec un regard sur cet élément-là.

La certification est un élément important, parce que cela fait partie à la fois de la valorisation des formations en alternance de l'IFAPME. Cela fait partie de l'attractivité par rapport aux formations. J'ai été saisi d'un dossier technique par rapport à la reconnaissance, par rapport à tout ce qu'il faudrait faire. Le lien à faire avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Tout cela n'est pas simple.

Je souhaite vraiment que l'on puisse travailler et avancer là-dessus parce que c'est un élément majeur. Celui qui sort de sa filière en apprentissage, le fait de pouvoir être titulaire d'un diplôme reconnu, un diplôme de plein exercice. Et, le cas échéant, de pouvoir poursuivre sa formation ultérieurement, de pouvoir venir travailler dans la fonction publique avec le niveau de compétence acquise à travers cette filière d'alternance me semble un objectif tout à fait louable. Un objectif qui me paraît important. Raison pour laquelle nous en avons fait – et je pense, le passage de la DPR y fait référence – un de nos horizons de travail.

La révision des plans de secteur en aménagement du territoire. M. Dodrimont a évoqué tout cela et le schéma de développement territorial. Vous avez rappelé

l'échange que nous avons l'occasion d'avoir concernant le schéma de développement territorial. Je rappelle que la Déclaration de politique régionale dit de surcroît que nous allons inclure le schéma concernant des implantations commerciales dans le schéma de sorte qu'il n'y en ait qu'un seul et que, par ailleurs, la DPR nous fixe des objectifs en matière de fin de l'étalement urbain, de la consommation de l'espace, et cetera. Tout cela doit être mené de façon équilibrée en tenant compte à la fois de la propriété des gens, des initiatives communales, d'une expertise régionale qui, à travers un groupe à établir, sera elle-même analyste de cette problématique. Nous avons décidé aussi de quantifier, d'affiner, de granuler – si je puis dire – l'évaluation de l'étalement urbain. Tout cela doit être mené parallèlement, raison pour laquelle j'ai mentionné – je confirme – le délai que je vous indiquais il y a peu. Vous avez évoqué la révision au plan de secteur. La révision au plan de secteur demande dans un premier temps beaucoup de réflexion et de *know-how* d'expertise. M. Dodrimont l'a indiqué, on s'est fixé comme objectif de rénover, d'actualiser, de renouveler les deux plans de secteur les plus obsolètes, les plus anciens. Et c'est un fameux objectif. La plupart des interlocuteurs raisonnables nous indiquaient « ne mettez pas cela dans la DPR ».

D'une part, si cela n'a jamais été fait, ce n'est pas complètement le fait du hasard. Nonobstant les qualités de tous les gens qui ont piloté le département et des gens dans les administrations, et cetera. Ce n'est pas du tout mon propos.

Deuxièmement, la genèse des plans de secteurs remonte aux années 1970 pour la plupart, un peu plus tard pour certains et quand on voit l'ampleur de tous les enjeux en amont, plus tout ce qui s'est créé au niveau juridique au niveau européen, et cetera, tous les besoins à identifier, à quantifier, à traduire dans une planologie, et cetera, je pense que – et c'est en cela que vous n'allez pas trouver de gros articles budgétaires sur le sujet – il faut d'abord bien analyser, bénéficier des expertises, à la CPDT, dans les universités, à l'administration, et cetera – avant de plonger tête baissée dans un dossier d'une telle importance. Celles et ceux qui sont des passionnés d'aménagement du territoire – et il y en a beaucoup ici dans cette assemblée et à côté de moi –, n'hésitez pas à vous plonger là-dedans. J'espère qu'ensemble, nous pourrons bien conceptualiser en la matière.

Les quartiers nouveaux, c'est une autre affaire puisque j'ai détaillé l'état des dossiers « quartiers nouveaux ». Je ne jette la pierre à personne, mais je dois bien constater que ce n'est pas un succès planétaire. Celle et ceux qui nous ont accompagnés, grosso modo, ils nous disaient : « Ce n'est que de cela que vous nous accompagnez ? Nous proposer un petit appui, et cetera ». Ils ne semblaient pas très enthousiastes. Le dispositif n'a connu qu'un succès très limité. On solde les engagements. Cela me paraît normal, on ne va pas laisser tomber celle et ceux qui se sont engagés, mais on ne va pas aller plus loin et les dossiers qui se sont éteints, on ne va pas aller secouer le lit pour les réveiller. Il y aura assez de boulot. Il y a les autres outils que j'ai cités dans mon exposé introductif. Les ZEC, les plans de secteurs… Je n'ai même pas cité l'initiative régionale. Parce qu'il y a aussi la possibilité de faire des aires. Je n'ai pas osé en parler, je n'ai même pas osé m'en parler à moi, mais je rappelle qu'il y a cela pas dans la DPR, dans le code. Si l'on veut être offensif, je dois dire que l'on peut ne pas hésiter à se pencher aussi sur les aires. Mais, bon à force de charger la charrette, elle finit par ne plus avancer. Donc, il faut être prudent comme vous l'avez dit, Madame Schyns.

Alors, l'encours, j'en ai parlé. On peut faire la ligne du temps de l'encours, on peut regarder dans les différents départements, personne ne peut ici être très satisfait de la situation actuelle. C'est un dossier d'une grande difficulté parce que celui qui dit : « Je vais être ambitieux dans mes investissements, dans mes réformes, dans le soutien à toute une série de secteurs, dans le désendettement de la Région wallonne, dans le retour à l'équilibre, et en plus je vais résorber l'encours, et cetera », il faut tout de suite aller lui porter des fleurs, des oranges. Celui qui vous dit cela, a soit une capacité de conviction incroyable et vous le croyez, soit je propose que l'on fasse ce que l'on a dit, c'est-à-dire avec l'administration, avec l'Inspection des finances, avec la Cour des comptes, avec les budgétaires chez nous, chez le ministre du Budget, que l'on voit comment on peut déjà stabiliser, puis comment on peut grignoter dans l'autre sens.

Alors en ce qui concerne les effets retour des aides, là, je me tourne vers le parlementaire du PTB, les actifs, le FOREm, et les grandes entreprises. Il faudrait que je puisse bien identifier si c'est l'IWEPS, et qu'il y a eu des analyses concernant les effets retour de l'action des outils économiques. Parce que l'on parle souvent des aides au départ du budget régional, mais il y a les missions déléguées des outils économiques, il y a les prêts subordonnés, il y a des prises de participation, il y a différentes voies et moyens, si je puis dire, de l'action publique en matière d'intervention, en matière économique, que ce soit d'ailleurs pour aider à la croissance des entreprises, pour aider les entreprises à passer un palier de leur déploiement économique à la faveur par exemple d'une association d'entreprises ou que ce soit à travers la SOGEPA, d'aider l'entreprise confrontée à des difficultés. Régulièrement nous sommes sollicités pour des dossiers de cette nature-là. J'étais à NLMK à La Louvière, il y a quelques jours et je dois dire, s'il n'y avait pas l'agilité, si je puis dire de l'outil économique wallon qui était mobilisé en l'espèce de la SOGEPA, peut-être, probablement que cet outil industriel et sidérurgique ne serait plus là aujourd'hui ou ne serait pas là, en tout cas, dans la dimension qui est la sienne aujourd'hui avec des annonces d'investissements, avec un climat social raisonnablement apaisé et en tout cas des perspectives

de pérennité de l'activité dans un secteur fortement soumis à concurrence.

La deuxième question que vous me posiez, vous dites : « Voilà, on a 250 actifs ». La Cour des comptes, c'est vrai a valorisé à 7 milliards, nos participations régionales. C'est vrai que nos participations ne sont pas actualisées, c'est-à-dire la valeur de nos participations régionales ne sont pas actualisées en fonction de la valeur comptable du jour, si je puis dire, ou de la valeur économique ou de l'évolution de la société.

J'ai lu dans le journal que l'on décrivait un peu la situation régionale comme étant celle-ci : « Aie aie aie on va prendre 2 milliards et demi dans la vue en cinq ans ». Quand vous voyez que l'on a déjà 7 milliards d'actif, je pense même que c'est un peu plus aujourd'hui. Il faut mettre un peu tout en balance, évidemment. Supposons que l'on dit que la Région est endettée de 1 milliard en plus, ou de 500 millions d'euros, mais si vos actifs ont augmenté d'autant, ce n'est quand même pas anodin.

Je vais vous surprendre en vous indiquant que, et à travers vous, je le dis aussi à des interlocuteurs qui m'ont exprimé, notamment du côté du banc syndical, une inquiétude en lisant ce passage de la DPR. Ce passage de la DPR dit que l'on va gérer les actifs de façon dynamique, mais cela se complète – je vous parle de mémoire — par un passage qui dit en veillant à l'emploi et en veillant à l'enracinement industriel, et cetera, dans notre région.

Je peux vous dire que la deuxième partie de la phrase, je vous la cite approximativement, mais la deuxième partie de la phrase est totalement sincère. On n'a pas fait de l'emballage pour se dire que l'on va faire une forme de consolidation stratégique.

On m'a dit une gestion des actifs dynamiques pour enraciner l'emploi et compte tenu des opportunités économiques, des circonstances, et cetera. Dès lors, je ne souhaite pas de tout que l'on aille céder des actifs régionaux. S'il n'y a pas de bonnes raisons de déploiement industriel, de situation particulière dans le secteur, si l'analyse… Je ne vais pas citer d'exemple, parce que tout de suite on va dire : « Il veut vendre un truc ou un tel », je ne cite pas volontairement d'exemple, mais si je parle d'une matière première dont on sait que l'utilisation dans les dix ans va être ceci ou cela, cela peut entraîner une décision soit de croissance de l'actif concerné, ou peut-être de désengagement de la Région.

Je crois pouvoir vous dire que mon intention – on verra – mais mon intention n'est pas que nous ayons moins d'actifs à la fin de la législature qu'au début de la législature. C'est notre patrimoine, la Région que nous représentons toutes et tous ici. La gestion dynamique des actifs veut dire une gestion au service de l'intérêt public, au service de l'emploi, et du déploiement industriel de l'enracinement économique de notre Région. C'est cela qui a derrière « Gestion dynamique des actifs avec préoccupation emploi », et cetera. N'ayez pas d'inquiétude – si je puis me permettre – à cet égard.

Le FOREm, je pense que beaucoup concernaient les compétences de ma collègue. Moi, je suis vraiment uniquement, en ce qui concerne le FOREm, compétent concernant les centres de compétence. Tout le reste, la plupart des aides à l'emploi, et cetera, sont structurellement chez Mme la Ministre Morreale, avec laquelle évidemment je suis en dialogue et en conversation régulièrement.

Mme Laruelle a évoqué le lien entre l'économie et l'agriculture. On l'a évoqué, c'est un point très important. Il faut que l'on fasse de cet élément – ce qui n'était jamais arrivé depuis le début de la Région wallonne – une véritable opportunité, et pour l'agriculture, et pour l'économie, et pour celles et ceux qui travaillent.

Le taux d'emploi et les conditions en ce qui concerne la croissance de l'emploi. On a fait ce que l'on ne fait en général pas dans une déclaration gouvernementale parce que si l'on met des éléments chiffrés dans chacun : le -55 de gaz à effet de serre en 2030, si l'on met un taux d'emploi d'autant – on a d'ailleurs discuté au moment de l'établissement de ces balises chiffrées –, très naturellement, on offre la possibilité à l'opposition, aux experts extérieurs, aux médias de venir très naturellement nous dire : « Vous aviez dit que vous seriez là en 2019, vous nous aviez dit que vous seriez là dans chacun des items concernés. Aujourd'hui, vous êtes là. ». C'est très mécanique, mais on a souhaité se mettre vraiment cette obligation de résultat dans l'ensemble des trois piliers de l'action gouvernementale. Cela passe effectivement par le soutien à la création. Vous avez cité les trois : l'esprit d'entreprise, les étudiants entrepreneurs, les formations initiales, la reconversion dans les secteurs.

Il y a passage de la DPR qui dit – on n'a pas encore travaillé cela – que l'on va mettre en place des formations permettant la reconversion des gens au travail aujourd'hui, singulièrement dans des secteurs où l'on présume qu'il pourrait y avoir – en termes d'emploi et d'activités – des déstructurations d'emploi, d'activités, pour que les gens – soit craignant des évolutions, ou soit de leur choix personnel, quelle que soit l'évolution du secteur qui est le leur – puissent se reconvertir dans d'autres secteurs. En ce compris des secteurs porteurs création, développement, et la croissance de nos PME à travers les leviers régionaux, le soutien des *invests*. Le soutien également des dispositifs à l'exportation, à l'investissement me semble important.

Le troisième pilier du trépied, je vous rejoins dans cet élément-là, on n'en parle pas assez. C'est beaucoup moins sexy, si je puis dire. On parle de création d'entreprises, de croissant d'entreprises. Presque tout le

monde parle de cela. Transmettre une entreprise, c'est-à-dire la préserver, éventuellement même la préserver avec un petit peu moins d'activité, ou la préserver pour lui permettre de croître. On n'a pas assez. Il y a des initiatives : Transeo, et cetera. Toutefois, aujourd'hui, je dois bien dire que nous n'y sommes pas encore en ce qui concerne l'addition des efforts que l'on peut faire au niveau régional.

Vous avez cité le *matching* des compétences, le travail des centres de compétences, dont on est en train de refixer donc les objectifs pour les centres de compétence.

On a peut-être 27 000 emplois vacants aujourd'hui, on a 199 000 demandeurs d'emploi. On a de l'ordre de 74 000 personnes qui bénéficient d'un revenu d'intégration. Certaines sont dans les 199 000, mais pas toutes. On a par ailleurs des personnes qui nous viennent de l'immigration, réfugiés reconnus, qui ont souvent un certain nombre de compétences. Une bonne partie de la réussite de notre reconversion passe par notre capacité, à travers tout ce groupe de personnes, mais aussi des gens aujourd'hui au travail qui souhaite se réorienter, d'amener ces personnes vers les centres de compétences, vers la formation organisée par les fédérations professionnelles elles-mêmes ou les centres qui en dépendent par ce travail de *matching*. Je dirais même un *matching* avec une porte d'entrée supplémentaire, puisque ce sont les aspirations des gens eux-mêmes, les besoins du marché du travail, les compétences qu'elles peuvent avoir ou acquérir.

Concernant le 1890 que vous avez évoqué également, vous m'avez demandé si je disposais d'informations à propos de celui-ci. Comme c'est le premier anniversaire, nous en avons fait un bilan. Le 1890, c'est un point de contact unique qui est géré par six personnes et qui se décline à la fois à travers un site web www.1890.be un numéro d'appel, lui aussi unique 1890 et aussi des rendez-vous physiques en Wallonie dans 20 points de contact qui viennent compléter le dispositif.

Les statistiques sont les suivantes : le site web a reçu 105 809 visiteurs uniques, 134 615 sessions ont été identifiées, avec des mots clés qui ont été les plus recherchés : subsides, gestion de base et faillite. On a ici le top 3 des pages les plus consultées : combien cela coûte de lancer son entreprise, créer une entreprise en 10 étapes, et les chèques-entreprise. Il y a eu 1 757 demandes traitées. Les gens sont restés en moyenne 6 minutes et 48 secondes au téléphone lorsqu'ils appelaient pour obtenir des renseignements.

(Réaction d'un intervenant)

Soixante-deux rendez-vous physiques ont eu lieu, mais ces rendez-vous physiques ne sont organisés que depuis mai 2019. Ils sont venus compléter le dispositif. Les demandeurs sont 23 % des indépendants principaux, 7 % des complémentaires, 17 % des salariés, 13 % des demandeurs d'emploi, et cetera. Soixante-trois pour cent étaient des hommes, 37 % étaient des femmes, et la plupart des gens souhaitaient accompagnement, conseil dans le cadre de la dynamique de la création d'une entreprise.

J'ai ici des exemples ainsi que la répartition géographique des personnes qui ont contacté. Vous apprendrez avec plaisir, Madame la Présidente, que 30 % venaient de la Province de Liège, 27 % du Hainaut, 16 % du Brabant wallon, 14 % de Namur et 6 % de Luxembourg.

Je crois que l'on doit cette initiative du 1890 à M. Dermagne, aux équipes et à la SOWALFIN. C'est une initiative heureuse qui mérite encore d'être affinée.

En ce qui concerne l'accès à la profession, c'est vrai que je ne l'ai pas évoqué. On a le contexte de l'Union européenne qui nous a imposé de lever les accès à la profession. Je vous avoue que je ne suis pas fan. M. Dermagne, contraint par la réglementation, a suite à une première analyse supprimé cinq professions réglementées, en tout cas l'accès à la profession pour cinq d'entre elles. La Flandre a une approche beaucoup plus ouverte en décidant de l'accès quasi généralisé aux métiers et aux professions. Je freine des quatre fers, évidemment dans le respect de la législation, parce que je souhaiterais que l'on puisse avoir une garantie de qualité, de formation, de qualité professionnelle et des compétences générales nécessaires. On ne se lance pas comme cela dans tous les métiers, que ce soit pour soi-même. J'ai connu tellement de gens désespérés à la suite d'une expérience qui s'est malheureusement soldée par un échec en se lançant dans une activité. Le secteur de l'HORECA connaît un taux de sinistralité important dans la matière avec des conséquences personnelles, financières et humaines qui ne sont pas simples du tout et parfois très graves pour les gens. À la fois doter les gens des compétences nécessaires, transversalement, et dans la profession qu'ils ambitionnent d'exercer me semble important et puis, pour les interlocuteurs extérieurs, le fait de permettre aux gens de pouvoir avoir un interlocuteur, qu'il soit boucher, et cetera – on ne va pas reprendre la liste de tout à l'heure –, me semble aussi une garantie. Ce n'est pas simple parce que l'on n'a plus d'accès à la profession en Flandre. Cela veut dire que celui qui, au départ de la Flandre, veut exercer sa profession n'importe où ne l'a plus et la mobilité des travailleurs fait que. Si quelqu'un conteste une sanction ou une attitude liée à un non-accès à la profession, il risque bien d'avoir gain de cause devant les juridictions.

Voilà les ingrédients du problème. On doit encore travailler pour tenter d'apporter réponse à cela, mais n'hésitez pas à nous éclairer de vos analyses.

Nous avons déjà traité ces cavaliers budgétaires. Je n'y reviens pas.

Mme Ryckmans a assez légitimement questionné le document par rapport à la note de genre.

Si, dans l'action numérique, il y a une évaluation de l'impact, on ne retrouve pas en tant que tel d'AB dans les secteurs de l'agriculture ou dans les départements de l'agriculture ou de l'économie, où il n'y a pas d'AB spécifique sur cette politique. Cependant, cela ne veut pas dire que la politique et l'action en matière de genre est absente. Je cite deux ou trois exemples.

En matière agricole, nous soutenons à la fois les organisations agricoles féminines ainsi que des modules de formation, des soutiens à la formation, à l'initiation destinés particulièrement aux femmes, d'une part. D'autre part, en ce qui concerne le monde économique, en matière d'entrepreneuriat féminin, on a l'occasion de travailler cela précédemment. On a globalement un taux qui est de deux tiers-un tiers d'entrepreneuriat, si je compare en termes de présence masculine et féminine.

Il n'y a aucune raison objective ou pertinente à mes yeux pour que cette situation soit constatée comme un état de fait et que l'on ne travaille pas cette situation, que l'on ne soutienne pas plus particulièrement des politiques genrées d'accès à l'entrepreneuriat, de l'exercice de responsabilité à la tête d'entreprises.

J'ajoute un volet de la présence des femmes dans les structures dirigeantes, des outils économico-financiers wallons. On va bientôt renouveler les outils et les organes dirigeants de ces outils économiques. Ce n'est pas écrit *expressis verbis* dans la DPR, mais je pense que l'on doit retenir ce point comme étant un point significatif des décisions à prendre à cet égard.

Il en va de même des organes de l'IFAPME. J'ai évoqué à plusieurs reprises que l'on allait réfléchir à l'offre de formations en alternance. Votre remarque m'incline à intégrer de façon plus prégnante la préoccupation genrée dans le cadre de l'analyse de cette offre de formations du futur.

Je me veux, et je le dis vraiment en totale sincérité, à votre écoute en la matière.

Des choses ont été faites, et je viens d'en illustrer la réalisation de quelques exemples, mais je mesure bien que l'on doit, à la faveur de notre prochain exercice budgétaire, afficher de façon plus précise encore notre ambition.

Vraiment, je m'y engage devant vous.

Le point suivant concerne le dossier « Agriculture », que nous avons évoqué, donc je n'y reviens pas à nouveau.

Par contre, M. Dodrimont a évoqué devant moi un certain nombre de questions précises concernant l'aménagement du territoire. À question précise, réponse qui se veut précise. La Cellule de développement territorial, qu'en est-il ?

Concernant la CDT, page 118 du budget, AB 01.01.00, 892 000 euros, vous avez raison et vous avez bien vu. L'arrêté du Gouvernement wallon qui porte le transfert nominatif des membres du personnel de la Cellule de développement territorial au sein du Service public de Wallonie du 28 mars 2019 stipule, en son article 6, que : « L'arrêté du Gouvernement wallon du 29 septembre 2005 portant création d'une Cellule de développement territorial, modifié par les arrêtés du Gouvernement wallon des 1er février 2007, 31 janvier 2008 et 6 mars 2009, est abrogé ».

Il y a donc lieu de considérer que la CDT n'existe plus ni budgétairement ni d'aucune autre manière. Cela, c'est la réponse à votre question.

Le montant encore inscrit sur cet AB devra alors être transféré, me dit-on, à l'ajustement 2020 sur le budget RH du SPW. C'est ce que l'on appelle le mécanisme « transfert de crédits « fonction publique ». Cet argent n'appartient donc pas à notre capacité d'action politique. Il est identifié-là, mais nous devons le transférer à la fonction publique et puis, dans les budgets antérieurs, il restera à la fonction publique. Cela n'apparaîtra plus dans notre budget.

Vous m'avez aussi parlé des CATU, ainsi que des maisons de l'urbanisme et des CCATM. Vous avez raison – et je tiens à le dire, pas pour leur être agréable, mais parce que je le pense ; il n'y a pas de raison de ne pas être agréable non plus –, les partenaires locaux, les villes et les communes et, d'ailleurs, leurs intercommunales, à travers leurs services de développement économique, sont des partenaires importants de l'action régionale en matière d'aménagement du territoire et de stratégie de développement, même d'ambition territoriale. Il serait assez saugrenu, de mon point de vue, de priver des partenaires de moyens, si, de surcroît, l'on affirme que ce sont des partenaires importants, ce que je fais avec une totale sincérité.

Vous avez bien vu qu'à l'article 131, singulièrement à l'AB 43.02, il y a 6 millions d'euros pour les CCATM et pour les CATU. Où en est-on ? Les 6 millions couvrent les crédits nécessaires au paiement de 223 CATU – il faudra d'ailleurs que je rencontre une fois, mes chers collaborateurs – et au fonctionnement de 218 CCATM. Au niveau du renouvellement des CCATM, il y a 188 dossiers qui sont rentrés à l'administration. Il y en a 157, dont trois nouvelles, qui ont fait l'objet d'un arrêté ministériel de votre serviteur, qui leur a déjà été notifié. Il y en a encore une dizaine, peut-être dans la caisse qui vient d'arriver. Il y a en peut-être encore une dizaine chez moi à l'examen, donc qui viennent d'arriver. Il reste encore une trentaine de communes qui n'ont pas transmis leurs dossiers.

En ce qui concerne donc l'ensemble du renouvellement des CCATM et des subsides aux CATU, je pense que les choses « roulent » et s'il devait y avoir l'une ou l'autre demande complémentaire qui me parviennent dans le courant de l'année 2020, nous y ferions bon droit et puis on verra, à l'ajustement, si l'on doit évidemment « fine-tuner » ce dossier.

L'autre point, ce sont les maisons de l'urbanisme. Là, dans le budget 2020, c'est l'AB 52.01, à la page 134, qui est concerné. C'est un AB qui, me dit-on, couvre les frais de première installation. Cela veut dire qu'il n'a pas de nouvelles maisons de l'urbanisme qui soit envisagée.

Les frais de fonctionnement des maisons existantes sont situés à l'article 33.03. Concrètement, il n'y a rien de neuf à l'horizon. Je ne connais pas bien et je ne me suis pas plongé dans l'évaluation du travail des maisons d'urbanisme, mais je vais le faire. Non pas que j'ai a priori des problèmes, mais non pas que j'ai a priori non plus des pérennisations automatiques. Je vais évaluer cela puisque, comme toute matière, voir s'il y a un intérêt, si c'est pertinent, si les architectes, les opérateurs, les villes et communes sont satisfaites, à la bonne heure, et si le dispositif mérite d'être adapté, le cas échéant revu, revisité, alors je le ferai de la même façon, évidemment en concertation avec les bénéficiaires et bien sûr avec celles et ceux qui pilotent et travaillent dans ces maisons de l'urbanisme.

La 33.03, j'ai 755 000 euros en engagements et 866 000 euros en liquidations. Je diminue un peu l'encours, pas beaucoup.

Après cela, Madame la Présidente, vous étiez intervenue également, d'une part, Sabine Laruelle avait évoqué aussi les zones défavorisées et je ne les ai pas mentionnées et Caroline Cassart, mais nous sommes bien d'accord sur les aides pour les zones défavorisées en agriculture ainsi que l'accès pour les indépendants complémentaires.

Vous aviez évoqué le budget base zéro, l'agenda, et cetera, j'ai répondu, Madame la Présidente. J'ai également répondu concernant les budgets réservés au plan Commerce. Je vous rejoins sur la multifonctionnalité de l'aménagement du territoire et la transversalité de l'action qui utilisent les différents départements, les différentes compétences des différents ministres, toujours pour ce soutien à la vitalité de proximité et à l'animation territoriale positive.

Puis, vous avez évoqué le fonds alimenté par les zones d'activité économique obsolètes, SRPE, SAR, et cetera.

Je dois dire que je peux faire mienne votre remarque concernant la lisibilité des moyens en ce qui concerne ce fonds et l'affectation de celui-ci. Par ailleurs, je crois que l'on se rejoint sur l'ambition qui est d'utiliser d'abord les sites et vraiment en priorité les sites antérieurement dédicacés à l'activité économique en ce compris les sites pollués pour y relocaliser des fonctionnalités, qu'elles soient à vocation économique, de service ou d'autres éléments, suivant la capacité que nous aurons de pouvoir atteindre les standards, les normes de dépollution des sites concernés et de le faire dans des conditions économiques qui soient accessible pour les opérateurs, pour les partenaires et pour les pouvoirs publics.

Voilà pour ce grand tour d'horizon de l'immense majorité des questions qui m'étaient adressées.

S'il devait y avoir des compléments techniques, je me permets de solliciter nos deux représentants de l'administration et mes deux collaborateurs. S'il y a d'autres questions de nature plus politique ou des éléments de questionnement par rapport à mes explications, je suis et je reste évidemment maintenant ou ultérieurement à la disposition de la commission, Madame la Présidente.

Mme la Présidente. - Je pense que ce premier tour de discussion générale aura déjà permis d'aller bien loin dans le budget et dans certaines thématiques et d'avoir déjà un bon nombre de réponses aux questions qui ont été posées.

Dans ce cadre d'un premier tour et d'une première discussion générale, quelqu'un désire-t-il reprendre la parole ?

La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Merci à M. le Ministre pour ses réponses qui balaient effectivement large. Cela nous permettra peut-être d'éviter aussi certaines questions que l'on avait prévues dans les AB puisqu'il y a déjà eu des éléments de réponse ici.

Quelques réactions tout de même. En ce qui concerne l'agriculture, on a eu quelques explications techniques, je remercie l'administration, par rapport à des transferts, à des compensations.

Je reviens et je peux parfois être tenace, voire têtue, diront certains, sur ce fameux amendement pour l'organisme payeur wallon et je souhaite solliciter la commission par rapport à l'article 35 du règlement d'ordre intérieur de la Cour des comptes. Je demande que l'on puisse activer cet article afin d'avoir l'avis de la Cour des comptes sur cet amendement, donc sur ce mécanisme particulier qui est instauré par amendement.

J'ai bien compris qu'aujourd'hui la Cour des comptes ne pouvait pas nous donner un avis par rapport au mécanisme étant donné qu'il n'avait même pas le texte de l'amendement. Je souhaiterais que d'ici la séance plénière l'on puisse activer cet article 35.

Cela, c'est pour l'enjeu de l'amendement sur l'organisme payeur wallon.

Deuxième élément, sur le numérique, Monsieur le Ministre, j'avais bien vu qu'il y avait, je les avais appelées des poches. Certains ministres avant vous avaient peut-être ce que l'on pourrait appeler des matelas. Mme Laruelle évoquait les cavaliers budgétaires. On parle bien de la même chose. On parle de ces marges de manœuvre qui vous sont laissées. C'est bien noté.

Je me permets quelques suggestions. S'il y a des espaces, je vous remercie d'avoir été sensible à l'enjeu de l'équipement à renouveler dans les écoles, puisque l'on a dépassé les sept ans. Au-delà de cet équipement, si vous avez des espaces, je ne peux que vous suggérer de prendre langue avec la Fédération Wallonie-Bruxelles qui a établi une stratégie numérique pour l'éducation où un enjeu dépasse encore celui des équipements, c'est l'enjeu de la connectivité des écoles.

Si l'on veut valoriser les STEM, votre DPR en parle, les sciences, les techniques, les technologies et les mathématiques, l'engineering, on doit avoir aussi des écoles connectées. C'est une petite suggestion que je me permets de vous faire par rapport à vos espaces en numérique.

En ce qui concerne les aides économiques et les aides à l'emploi, j'ai bien noté que le tableau que vous avez sur les aides à l'emploi et les aides aux entreprises est très complexe et je vous crois. En même temps, tant que l'on ne réfléchit pas à des changements décrétaux, on ne va pas pouvoir modifier ces aides à l'emploi. Vous allez faire une analyse, j'ai bien noté, avec des experts. Cela va prendre plusieurs mois. C'est bien noté aussi. Cela va prendre du temps. Là, ne m'en veuillez pas, je dois faire le lien avec ce fameux budget base zéro.

J'entends tous mes collègues de la majorité qui estiment que c'est une bonne chose. Cela peut l'être, mais il faudrait aussi une base budget zéro décret puisque l'on est tellement engagé en Région wallonne avec tous les décrets et avec les encours, merci Mme Laruelle, mais on va y revenir.

(Réaction de Mme Laruelle)

Il faudra quand même repartir avec des bases décrétales qui existent ou alors qu'il faudra modifier.

Quand vous dites que cela prend du temps, oui, cela va peut-être même en prendre plus qu'on ne le pense.

Par rapport à Mme Laruelle, vous avez dit que l'on allait, dans les recettes, rechercher et que c'était nouveau, 4,5 millions par rapport à des récupérations. C'est l'AB 51.01.12. On ne lit peut-être pas le budget de la même manière. J'ai l'impression, j'aimerais quand même une confirmation de M. le Ministre, ou de mesdames de l'administration, qu'en fait c'est simplement deux transferts des postes suivants, des AB suivants, qui étaient déjà des récupérations sur créanciers, sur contentieux.

Maintenant, j'interprète peut-être mal les choses. C'était le 51.00.12 et me 51.03.12. On avait 1,5 million et 3,6 millions qui étaient séparés. Maintenant, on retrouve un poste de 4,5 millions. Là, c'est vraiment une petite clarification que je souhaiterais faire pour rebondir à ce que Mme Laruelle disait.

Sur l'alternance, vous ne m'avez pas répondu sur quand les groupes de travail qui vont devoir organiser ces fameux États généraux de l'alternance allaient se mettre en œuvre, s'ils étaient déjà désignés, et cetera. Il n'y a pas de problème, on est dans une discussion budgétaire et je reviendrai en janvier avec des questions plus précises sur l'organisation pratique de ces états généraux.

Je voudrais redire aussi que l'on doit se baser sur ce qui a déjà été analysé. On n'a pas forcément besoin sur l'alternance de repartir d'une page blanche. Notre Parlement, ici, celui de la FWB aussi, ont déjà été visiter à la fois en Allemagne et à la fois aussi – vous étiez là sans doute – en Communauté germanophone, des exemples de formations duales et donc il existe déjà de bonnes pratiques qui sont recensées. Dès lors, j'espère que l'on va se baser sur des choses qui sont déjà existantes et que l'on ne va pas tout rebattre alors que l'on a déjà beaucoup d'éléments d'analyse pour démarrer ces États généraux.

Je rappelle aussi qu'il y a des expériences pilotes, dont une qui s'est faite à Namur, entre un CEFA et un IFAPME. Je ne peux que vous inviter, et je l'avais déjà fait, à peut-être aller les rencontrer parce que vous l'avez dit et vous avez raison : il y a déjà des choses qui fonctionnent très bien. Par conséquent, inspirons-nous de cela pour la suite.

Enfin, sur l'encours, d'autres que moi vont peut-être en reparler, mais vous avez dit avec l'administration, avec l'Inspection des finances que l'on allait voir comment on peut stabiliser. Il y a quand même une chose qui est peut-être déjà faisable et je ne peux aussi que vous suggérer de le faire dans le cadre de votre réflexion autour du budget base zéro. C'est, au moins, d'arrêter d'augmenter les crédits d'engagements par rapport aux crédits de liquidations ou, en tout cas, de stopper le rythme tel qu'il est pour le moment encore, là, bien présent, voire même accentué. J'entends qu'il y a des choses du passé, tout à fait. Je suis prête à l'entendre, mais si l'on dit que l'on veut agir, alors il faut veiller à stabiliser et à réduire cet écart entre les crédits d'engagements et les crédits des liquidations.

Merci à vous, en tout cas pour les différents éléments de réponse.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Très rapidement, je voulais remercier le ministre par rapport aux questions posées au niveau de l'Agriculture et je reste évidemment très intéressé de la proposition faite par le ministre

d'entendre et de pouvoir travailler avec Agricall sur le sujet que l'on a évoqué sur le nombre de suicides au sein de la corporation des agriculteurs. J'espère que cette audition se fera assez rapidement après les congés de fin d'année.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Je voulais vraiment remercier M. le Ministre pour l'ensemble des réponses apportées. Je sais que le travail est fastidieux. Je crains, ou alors j'ai été un peu distrait, de ne pas vous avoir entendu M. le Ministre sur la dématérialisation du permis. Si je pouvais avoir un petit mot par rapport à cela ?

Mme la Présidente. - Monsieur Fontaine, pouvez-vous prendre la présidence deux secondes ? Oui, de là où vous êtes.

(Rires)

(M. Fontaine, Vice-président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). - Je voulais remercier M. le Ministre pour ses réponses et peut-être lui demander comment nous pouvons participer. Parce que plusieurs ont marqué leur intérêt à participer aux travaux et vous nous avez invités à participer à Horizon proximité et notamment ce qui allait s'ouvrir dans le cadre de l'artisanat. Monsieur le Ministre, ne nous oubliez pas, ou faites-nous une proposition par rapport à la commission.

Moi, je reviendrais, par rapport au plan de secteur et aux maisons de l'urbanisme, quand on regardera la DO 16 de l'aménagement du territoire. Ce sera bref.

M. le Président. - Je vous recède la présidence.

(Mme Cremasco, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. - Merci, Monsieur Fontaine, c'est du ping-pong.

La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Oui très brièvement, Madame la Présidente. Je remercie M. le Ministre pour ses réponses et son engagement par rapport aux enjeux d'égalité de genre, d'affiner le diagnostic et surtout les politiques à mettre en œuvre pour aboutir à une meilleure représentation, en tous cas, plus équilibrée des femmes et des hommes dans les formations, dans les instances et dans les bénéficiaires des différents programmes et projets qui sont développés. C'est une première chose.

En ce qui concerne tous les apports qu'il a pu amener sur la négociation de la Politique agricole commune, je pense que l'on devrait y revenir encore en commission, sur base, effectivement, du prochain conseil qui aura lieu et avant le conseil extraordinaire de février-mars, en tenant compte, ou en pouvant éventuellement remettre sur la table un certain nombre de réflexions et de balises qui avaient été évoquées lors de l'examen, précédemment, de la résolution visant à une Politique agricole commune et à sa transposition au niveau wallon, ambitieux sur toute une série de projets. C'est une résolution qui avait été discutée jusqu'à la fin de la législature et qui avait donné lieu, finalement, à l'idée que ce serait dans la prochaine législature et le prochain Gouvernement qui devrait orienter les choses. Il faudra y revenir, pouvoir effectivement relever les différents enjeux qui ont été développés et à la fois rassurer et assurer des revenus dans les exploitations pour les agriculteurs, mais aussi anticiper ou préparer les changements climatiques et la nécessaire transition agroécologique.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Désolé, Monsieur Dodrimont, j'ai oublié de répondre à votre question sur la dématérialisation.

Concrètement, en ce qui concerne celle-ci, c'est vraiment un objectif de l'administration et un objectif que je partage tout à fait et cet objectif a un prénom, il s'appelle Gesper, c'est le nom du programme, bien nommé, qui traduit l'ensemble des efforts et de l'organisation informatique pour soutenir ces efforts de dématérialisation du permis d'urbanisme.

Que puis-je vous dire, tout d'abord, de Gesper Pub, qui a un budget de 250 000 euros avec un visa 2019 et une liquidation 2020 prévus pour cela ?

L'objectif est de créer un formulaire électronique, d'abord, de demande de permis dans l'espace personnel e-WBS et de permettre une liaison bidirectionnelle entre l'espace personnel et Gesper.

Cela permet l'importation des données encodées par le demandeur dans Gesper pour éviter un double encodage. Le reste de la procédure entre le demandeur et l'administration régionale étant alors dématérialisé.

On commence par les permis publics de manière à faire une étape intermédiaire avant de poursuivre dans les autres types de permis.

Ensuite, après Gesper Pub, il y a Gesper IA, comme Gesper Instance d'Avis qui, comme vous le savez, sont sollicités dans un certain nombre de permis et dans la grande majorité d'entre eux, d'ailleurs.

La DGO3 développe cet outil de demande d'avis de manière à créer l'interface avec cet outil et d'avoir une application qui amène et qui organise les avis.

On doit aussi avoir une source authentique de données pour lesquelles il y a également un visa de 250 000 euros et des crédits en liquidation.

Pour avoir une base de données documentaire qui reprend les plans, les arrêtés, les prescriptions ainsi qu'une base de données alphanumérique et cartographique.

L'objectif c'est que toutes ces informations deviennent une source authentique disponible. Cela nécessite évidemment de valider les données disponibles, éventuellement de les compléter, de les actualiser et de mettre en place des processus qui vont garantir l'intégrité des informations et aussi la qualité et la rapidité du traitement en temps réel de ces informations.

Puis, il y a une source authentique « permis d'urbanisme et d'urbanisation ». Ici aussi, il y a 100 000 euros en visa et en liquidation en 2020 avec l'octroi d'un permis qui nécessite la connaissance des actes antérieurs.

Dans cette optique, il serait nécessaire, m'indique-t-on, de disposer d'une version numérique des permis et des plans annexes.

Ces informations seraient alors consultables à la BCED.

Et enfin, une structuration de la base de données « Auteurs de projets » et des données Auteurs de projets et administration, pour laquelle il y a aussi un visa et des crédits de liquidation de 100 000 euros. Ici, avec la situation actuelle que vous connaissez, on reçoit des auteurs de projets de très nombreux documents et plans sous des formes variées.

L'objectif est une cocréation avec les auteurs de projets afin de mettre en place un standard et un outil qui permettent un échange numérique et sécurisé.

Cela nécessiterait également un traitement des documents déjà produits.

Pourquoi toutes ces précisions ? Parce que j'ai le sentiment que les choses sont en marche, si je puis dire.

Évidemment, elles prendront encore du temps. Vous voyez tous les enjeux de données, de sécurisation, de sources authentiques, mais l'administration et moi-même partageons vraiment cet objectif d'arriver à une dématérialisation complète du traitement des permis.

J'observe, dans d'autres secteurs, dans des entreprises de grande dimension, dans le secteur bancaire, la dématérialisation de certaines procédures, en ce compris pour obtenir un prêt, sa signature, des choses quand même assez importantes pour les gens.

On s'inscrit vraiment dans cette dynamique et comme, en même temps, je réunis la compétence numérique et aménagement du territoire, il me semblerait quand même interpellant et il me semblerait pouvoir être interpellé par ailleurs si, à la fin de la mandature, on n'avait pas numérisé un certain nombre de processus dans nos administrations et les digitaliser, alors que, on l'a évoqué avec Mme Laruelle et avec d'autres, on plaide à l'extérieur pour que les entreprises, les particuliers, les institutions, en matière de santé publique, beaucoup de choses progressent en matière de digitalisation. On ne peut pas nous-mêmes prêcher ce que nous ne ferions pas nous-mêmes. La volonté est là au niveau des interlocuteurs. Ce sont des processus un peu compliqués.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Juste une réaction pour remercier M. le Ministre pour ce complément de réponse, il était important de le faire. Vu que je suis parlementaire, j'entends parler de cette dématérialisation, de progrès que l'on doit faire. Il y a un processus qui est long et qui se doit d'exister, mais toute chose doit avoir une fin, comme dirait votre boucher préféré de Marche-en-Famenne, sauf le saucisson qui lui peut avoir deux fins.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Me voilà avec plus de travail qu'en entrant dans cette commission.

Mme la Présidente. - Nous allons passer à l'examen des recettes. On va essayer de faire cela dans l'ordre et de ne pas répéter ce qui a déjà été dit et ce qui a déjà donné une réponse. Néanmoins, je ne voudrais certainement pas brider le débat.

Nous allons commencer par les recettes, puis division organique par division organique nous progresserons jusqu'à la fin. Quelqu'un demande-t-il la parole sur les recettes ?

Nous allons faire une petite pause de cinq minutes pour que chacun se dégourdisse les jambes.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 17 heures 53 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 18 heures 12 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est reprise.

Pour ne pas faire une mauvaise interprétation du règlement d'ordre intérieur de la Cour des comptes, M. le Greffier est en route et il viendra nous faire le point sur l'interprétation de ces articles du règlement d'ordre intérieur. Comme cela, tous les parlementaires pourront être au courant. Cela me semble une bonne façon de procéder, si vous êtes d'accord avec cela. Ainsi, nous aurons des éclaircissements. Je ne vais pas me lancer dans une interprétation moi-même.

Néanmoins, en attendant, nous pouvons poursuivre, si tout le monde est d'accord.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020 (DOC. 82 (2019-2020) N° 1 ET 1*BIS*)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES (DOC. 81 (2019-2020) N° 1 – ANNEXES 3 À 3*OCTIES*) ET (DOC. 82 (2019-2020) N° 1 – ANNEXES 3 À 3*OCTIES*)

BUDGET DES UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (DOC. 81 (2019-2020) N° 1 – ANNEXE 10*PARTIM*) ET (DOC. 82 (2019-2020) N° 1 – ANNEXE 10*PARTIM*)

Discussion générale
(Suite)

Mme la Présidente. - La discussion générale étant clôturée, nous amorcions la discussion sur les recettes.

On m'a demandé de préciser que nous allons examiner l'ensemble des recettes et ne pas procéder DO par DO. Venez avec l'ensemble de vos questions, s'il vous en reste, sur les recettes.

La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Au niveau des recettes, j'ai trois questions.

Dans la division organique 15, en agriculture, à l'AB 28.02.03, on a une recette de 2 millions d'euros qui est inscrite. C'est une légère baisse de 153 000 euros par rapport à l'initial 2019, qui était assez élevée. On voit une stabilité dans ces recettes. Or, on sait que les droits de chasse sont en recul sur l'ensemble du territoire régional, voire nuls dans les zones touchées par la peste porcine africaine. J'ai l'impression que cette recette est surévaluée, mais j'aurais aimé vous entendre sur ce point.

À la division organique 16, en aménagement du territoire, cela a déjà été évoqué, notamment par la Cour des comptes et par Mme la Présidente, il y a cet enjeu d'une double recette : à la fois en lien avec la modification d'un arrêté du Gouvernement du 14 octobre 2004 qui organise la taxe sur les SAED et l'autre partie viendrait de la vente d'un site réhabilité. La Cour des comptes a déjà fait ses remarques. Très concrètement, envisagez-vous, Monsieur le Ministre, une révision de cet arrêté de 2004 ? Si oui, cela pourrait signifier une augmentation de la fiscalité. Or, votre DPR affirme qu'il n'y aura pas de révision des taxes à la hausse.

Je me demande aussi comment cela sera praticable, puisque l'on parle de la possibilité d'avoir les centimes additionnels prévus par les communes. On autorise les communes, qui participent au recensement annuel des sites, à appliquer des centimes additionnels sur cette taxe. Personnellement, en tant que mandataire locale, je m'inquiète sur la praticabilité de cela. En plus, la Cour avait signalé qu'elle estimait que la vente envisagée n'était pas affectée correctement. Je n'ai pas souhaité rentrer dans le débat puisque l'on était en fin de matinée. Pouvez-vous nous donner quelques informations sur cette vente ?

La dernière question concerne l'AB 28.02.20 dans la DO 18. Il y a une augmentation de 12 millions d'euros, liés à un dividende d'Ethias. Or, quand on lit les pages 35 et 36 du rapport de la Cour des comptes, les dividendes majeurs à percevoir par la SRIW qui seraient rétrocédés à la Région sont ceux de Herstal SA et de Safran. Ces 49 millions de recettes ne sont-ils pas surestimés, puisque cela ne devrait pas dépasser, d'après la Cour des comptes, cela ne devrait pas dépasser 23,1 millions d'euros – 11,1 millions d'euros de la FN Herstal SA et de Safran Aero Boosters et 12 millions d'euros des dividendes escomptés d'Ethias.

Enfin, j'ai une question sur l'AB 86.03.70, toujours dans la DO 18, on a une recette par rapport au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation. On a une diminution de 6 millions d'euros, qui ne sont pas affectés au Fonds de la recherche. Sachant que cette diminution des recettes affectera le solde de financement SEC régional, puisque la recette n'est pas considérée comme une recette de code 8, pouvez-vous nous en dire plus sur les raisons de cette diminution ? Sur quelle recette ne comptez-vous plus par rapport à ce programme ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Liradelfo.

M. Liradelfo (PTB). - Cela concerne l'AB 51.01.12. On peut observer une recette de 4,5 millions d'euros de restitution de primes à l'investissement en cas de non-respect des conditions d'octroi. J'aimerais savoir quel organe a été responsable de définir les critères et de vérifier le respect des critères d'octroi.

Existe-t-il un tableau reprenant les entreprises qui ont dû rendre ces primes à l'investissement ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Oui, je suis désolée, j'ai oublié quelque chose. Je l'avais posé dans la réplique de la discussion générale et puis, finalement, on est parti sur d'autres sujets. Je n'ai pas voulu réinsister parce que je peux tout à fait poser la question ici.

Au niveau des recettes évoquées par Mme Laruelle, un nouvel article 51.01.12 visait à récupérer des créances et des contentieux sur les aides à l'investissement. Il y a 4,5 millions d'euros de recettes.

S'agit-il de 4,5 millions d'euros nouveaux ? N'était-ce pas simplement le regroupement des deux AB qui suivent : l'AB 51.02.12 et l'AB 51.03.12. C'est une question un peu technique. Il n'y a aucun problème si c'est l'administration qui répond, mais je l'avais posée dans la réplique et puis, dans le cadre de la discussion générale, on est passé à autre chose.

(M. Fontaine, Vice-président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). - Monsieur le Ministre, je ne pouvais pas passer à côté de l'AB 36.03.90, qui représente la taxe sur les bénéfices résultant de la planification, en application du Code du développement territorial. Monsieur Dodrimont a évoqué la modification des plans de secteur et donc, à ma connaissance, cette taxe est une taxe sur les plus-values. J'aimerais que vous me le confirmiez dans le cadre de ces modifications de plans de secteur. Lorsqu'il y a une plus-value, il est censé s'opérer une taxe. On sait que l'on indemnise depuis longtemps les moins-values. Par contre, on taxe très peu les plus-values.

Dès lors, je me réjouis de l'apparition de cet article qui est un très bon signal. Le fait qu'il soit budgété à zéro alors que l'on entend modifier les plans de secteur un peu activement et que vous avez un discours très proactif à ce sujet-là, j'aurais aimé savoir ce qu'il en était. Vous savez, j'ai eu l'occasion de vous interpeller sur le sujet. Je pense que c'est un des éléments de la dynamique de modification des plans de secteurs et le fait que cette taxe vienne contrebalancer une éventuelle indemnisation c'est évidemment, en tout cas, un des moyens par lesquels on pourrait agir pour recentrer l'urbanisation et arriver aux objectifs de la DPR de cette recentralisation de l'urbanisation.

M. le Président. - Je vous recède la présidence.

(Mme Cremasco, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. - Merci, Monsieur Fontaine.

La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Concernant la Cour des comptes et le SAED, l'article concerné, je pense que j'ai eu l'occasion de répondre à la Cour des comptes et de répondre à la question posée dans la foulée de la Cour des comptes, si je ne m'abuse, et je pense ne pas être distrait depuis ce matin. D'autre part, je n'ai pas, à ce stade, l'intention de revoir le décret de 2004. On parle de meilleures perceptions, de meilleurs enrôlements, de meilleures perceptions après l'enrôlement. Vous savez que c'est un engagement très fort de ce Gouvernement de ne pas augmenter la fiscalité, de ne pas non plus créer de nouveaux impôts. Je pense que c'est un des éléments qui a été, très légitimement, souligné par les médias et par nos concitoyens. Il importe déjà de faire le travail de meilleures perceptions, de meilleurs enrôlements, de mieux coller aux réalités. Je rappelle que ce type de taxation a pour but d'être le déclencheur d'un comportement, d'une évolution, et non pas nécessairement d'être perçue ; bien sûr, d'être mieux perçue, mais de constituer des recettes pérennes pour la Région.

Concernant les dividendes, vraiment, je vous le confirme. Là, c'est forcément *on/off*. Nous pensons vraiment que nous pourrons compter sur le volet de dividendes qui est repris. Je dois dire que l'on a regardé cela avec les outils économiques et, compte tenu de l'analyse que je peux avoir d'un certain nombre de perspectives, je vous confirme cet élément, mais là, ce sera aussi *on/off* : rendez-vous à la fin de l'année pour les résultats. On va voir si l'on était très proche. Vous savez toutefois que je suis quelqu'un de prudent avec le temps. Quand on a écrit un chiffre aussi précis dans un AB aussi précis, que l'on se doute bien que l'on va avoir la question d'un de vos collaborateurs, forcément on a dû stabiliser la question, évidemment. Peut-être que l'on peut se tromper aussi, on peut avoir un élément de paramètre qui vient influencer d'une façon ou d'une autre, me semble-t-il.

Concernant la chasse, sauf erreur de ma part, on passe de 2,153 millions d'euros à 2 millions d'euros. On acte donc une diminution. Votre raisonnement est que nous aurions dû acter à une diminution plus forte, eu égard aux territoires. Je pense que l'on ne sera pas trop loin de 2 millions. On diminue déjà de 153 000 euros, ce qui n'est déjà pas rien, évidemment. Je vais vous faire une confidence, soyons très francs, si je vais dans

un budget public, déjà moi-même, aller dire : « Écoutez, pour nos perceptions de chasses on va mettre beaucoup moins », j'ouvre la porte et je fais un gros appel d'air. Juste ? On va pouvoir se dire : « Oui, mais c'est normal, la Région a déjà d'ores et déjà prévu que l'on va diminuer spectaculairement ». C'est pertinent dans un certain nombre de cas, je ne le conteste pas. Cependant, je ne vais pas, moi-même, créer l'espace. On a prévu de tenir compte – c'est le sens de la diminution –, on n'a pas prévu de diminuer de moitié non plus, ni d'un quart. Les marges budgétaires sont toutefois relativement restreintes.

Je vais laisser ma conseillère répondre concernant l'articulation des 4,5, et cetera.

Sincèrement, s'il devait y avoir la moindre coquille, je me permettrais vraiment d'endosser, par avance et strictement personnellement, la moindre coquille qu'il pourrait y avoir. Je ne vous cache pas que s'il y avait quatre ou cinq coquilles dans un grand budget comme cela, pour le premier exercice de cette ampleur, j'accepterais vos félicitations, s'il devait y en avoir, bien sûr.

Concernant le fait qu'on met zéro sur la planification, Madame la Présidente, c'est un élément qui me paraît important.

À l'AB 36.03.90, concernant la planification, et donc le fait de taxer les plus-values, on a mis zéro parce que si je disais déjà maintenant que l'on va avoir une recette en fonction d'un dispositif à venir, ce serait audacieux, me semble-t-il. En outre, je suis très très vigilant par rapport à ces mécanismes, j'en ai regardé l'historique. Prudence, prudence ! Le signe est là, il y a une ligne.

En même temps, sur la taxation des moins-values, je ne vous rejoins pas totalement, parce que je vois beaucoup de décisions planologiques qui sont prises ou des décisions de surimpression planologique qui ont été prises, sans nécessairement se traduire par une indemnisation d'une moins-value. Dans certains cas, oui, s'il y a réellement appropriation du terrain, mais, dans d'autres cas, la modification planologique ou d'aménagement du territoire ne se traduit pas mécaniquement par une indemnisation de la moins-value. Je crois comprendre qu'il y a une jurisprudence au Conseil d'État, et cetera, à la suite d'un contentieux qui lui avait été porté en la matière.

Je suis donc très prudent. Si l'on dit « organisation de la taxation des plus-values », il faut un système juste, robuste, équilibré, et il faut aussi qu'il ait son pendant effectif en ce qui concerne les moins-values. Le signe est donc là, mais, prudemment, le zéro me semble indiqué.

(Réaction de M. le Ministre Borsus)

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Pierre.

Mme Pierre, Conseillère de M. le Ministre Borsus. - Il y a eu un exercice de mise en conformité du budget, un *screening* pour qu'il soit conforme au niveau de la codification des articles budgétaires au niveau du Système européen des comptes. On l'a fait également pour les recettes. La partie « aides à l'investissement » a été recodifiée vers cet article-là.

Pourquoi a-t-on indiqué zéro sur les deux autres articles ? Parce que le gros morceau, ce sont des récupérations sur les aides à l'investissement, c'est donc par prudence. C'est probablement sous-estimé, mais c'est prudent.

Au niveau du Fonds de la recherche, comme on en a parlé tout à l'heure, il y a des programmes spécifiques pour financer certaines mesures au niveau européen. La Région a obtenu, dans le cadre du programme Horizon 2020, des moyens pour financer deux choses : favoriser la mobilité des chercheurs – ce sont les programmes Beware – et favoriser la recherche partenariale au niveau international – ce sont les programmes Eurostars. C'est donc vraiment en dehors du FEDER.

Les remboursements que la Commission fait à la Région pour ses programmes de recherche tombent sur le Fonds de la recherche et sont tombés cette année-ci. C'est ce qui explique l'accroissement au niveau 2019. Forcément, on ne compte plus là-dessus l'année prochaine.

Sur la différence entre 2018 et 2020, les recettes normales du Fonds de la recherche en 2018 avaient été un peu surestimées, du coup on retombe à du 19 millions d'euros, de nouveau dans une optique de prudence.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Liradelfo.

M. Liradelfo (PTB). - Je voudrais avoir une réponse à ma question concernant les 4,5 millions d'euros.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, au temps pour moi.

C'est une prévision, donc nous ne savons pas encore qui pourrait être concerné par la récupération. L'article traduit bien cette volonté de veiller à ce qu'il y ait récupération dès l'instant où il y aurait totalement ou partiellement un indu en la matière. Ce sont à la fois les services de l'administration et les services qui sont en charge globalement du contrôle financier qui sont en charge de veiller au strict respect des dispositions concernées.

Le message consistant à dire que l'on soutient nos entreprises est important, parfois de façon contrainte. On ne va pas non plus faire le procès des entreprises. Il y a un certain nombre de circonstances que l'on ne sait pas prévoir au moment où l'on sollicite une aide : des variations sources d'éléments extérieurs qui viennent impacter les engagements que l'on avait pris en matière de développement, d'emploi, et cetera.

Le message est, effectivement, que la législation doit être respectée, en ce compris si elle doit entraîner la récupération en fonction des critères fixés par la législation ou le cadre réglementaire.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Merci pour les informations. En ce qui concerne les dividendes, je ne peux qu'acter votre quasi-certitude, mais permettez-moi de garder certains doutes en ce qui me concerne.

Par rapport à la taxe sur les SAED, par contre, je me demande vraiment d'où va venir le million d'euros supplémentaire, puisque, avant, l'on avait 0,5 million d'euros, on arrive à 2,3 millions, il y a 1 million d'euros d'une vente, d'accord, mais pour le million en plus, vous me parlez d'une meilleure perception, et cetera, j'ai envie de dire : « On verra ». Je ne sais pas comment on va arriver à cela sans modifier quoi que ce soit. La Cour, d'ailleurs, ne dit pas vraiment autre chose.

Enfin, en ce qui concerne la chasse, c'est pareil. Dont acte aussi.

On verra au moment des comptes en fonction de l'évolution.

Mme la Présidente. - Si plus personne ne souhaite prendre la parole, je propose que nous clôturions là l'examen des recettes de ce budget 2020. Parfait.

Je fais une petite incise : Mme Schyns, par rapport à votre demande de saisie de la Cour des comptes sur l'amendement qui a été déposé. On m'informe que ce droit ne pourrait pas être activé. En l'occurrence, maintenez-vous cette demande ? M. le Greffier peut-il vous donner des éléments d'explications si vous en aviez besoin ?

Mme Schyns (cdH). - Oui. Nous nous sommes basés sur l'article 35 et 36 du règlement d'ordre intérieur de la Cour des comptes elle-même. Je souhaiterai savoir quelle interprétation le Parlement wallon peut en faire. Je vous lis simplement l'article 35 : « Quand un représentant souhaite obtenir des informations qui nécessitent des recherches spécifiques importantes, la Cour des comptes en avise la Chambre des représentants – on parle bien ici du Parlement fédéral – mais on signale que tout le chapitre, dans l'article 36, s'applique aussi par analogie au Sénat, au Conseil des communautés, au Conseil des régions et au Commission communautaire ».

Mme la Présidente. - Monsieur le Greffier, pouvez-vous nous donner quelques éléments de réponse ?

M. Janssens, Greffier du Parlement. - Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les députés, la disposition principale qui me paraît s'appliquer en la matière, c'est le décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique.

L'article 50, *tertio*, de ce décret dispose que la Cour des comptes examine la légalité et la régularité des dépenses et des recettes de la Région. Pour ce faire – c'est visé à l'article 52, § 2, *primo*, du même décret –, elle analyse le projet de budget et le projet d'ajustement du budget qui lui sont transmis d'office par le ministre.

Cela ne vise pas les amendements. D'autres dispositions, notamment les lois coordonnées sur le Conseil d'État, visent les projets, les propositions, mais aussi, expressément, les amendements. En l'espèce, il n'y a aucune obligation pour la Cour d'examiner les amendements ni de droit particulier qui est ouvert.

Peut donc seule s'appliquer en la circonstance la disposition que vous avez identifiée et qui est d'ailleurs reprise dans le règlement du Parlement à l'article 125. Cet article 125 du règlement prévoit que tout représentant – en clair : tout député wallon – peut demander des informations à la Cour des comptes. Si la Cour des comptes estime que le travail qui lui est demandé est trop important, elle saisit l'assemblée.

Il n'appartient pas à une commission ou au président du Parlement – à la différence de ce qui est prévu lors d'une demande d'avis du Conseil d'État – de saisir la Cour des comptes.

Si vous apercevez – si j'ai bien compris la situation –, à la faveur d'un amendement, quelque chose qui vous paraît étrange ou qui doit être évalué, il vous est tout à fait possible de saisir la Cour des comptes, mais cette saisine ne suspend pas le cours des travaux parlementaires.

Si la Cour des comptes estime que ce que vous demandez prend trop de temps ou n'est pas en adéquation avec les moyens dont elle dispose, elle saisira le Parlement pour que celui-ci apprécie si votre demande doit être poursuivie ou pas.

Mme la Présidente. - Je vous remercie, Monsieur le Greffier, pour votre disponibilité et pour la clarté de vos propos.

La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Je me joins aux remerciements de Mme la Présidente.

Ici, ce qui a clairement été fait pendant nos travaux budgétaires, c'est que la question a été posée à la Cour

des comptes qui n'avait pas pu analyser l'amendement en question. Je vous renvoie une question par rapport à ce que vous venez de dire, est-ce que cela signifie que je peux utiliser l'article 125 pour faire une demande spécifique à la Cour des comptes concernant cet amendement, même si la Cour des comptes n'est plus présente lors de nos travaux maintenant ?

(Réactions dans l'assemblée)

Tout à fait, Madame Laruelle. J'entends vos remarques. Cela ne suspendrait évidemment pas les travaux. Cela n'a jamais été mon objectif, vous l'avez vu quand j'ai fait la demande. Je n'ai jamais demandé d'interruption de séance. J'ai simplement demandé si l'on pouvait activer cette demande vers la Cour des comptes. C'est une demande d'information et d'avis.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Greffier.

M. Janssens, Greffier du Parlement. - La formalité substantielle a été accomplie puisque le projet de budget a été soumis à la Cour des comptes. Si, aujourd'hui, il y a un complément qui est apporté, la Cour des comptes est libre de ne pas répondre à une question en séance et vous êtes tout à fait libre, je le confirme, en application de l'article 125 du règlement et de l'article 35 du règlement d'ordre, d'adresser une question quelconque à la Cour qui appréciera s'il lui appartient de répondre ou pas. Si oui, elle saura apprécier si cela entraîne un surcroît de travail. La Cour vous répondra directement.

Mme Schyns (cdH). - Je vous remercie.

Mme la Présidente. - Cela me semble clair et cela me semble ne pas perturber l'ordre de nos travaux. Ce point étant clôturé. Encore une fois, M. le Greffier, un grand merci pour votre disponibilité et la clarté de vos propos.

Nous allons passer à l'examen, comme prévu, du reste du budget, division organique par division organique. Beaucoup de points ont été abordés. Dans le respect des autres, des interlocuteurs, de vos collègues qui ont déjà pris la parole, mais aussi dans le respect des débats parlementaires, je ne voudrais brider personne, mais je vous demanderai de ne pas répéter des questions auxquelles il aurait déjà été répondu puisque nous avons déjà bien abordé un ensemble de matières.

Est-ce que quelqu'un demande la parole sur la division organique 2 de notre projet de budget 2020 ?

La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Toutes mes excuses. J'avais également des questions sur les cavaliers budgétaires, chère Madame Laruelle. C'est dans le budget des dépenses. Ce n'est donc pas dans les recettes et ce n'est pas dans des DO spécifiques.

Mme la Présidente. - Vous auriez dû les poser dans le cadre de la discussion générale, puisque l'on a introduit cela. C'est d'ailleurs là où Mme Laruelle a fait son incise sur la question. On a clôturé l'exposé général. Néanmoins, à mon avis, au prorata de l'un ou l'autre qui concerne une AB, je suis persuadée que vous pourrez introduire la question à ce moment-là. Mais la discussion générale sur l'exposé était close. Il vous faudra faire la remarque sur une DO en particulier, si vous le voulez bien, Madame Schyns.

Mme Schyns (cdH). - J'avais vraiment en tête – mais c'est vrai que j'étais dans ce Parlement il y a cinq ans, et puis que je l'ai quitté, comme d'autres – que cela se faisait dans « l'ordre du budget ».

Mme la Présidente. - Qu'entendez-vous par « l'ordre du budget » ?

Mme Schyns (cdH). - D'abord les recettes, et puis les cavaliers budgétaires, et puis toutes les divisions organiques.

Mme la Présidente. - Nous avons participé à une discussion sur l'exposé général du budget et c'est dans ce cadre-là qu'il eut été opportun de faire la remarque sur les cavaliers budgétaires. C'est précisément l'instant où Mme Laruelle l'a fait. Mais je vous engage, Madame Schyns, à intervenir au moment où le cavalier budgétaire concerne une division organique en particulier, puisque nous allons passer en revue toutes l'une après l'autre. Cela vous est encore possible.

(Réaction de M. le Ministre Borsus)

Quels sont les cavaliers qui sont nouveaux ? Il suffit de regarder les travaux parlementaires de la Région wallonne.

Mme Schyns (cdH). - Ce ne sont pas forcément des nouveaux, ce sont parfois des modifications. Mais je les poserai. Il n'y a pas de problème.

Mme la Présidente. - Comme cela, on garde l'ordre des travaux et celui que j'ai annoncé. Je me dois de respecter tous les parlementaires sur un pied d'égalité. Si quelqu'un voulait revenir sur l'exposé général, cela ouvrirait une porte.

Mme Schyns (cdH). - Avançons, il n'y a pas de problème.

Mme la Présidente. - Merci beaucoup.

Sur la DO 02. Personne ne demande la parole ?

Nous passons dès lors à la division organique 09. Pas de demande prise de parole.

Nous passons à la division organique 10. Pas de demande de prise de parole.

Nous passons à la division organique 15 qui concerne l'agriculture, les ressources naturelles et l'environnement.

La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Dans le programme 15.03, à l'AB 33.18.00, on a une subvention à l'ASBL ReQuaSud. Il y a une réduction des crédits d'engagement et de liquidation de 488 000 euros à 90 000 euros. J'aurais donc aimé connaître les raisons de cette réduction.

Madame la Présidente, je reprends toutes les AB du programme 15 ?

Mme la Présidente. - Si vous le voulez bien. De la sorte, on les passe toutes en revue. Merci beaucoup.

Mme Schyns (cdH). - Dans le 15.04, on a déjà pu intervenir longuement sur le Fonds des calamités agricoles, donc je ne vais pas y revenir.

Par contre, on a deux AB : 41.03.00 et 41.04.00, qui sont des AB dites « à supprimer », elles sont mises à zéro, alors que, en fait, elles sont destinées à cofinancer le programme « Fruits, légumes et lait à l'école ». À l'époque, cela me rappelle des souvenirs, c'est Mme Ryckmans – mais qui nous a quittés – qui nous interpellait régulièrement là-dessus.

Pourquoi ces AB sont-elles à zéro ? Les crédits ont-ils été réorientés vers d'autres AB ? Dans les commentaires des deux articles, on ne trouve rien.

En ce qui concerne un point bien précis – vous en avez parlé tout à l'heure –, à savoir l'AB 51.04.12 « Les aides aux zones défavorisées », on a une augmentation. Pouvez-vous nous indiquer déjà maintenant combien d'agriculteurs sont concernés ? Comme c'est un cofinancement, la part européenne augmente-t-elle dans les mêmes proportions ?

Je passe maintenant au programme 15.11 « Nature et chasse ». On a, à l'AB 12.04.11, une subvention au secteur autre que public, et là, on a une forte réduction de l'AB, qui passe de 1,16 million à 376 000 euros. Ces moyens sont redistribués sur les autres AB du programme, mais cette AB servait à financer une série d'ASBL. On espère juste que cela n'induit pas une réduction des subventions aux ASBL en question.

J'arrive avec les cavaliers. Au niveau des cavaliers, il y en a plusieurs : aux programmes 15.02, 15.03, 15.12. Je ne vais pas tous les citer, mais vous allez les reconnaître. En fait, ce sont les cavaliers qui s'intitulent « Subventions diverses dans le cadre du Plan wallon de transition ». Je sais que l'on en a débattu hier dans la Commission du ministre-président, mais, à ce stade, au niveau des parlementaires, on ne sait rien de ce PWT. Quelques ministres, dont le ministre Henry, en ont parlé dans leur exposé particulier, en disant que le PWT avait été « adopté par le Gouvernement ». Si c'est vraiment le cas, pourquoi le Parlement n'en a-t-il pas encore eu connaissance ?

La Cour des comptes, en page 8 de son rapport, fait mention de différents axes qui seront ceux du PWT. C'est un petit tableau, je vous l'épargne.

En ce qui vous concerne, par quelles mesures du plan les subventions vous seront-elles liées, par rapport à vos programmes de dépenses à vous ?

J'ai quand même l'impression que, à ce stade, étant donné que le Parlement n'a eu aucune connaissance officielle du PWT, qu'il n'y a aucun AB labellisé repris dans la maquette budgétaire, que l'on donne un blanc-seing de 350 millions d'euros au Gouvernement. Vous vous doutez que, dans notre position, cela nous pose quand même un peu problème.

Enfin, dans les aides à l'agriculture – c'est la deuxième question par rapport aux cavaliers –, on a, au programme 15.04, plein de possibilités de subventions nouvelles. Je me demande ici quel sera encore le rôle du Parlement par rapport aux aides agricoles, parce que, quand on voit toute la liste – et je vous l'épargne, mais c'est « aides à l'établissement », « aides exceptionnelles », « aides aux investissements », « aides en faveur des pisciculteurs » –, à partir du moment où l'on a une telle liste, je vous demande, Monsieur le Ministre, quel sera encore le rôle de notre Parlement et quels types d'aides ne seraient pas visés dans ces cavaliers qui sont repris ci-dessus.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Kelleter.

Mme Kelleter (Ecolo). - Merci, Madame la Présidente.

J'ai quatre questions pour la DO 15.

Dans le programme 011 sous l'AB 12.04.11, on constate une forte augmentation des moyens pour l'informatique. Quel est le projet derrière ?

Dans la DO15, programme 03, l'AB 33.18.00, les subventions dans la convention-cadre de ReQuaSud passent de 488 milliers d'euros à 90 milliers d'euros. Pourquoi ?

Troisième question : dans la DO15, programme 03, l'AB 45.05.24, les subventions aux universités en matière d'étude du milieu agricole baissent aussi fortement.

J'ai bien lu la raison dans l'exposé qui dit que ce crédit est destiné à liquider des anciennes subventions, mais comment ces subventions ont-elles été réorganisées, des moyens comme ceux-là se retrouvent-ils quelque part ailleurs dans le budget ?

Finalement, quatrième question, dans la DO 15, programme 12, AB 63.04.21, les subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour les travaux d'amélioration de la voirie agricole et ensuite une phrase est supprimée : « et la création de réserves d'eau d'intérêt agricole ». J'aimerais savoir pourquoi cette partie de la phrase a été barrée. Ne crée-t-on plus de réserves d'eau d'intérêt agricole ou cela a-t-il été transféré à un autre point ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Je vais répondre à quelques éléments de nature politique, de nature budgétaire et puis je me permettrai de céder la parole à l'administration et à nos experts, si vous le voulez bien.

Tout d'abord, concernant la question des fruits à l'école. Là, je dois dire, excusez-moi, que c'est un fameux désordre. Je tiens vraiment à être toujours d'une totale courtoisie par rapport à mes collègues anciens et actuels, mais je dois dire que je n'ai rencontré que des mécontents dans ce dossier.

Les écoles n'en veulent plus, elles disent « on n'est pas payés, les marchés publics ne nous conviennent pas, on nous impose des choses qui ne collent pas à la réalité des écoles ». Certaines écoles n'ont pas pu être payées parce que les formalités ne leur étaient pas connues avant, il n'y avait pas l'affectation du personnel suffisante à la Région pour suivre cela.

Je ne jette la pierre à personne, mais, partant d'une bonne intention et d'un bon programme, on est à peu près arrivés à une image vraiment très négative.

Je le déplore parce que vous voyez ce que c'est dans les classes, vous avez été ministre de l'enseignement obligatoire, il y a beaucoup d'investissement des enfants, des parents, des mamys parfois, des papys et de toute la communauté scolaire et des élèves eux-mêmes et puis finalement tout cela a pris une énergie folle avec un résultat malheureusement très très dégradé.

J'ai l'intention de reprendre tout cela et d'essayer – modestement évidemment – de faire quelque chose qui soit vraiment efficace, on règle la question des marchés publics et aussi avec une dimension locale, évidemment.

Les gens, de bonne foi, allaient acheter aux producteurs du coin, producteur de proximité, à l'épicerie du coin, et donc on va essayer de faire de cela un cercle vertueux, si je puis dire.

Deuxièmement, concernant le PWT, là, je dois vous rassurer, si, effectivement, il est prévu la possibilité d'affecter les moyens budgétaires, créer les AB et faire les mouvements budgétaires, ce n'est pas du tout pour priver le Parlement de quoi que ce soit.

Vous me demandez sérieusement, après un petit peu moins de 90 jours de l'existence et du travail de ce Gouvernement, vous me dites : « Mais Monsieur Borsus, vous n'avez pas tout le Plan wallon de transition, vous n'avez pas fixé la date des états généraux de l'alternance, vous n'avez pas ceci, vous n'avez pas cela, en même temps vous êtes trop ambitieux là, et cetera, et cetera ». Allez, vous avez été ministre longtemps, on a été parlementaires longtemps, vous savez qu'il faut tout de même posément faire les choses, pouvoir bien sûr avoir les concertations, avoir les méthodologies, et cetera.

Le Plan de transition, j'en ai parlé tout à l'heure dans mon exposé général, de la méthodologie, du regard du ministre-président, de l'analyse que l'on devait avoir. Je vous ai expliqué la charpente générale, ma philosophie personnelle, et cetera. Néanmoins, je veux bien que vous me posiez la question, mais je ne vais pas, en ce 10 décembre, pouvoir vous faire l'exposé structurant et détaillé que très légitimement, vous me demanderiez par exemple, à l'automne, à l'été, au printemps peut-être, à la fin du printemps, ou entre les deux saisons, qui sont toujours des moments importants dans la vie, pour la nature. Je ne vais évidemment pas, maintenant, vous faire le détail. Et quand bien même – parce que l'on n'essaie quand même de ne pas être des Bisounours – on a un certain nombre d'idées, évidemment – vous avez toujours eu une grande correction par rapport à nos partenaires du Gouvernement et par rapport au Parlement – malgré cette double correction, je ne vais pas aller maintenant exposer quelque chose qui n'aurait pas encore été stabilisé suffisamment et validé.

Un petit peu de patience. Croyez-moi, cet adage chinois bien connu veut que ce soit le temps qui fait l'arbre. Les arbres qui poussent trop vite sont en général moins robustes, croyez-moi.

Laissez un peu faire le temps. Cela ne veut pas dire que l'on traîne en chemin, croyez le bien et vous avez d'ailleurs rendu hommage et je vous en remercie, à l'ensemble du travail mené, des compétences, et cetera. Laissez un peu de temps et alors, vraiment, je m'engage avec la plus grande solennité, à revenir avec tous les détails concernant ces articulations.

Tout à l'heure – et Mme Laruelle a eu raison de l'évoquer, vous l'avez évoqué vous-même –, on a indiqué que, concernant les cavaliers budgétaires, leur ampleur était importante et que par rapport à d'autres budgets, on trouvait ici, au Parlement wallon, dans nos budgets, une amplitude de cavaliers budgétaires qui était trop considérable.

J'en ai convenu bien volontiers, mais quand même. Il ne faudrait quand même pas que vous oubliiez qu'hier

a existé, qu'avant-hier a existé et avant-avant-hier, les collègues.

Je rappelle que ces cavaliers que vous montrez maintenant avec vraiment une horreur absolue pour la plupart d'entre-eux, je n'ai pas l'impression qu'ils sont nés la semaine dernière, ni la semaine avant.

Si j'ai bonne mémoire, certains de mes collègues au Gouvernement faisaient preuve de beaucoup de créativité, je peux vous le dire. Parfois on devait les freiner, mais c'était animé de bonnes intentions, et cetera. Par conséquent, il ne faut quand même pas… Voilà, on s'engage à travailler ensemble, positivement, dans la bonne direction. Sur le Plan de transition, vous avez raison. Je peux vous en montrer beaucoup d'autres, de cavaliers budgétaires. Quelquefois, on a fait des grands yeux surpris.

Soyons bien compréhensifs et compréhensives entre nous, de manière à faire progresser les choses dans l'intérêt de la Région wallonne.

Alors j'ai une explication concernant ReQuaSud.

Regardez ici aussi, c'est une décision dont on me dit que c'est de 2018. Il y a une subvention qui est accordée pour l'année 2018, de 774 500 euros, en ce compris un montant de 90 000 euros correspondants à ReQuaSud ASBL, de 410 000 euros correspondants à ReQuaSud CRA-W, de 166 000 euros correspondants à ReQuaSud UCL et de 108 000 correspondants à ReQuaSud ULG ABT, dont j'applique la continuité, suivant les informations qui me parviennent.

Voilà pour quelques éléments de réactions politiques.

Concernant les réserves d'eau. Je pense qu'on a dû barrer parce que cela glissait probablement, en termes de causalité, vers ma collègue, autant j'ai les voiries agricoles… On a fait le lien avec l'Agriculture plus naturellement. Ce qui concerne l'Environnement ce qui concerne la nature, et cetera, est très naturellement de la compétence de Mme la Ministre Tellier.

L'informatique. Nous avons besoin effectivement de moyens significatifs, notamment pour pouvoir organiser le paiement sécurisé et structuré des aides les plus diverses au monde agricole et aux bénéficiaires. Pour cela on a besoin d'équipes, de personnel et de procédures, ainsi que de logistique informatique, qui soit robuste.

J'ai encore l'une autre question, peut-être plus spécifique, d'articles de toilettage budgétaire. Je me tourne vers vous.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Minne.

Mme Minne, Conseillère de M. le Ministre Borsus. - Pour compléter les éléments de M. le Ministre, il a déjà effectivement parcouru un bon nombre de questions. Je vais juste rajouter une petite chose pour Mme Schyns. Au niveau du programme 15.11 et donc la problématique du programme 15.11 est liée à la répartition des crédits entre M. Borsus et Mme Tellier. M. Borsus ayant la Chasse et la Pêche et Mme Tellier tout le reste au niveau de la Nature, le montant de 1 160 000 euros était le montant initial 2019. Les 376 000 euros qui ont été prévus au budget initial 2020 visent bien les subventions, dans le cadre de la chasse et de la pêche, aux ASBL, de même que toute une série d'articles spécifiques chasse et pêche sont apparus dans ce programme.

Pour répondre à la question sur la DO 15.03, article 45.25 « Subventions aux universités en matière d'étude du milieu agricole », c'est également un article qui aurait dû apparaître dans les compétences de Mme Tellier. Concrètement, cet article était utilisé par le Département de l'étude du milieu naturel et agricole et il vise spécifiquement des études en termes de milieu naturel et pas agricole ; en tout cas, dans cet article-là. C'est pour cela que la diminution est assez importante.

Mme la Présidente. - Je vous remercie d'avoir fait le tour de toutes les questions posées.

La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Je remercie M. Borsus pour son analyse sur hier, avant-hier et…

(Réactions dans l'assemblée)

Bien sûr, c'est vrai. On était tous, il y a quelques mois, dans des fonctions différentes. Il n'empêche que je pense que demander des clarifications est tout à fait dans le rôle des parlementaires, quels qu'ils soient, de la majorité ou de l'opposition.

Par rapport au PWT, je vous entends bien, vous n'allez pas priver le Parlement, mais il n'empêche que le ministre Henry a dit que cela avait été adopté par le Gouvernement et que, en plus, on peut voir dans les documents de la Cour des comptes qu'elle a une ventilation et que le Parlement ne l'a pas.

En ce qui concerne les fruits à l'école, je vous rejoins. C'est un programme qui partait d'une excellente intention et la lourdeur administrative a vraiment posé des problèmes. Vous dites que vous allez reprendre cela, mais je ne comprends pas comment vous allez le faire s'il n'y a plus d'AB. Je n'ai pas eu d'information si oui ou non il y avait des crédits ailleurs. C'est tout à fait possible et cela ne poserait pas de problème que les crédits soient ailleurs. Je ne vous demande pas non plus aujourd'hui de dire comment vous allez faire. Je peux revenir dans six mois pour voir comment les choses seront mises en place ; peut-être pour la rentrée scolaire 2020. Cela pourrait d'ailleurs être une bonne solution.

En ce qui concerne les cavaliers, je suis aussi bien consciente que certains sont créatifs là-dessus. Ici, je n'ai pas dit qu'ils étaient nouveaux. Ils ont juste été bien complétés, pour le dire comme cela. En matière de créativité, Monsieur le Ministre, avec votre majorité aujourd'hui, on peut dire que vous avez une petite palme avec ce fameux amendement dont on a déjà longuement parlé.

En ce qui concerne ReQuaSud, vous me parlez d'une subvention 2018. Très bien. Ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi elle a été réduite cette année. Elle passe à 90 000 euros et cela ne m'a été expliqué nulle part. Là, je veux bien encore une dernière précision.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Minne.

Mme Minne, Conseillère de M. le Ministre Borsus. - Concrètement, pour l'ASBL ReQuaSud, sur l'article 33.18, la convention-cadre qui a été signée en 2018 prévoit 90 000 euros sur cet article budgétaire. Au budget 2019, les moyens ont été réalloués par ailleurs.

Au niveau des fruits et légumes, l'administration est en train de réfléchir à mettre en place autre chose via éventuellement un marché-cadre lancé par l'administration. C'est en cours de réflexion.

(*Réaction de Mme Schyns)*

Ce sera plutôt un AB de type 12 sur lequel des crédits seront utilisés en fonction de décisions qui seront prises.

Mme la Présidente. - Quelqu'un demande-t-il encore la parole sur la DO 15 ? Non.

Nous pouvons dès lors passer à la DO 16. Il n'y a pas de prise de parole.

Nous passons à la DO 17.

(Réaction de M. le Ministre Borsus)

La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - J'ai une petite demande. Étant donné que l'on a quelques questions sur la division organique 18, serait-il possible de faire programme par programme, sans vouloir abuser ? Je crois que ce sera plus simple pour tout le monde.

Mme la Présidente. - Nous allons d'ailleurs entamer la division organique 18. J'accède à votre demande, on peut faire programme par programme. Dites-moi juste le programme que vous voulez aborder.

M. Borrey, Conseiller de M. le Ministre Borsus. - J'ai une question technique. Par rapport à la conversion des AB, je demande de faire attention. Il y a sans doute des questions qui vont être partiellement ou totalement répondues grâce au tableau de conversion. Il y a des AB qui sont mises à zéro, mais dont les crédits sont transférés ailleurs. C'est le document que M. Palmans a distribué tantôt aux différents groupes et différents parlementaires.

Mme la Présidente. - Merci pour ces précisions.

La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Il y a un cavalier budgétaire sur lequel j'ai une question. À l'article 104, il s'agit de la garantie de la Région wallonne à la SOGEPA pour couvrir des engagements liés à l'obtention ou à des garanties de ligne de crédit d'un montant maximum de 270 millions d'euros. L'année dernière, on était à 30 millions d'euros de garanties. Que va faire la SOGEPA avec de tels montants ? Ce montant intègre-t-il la garantie à Wallonie santé ? Pour rappel, cette garantie, en 2019, était fixée à 100 millions d'euros.

Au programme 18.01, la DO 18 n'est plus lisible, mais dans l'exposé particulier, dans l'article 12.04, on mentionne qu'en 2020 cet AB reprend des crédits qui étaient anciennement inscrits aux AB 12.02 du programme 18.02, aux AB 12.02, 12.04 et 12.10 du programme 18.05, aux AB 12.02 et 12.03 du programme 18.06, et aussi à l'AB 12.01 du 18.31 pour la recherche.

On a fait quelques calculs – notre collaborateur a fait quelques calculs, pour être correct – et l'on arrive à un total de crédit de 4,1 millions d'euros en crédits d'engagement et de 3,06 millions d'euros en crédits de liquidation. En fait, il y a une différence de 384 000 euros en crédits d'engagement. Pourquoi cette différence ? Y a-t-il des projets spécifiques que vous comptez mener sur cet AB ?

En ce qui concerne toujours le programme 18.01, il y a deux AB modifiés, la 12.05 et le 74.03. Ce sont des dépenses informatiques. C'est vrai que la DGO6 est celle qui est la plus en avance au niveau informatique. Dans la précédente législature, il y avait un projet pilote centré sur l'innovation en rupture avec les pratiques traditionnelles et ce projet pilote doit développer et mettre des outils méthodologiques qui serviront à déployer la transformation numérique avec les autres DG du SPW.

Mes questions sont donc simples. Les crédits prévus sur les AB que j'ai citées – 12.05. et 74.03 – ont-ils pour but justement de financer les prémices de ce projet, c'est-à-dire le déploiement ? Si ce n'est pas le cas, qu'entendez-vous donner comme suite au projet pilote de la DGO6 ?

À quoi servent les 234 00 euros qui sont globalement inscrits sur les AB12.05 et 74.03 ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, vous avez bien identifié que nous avions doté en garantie la SOGEPA, de façon considérable.

Pour l'essentiel, c'est le dossier NLMK qui est concerné. C'est un dossier très important.

Je dois souligner qu'à la fois une relation de partenariat très professionnelle, très pointue a pu être structurée entre la SOGEPA et le partenaire et coproprétaire, si je puis m'exprimer ainsi, russe.

C'est un dossier pour lequel un très gros travail a été réalisé par la SOGEPA.

On sait que, à la fois l'histoire de La Louvière et de Clabecq, est une histoire qui a connu de très, très, très nombreux rebondissements.

J'ai eu l'occasion de rencontrer les propriétaires russes, la direction de l'usine et de visiter par ailleurs l'usine. Ce qui a été structuré au départ de notre outil financier, même si c'est évidemment de haut vol, il faut le dire, est de nature à stabiliser le travail, l'entreprise et l'emploi sur place.

D'où l'effort que nous avons consenti de façon importante, avec un investissement dans la ligne à chaud, investissement important lui aussi, qui notamment permettra de produire un certain nombre d'aciers de très faible épaisseur, de performance complémentaire et, par ailleurs, dans des conditions environnementales optimalisées.

J'ai vu dans l'usine – dans ce secteur qui a connu tant de restructurations, chez nous en Wallonie, mais ailleurs en Europe et dans le monde –, avec ce montage positif public-privé, la possibilité de donner ou, en tout cas, amplifier les perspectives futures de l'usine.

C'est un dossier que l'on suit au millimètre, comme vous pouvez l'imaginer et pour lequel le Gouvernement – et je l'en remercie – a accepté le relèvement des montants que vous avez légitimement soulignés.

Puis, il y a un certain nombre d'autres dossiers, dans le détail desquels on ne va pas entrer, mais le principal c'est celui-là.

Concernant Wallonie-Santé, même si l'on est en filiale des outils économiques, c'est en fait plus particulièrement la compétence de Mme la Ministre Morreale, eu égard à la compétence Santé.

Effectivement, on avait doté, déjà sous la précédente législature – même s'il y a eu beaucoup de discussions à cet égard –, en capacité de garantie de 100 millions d'euros. Assez peu ont été utilisés, à ce stade, puisque au moment où l'on a examiné le dossier, à l'entame des travaux budgétaires, il n'y a que 375 000 euros qui avaient été activés en l'espèce.

Nous sommes soucieux qu'il y ait vraiment une plus-value dans le cadre de l'action sous forme de garantie et d'intervention en garantie de Wallonie Santé, puisque l'on est dans un secteur qui est assez « connu » ; il y a beaucoup d'opérateurs publics, privés, associatifs qui agissent et, par ailleurs, tout ce qui relève du secteur de la santé : les biotechnologies, le pharmaceutique, et cetera, ne relève pas de Wallonie Santé, cela relève des autres outils économiques.

Il n'y a probablement, par rapport à Wallonie Santé, pas encore vraiment un ajustement de la cible précise et aussi de la valeur ajoutée, qui doit être, me semble-t-il, confirmée. Le but n'est pas de faire ce que tous les autres peuvent faire ni d'aller en concurrence avec ce que tous les autres peuvent faire dans un secteur où il y a déjà des opérateurs privés, publics, associatifs et de diverses dimensions et de diverses natures et où, par ailleurs, ce qui est strictement ou majoritairement économique ne relève pas de Wallonie Santé. Voilà ce que je peux indiquer à propos de ce point-là.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'AB 12.04, on a ici une justification de l'augmentation sur base du programme de transformation de la DGO6 et aussi des actions de sensibilisation de type Waldorado. Ce sont les actions que j'évoquais, de façon générale, en matière de sensibilisation du grand public. J'ai rencontré à plusieurs reprises les équipes de la DGO6 et il y a un investissement dans la transformation numérique, dans la digitalisation, qui est assez engagée, assez volontariste et à la pointe dans certains et les crédits soutiennent ce déploiement. Si vous avez besoin de détails, je suis à votre disposition.

Mme la Présidente. - Quelqu'un demande-t-il la parole sur la DO 18 ? Personne.

Nous passons au programme 18.02.

La parole est à M. Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Sur le 18.02, on a déjà parlé de l'encours, je ne reviens pas sur la problématique globale, mais j'ai une question plus spécifique sur l'AB 51.04 « Les primes à l'investissement, incitants régionaux pour les PME ». J'ai vu, dans votre exposé particulier, Monsieur le Ministre, qu'il y avait 111,729 millions d'euros en crédits de liquidation en 2021, 97,2 millions d'euros en 2022 et 73 millions d'euros en 2023. Vous nous donnez donc une forme de trajectoire dans votre exposé particulier. Je ne sais pas comment on peut appeler cela. En tout cas, vous donnez des pistes. Les crédits de liquidation en 2020, ce sont 68 millions, donc la différence pluriannuelle que vous nous proposez pour résorber l'encours est de 77,929 millions. C'est à nouveau petit calcul de Fabien,

qui se trouve à ma gauche. Cela, c'est à supposer que l'on garde les 68 millions d'euros en crédits de liquidation de 2021 à 2023.

Par rapport aux montants que vous avancez pour les années futures, cela veut-il dire qu'il y a un accord du Gouvernement sur les crédits de liquidation annoncés pour 2021 ou les chiffres sont-ils là simplement pour améliorer la situation, alors que l'on sait qu'elle n'est pas bonne ? Sur les chiffres que vous avancez dans votre exposé particulier, avez-vous l'accord du Gouvernement ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Liradelfo.

M. Liradelfo (PTB). - Brièvement, sur l'AB 51.03.12, à propos des primes à l'investissement pour les grandes entreprises, cette fois, je voudrais savoir si l'on peut avoir le détail, la liste des entreprises et les montants.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Je reviens pour un petit détail aussi pour un changement à l'AB 50.05, il s'agit de la mesure *carbon leakage*. On voit que la mesure a été réduite de 2,5 millions en engagement et en liquidation. Votre Gouvernement s'engage aussi pour la transition. Les moyens ont-ils été réorientés ailleurs ? Si oui, où ? Sinon, il y a une diminution de cet AB.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Quelques mots concernant l'encours tout d'abord, vous trouverez un certain nombre d'éléments, de tendances, d'indications, de lignes provisoires dans les tableaux que vous reprenez. J'ai indiqué tout à l'heure que l'ensemble de l'encours mérite à lui tout seul que l'on se penche sur cette situation. Il concerne différentes divisions organiques, différents programmes de notre budget, différentes compétences et il a connu, dans la plupart des compétences, un accroissement au fil de ces dernières années. C'est déjà, me semble-t-il, pas mal, en lien avec les services, l'administration, l'Inspection des finances, la Cour des comptes, tout autre intervenant pertinent, de vous indiquer, en tout cas à mes yeux, que le traitement de l'encours va faire l'objet d'une attention particulière et d'un examen tout autant.

Au-delà de cela, je ne vais pas m'engager ici, sans quoi je serais d'une naïveté confondante en allant vous le détailler maintenant. Vous me diriez, ce n'est pas possible, on a désigné quelqu'un qui vient de naître pour exercer cette responsabilité. Par contre, je me réjouis que vous souligniez à sa juste mesure l'ambition que l'on se donne de traiter cet encours. Parce que l'encours ce n'est pas qu'un débat théorique que l'on a dans cette commission. L'encours, derrière, il y a des gens, des entreprises, des associations, il y a des ceci, des cela.

Je souhaite prendre cela avec le plus grand, grand, grand sérieux. Je reçois régulièrement des correspondances, des contacts, des courriels d'entreprises ou d'autres interlocuteurs qui m'indiquent : « Mais quand, Monsieur le Ministre, vais-je donc recevoir la prime à laquelle j'ai droit, ou par ailleurs le soutien financier de quelque nature que ce soit ». Voilà les considérations, je souhaite partager avec vous concernant l'encours.

Le *carbon leakage*, l'AB 51.05 du programme en question, le 18.02 que l'on retrouve dans le soutien à la compétitivité des entreprises, c'est une mesure qui vise à limiter la perte de compétitivité des entreprises soumises au système des quotas d'émission. Les demandes sont reçues année par année jusqu'au 31 mars de l'année N+1 pour les frais encourus en l'année N, m'indique-t-on. Et la prime est engagée et payée la même année. Il y a une pondération entre les demandes par rapport au budget annuel défini et disponible, se référer à l'article 4 de l'AGW. En 2018 et 2019, ils ont été entièrement consommés. Les 5 millions avaient été annoncés pour l'année 2020. Dans la note du Gouvernement, il y aura donc une pondération pour l'année 2020 entre certaines demandes.

Ces mesures et l'ampleur des demandes que nous recevrons feront l'objet évidemment d'un monitoring. Je dois pouvoir, me semble-t-il, être porteur d'un message apaisé par rapport à la gestion du *carbon leakage*. Il n'y a en cet article pas d'éléments qui représenteraient une contradiction principielle par rapport à la DPR.

Concernant la liste des entreprises, puis-je avec vous partager une considération ? Je sens derrière votre question, mais je me trompe peut-être, une forme de questionnement permanent, voire de suspicion par rapport aux grandes entreprises. Les grandes entreprises ont aussi un rôle important dans notre tissu économique. Elles structurent au départ de leur activité autour d'elles, en amont et en aval, un grand nombre d'activités à travers les petites, les moyennes entreprises, les indépendants, les fournisseurs, les partenaires, l'activité, l'emploi, toutes celles et tous ceux qui vivent de l'écosystème. Par ailleurs, nous avons en Wallonie plus de 99 % des entreprises qui sont des petites et moyennes entreprises et donc nous aurions intérêt, d'une part, à ce qu'un plus grand nombre de nos entreprises puisse, dans la mesure de leur possibilité, bien évidemment, croître. Et aussi, subséquemment, de compter un plus grand nombre d'entreprises. Donc, excusez-moi, je ne suis pas surpris, nos convictions sont différentes ; un entrepreneur n'est pas à mes yeux un suspect par avance et une grande entreprise n'est pas une structure suspecte par avance. Que certaines des grandes entreprises qui consentent des investissements considérables sur notre territoire puissent bénéficier, à travers les dispositifs

strictement réglementaires, fixés par décret, déclinés par arrêté, contrôlés par les administrations, par l'Inspection des finances et un grand nombre d'interlocuteurs. Ces entreprises bénéficient, lorsqu'elles font des programmes d'investissement, lorsqu'elles investissent dans la transition énergétique environnementale, lorsqu'elles créent de l'emploi, lorsque ceci ou cela ; lorsqu'elles bénéficient des aides régionales, cela veut dire qu'elles ont considérablement, à travers les moyens qu'elles ont pu mobiliser via d'autres interlocuteurs, à travers les moyens qu'elles ont pu obtenir de leur groupe, le cas échéant, si elles en font partie, ou d'autres encore, cela veut dire qu'elles investissent chez nous. Excusez-moi, sauf à avoir des situations complexes qui mériteraient d'être analysées plus en profondeur, mais c'est une bonne nouvelle ! C'est une bonne nouvelle.

Je ne crois pas dans la nationalisation de l'économie. Si cela avait porté ses fruits, il y a longtemps qu'on le saurait. Et si, vraiment, ce message devait être porté, je ne peux que prendre le contre-pied. Combien y a-t-il de grandes entreprises chez nous, en Région wallonne ? Il y en a à peine 300.

Je souhaite qu'elles puissent continuer à déployer leurs activités, à investir chez nous. Si, vraiment, ce combat permanent que je crois, que je sens poindre concernant les entreprises en général, et en particulier les grandes entreprises, me semble être un très mauvais combat parce que les seuls perdants, ce seront les Wallonnes et les Wallons.

Néanmoins, dans le strict respect des dispositions légales en l'espèce – je dis le strict respect puisqu'il y a des éléments, évidemment, de communication, de transparence légitime par rapport à votre demande, mais aussi des éléments de confidentialité tout aussi légitimes –, je ne manquerai pas de vous transmettre la liste concernée, dès le moment où elle concernera le budget. Ici, on approuve le budget. Forcément, ces aides n'ont pas encore eu lieu. Là, c'est une perspective, c'est une prospective.

Je vous dirai que j'espère qu'on utilisera ce budget-là. J'ai lu ce matin qu'il y avait, en Wallonie, des indicateurs d'optimisme de l'entreprise qui restaient positifs. Heureusement que c'est le cas, parce que ces éléments-là vont générer de la croissance, vont générer des recettes, en ce compris pour notre budget régional, en ce compris pour les actions de solidarité et autres que l'on retrouve dans notre budget.

Donc, je réponds positivement à votre demande. Je ne manquerai pas, le moment venu, de vous transmettre cette information dans le cadre qui m'est autorisé, bien sûr, avec une totale transparence, mais dans le strict respect aussi du cadre réglementaire et de la confidentialité qui m'est imposée, le cas échéant.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Merci pour les éléments de réponse. Je reviens sur un point très précis, à savoir l'AB 51.05 et le *carbon leakage*. Vous m'avez parlé, dans votre explication, d'une pondération qui devrait avoir lieu, mais je n'arrive pas à voir exactement ce qu'il y a derrière le mot « pondération ». Vous avez signalé que les aides étaient entièrement consommées. Je ne comprends donc pas pourquoi il y a une diminution cette année.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Simplement, parce que les éléments tendanciels que l'on m'indique conduisent à cette pondération du budget, mais s'il devait y avoir le moindre besoin – je vous rassure et c'est en cela que je voulais vraiment être apaisant –, il est évident que nous ne manquerions pas d'y répondre.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Liradelfo.

M. Liradelfo (PTB). - Je trouve que vous m'avez prêté des intentions qui n'étaient pas les miennes. Vous avez fait les questions et réponses. Je suis un peu étonné. J'ai posé une question légitime, à savoir, concernant les primes à l'investissement : y a-t-il un détail, une liste ? Je pense que cette question est légitime. Par ailleurs, je vois que vous mettez dans ma bouche des mots que je n'ai pas dits. Vous parlez de nationalisations.

Vous avez fait un débat à vous tout seul. J'aurais pu aussi poser des questions, en parlant justement des entreprises qui ont bénéficié d'aides, mais qui pourtant ont licencié, qui ont fermé, mais je ne suis pas allé sur ce terrain-là. J'ai juste posé une question légitime et je compte bien continuer à poser ce type de question pour avoir de l'information, pour avoir de la transparence sur les primes données aux entreprises. Je trouve que c'est un procès d'intention que vous me faites, mais on va continuer à poser nos questions, même si cela vous ennuie, nous en sommes désolés.

Mme la Présidente. - Sur le 18.03, la parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - On a déjà parlé de Nordion, donc je n'y reviendrai pas.

J'arrive directement à l'AB 85.09 « Cofinancement dans le cadre des programmes opérationnels transition et zones plus développées FEDER ». J'ai l'impression qu'il y a une coquille dans l'exposé particulier. Vous savez que le budget a été « screené ». Vous aviez reçu 20 millions d'euros en crédits de liquidation sur cet AB pour l'ajustement 2019. Dès lors, comment pouvoir reprendre le même chiffre d'encours ? Celui-ci, à notre

sens, devrait être diminué à due concurrence, sauf à considérer que vous n'auriez pas dû recevoir ces 20 millions d'euros à l'ajustement. Auquel cas, la coquille existe alors dans l'exposé particulier de l'ajustement 2019.

Mme la Présidente. - M. le Ministre confirme que c'est une coquille.

Il n'y a pas d'intervention sur les 18.04 et 18.05.

Pour le 18.06, la parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - À l'AB 31.06, il y a des subventions pour la création d'activités. Dans l'exposé particulier, on mentionne à propos de cet article qu'en 2020, l'AB reprend également une partie des crédits anciennement inscrits sur toute une liste d'AB : 31.05, 31.06, 31.15, et cetera. C'est le même cas qu'une autre AB où l'on a refait le total de l'ensemble des crédits. D'après les crédits à l'initial 2019 sur les AB listées dans votre explication, on arrive à un total de crédits de 13 millions d'euros en engagement et de 11,5 millions d'euros en liquidation. La différence entre les crédits inscrits en 2019 et les crédits repris dans la maquette de 2020 est de -2,7 millions d'euros en engagement et de -3,4 millions en liquidation. En recomposant toutes les AB et en additionnant, on s'aperçoit qu'il y a une diminution globale.

À l'AB 31.08 « Primes à l'emploi », on se retrouve avec des primes à l'emploi pour les PME. À l'initial 2019, il y avait 8 millions d'euros en engagement et 5 millions d'euros en liquidation. Pour le moment, il n'y a plus que 2,9 millions d'euros en engagement et en liquidation. Pouvez-vous me dire vers où la différence de crédits a été réorientée ? Quand on voit la diminution, on pourrait en tirer comme conclusion que la mesure n'a peut-être pas eu de succès. Je préférerais avoir votre avis sur la mesure en question.

Je continue avec deux AB, la 31.13 et la 33.02, dans le soutien au commerce. Je les associe puisqu'elles participent à une seule et même politique. À nouveau, quand on compare le global de 2019 avec 2020, au global 2019, sur les deux AB, il y avait 6,9 millions d'euros en engagement et 4,8 millions d'euros en liquidation. Maintenant, ils sont crédités de 10 millions d'euros en engagement et de 7 millions d'euros en liquidation. Cela veut-il dire que les moyens qui ont été retirés – je fais des extrapolations et je suis sûre que votre budgétaire aura des précisions – de l'AB 31.08, dont j'ai parlé juste avant, sont peut-être en partie réorientés vers cette ligne ?

Dernière question ; dans les colonnes de Sudpresse, vous aviez le 22 octobre parlé de l'objectif proximité. Aujourd'hui on a appris que cela s'appellerait Horizon proximité. Est-ce que, dans ces AB que je viens de citer, il s'agit des moyens qui seront dédiés à ce plan horizon-mobilité ? Est-ce qu'il est en préparation ? Vous l'avez déjà dit et donc on suppose bien qu'il n'y a pas de précisions sur les mesures puisqu'on a eu l'occasion d'en parler.

Alors je continue sur l'AB 41.02, le programme PTP. Il a déjà été évoqué dans la discussion générale, mais là, on voit clairement, qu'une réduction des moyens accordés au PTP et l'AB qui vous concerne, ne fait pas exception, puisqu'il y a 424 000 euros qui disparaissent et on passe à zéro. C'est un programme qui je pense est destiné à la mise en l'emploi public, qui sont particulièrement loin du monde du travail et donc globalement, on voit la diminution chez vous, mais est-ce que vous pouvez nous faire le point en ce qui concerne votre secteur en particulier ?

Alors, je continue, tout un tas de subventions : la 31.06, la 41.01, la 41.08, la 43.01, la 43.03, la 43.04, la 45.01 et la 63.01. Toutes ces AB procèdent à l'élaboration d'un seul et même plan qui vise à stimuler la création d'activités. Pouvez-vous nous donner des précisions ou est-ce que c'est quelque chose que vous imaginez dans la suite et donc on a une liste de nouvelles AB ? On n'a peut-être pas forcément de plan, je peux l'entendre, puisque j'ai bien entendu vos réflexions précédentes sur « il faut laisser le temps, on ne peut pas tout faire ». C'est vrai qu'en 90 jours, on ne vous demande pas d'avoir tout fait, loin de là, mais je vois qu'il y a quand même beaucoup de nouveaux AB. Dans le commentaire, d'ailleurs de ces AB, on dit que certaines seront éventuellement réalimentées au départ de l'AB 31.06. Et cet AB 31.06, ils ont été ponctionnés en plus de 2,7 millions. Donc, avec quoi est ce qu'on commence, puisqu'on a déjà ponctionné d'un côté ? Voilà j'ai fini pour le 18.06. C'était un peu long.

Mme la Présidente. - La parole à Mme Laruelle.

Mme Laruelle (MR). - Ce n'est pas une question, mais je me demande s'il n'y a pas un petit problème d'encours à la 31.08.32 avec l'ajustement 2019, mais je ne demande pas de réponse. Je comprends, il y a tellement d'articles. Mais l'encours dans le 2020 n'est pas le même que dans l'ajusté 2019. C'est une petite remarque technique.

J'ai trouvé toute seule, donc s'il y a une Orval, c'est pour moi toute seule.

Mme la Présidente. - Plus personne ne demandant la parole, la parole à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Je céderai la parole dans la foulée, par contre, à Mme Pierre.

Je pensais que je l'avais évoqué, enfin je suis certain de l'avoir évoqué. Donc les 3 millions sur l'horizon proximité, c'est sur l'AB 31.12 du programme 18.06

qu'on les retrouve « dans le cas du développement du soutien au commerce, et cetera ».

Les PTP, plans transition professionnel, si j'ai bonne mémoire, c'est une décision qui a été prise, de suppression par le gouvernement précédent. C'est-à-dire le Gouvernement en place avant le mois de juillet 2017. Et donc moi j'applique ce qui a été décidé, mais en ce compris la décision d'extinction du dispositif.

Comme mon collaborateur le dit très légitimement, on reçoit les chiffres du FOREm, on indique strictement ce que le FOREm nous indique, mais si vous pensez qu'il y a un problème dans le chiffre qui m'a été transmis, dites-moi-le tout de suite.

Mme Schyns (cdH). - Non je ne pense pas qu'il y ait un problème dans les chiffres, pardon Madame la Présidente, je vous ai coupé.

Mme la Présidente. - Non, allez-y, allez-y.

Mme Schyns (cdH). - Je ne pense pas qu'il y ait un problème dans les chiffres et effectivement, il s'agissait d'une décision précédente, mais qui était quand même opérée dans un contexte particulier, à savoir la réforme des points APE. C'était quand même des décisions qui étaient liées, APE et PTP, avec une forme quand même de vision globale.

J'entends Mme Laruelle qui dit « non ». Ce qui nous concerne et de là où j'étais par rapport – et je parle d'un secteur que je connais bien – au secteur de l'enseignement, il y avait une forme de vision globale en tout cas des différentes aides à l'emploi, qu'il s'agisse des APE ou des PTP. On a l'impression ici qu'il y a une mise en œuvre d'une partie de la mesure.

C'est mon interprétation. De là où j'étais – je n'étais pas dans ce Parlement – mais si vous souhaitez amener des précisions par rapport à ce que vous, vous avez vécu, puisque vous étiez dans le Parlement avec d'autres ici.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Je n'étais pas dans le Parlement à cette époque-là, mais mes collègues y étaient. C'est une mesure qui a été décidée par la majorité en place avant le mois de juillet 2017, que nous appliquons, et qui, dans le périmètre régional, n'était strictement…

Je sais qu'il y a des conventions entre la Région et la Fédération Wallonie-Bruxelles sur les PTP. Le dossier n'est d'ailleurs toujours pas stable aujourd'hui.

Mais c'est dans le périmètre de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

À la Région wallonne, il n'a jamais été question de requalifier les PTP en APE de quelque nature que ce soit.

Il y avait toute une réflexion sur le fait que la transition professionnelle, conceptuellement, c'est un programme destiné à réinsérer un maximum de gens durablement dans le marché du travail et ce que l'on observait, c'est que la plupart des personnes, malheureusement, au bout de la transition professionnelle, n'étaient pas à l'emploi ni d'une façon ni d'une autre.

Excusez-moi, vous me posez une question en disant : « Que faites-vous avec le PTP ? »

C'est une décision prise à l'époque où l'on n'était même pas au Gouvernement.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - J'entends bien et, personnellement, je n'incrimine personne en particulier, je fais juste le constat qu'aujourd'hui, alors que dans les discussions – et j'ai vu Mme Laruelle qui disait : « Non, non ce n'était pas lié » – au moment de cet enjeu des PTP, les pistes discutées à l'époque c'était quand même de trouver des solutions pour modifier, avoir un programme autre que les PTP, mais qui permettait de raccrocher des personnes qui sont loin de l'emploi.

Je ne dis pas que cela ne va pas se faire, je ne dis pas que votre collègue n'est pas, aujourd'hui sans doute, en train de s'atteler à cette tâche puisque c'est elle qui a la compétence.

Et donc on reviendra sur ce dossier-là sans doute en dehors du contexte budgétaire.

Mme la Présidente. - La parole est M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Il y avait encore une question.

Les pertes d'emploi : à la 31.08.32, les incitants régionaux en faveur des petites et moyennes entreprises, décret du 11 mars 2004, ce dispositif là, en particulier, est un dispositif en extinction, m'indique-t-on, raison pour laquelle il y a une décroissance telle que vous l'avez observée.

Mais Mme Pierre a sûrement des précisions d'une autre nature.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Pierre.

Mme Pierre, Conseillère de M. le Ministre Borsus. - Je voulais juste expliquer cette création de toute cette série d'AB.

L'article 31.06 du programme 06 finance toute une série d'opérations de soutien à l'activité économique, des opérateurs d'économie, de statuts très différents.

Ici, on remet tout en ordre sur base d'une recommandation de la Cour, mais aussi la préparation de la mise en route du programme WBFin, et cetera. C'est ce que la DGT nous a demandé, de transcodifier tous les visas vers un article de code économique adéquat et là-dedans il y avait de tout. Il y avait des UAP, des intercommunales, des communes, des provinces, de tout.

Du coup, on doit transcodifier ces visas et on a dû créer des articles qui permettaient d'accueillir ces visas où il y a de l'encours. On a beaucoup parlé de l'encours.

Les crédits de liquidation seront affectés sur base d'une analyse fine des besoins en crédit de liquidation pour toutes ces subventions qui sont octroyées pour de l'animation économique et de la mise en réseau, et cetera. Les incubateurs aussi sont liés.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Je voudrais remercier les collègues de l'administration qui ont clarifié les choses parce que c'est vrai que dans l'exposé particulier, on ne trouvait rien. On peut donc se dire que c'est une nouvelle politique alors qu'en fait c'est une remise en ordre et c'est très bien. Quand c'est positif, on peut aussi le souligner.

Mme la Présidente. - Merci, c'est tout à votre honneur.

Nous examinons le programme 18.22.

Pour la DO 18.22, la parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - C'est technique, parce que l'on a déjà parlé de ce sujet. Ce sont les centres de compétence, mais je viens simplement avec une remarque de la Cour des comptes qui suggère que : « pour améliorer la lisibilité du budget, on rassemble les crédits relatifs aux dépenses de fonctionnement des centres de compétence en un seul article ». À l'article 41.10 et l'article 41.02, pourquoi ne pourrait-on pas, pour répondre à la Cour, fusionner ces deux AB ?

Par ailleurs, il y a des crédits en plus, les fameux 8 millions d'euros, mais vous y avez répondu tout à l'heure en signalant que c'était notamment un volume horaire. S'il y a d'autres choses à compléter, n'hésitez pas.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Il n'y a pas de problème pour suivre les recommandations de la Cour. Pourquoi ne pas fusionner les deux AB ? Je ne sais pas.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Pierre.

Mme Pierre, Conseillère de M. le Ministre Borsus. - Par rapport au programme 18.22, la question porte sur les articles 41.02 et 41.10.

(Réaction de Mme Schyns)

Comme ils sont de catégories identiques, cela pourrait techniquement se faire.

Mme Schyns (cdH). - C'est une suggestion de suivre l'avis de la Cour.

Mme Pierre, Conseillère de M. le Ministre Borsus. - Le travail d'élaboration du budget a été assez serré, donc on n'a pas nécessairement optimisé toutes les possibilités de simplification de la maquette budgétaire, mais on n'y est pas opposé du tout.

Mme la Présidente. - Concernant le programme 18.23, la parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - J'ai une petite question sur les formations agricoles. À l'AB 33.06, les crédits d'engagement sont mis à zéro. Je me demande pourquoi, s'il n'y a plus de crédit de formation par rapport à nos agriculteurs. Peut-être sont-ils ailleurs.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Pierre.

Mme Pierre, Conseillère de M. le Ministre Borsus. - Ce sont des appels à projets bisannuels.

Mme Schyns (cdH). - Merci pour les éclaircissements.

Mme la Présidente. - Concernant le programme 18.31, la parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Il y avait des questions sur l'encours, on en a déjà parlé.

J'arrive sur l'AB 33.02 « Subventions relatives à des activités de diffusion et de promotion de la recherche ». Dans le commentaire des articles, il est mentionné que l'AB reprend une partie des crédits qui anciennement étaient inscrits sur l'AB 01.01 du programme 18.31. Où a-t-on réorienté le million d'euros de différence entre les crédits repris à l'initial 2019 et les crédits de l'initial 2020 ?

Je répète, c'est l'AB 33.02. Dans le commentaire de cet AB, on dit qu'il reprend une partie des crédits qui étaient avant sur l'AB 01.01 d'un autre programme, le

18.31. On se demande alors où a été réorienté le million d'euros de différence entre les crédits repris entre 2019 et 2020 dans les budgets initiaux.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Pierre.

Mme Pierre, Conseillère de M. le Ministre Borsus. - Ces crédits-là vont à la vulgarisation scientifique. Une partie va vers les universités. Le million d'euros en question est donc inscrit au 45.07 de nouveau par respect de la codification SEC.

Mme la Présidente. - Nous passons à la DO 18.32.

La parole est à Mme Schyns.

M. Liradelfo (PTB). - J'avais déjà une question au 18.13, mais on est passé au 18.22.

Mme la Présidente. - Je ne vois pas de 18.13. Je vois 18.12, 18.22, 18.23.

(Réactions dans l'assemblée)

Le 13, c'est chez Mme Morreale.

M. Liradelfo (PTB). - Le 18.31, cela va ?

Mme la Présidente. - Le 31, c'est parfait.

M. Liradelfo (PTB). - Je voulais savoir s'il existe une étude sur les retours de l'impact sur les nouvelles filières industrielles et les pôles de compétitivité, donc subventions aux entreprises, aux universités et aux centres de recherche. Savoir s'il y avait une évaluation.

Mme la Présidente. - Qu'un d'autre demande la parole sur le 18.31 ? Personne.

La parole est M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - C'est ce que j'ai évoqué dans l'exposé général. On dispose d'un certain nombre d'éléments d'étude, je n'avais plus de mémoire en tête si c'était IWEPS ou d'autres instruments, mais je veux bien volontiers partager cela avec vous et rassembler ce que nous avons concernant les impacts en la matière, et vous les transmettre par exemple dans les prochains jours.

Mme la Présidente. - Quelqu'un veut-il prendre la parole sur le 18.32 ? Personne.

Quelqu'un veut-il prendre la parole sur le 18.33 ? Personne.

Mme Schyns (cdH). - Je n'ai plus rien, sauf sur les UAP.

Mme la Présidente. - Nous clôturons là l'analyse des divisions organiques et le débat qui s'en est suivi.

Nous allons maintenant envisager les unités d'administration publique dans l'annexe 10 et 10 *bis*.

La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - J'ai simplement une remarque sur le CRA-W. L'on peut se féliciter de la reprise en main de cet outil essentiel au monde rural, avec la mise en place de la nouvelle équipe dirigeante et la comptabilité d'institution qui a longtemps été un problème qui, je pense, est aujourd'hui en ordre. Donc, on peut féliciter tous les acteurs qui y ont contribué et qui y contribueront encore.

Ma remarque générale sur les UAP – vous l'avez dit tout à l'heure dans votre exposé – il y a 90 UAP et je pense après calcul que l'on ne retrouve pas dans les annexes, l'ensemble des budgets des 90 UAP. Il y a peut-être une explication à cela.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Borrey.

M. Borrey, Conseiller de M. le Ministre Borsus. - Il y a l'exposé particulier lui-même qui se termine à la page 314. Nous avons alors l'annexe 10 qui traite des UAP de type 2, partagées ou pas entre plusieurs ministres. Puis nous avons, si vous allez sur le site du Parlement, six ou sept fascicules jusqu'à la page 1058 où l'on reprend quasi…

(Réactions dans l'assemblée)

M. Borrey, Conseiller de M. le Ministre Borsus. - S'il en manque un ou deux, c'est possible.

Mme Schyns (cdH). - On n'a pas fait le compte, mais on peut vous le faire. Il en manque quelques-uns et pour le clin-d'œil simplement si, aujourd'hui, Monsieur le Ministre, ces annexes doivent être présentes et en termes de transparence, ce n'est pas mauvais, mais c'est notamment parce que votre groupe – on parle d'hier, d'aujourd'hui, demain – votre groupe avait voté une résolution qui demandait que cela soit annexé et je pense que la majorité quelle qu'elle soit, quelle qu'elle ait été, avait voté cela. Vous parlez d'hier aujourd'hui. Moi aussi, voilà. Avec un petit clin d'œil pour que les collègues qui étaient là et qui ont voté ce texte, qui, je pense, permet de la transparence. Ce n'est évident pas d'avoir toutes les données.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - J'étais dans l'opposition. Avec votre collaborateur qui a été fouiller des mille et des pages.

(Réactions dans l'assemblée)

Mme la Présidente. - On attendait quand même qu'il cite l'UAP concernée. Je suis un peu sur ma fin. Peut-on considérer que ce débat clôture nos discussions ?

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Merci de votre investissement.

Mme la Présidente. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Je voudrais remercier tout le monde, toutes les personnes présentes tous les parlementaires et tous ceux qui ont répondu, M. le Ministre, ses collaborateurs, l'administration, M. le Secrétaire de commission et M. le Greffier qui est passé. Tout le monde s'y est mis.

Vote

Mme la Présidente. - La Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture recommande, par 7 voix contre 2, à la Commission du budget et des infrastructures sportives l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiæ* du ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.

Confiance au président et au rapporteur

Mme la Présidente. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, à la présidente et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Voici nos travaux budgétaires clôturés.

M. le Ministre voulait dire un petit mot.

La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Je vous assure, il sera très bref, mais j'y tiens.

Je voudrais remercier l'ensemble des membres de la commission pour cet échange qui fut globalement constructif et prometteur, d'une part.

Je voudrais aussi très sincèrement vous remercier, Madame la Présidente, remercier notre secrétaire de commission, remercier mes collaborateurs dévoués, remercier l'administration, représentée par de Mmes Mine et Pierre, pour leur rapport très précieux.

Je dois dire que – autorisez-moi à le dire –, dans le cadre de la préparation de ce budget, notamment, mais aussi dans d'autres dossiers, je me réjouis de la collaboration et de l'expertise d'administration.

Je remercie aussi les collaborateurs des groupes qui, minutieusement, sont allés voir un ensemble de considérations toutes diverses et importantes. Merci à tous et à toutes en tout cas.

Mme la Présidente. - Merci beaucoup. Pouvons-nous faire un petit point d'organisation ?

Il nous reste donc le projet de décret qui porte assentiment à l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté germanophone relatif à l'exercice des compétences en matière d'aménagement du territoire et certaines matières connexes. Il nous reste également une série d'interpellations et de questions orales.

Je n'ai aucune idée de l'état des forces en présence – vais-je dire –, ou des parlementaires, des questions qui sont éventuellement retirées ou transformées en questions écrites.

C'était pour voir, parce que je me dois de vous dire que les services du Parlement ont gentiment servi un repas à la cafétéria. Que préférez-vous faire en termes d'organisation ?

(Réactions dans l'assemblée)

M. Collignon (PS). - À mon avis, le décret s'impose et vous verrez qu'in fine on pourrait faire le tour après. À mon avis, je ne suis pas certain qu'il vous restera beaucoup d'interpellations et de questions.

On pourrait le faire opportunément à ce moment-là, je pense.

Mme la Présidente. - Je partage assez votre sentiment, Monsieur Collignon, mais je voulais quand même avoir la décence de le demander et peut-être m'en assurer.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE COOPÉRATION ENTRE LA RÉGION WALLONNE ET LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE RELATIF À L'EXERCICE DES COMPÉTENCES EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE CERTAINES MATIÈRES CONNEXES (DOC. 76 (2019-2020) N° 1)

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté germanophone relatif à l'exercice des compétences en matière d'aménagement du territoire et de certaines matières connexes (Doc. 76 (2019-2020) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. - Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je propose Mme Schyns comme rapporteuse.

Mme la Présidente. - Mme Schyns est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

Exposé de M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Présidente, chers collègues, le décret d'assentiment aujourd'hui soumis à votre examen vise à finaliser le processus de transfert de l'exercice de la compétence de l'aménagement du territoire vers la Communauté germanophone ou Ostbelgien. Vous vous souviendrez qu'il s'agit ici de la finalisation d'un transfert décidé lors de la législature écoulée.

Alors que le projet de décret de transfert proprement dit avait été approuvé en troisième et dernière lecture le 25 mars 2019 et ensuite adopté par le Parlement de Wallonie le 6 mai 2019, la procédure d'adoption de l'accord de coopération n'avait pas pu être achevée avant la fin de la législature.

Le présent projet de décret d'assentiment a pour objet de finaliser ce travail. Il s'agit pour le Parlement wallon de marquer son assentiment à l'accord de coopération du 14 novembre 2019.

Cet accord de coopération comprend différents chapitres qui ont pour objet, outre les habituelles définitions :

- de fixer les règles d'identification de la législation applicable lorsqu'une demande de permis ou de certificat d'urbanisme est introduite pour des actes et travaux relatifs à un bien immeuble qui se situe à cheval sur les deux régions linguistiques ;
- de régler la question des consultations à entreprendre par la Communauté germanophone et la Région wallonne pour les communes concernées dans le cadre de plans et programmes d'aménagement, d'une part, et dans le cadre de demandes de permis et certificats, d'autre part. Cela s'explique par le fait que certaines compétences, notamment en matière d'environnement, restent du ressort des attributions de la Région wallonne ;
- de prévoir un cadre de règles permettant d'assurer la pérennité des permis uniques et intégrés même après le transfert de compétences ;
- de fixer des règles spécifiques en matière d'aménagement opérationnel et de parcs d'activités économiques ;
- de prévoir l'obligation de consulter les communes limitrophes en cas de création, de modification, de confirmation ou de suppression d'une voirie communale même si celles-ci sont situées dans l'autre région linguistique ;
- de fixer un certain nombre de dispositions diverses permettant la coopération entre les différentes administrations à un niveau très pratique : compétence des agents du DNF, relever des infractions, gestion des données géoréférencées, et cetera ;
- les dispositions transitoires et finales qui prévoient la finalisation du transfert au 1er janvier 2020.

L'avis du Conseil d'État contient un certain nombre de remarques en lien avec le décret de transfert du 6 mai 2019.

En suivant le Conseil d'État dans ses conclusions, les grandes lignes de la disposition concernée de l'accord de coopération dans sa version originelle ont été reprises dans le décret de transfert.

Le décret de transfert du 6 mai 2019 charge ainsi dorénavant, dans son article 6, les gouvernements de ne reprendre dans un accord de coopération que les questions de détail en lien avec le mécanisme décrit, comme vous le lirez dans le commentaire des articles figurant dans les travaux préparatoires du décret de

transfert. Ainsi, la version finale de l'accord de coopération a été adaptée en ce sens.

Pour le reste, les remarques du Conseil d'État ont été suivies et intégrées dans le texte, à quelques rares exceptions près.

Ainsi, contrairement à l'avis du Conseil d'État, à la page 16 de l'avis, il est proposé de laisser le texte de l'article 9 inchangé et de prévoir que la Communauté germanophone donne systématiquement son avis sur les instruments touchant l'ensemble du territoire régional wallon. Ceci résulte d'un souci de parallélisme des avis dans la mesure où le Gouvernement wallon sera lui aussi consulté lors de l'élaboration des instruments de la Communauté germanophone. Il me semble qu'il y va de bonne et saine collaboration, transparence, concertation et consultation, s'il échet et si nécessaire.

Par ailleurs, la remarque du Conseil d'État à propos de l'article 25 n'a pas été suivie, à la page 17 de l'avis. En effet, à la lecture de l'article 9, § 1er, deuxième phrase, du décret du 11 mars 1999, il apparaît bel et bien que l'avis du fonctionnaire délégué, et donc dans le futur celui du Gouvernement de la Communauté germanophone, sur les dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional d'urbanisme est conforme dans ce cas.

L'avis n'est en revanche pas conforme – c'est pour les questions d'examen des étudiants – lorsqu'il s'agit de projets soumis à l'autorisation directe du Gouvernement, article 92, §1, troisième phrase du décret du 11 mars 1999. Ce cas est, quant à lui, prévu à l'article 25, § 8, de l'accord. Pour le reste, les adaptations terminologiques demandées par le Conseil d'État ont été apportées.

Ce décret devait être approuvé par le Parlement de la Communauté germanophone, ou devrait être, je l'espère, ce 12 décembre. Comme cela il y a un parallélisme entre les deux. Il doit entrer en vigueur ce 1er janvier 2020.

Je reste bien évidemment à l'écoute de vos questions et interventions, voire remarques, commentaires, critiques, applaudissements et autres impressions.

(Rires)

En fait, deux mots encore, si vous le voulez bien. Comme vous savez, nos amis de la Communauté germanophone, notamment dans le cadre de la prise de position du Parlement, avaient, parmi les demandes de transfert de compétences, identifié la compétence – je dis évidemment parce que, comme vous le savez, la compétence aménagement du territoire –, nous avons sous la précédente législature, à un rythme assez cadencé, organisé le transfert des différentes compétences concernées.

En parallèle, nous avons mené un dialogue assez serré avec la Communauté germanophone, avec le Gouvernement. On a trouvé un accord budgétaire et on a aussi fixé un accord concernant le transfert du personnel puisqu'il faut que la compétence puisse être exercée de façon fluide dès le 1er janvier prochain.

Il fallait régler toute une série d'articulations, de législations, de compétences, de dispositifs d'enquête de terrain, et cetera. C'est le sens de ce texte. Par ailleurs, il convenait aussi que nous puissions – concernant chacun des points, les textes, les budgets, le transfert des dossiers, et cetera – avoir une organisation qui est fluide.

Bien évidemment, je suis satisfait que ceci puisse représenter l'aboutissement de tout ce travail mené déjà depuis un certain nombre de mois au total, que cela ait pu se faire en parfaite intelligence avec la Communauté germanophone et nous restons à disposition. On ne va pas, évidemment, fermer la porte, en disant que ceci ne nous concerne plus. On imagine bien qu'il y aura cela et là, des dossiers, des soucis, il y aura bien un contentieux, une procédure infractionnelle toujours en cours, Dieu sait quoi, mais pour ces éléments de toilettage, nos administrations sont tout à fait disponibles et prêtes à répondre, si besoin bien sûr, aux situations qui viendraient à émerger.

Je termine en disant que les personnes, nominalement, qui ont accepté leur transfert vers l'administration germanophone et celle dont la fonction a été déléguée par exemple, qui ont souhaité rester au sein de l'administration régionale wallonne. C'est, en ce qui concerne le transfert de compétences, on a l'expérience de cela, venant du fédéral ou de l'exercice d'une compétence de mandat communauté française. C'est évidemment alors, le droit, en termes de fonction publique, des agents, de pouvoir activer le chemin administratif et professionnel qui correspond le plus à leurs aspirations.

Voilà, Madame la Présidente, les éléments de considération. J'ai la chance d'être accompagné de mon chef de cabinet. J'ai l'occasion de vous le présenter, lui aussi : Olivier Granville, qui, comme le nom indique, est un grand professionnel et spécialisé dans toutes ces matières d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Comme j'ai l'habitude de passer à l'équipe quand c'est nécessaire, de manière à magnifier les explications, je ne manquerai pas de le solliciter. Je le prépare déjà pour toutes les questions techniques que Mme Schyns, que Mme Cassart, que les collègues issus de la Communauté germanophone, ou d'autres souhaiteraient nous adresser. Ils aiment bien que vous les « challengiez » sur les choses un peu complexes dans ces matières parce que, vous savez, ces matières sont passionnantes. N'est-ce pas, Madame la Présidente ?

Mme la Présidente. - Je ne vous le fais pas dire. Effectivement, ces matières sont passionnantes.

Discussion générale

Mme la Présidente. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Je ne suis pas étonnée que ce soit ma collègue de l'arrondissement de Verviers qui prenne la parole par la suite, germanophone qui plus est.

Ce décret s'inscrit dans la continuité des autres décrets qui ont été adoptés pour accroître les compétences transférées à la Communauté germanophone. De là où je viens, je ne peux que m'en réjouir. Il y a eu l'emploi, le patrimoine, la tutelle sur les communes, les zones de police, l'énergie, le logement et l'aménagement du territoire, désormais géré par la Communauté germanophone. Cela répond à des attentes qui étaient exprimées depuis de nombreuses années par l'ensemble des élus de cette Communauté.

Le projet de décret, M. le Ministre l'a dit, s'attache à encadrer le transfert de compétences de l'aménagement du territoire. L'accord de coopération, qui, lui, est plus conséquent tend à garantir une cohérence entre les différentes polices administratives et la sécurité juridique pour les citoyens, les entreprises, les administrations.

Vous avez repris ce dossier, qui avait déjà été travaillé précédemment. Je voudrais vous remercier parce que les choses peuvent, grâce à vous, aboutir rapidement, avec une entrée en vigueur pour le 1er janvier prochain. Je n'irai pas dans le détail de l'accord de coopération, je rassure tout de suite mes collègues avec qui l'on vient de passer la journée, mais j'ai tout de même quelques questions.

Le cas a souvent été évoqué d'un projet qui était situé à cheval sur le territoire de deux entités et qui trouve une solution au travers de l'accord de coopération. Le critère retenu pour la législation applicable est celui de la localisation à plus de 50 % sur le territoire d'une commune donnée. C'est le critère qui doit être prépondérant. Le choix a donc été fait d'avoir une seule législation applicable avec un effet extraterritorial partiel. On ne peut qu'être d'accord avec cela.

Il y a aussi un éclaircissement sur la question des avis requis, puisque chaque entité garde son autonomie pour dire quelles institutions elle veut consulter.

Je reviens avec un sujet dont on a déjà parlé : qu'en sera-t-il en matière de SDT ? Si la Communauté germanophone élabore un SDT qui lui est propre, l'avis de la Wallonie sera-t-il sollicité ? Peut-on considérer qu'un schéma tel que celui-là aurait des incidences notables, non négligeables, sur les communes limitrophes ? Il m'intéresse d'avoir votre interprétation par rapport à l'accord de coopération qui nous est soumis aujourd'hui.

Il a été choisi de confier les recours à une institution mixte composée de représentants des ministres wallons et germanophones. Cela est très bien aussi.Vous êtes déjà en train de deviner que le groupe cdH va voter pour ce texte.

Le système des permis uniques et intégrés, donc les implantations commerciales, a été pérennisé.

J'ai une question sur la remarque formulée par le Conseil d'État. Il y en a eu plusieurs et vous avez signalé que certaines choses avaient été intégrées et d'autres pas. Le Conseil d'État – on l'a lu – émet des réserves sur l'affirmation formulée dans l'exposé des motifs, selon laquelle le système de neutralisation envisagé par l'accord de coopération permet à la Région wallonne, qui reste compétente pour l'environnement et les implantations commerciales, de faire évoluer sa législation sans devoir entrer en négociation avec la Communauté germanophone. Je ne vous ai pas entendu – j'ai peut-être été distraite, mais je ne pense pas – par rapport à ce point-là précis, sur la manière dont on a pu rencontrer la remarque du Conseil d'État.

Troisième question : l'Union des villes et communes avait, elle aussi, exprimé des remarques par rapport à la question d'une commune concernée par un projet à cheval sur son territoire, mais une commune qui ne serait pas compétente. L'Union des villes et communes avait posé la question de savoir si cette commune pouvait quand même introduire un recours auprès du Gouvernement ou si elle serait considérée comme étant un tiers. À ce moment-là, elle n'aurait plus que la solution du recours au Conseil d'État. Cela m'intéresserait d'avoir votre interprétation également.

Ce que l'on peut espérer, c'est que ce modèle, mis en place ici, à la fois dans le respect de l'autonomie de la Région wallonne et de la Communauté germanophone, ne va pas induire une complexification. C'est mon souhait. C'est vrai que c'est toujours compliqué quand on doit négocier ce genre de transfert. Il faudra sans doute procéder à une analyse. Vous l'avez dit, vous avez parlé sans doute de contentieux qui continuerait à exister et du fait que l'administration wallonne serait à disposition par rapport à la Communauté germanophone.

Il faudrait un dialogue permanent entre les services administratifs concernés.

La période transitoire est prévue, donc cela me paraît être un élément de rassurance.

Je redis alors ici que l'on va bien soutenir ce projet de décret. Je vous remercie d'avance pour les quelques précisions que vous pourrez amener par rapport à mes trois questions.

(M. Fontaine, Vice-président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - La parole est à Mme Mauel.

Mme Mauel (MR). - Je voudrais d'abord remercier M. le Ministre pour la présentation du projet de décret portant sur l'assentiment de cet accord de coopération conclu le 14 novembre dernier, comme vous l'avez dit.

C'est le résultat d'un processus qui a débuté en 2017, mais qui était déjà inscrit dans la DPR précédente et donc c'est vous qui l'avez présidé en tant que ministre-président et vous avez décidé, lors de la dernière législature, de transférer non seulement l'aménagement du territoire, mais aussi le logement et certaines matières liées à l'énergie.

La volonté de la Communauté germanophone d'exercer la compétence de l'aménagement du territoire ne date pas d'hier.

Le Parlement de la Communauté germanophone revendiquait, dans une note de 1998, il y a déjà 21 ans, la compétence sur cette matière. La Communauté germanophone veut être maître de son sol.

Au niveau du Parlement, le groupe MR a toujours été favorable à ce transfert.

En 2013, une résolution a été déposée pour encourager le Gouvernement à activer l'article 139 de la Constitution, mais elle a été rejetée par l'opposition contre la majorité avec un député socialiste qui s'est rallié à l'opposition.

En 2015, une deuxième proposition a été faite, mais elle n'a pas été soutenue.

En 2017, les libéraux ont donc rejoint la majorité et le Gouvernement wallon a mis en œuvre ces transferts.

Nous en verrons les effets dès le 1er janvier 2020.

Maintenant il est vrai que depuis la première demande en 1998, en 2019, les choses ont changé, particulièrement en matière d'aménagement du territoire qui est de plus en plus technique et complexe.

Au-delà du symbolisme de gérer cette matière, cela demande beaucoup de professionnalisme et d'équilibre dans leur chef, de Ostbelgien, et l'Ostbelgien doit être très consciente, de la responsabilité dont elle va hériter.

Contrairement aux transferts précédents, le patrimoine, les monuments et sites, l'emploi et le tourisme, cette matière est bien plus sensible et réglementée.

Le transfert s'est fait en bonne entente entre les deux parties, témoignant de la bonne coopération dans la volonté de simplifier les choses.

J'aimerais relever deux choses en particulier, que j'aimerais d'abord saluer.

C'est l'article 66 du présent accord de coopération. Cet article prévoir la création d'un comité de suivi chargé de l'évaluation de l'état de la coopération de la Wallonie et de la Communauté germanophone et de l'exécution de dispositions de l'accord que nous allons voter maintenant.

Cet article prévoit que deux réunions soient organisées par an pour que la Communauté germanophone ne soit pas isolée en la matière, pour éventuellement corriger certaines choses quand ce sera nécessaire et à travers ce comité de suivi, la Wallonie garderait également un droit de regard sur l'application du droit tant que la législation germanophone ne sera pas modifiée, ce qui sera apparemment le cas pendant une très longue période étant donné que les premières réformes en aménagement du territoire ne verront le jour qu'en fin de législature, en 2024, d'après la Communauté germanophone.

Il est primordial de ne laisser aucune place à l'incertitude, donc je rejoins effectivement Mme Schyns. Il est très important que le cadre juridique soit respecté.

Il est souhaitable que le comité de suivi se réunisse au plus vite et directement lors du premier trimestre 2020 pour d'abord établir son règlement d'ordre intérieur, procéder aux premiers ajustements, débattre des dossiers en cours.

On y sera très vite et le tempo est donné. En effet, on doit composer un comité de suivi composé de six personnes, trois personnes désignées par le Gouvernement wallon, trois personnes désignées par la Communauté germanophone. J'espère que les nominations des personnes seront vite annoncées des deux côtés.

Les premières années seront primordiales. J'espère que le comité aura un bon fonctionnement, qu'il se réunira éventuellement plus souvent que deux fois par an, et de façon plus régulière et rapide.

On aura besoin de cela pour l'équilibre et je ne doute pas, Monsieur le Ministre, que vous allez mettre en place des personnes qui seront à la hauteur et qui ont une super connaissance de ce dossier.

Le deuxième point que j'aimerais bien relever, c'est la simplification administrative. Il faudrait également faire attention de ne pas perdre ce que l'on a éventuellement gagné en adoptant le CoDT par rapport au CWATUPE. C'est de faciliter les demandes de permis et aussi de bien organiser les demandes qui concernent des biens qui se situent à la fois sur le territoire de langue française et allemande. Donc, une seule demande de permis unique, une seule entité compétente, grâce à la notion d'emprise au sol. C'est une très bonne avancée parce que cela n'existe pas, par exemple, entre la Flandre et la Wallonie.

Je termine mon exposé par une question concernant un éclaircissement. La notion d'emprise au sol concerne-t-elle également les espaces artificialisés ou le périmètre global du projet ? Il est normal, et dans la logique de la position du groupe MR, que les libéraux voteront en faveur de l'accord de coopération tel que proposé aujourd'hui.

M. le Président. - La parole à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). - Je vais parler sous le couvert de Mme Kelleter, ma collègue, qui m'a donné une série d'indications. Je voudrais rappeler que mon groupe, et singulièrement la personne de M. Hazée, s'inquiétait de quelques points, en avril, lorsque le projet de décret de transfert des compétences a été discuté. Il s'inquiétait notamment de la cartographie et de la géomatique, du transfert des agents, de la dotation. Il demandait des nouvelles de l'accord de coopération sur lequel nous n'avions, pas à ce moment-là, d'éléments.

Monsieur le Ministre, dans votre introduction, vous avez répondu au point d'interrogation de mon groupe et, d'ailleurs, que cet accord de coopération répond lui-même à ces différentes interrogations.

On voudrait, néanmoins, saluer le principe d'exclusivité ; donc, le choix des gouvernements respectifs, qui est celui de déterminer entre la future législation germanophone et wallonne, une seule législation applicable, sur base de laquelle, un permis d'urbanisme relatif à ces actes et travaux pourra, le cas échéant, être délivré. D'où la complexité, évidemment, du traitement des permis, lorsque ceux-ci s'étalent sur les deux territoires. Néanmoins, nous voulons saluer le principe d'exclusivité qui fait qu'une seule législation soit appliquée.

Le deuxième point que je voudrais saluer, c'est l'utilisation de la cartographie digitale de Wallonie, utilisable par la communauté germanophone. C'est aussi un point d'attention que l'on avait mis en avant. J'avais deux petites questions ; une concerne le périmètre du projet, que Mme Mauel vient de poser. J'ai cru lire dans l'accord de coopération que c'était l'ensemble du projet des travaux. Mais comme elle pose la question, du coup, je me la repose aussi. On peut discuter à l'infini ; cela peut être tordu pour un projet comme celui-là. Le périmètre est-il bien l'ensemble des travaux ?

Une deuxième question que j'avais éliminée aussi, mais que Mme Schyns a posée sur la question des recours et, du coup, cela réactive la mienne par rapport aux recours. Mais je crois que cela ouvre un recours à l'éventuelle commune wallonne concernée.

Mon groupe votera positivement cet assentiment à l'accord de coopération. J'attends vos petits éléments de réponse.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Merci beaucoup, Mesdames les députées, pour vos différentes interventions.

Merci pour les propos positifs, par ailleurs, que vous avez partagés avec notre commission. Je vous confirme, d'une part, la disponibilité de notre administration, de nos services, de nos équipes pour la bonne mise en œuvre de cet accord. Il est vrai que l'on a dû trouver des solutions pragmatiques par rapport à toute une série d'éléments que vous avez relevés. Celui de la localisation, j'y reviendrai, est un élément important de la localisation principales d'un projet et de la législation applicable.

Plusieurs points plus particuliers ont été évoqués concernant le Schéma de développement territorial, Madame Schyns ; c'est l'un des points importants ou l'équivalent, qui relève de la qualification que vous avez évoquée en premier.

Le comité d'accompagnement a été évoqué aussi par Mme Mauel. Nous avons l'intention de soumettre au Gouvernement qui se tiendra mercredi de la semaine prochaine, c'est-à-dire le 19 décembre, la composition de ce comité d'accompagnement qui, comme vous l'avez relevé, est composé de trois-trois, si je puis dire. Ce sera les délégations ministérielles ou les délégués. Le but est d'être aussi opérationnel que possible. On se verra deux fois par an, mais bien plus si nécessaire, en tout cas au début. Avec l'ensemble du processus qui a été mené, on souhaite qu'il ne soit pas source de complication à l'infini. Je savais que c'était la préoccupation à la fois des pouvoirs locaux, de porteurs de projet et de parlementaires. On peut compter sur nous pour mettre tout en œuvre pour répondre à l'un ou l'autre problème que l'accord de coopération n'aurait peut-être pas encore identifiés ou dont la mise en œuvre de l'accord de coopération nécessiterait encore quelques efforts.

Légitimement, vous avez posé la question en ce qui concerne les emprises au sol et la localisation. C'est l'emprise au sol en fonction de l'article 3, si je ne m'abuse, de l'ensemble des actes, travaux, installations ou constructions faisant l'objet de la demande de permis qui a été retenu comme définition. Je propose que l'on se calque maintenant à cette définition.

Je vais céder la parole à mon collaborateur M. Granville de manière à ce qu'il puisse répondre à la question concernant les villes ou communes qui ne seraient pas concernées par le périmètre direct d'implantation du projet concerné pour voir quel est le droit qui leur est ouvert, indépendamment du droit de contestation au Conseil d'État comme à toute partie prenante, tel est l'implication exacte d'une commune

qui n'est pas concernée, mais qui est proche de l'implantation. C'est cela la question ?

M. le Président. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Une commune qui serait concernée par un projet à cheval sur son territoire.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Si l'on est sur son territoire, elle est concernée par les dispositions que l'on a ici. Si elle n'est pas sur son territoire, elle n'est pas concernée.

M. le Président. - La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). - J'étais en train de m'avancer sur une réponse, mais je préfère attendre la réponse de M. Granville qui sera sûrement mieux étayée. Mais si je comprends bien votre question, Madame Schyns, c'est un projet qui est sur les deux territoires. Une des deux communes peut-elle ouvrir un droit de recours, notamment une commune wallonne si la majorité du projet est situé en Communauté germanophone ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Pour bien comprendre la question : une commune, qui est donc minoritaire en se concerne la localisation du projet, se voit-elle ouvrir un droit de recours par rapport à une décision qui serait prise ?

M. le Président. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - C'est une question que l'Union des villes et communes avait posée quand elle avait été consultée sur le projet. Je ne dis pas que le cas va se produire souvent, mais cela pourrait.

M. le Président. - La parole est à M. Granville.

M. Granville, Conseiller de M. le Ministre Borsus. - L'esprit de l'accord de coopération, c'est que si plus de 50 % de l'emprise de projet se trouve d'un côté, c'est cette commune-là qui instruit le dossier. C'est cette commune-là qui utilise sa faculté de recours, le cas échéant, contre un permis. Maintenant, comme M. le Ministre l'a dit, au-delà de ces recours administratifs internes, il reste encore le Conseil d'État. Là, n'importe quel parti intéressé peut faire valoir son droit. Mais il me semble que selon la logique administrative interne, la commune qui instruit le dossier est également la commune qui va en recours, compte tenu de l'article 3 de l'accord de coopération.

M. le Président. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - C'était notre interprétation, mais je pense que cela inquiétait l'Union des villes et communes. Se dire qu'une commune allait perdre une forme de droit de recours au Gouvernement et n'allait plus avoir que la solution du Conseil d'État. Je peux tout à fait comprendre que cela soit comme cela, parce qu'il fallait bien à un moment donné délimiter qui était compétent et qui était considéré comme un tiers.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Si par hypothèse, supposons que l'on ouvrait à tous les deux – une qui décide, l'autre pas, et cetera –, il n'empêche qu'il peut encore y avoir du dialogue entre les communes concernées sur l'opportunité ou non du recours entre communes proches, voisines, entre gens qui se connaissent. Moi je plaide vraiment pour eux.

M. le Président. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

(Mme Cremasco, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Examen et vote de l'article premier

Mme la Présidente. - Nous allons procéder à l'examen et au vote de l'article premier du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté germanophone relatif à l'exercice des compétences en matière d'aménagement du territoire et de certaines matières connexes (Doc. 76 (2019-2020) N° 1).

L'article premier ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article premier est adopté à l'unanimité des membres.

Vote sur l'ensemble

Mme la Présidente. - Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté germanophone relatif à l'exercice des compétences en matière d'aménagement du territoire et

de certaines matières connexes (Doc. 76 (2019-2020) N° 1).

À l'unanimité des membres, la commission recommande l'adoption du projet de décret par l'assemblée plénière.

Confiance au président et au rapporteur

Mme la Présidente. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

Je cède la présidence à M. le Vice-président et je vous remercie pour votre disponibilité, aussi bien au vice-président qu'à la secrétaire. Vraiment un grand merci.

M. Fontaine va prendre les fonctions pour la quatrième fois de la journée.

(M. Fontaine, Vice-président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - Merci, Monsieur le Ministre, de tenir jusqu'au bout de la nuit avec nous.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Avec grand plaisir.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. LIRADELFO À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA FAILLITE DE L'ENTREPRISE CARWALL »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Liradelfo à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la faillite de l'entreprise Carwall ».

La parole est à M. Liradelfo pour poser sa question.

M. Liradelfo (PTB). - Monsieur le Ministre, un lundi de décembre, le tribunal de commerce de Namur prononçait la faillite de l'entreprise Carwall basée à Sombreffe. C'était, évidemment, un nouveau drame social qui s'annonce avec la perte de 180 emplois. Alors, quand j'ai déposé ma question, il y avait le facteur que les travailleurs n'avaient pas encore été payés. Donc il y avait de grosses craintes et beaucoup de questions. Apparemment c'est réglé, donc je passe là-dessus.

Par ailleurs, il semblerait que la maison-mère de Carwall, Fritz Meyer, ait racheté le bâtiment du site de Sombreffe et alors là, les organisations syndicales disent que cela laisse à penser que le but de l'entreprise est d'empêcher un repreneur, en possédant le site, mais en le fermant quand même. Donc la déclaration de faillite permet aussi à l'entreprise de soustraire à l'obligation de payer les préavis qui devront être assumés par les FFE, donc avec de l'argent public. Puisque, quand j'ai écrit cette question, les préavis n'avaient pas encore été payés et il n'y avait rien concernant la reconversion. Donc mes questions sont les suivantes : avez-vous eu des contacts avec l'entreprise et les représentants des travailleurs ? Que comptez-vous faire pour trouver une solution à ces pertes d'emplois ? Confirmez -vous que Fritz Meyer est propriétaire du site de Sombreffe ? Si Fritz Meyer est effectivement propriétaire du site, allez-vous intervenir pour permettre la venue d'un repreneur potentiel ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, j'avais rédigé une réponse conjointe. Ne vous étonnez pas si certains des éléments concernent aussi notre collègue, nonobstant son absence.

Carwall est, vous le savez, et était dans le passé le plus gros fournisseur de Caterpillar. La société assemblait les cabines de Caterpillar Gosselies qui représentaient 60 % de son chiffre d'affaires. Elle fournissait aussi Caterpillar Grenoble, 20 % de son chiffre d'affaires et espérait recevoir des volumes d'autres filiales du groupe Caterpillar.

Suite à la fermeture de Caterpillar à Gosselies, la maison-mère de Carwall, le groupe Fritz Meyer a soutenu sa filiale dans son objectif de diversification suite à l'arrêt de Caterpillar.

Il y a eu, entre autres, des discussions avec un constructeur pour l'assemblage de petits véhicules utilitaires hybrides et avec un client potentiel allemand pour réaliser de l'assemblage de cabines.

Malheureusement, ces discussions ne se sont pas concrétisées et n'ont pas pu aboutir.

À l'arrêt de l'activité de Caterpillar sur le site de Gosselies, les banques ont décidé de retirer leur

financement. Le groupe Fritz Meyer a donc financé seul les besoins de sa filiale.

En analysant le rapport de gestion publié sur les comptes au 30 juin 2019, j'ai pu constater que les terrains et bâtiments avaient fait l'objet d'un *sale and rent back* permettant de générer des liquidités dans Carwall afin de lui permettre de poursuivre son fonctionnement.

À côté de cela, j'ai également remarqué que le groupe avait recapitalisé Carwall à hauteur de 1,5 million d'euros en numéraires.

Pour un repreneur, je dirais que le critère essentiel, tel que je peux l'observer dans un certain nombre d'autres dossiers, est la possibilité de redévelopper, de redéployer l'activité sur le site, et pour ce faire d'analyser son projet commercial.

Le fait que Carwall était locataire des bâtiments n'est pas nécessairement un obstacle insurmontable puisque la société est bien restée propriétaire de ce qui lui permettait de fonctionner, c'est-à-dire ses machines et ses équipements.

D'autre part, Carwall a été accompagnée dès le début par la *task force* Caterpillar dans le contexte de la reconversion à la suite de la fermeture de Caterpillar.

Elle a pu réfléchir, avec le consultant international Roland Berger à des pistes de diversification. Elle a participé à toutes les rencontres que la SOGEPA, au nom du Gouvernement wallon, a organisées avec les différents acteurs de l'écosystème wallon, l'AWEx, les Fédérations patronales, le FOREm, et cetera.

Carwall était l'un des fournisseurs les plus dépendants de Caterpillar dont l'équipement était fait sur mesure pour les cabines de Caterpillar.

Le succès de la diversification avait dès lors été à l'époque jugé difficile, malheureusement, par Roland Berger.

À l'heure actuelle, il est encore trop tôt pour parler de reprise.

Concernant la pérennisation de la dynamique CatCh pour laquelle j'ai par ailleurs été interrogé, Monsieur le Député, il est encore précoce à ce stade puisque l'on entame la troisième année, je pense, du dispositif CatCh pour faire l'objet d'une analyse et d'une évaluation globale, ce que je ne manquerai pas de faire au début de l'année prochaine.

Par ailleurs, j'ai fait prendre un certain nombre de contacts de manière à voir dans quelle mesure nos instruments wallons peuvent concourir ou d'autres efforts peuvent aider à donner des chances de reprise à cette activité et à ce site.

M. le Président. - La parole est à M. Liradelfo.

M. Liradelfo (PTB). - Merci pour les précisions. On va rester attentifs à la suite du dossier.

QUESTION ORALE DE M. JANSSEN À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE LANCEMENT DU « GREEN DEAL ACHATS CIRCULAIRES » »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Janssen à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le lancement du « Green Deal achats circulaires » ».

La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Janssen (MR). - Monsieur le Ministre, le mercredi 27 novembre a eu lieu le lancement officiel du « Green Deal achats circulaires » engageant des partenaires privés et publics, ainsi que le Gouvernement wallon à créer une dynamique d'intégration de l'économie circulaire dans leurs politiques d'achat.

D'après les échos que nous avons pu en avoir, l'événement a rencontré un grand succès des acteurs de terrain : 110 organisations s'y sont engagées et la plupart des fédérations ont suivi.

C'était donc un signal fort qui confirmait une réelle volonté de toute part d'accroître l'économie circulaire au niveau de la Wallonie.

Pourriez-vous nous en dire plus sur vos intentions quant à la manière de transformer cet engouement, au-delà du réseau d'apprentissage de la communauté « Green Deal » ?

Vu cet appel des acteurs de terrain, qu'allez-vous mettre en place ? Quelles sont votre stratégie, votre vision ?

Comment comptez-vous accompagner les acteurs de terrain, en terme par exemple d'apport d'expertise, d'inspiration de suivi, de connaissance du sujet ? On entend que c'est un des éléments qui revient fréquemment de leur part, qu'ils ont des attentes importantes à ce niveau.

Comment pourrions-nous faciliter la mise en relation, par exemple, entre acheteurs et fournisseurs ?

Avez-vous éventuellement l'intention de développer des outils pertinents, d'imaginer des formes d'accompagnement personnalisé, mettre en avant des *best practices*, mettre en place le réseau d'apprentissage qui permettrait aux filiales de se développer ?

Enfin, pour conclure, comme le soulignent régulièrement des rapports sur le sujet, un obstacle important à la circularité est le fait que les prix du marché ne reflètent généralement pas la vraie valeur des biens et des services, si l'on considère les coûts externes cachés. Comment pourrait-on envisager d'inclure cette dimension dans les prix ? Cela vous paraît-il envisageable ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, votre question est importante et concerne, dans la foulée du Green Deal « achats circulaires », le déploiement de la stratégie Green Deal. En effet, comme vous l'avez observé, le Green Deal a été lancé dans sa dimension « engagement » pour l'ensemble des participants, le 27 novembre dernier à Louvain-la-Neuve, en présence de plus de 230 personnes représentant elles-mêmes une série d'institutions, de pouvoirs locaux, d'intercommunales et d'autres sociétés et acteurs les plus divers.

Je me réjouis du succès et de l'intérêt que ce Green Deal suscite. À ce stade, plus de 110 organisations publiques et privées se sont déjà engagées dans cette démarche et l'on continue à recevoir de nouvelles demandes d'engagement. Votre question me donne d'ailleurs l'opportunité de lancer un appel à toutes celles et tous ceux qui souhaiteraient se manifester ou obtenir des informations concernant ce Green Deal « achats circulaires » à ne pas hésiter à contacter notre administration pour ce faire.

Je souhaite aussi remercier notre administration qui s'est investie – et qui continue à s'investir de façon très proactive – dans ce dossier.

Cet engouement collectif est à mon estime encourageant, car le Green Deal « achats circulaires » a pour objectif de soutenir la mise en place de politiques d'achats circulaires et aussi d'accélérer la transition vers une économie circulaire en Wallonie, d'insuffler un certain nombre de réflexes, de comportements, d'habitudes, et de pouvoir, à travers ceux-ci, montrer aussi, compte tenu de l'impact habituel de l'exemplarité, des expériences pilotes, et cetera, de fournir l'occasion à un certain nombre d'autres de s'inscrire dans cette démarche.

Le soutien de la Wallonie prendra la forme d'un réseau d'apprentissage, rassemblant les différents signataires, les acheteurs, les facilitateurs au sein d'une communauté naissante et qui est importante, compte tenu de ce que je vais indiquer dans quelques instants.

Dans le cadre de ce réseau, des ateliers seront organisés, au moins une fois par trimestre, sur des thématiques spécifiques sur lesquelles les signataires souhaitent travailler : par exemple, sur les achats dans le domaine de la construction, du textile ou encore de mobilier, d'équipements et d'autre nature. Les premiers ateliers sont prévus tout début 2020. Ils seront consacrés à la bonne compréhension de l'économie circulaire. Je constate qu'il y a encore de grands espaces de connaissance, d'approfondissement de certains éléments, de la technicité à pouvoir explorer et partager, beaucoup d'informations à transmettre aux personnes qui se manifestent ainsi qu'à d'autres interlocuteurs potentiels.

Il y aura aussi, début de l'année prochaine, une sélection plus particulière de certaines thématiques d'achat. Un événement annuel récurrent sera organisé, qui visera notamment à faciliter la mise en commun, la rencontre entre les acheteurs et les fournisseurs d'offres circulaires. Les participants pourront ainsi échanger quant à leur expérience au cours des différents éléments prévus.

De plus, pour répondre aux besoins de communication, de sensibilisation, largement exprimés par les acteurs le 27 novembre, une newsletter trimestrielle, des capsules vidéo et autres supports d'informations, de manière à diffuser les bonnes pratiques en matière d'achats circulaires, seront réalisés et largement diffusés.

Au niveau des outils, nous capitaliserons, premièrement sur les outils existants, en traduisant différents outils développés dans d'autres régions et pays. Évitons de réinventer ce qui existe déjà, si tel est le cas. Nous analyserons, dans un deuxième temps, l'opportunité de créer de nouveaux outils. Afin de réaliser ces diverses actions, j'ai prévu de consacrer un montant initial d'environ 160 000 euros, en 2020, à la mise en œuvre du réseau d'apprentissage.

Par ailleurs, pour répondre à votre question relative aux obstacles à la circularité, le Green Deal, en augmentant la demande en produits et services circulaires, contribuera à lever un des freins observés par certains acteurs, c'est-à-dire le manque de demande. Celle-ci va en effet être suscitée par les acheteurs qui se sont engagés dans le cadre du Green Deal.

Concernant votre question relative aux obstacles à la circularité, à savoir le fait que le prix d'un bien ne reflète pas les externalités qu'il génère, je ne peux que confirmer ce fait. Il y a selon moi deux leviers que le Gouvernement pourrait activer.

Le premier levier est celui de la fiscalité afin d'inclure ces externalités dans le prix final d'un bien. Il nous faut pour cela une approche coordonnée au niveau national et au niveau européen, si possible. Le second est celui de stimuler l'offre au travers de la demande. Le consommateur a dans ce sens une grande marge de manœuvre lorsqu'il achète un bien. Les marchés publics sont un levier important que notre gouvernement a à sa disposition pour booster la demande. Je crois beaucoup en l'effet d'entraînement que nous venons de lancer et qui, je l'espère, va faire effet boule de neige dans les prochains mois.

C'est la raison pour laquelle ce Green Deal est à mes yeux tellement essentiel. En augmentant la demande en produits et services circulaires, il contribuera à lever un des principaux freins au déploiement de l'économie circulaire, c'est-à-dire le manque de demande.

Enfin, le Green Deal constitue le premier maillon de la future stratégie globale wallonne en économie circulaire. Cette stratégie va intégrer d'autres leviers d'action : le cadre réglementaire et d'autres dispositions de nature à lever les blocages et les difficultés lorsqu'ils existent.

Les travaux seront amorcés à cet égard très prochainement avec l'objectif de disposer d'une stratégie wallonne d'ici la fin de l'année 2020 au plus tard.

J'indiquais tout à l'heure, dans les travaux budgétaires, être totalement tout spécialement attentif aux travaux menés au niveau européen. J'ai eu l'occasion d'écouter très récemment l'exposé de M. Timmermans, le vice-président de la Commission, qui annonçait l'élaboration du Green Deal européen. Je crois que c'est le 11, c'est-à-dire qu'il va être communiqué de façon imminente. C'est avec beaucoup d'impatience et d'attention que je me plongerai, dès sa disponibilité, dans ce Green Deal européen, de manière à voir comment l'on peut articuler notre propre approche de la stratégie économique circulaire dans le cadre de ce contexte global dont on me dit qu'il sera ambitieux. J'ai entendu M. Timmermans indiquer devant moi sa volonté de faire de l'Europe le premier continent zéro carbone à échéance de 2050 ainsi que d'autres éléments de cette nature. J'essaie de bien m'imprégner d'un certain nombre de réflexions et de travaux, notamment menés dans les instances et enceintes internationales à propos, par exemple, de cette ambition collective qui est la nôtre et qui est reprise dans notre accord de gouvernement.

M. le Président. - La parole est à M. Janssen.

M. Janssen (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces éléments de réponses et je trouve cet effet d'entraînement dont vous parliez particulièrement enthousiasmant. On peut vraiment le souhaiter. Je ne manquerai pas de relayer, à mon petit niveau, votre appel, comme vous le suggérez. C'est une action qui est concrète à laquelle on peut tous essayer de répondre.

Je retiens aussi les deux leviers dont vous parliez : aussi bien la fiscalité, même si effectivement il faut que cela soit une approche coordonnée, que l'aspect de l'offre qui a besoin d'être stimulée et de ce souci d'élargir la demande. Merci également pour les éléments en lien avec les projets de la commission.

QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES INVESTISSEMENTS DE NLMK EN WALLONIE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les investissements de NLMK en Wallonie ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre, lors d'une précédente question parlementaire que je vous avais adressée, vous m'aviez précisé les grandes lignes du partenariat de la Wallonie et de NLMK. Une partie de ce volet concerne d'ailleurs les investissements sur La Louvière et de Clabecq.

Toutefois, nous n'avions pu épuiser le débat, car c'est un dossier important et il y a donc beaucoup à en dire. Je vous formule donc quatre nouvelles questions complémentaires afin de préciser le cadre de l'intervention.

Sur le plan d'investissement de 200 millions d'euros, 150 millions d'euros sont prévus pour la modernisation du site de La Louvière – c'est surtout là-dessus que nous avions eu l'occasion d'échanger voici quelques semaines – et 20 millions d'euros pour celui de Clabecq. Toutefois, 150 millions d'euros plus 20 millions d'euros, cela fait 170 millions d'euros, il reste donc 30 millions d'euros pour lesquels il n'y a pas, à ma connaissance aujourd'hui, d'informations précises sur l'affectation.

Or, ils sont bien prévus dans le plan stratégique 2019-2022. C'est évidemment avec un cofinancement de la SOGEPA, donc 50 % d'investissement. Donc j'aimerais savoir quels sont ces investissements précisément sur ces 30 millions. Où

seront-ils concrètement implémentés, investis de façon à bien comprendre la logique de tout cela ?

Ma deuxième question, c'est de connaître le niveau de garantie auquel la SOGEPA s'implique dans ce dossier. Quelle est la garantie aux emprunts du groupe NLMK ou la NBH, puisqu'il y a une filiale, un holding européen ? Quel est le montant ? J'ai vu que dans le décret budgétaire, les montants pour lesquels la SOGEPA pouvait octroyer une garantie avaient été sensiblement relevés. S'agit-il de ces montants-là ? À quelle hauteur ? Voilà, j'aimerais un peu comprendre le mécanisme sur le plan cette fois-ci de la garantie.

La troisième question a trait aux retombées des investissements parce que, bien sûr, ce sont des investissements qui sont réalisés pour conforter deux entreprises sidérurgiques situées en Wallonie, mais ce sont des montants considérables – 100 millions du côté de la SOGEPA –, donc il me semble légitime que dans une logique d'intervention comme actionnaire, comme soutien au projet, la Wallonie et donc la SOGEPA, se soucie de développer un maximum de retombées, d'effets indirects, puisque l'on sait que l'investissement touche l'entreprise. Mais si l'entreprise a recours à des entreprises qui sont situées en Wallonie, on a un effet de levier, un effet multiplicateur sur les dépenses économiques en Wallonie et donc sur le soutien de l'activité et de l'emploi chez nous. Je voudrais savoir, donc, quels sont les engagements, les retombées sur des entreprises tierces situées en Wallonie et donc au bénéfice de notre économie et de notre emploi.

Quatrième question. On parle de l'industrie sidérurgique, on est dans la semaine de la COP 25 à Madrid. On sait que c'est un secteur industriel qui est hautement consommateur d'énergie, que cette énergie, elle est extrêmement coûteuse et qu'elle émet aussi également des quantités importantes de CO_2, directement ou indirectement par soit des consommations électriques, mais surtout des consommations en matière de gaz. Cette dimension-là est-elle une dimension qui a été prise en compte dans le cadre du plan d'investissement que la SOGEPA a négocié avec NLMK ? C'est un élément important, si l'on veut atteindre les objectifs ambitieux qui sont ceux que le Parlement de Wallonie a votés en décembre 2018 et que le Gouvernement, la DPR nouvelle, ont repris pleinement.

J'aimerais vous entendre sur ces quatre volets-là de ce dossier important de plan d'investissements pour NLMK, en Wallonie de 200 millions d'euros.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, concernant les investissements, outre le train à chaud de La Louvière qui nécessite un investissement qui s'élèvera globalement à plus de 155 millions d'euros, d'autres investissements sont programmés, tant à La Louvière qu'à Clabecq.

Pour développer de nouveaux produits, par exemple au niveau du laminaire froid ou de l'acier prépeint, pour la construction singulièrement des produits d'épaisseur très très réduite, qui, je vais dire, sont commercialisés dans un segment très spécifique du marché, m'a expliqué la direction et les responsables sur place lors de ma visite.

Ces investissements seront réalisés progressivement sur la période du plan stratégique et financés au fur et à mesure des besoins.

Au niveau des garanties, la SOGEPA garantit la ligne de crédit de 130 millions accordés par un pool de banques internationales pour le financement de la *business unit strips*.

On l'a évoqué effectivement à la faveur de l'échange budgétaire avec Mme Schyns, comme vous l'avez bien relevé.

Cette ligne de crédit arrive à échéance et une nouvelle ligne de crédit est donc en cours de négociation avec les opérateurs bancaires.

Elle sera augmentée en lien avec la hausse de l'activité qui est la conséquence de l'investissement sur le train à chaud, qui vise à augmenter aussi significativement les volumes. Dans un premier temps, elle va être augmentée. Donc j'ai indiqué à 155 millions d'euros et il est prévu que l'augmentation se poursuive par la suite.

(Réactions dans l'assemblée)

Pardon ?

Je parle de la garantie toujours. Dans un premier temps, elle va être augmentée à 155 millions d'euros.

Il est prévu que l'augmentation se poursuive par la suite.

En parallèle, le groupe NLMK garantit la ligne de crédits destinée à financer la *business unit place* et toute autre dette contractée auprès de tiers – c'est le mécanisme de structuration un peu complexe que j'ai évoqué tout à l'heure – pour un montant au minimum équivalent au montant garanti par la SOGEPA.

Un investissement d'une telle ampleur en Wallonie, en plus de contribuer au maintien de l'emploi dans un secteur sous forte pression, en tension, voire en crise aujourd'hui, va permettre de générer une croissance en

termes de volume avec un impact direct sur les services sous-traités.

L'investissement en tant que tel sur train à chaud est spécifique, de grande ampleur, et les sous-traitants potentiels pour ce genre d'investissement sont mondiaux.

Il est évident que de tels investissements nécessitent ainsi une expertise et une main-d'œuvre locale très diverse. À ce stade, de nombreuses sociétés locales sont sollicitées dans le domaine du génie civil, de l'électricité industrielle, de l'informatique industrielle, de la distribution d'énergie, de la mécanique générale, et cetera.

L'environnement de La Louvière permet d'avoir des sociétés locales compétitives pour répondre à ce type d'appel d'offres, voire à plusieurs appels d'offres. En outre, l'investissement va générer une croissance en termes de volume avec davantage d'opérations logistiques à l'entrée et à la sortie.

Pour ce qui est des performances énergétiques, durant les trois dernières années, NLMK a atteint, tant à La Louvière qu'à Clabecq, une diminution de 10 % de ses consommations spécifiques d'énergie, comme cela était prévu dans l'accord de branche qui se termine fin d'année.

Pour les années à venir, l'objectif du groupe est de poursuivre cette tendance positive de manière durable.

Outre les investissements stratégiques, les investissements annuels récurrents visent aussi à aller vers une production d'acier plus verte, avec notamment une baisse progressive des émissions de CO_2.

De façon générale, le groupe NLMK supporte fortement le développement de solutions vertes pour les industries. L'efficacité de ces usines a été augmentée pour concurrencer celle des entreprises mondiales, et ces usines sont alimentées par des brames en provenance de standards européens. Par exemple, les émissions de CO_2 des sites NLMK sont bien en dessous de la moyenne européenne et mondiale.

Le groupe continue d'investir massivement dans l'amélioration de sa performance environnementale et réalise régulièrement, et de manière transparente, des audits comparatifs indépendants au sujet des activités liées au développement durable.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour les éclaircissements qu'il m'apporte.

Sur ma première question concernant les investissements, pour que ce soit bien clair, les 200 millions d'euros d'investissement où la SOGEPA intervient à 50 %, ce sont bien des investissements qui seront uniquement localisés en Wallonie ?

(Réaction de M. le Ministre Borsus)

Non, il n'est pas prévu de dialogue, mais j'essaie de voir si vous opinez du chef, Monsieur le Ministre.

J'ai bien noté qu'il y avait une double garantie – une garantie sur les *places* par NLMK et les garanties sur les stocks et volumes par la SOGEPA – pour un même montant qui garantit le consortium bancaire. Je lirai avec attention les détails.

Concernant les sous-traitants, il y aura des appels d'offres. Vous dites qu'il y a des retombées là-dessus. Je trouve que cela vaudrait la peine que la SOGEPA soit attentive à un monitoring de ces retombées, afin de s'assurer parce que les montants sont considérables. C'est un partenariat de confiance avec NLMK, mais par rapport aux deniers publics, il faut s'interroger l'effet levier, l'effet d'entraînement des investissements. Un monitoring de cela – même si l'on sait bien qu'il y a des compétitions –, c'est aussi une question à se poser.

Enfin, je note que les engagements se terminent dans le cadre de l'accord de branche fin 2019. Un nouvel accord de branche devra être conclu avec l'entreprise. C'est un enjeu important. Le relèvement des engagements, notamment la neutralité carbone à l'horizon 2050 – c'est dans 30 ans, mais 30 ans à l'échelle d'une industrie comme celle-là, c'est important.

On posera aussi des questions à terme de savoir si la soutenabilité de ces engagements-là est jouable par rapport à de l'industrie lourde comme la sidérurgie, mais, c'est une question sur le plus long terme.

Je vous remercie pour les précisions que vous avez pu m'apporter.

Je me permettrai de vous réinterroger sur quelques points précis, mais par question écrite de façon à éviter vous embêter.

QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE PROJET DE RELANCE DE DUROBOR »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des

Centres de compétences, sur « le projet de relance de Durobor ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre, je reviens vers vous à propos d'un dossier de la région du centre, c'est l'entreprise Durobor qui, aujourd'hui, est à l'arrêt depuis environ six mois.

La dernière fois que je vous interrogeais là-dessus, il y a une volonté de la part d'une série de travailleurs d'essayer de monter un projet de reprise et de relance de l'activité économique dans l'usine en utilisant leur savoir-faire et leur connaissance du secteur.

Vous me répondiez ceci : « Le travail d'élaboration du plan financier continue avec le soutien du consultant externe. Pour rappel, sa mission est de structurer et de formaliser le projet porté par les anciens travailleurs, de l'objectiver eu égard à l'historique de Durobor et de dégager le besoin financier réel tenant compte de toutes les contraintes liées à un redémarrage des activités industrielles post-faillite ».

Par ailleurs, vous annonciez que ce travail devrait être bouclé pour la fin du mois de novembre sachant que, dans ce dossier, le facteur temps est crucial.

Aujourd'hui, dans la presse, la SOGEPA s'est exprimée, elle a signalé qu'il y avait des incertitudes au niveau de la stratégie commerciale et qu'ils devaient revalider une série d'éléments. Par ailleurs, sur le plan financier, il fallait encore chercher puis trouver des partenaires.

Ce n'est pas un discours très encourageant de la part du porte-parole de la SOGEPA.

Je voudrais connaître les informations dont vous disposez sur ce dossier, puisque, visiblement, le travail va se poursuivre. On annonce le 31 décembre.

Je voudrais savoir où l'on en est. Il faut rester correct et sérieux par rapport aux personnes qui portent ce projet et ne pas les reporter d'échéance en échéance.

Quelles sont les prochaines étapes ? Y a-t-il un échéancier dans le travail que la SOGEPA va mener ? S'il reste encore des incertitudes sur la stratégie commerciale et que l'on a encore en plus tout un travail sur le plan financier, je crains qu'à un moment donné le délai ne soit trop long, que les grossistes qui s'approvisionnent toujours pour l'instant sur les stocks ou qui vivent sur leurs stocks, se tournent vers d'autres fournisseurs et à ce moment-là, les perspectives de reprises ou de relance de l'activité vont s'éloigner.

Quelle est l'échéance pour ce dossier ?

Quand allons-nous atteindre un seuil où il faudra que la décision tombe dans un sens ou dans l'autre ?

J'aimerais vous entendre sur cet aspect du facteur temps.

Enfin, j'ai une question connexe puisqu'il y avait une seconde marque d'intérêt qui avait été formulée par un acteur du secteur. Mais il semble que le porteur de ce projet-là ait réorienté sa demande et qu'il ne s'agisse plus d'une perspective de reprise, mais d'un autre type de projet.

Pouvez-vous me confirmer les informations sur ce point-là ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, une nouvelle version du plan financier de Durobor a été finalisée au début du mois de décembre 2019.

Un besoin financier de l'ordre de 10 à 12 millions d'euros est estimé à ce stade pour relancer les activités de la gobeleterie sur la base du projet industriel porté par les anciens travailleurs.

Ce projet repose sur un seul type de produit, les timbales et sur un redémarrage en voilure réduite dans un premier temps, une ligne de production, avant une montée en puissance dans un second temps, deux et trois lignes de production endéans les cinq ans.

Des investissements de l'ordre de 5 millions d'euros sont prévus pour remettre une partie de l'équipement industriel existant à niveau.

Une septantaine de travailleurs seraient engagés.

Sur la base du plan financier, le résultat prévisionnel, les résultats nets seraient positifs après trois années d'activité.

Le dossier est actuellement à l'étude, car des points doivent encore être approfondis, notamment pour bien tenir compte de l'historique et de la robustesse de ce qui est présenté en ce qui concerne Durobor.

Les incertitudes sont liées plus particulièrement à la stratégie commerciale, au positionnement stratégique de Durobor sur le marché et donc à la sécurisation des volumes de vente et du chiffre d'affaires pour couvrir les coûts fixes et dégager les marges nécessaires à la durabilité du modèle économique. Elle porte également sur le niveau des investissements prévus et nécessaires. Elle concerne enfin, dans l'éventualité d'un support public, la sécurisation des partenaires financiers privés

qui devront démontrer une vision à long terme et une appétence certaine par rapport aux risques, ainsi que sur la gouvernance pour mener à bien une telle évolution, un tel retournement.

Une réunion va être organisée dans le courant du mois de décembre, c'est-à-dire très prochainement, pour répondre à votre question, concernant le timing entre la SOGEPA et les porteurs du projet pour essayer de clarifier ces points et déterminer la position de la SOGEPA sur ce projet, si possible avant la fin de cette année encore. Il est certain que si le projet pouvait être soutenu il y aura lieu de trouver des fonds privés pour financer 50 % des besoins de financement au moins du projet, et ce dans le respect des lignes directrices des interventions de la SOGEPA. Ce n'est pas spécifique à ce dossier.

Je n'ai pas connaissance d'une seconde offre qui soit toujours actuellement sur la table ou marque d'intérêt pour la reprise de la gobeleterie à l'heure où nous nous parlons. Nous continuons à être particulièrement attentifs, particulièrement soutenants par rapport aux possibilités de réactiver l'entreprise et évidemment par rapport à l'emploi qui pourrait s'en retrouver pérennisé ou réactivé, ainsi que pour l'écosystème autour. J'ai connaissance, notamment des liens avec une entreprise de travail adapté. Évidemment, la condition est que le plan économico-financier puisse être raisonnablement solide pour qu'il y ait un minimum de garantie et que par ailleurs les autres conditions, partenaires privés, par exemple, puissent être rencontrées.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour les différentes informations qu'il a transmises et la volonté, l'énergie, que la SOGEPA met à s'impliquer dans le dossier. Mais, les semaines passent et l'on va arriver à la réunion de décembre. S'il n'y a pas un signal positif clair, il ne faut pas jouer avec les pieds des personnes qui portent le projet. Il faudra leur dire clairement si oui, c'est possible, ou si non, la SOGEPA estime que le projet n'est pas soutenable.

Je note que le montant d'investissement à trouver est de 5 à 6 millions d'euros, ce qui n'est pas évident en dehors de la part publique, puisque l'on est dans un projet *pari passu*. Ce sont quand même des montants relativement élevés. Il reste donc encore beaucoup de pain sur la planche avant d'espérer une réponse favorable sur ce dossier. Je vous reviendrai dans les prochaines semaines.

M. le Président. - Je vais donner la présidence à la seconde Vice-présidente pour mes deux questions. Je vous remercie.

(Mme Schyns, Vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DU STREAMING »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'empreinte écologique du streaming ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). - Monsieur le Ministre, le streaming vidéo occupe aujourd'hui 60,6 % du trafic global sur Internet selon le dernier rapport, qui date de septembre 2019, de Sandvine, la société canadienne spécialisée dans les équipements de réseaux. Sur ce total, Google-YouTube représente 12 %, tandis que Netflix en présente 11,4 %. Or, si la diffusion numérique est dématérialisée, il n'empêche que celle-ci a un coût matériel important, et, dès lors, une empreinte écologique conséquente.

Le groupe français Shift Project a publié en juillet dernier un rapport qui indique : « L'usage des vidéos en ligne comme insoutenable », je les cite : « Ou les émissions de CO_2 pour le seul streaming représentent l'équivalent des émissions totales de CO_2 d'un pays comme l'Espagne ou encore 1 % des émissions mondiales. En tonnes de CO_2, le streaming représente 102 millions de tonnes.

Le problème principal est la taille des fichiers qui grandit au fur et à mesure que les formats s'élargissent : ultra HD, 4K, 8K, et cetera. Ceci fait grandir les besoins en ressources matérielles, mais augmente aussi le gaspillage dû au fait que les clients veulent un service rapide et sans le moindre hic. L'empreinte écologique du streaming, du numérique, devrait donc continuer de croître de manière exponentielle.

J'ai interrogé récemment Mme la Ministre Tellier à ce sujet – c'est pour cela que je reviens vers vous –, elle m'a conseillé de me tourner vers vous pour obtenir des réponses plus précises.

Quelles actions pouvez-vous mener pour sensibiliser le citoyen et les entreprises à l'empreinte écologique du streaming ?

Comment comptez-vous agir sur la responsabilité collective pour que les géants du streaming fassent le pas vers des énergies renouvelables pour leurs centres de données ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, la question pose légitimement l'enjeu de l'impact environnemental et climatique de la consommation des ressources nécessaires aux usages du numérique. Ceux-ci étant, en effet, en croissance, tant de la part des citoyens, mais aussi des organisations, des entreprises, des indépendants et autres dans le cadre de leur fonctionnement au quotidien, qu'il soit professionnel ou qu'il soit personnel.

Parmi ces usages, le streaming est un usage du citoyen, mais aussi d'autres interlocuteurs, qui leur permet d'accéder à des contenus souvent utiles pour son information, pour son travail pour son divertissement. Auparavant, il était nécessaire aux personnes concernées de se déplacer pour se procurer des médias, des informations, ou bien de recourir des services d'expédition.

Ces deux modes d'approvisionnement n'étaient certainement pas neutres en termes d'impact carbone, mais évidemment l'évolution exponentielle du streaming entraîne aussi et concomitamment un impact carbone, lui-même considérable.

Par ailleurs, on oublie souvent de rappeler que les services de streaming par abonnement ont aussi, à l'inverse, permis de réduire de manière substantielle la part de piratage illégal en peer-to-peer, dont l'impact sur l'occupation réseau était énorme.

Notons que Google et Amazon, qui sont parmi les plus grands pourvoyeurs d'infrastructure serveur développent aujourd'hui d'ambitieux programmes en matière d'approvisionnement énergétique basé sur les énergies renouvelables. Ainsi, le programme de Google – le seul à disposer de *data centers* sur notre territoire – a été salué par à de nombreuses reprises par Greenpeace pour sa qualité et pour son sérieux.

Selon l'enquête « clic clean » de Greenpeace parue en 2017, Google recourt à plus de 50 % les énergies renouvelables dans l'ensemble de ses infrastructures. Cela étant, je reste soucieux d'une approche où l'impact environnemental et sociétal du numérique est pris en compte. C'est en ce sens que nous avons introduit dans la stratégie *Digital Wallonia* un axe intitulé « Société digitale », qui vise à mener une réflexion et à traduire celle-ci en actions quant aux impacts sociétaux et environnementaux du digital, y compris bien sûr dans l'ensemble de ses dimensions.

À cet égard, il est bon de rappeler que cet axe est issu d'un important travail de réflexion mené lors de l'Université d'été qui s'est tenu il y a quelques mois à peine. De manière participative, une centaine d'acteurs wallons impliqués dans la dynamique de Digital Wallonia ont ainsi produit des recommandations, une série de recommandations, qui soutiennent le développement de cette approche sociétale – évidemment –, l'inclusion de préoccupations environnementales et climatiques.

Le résultat de ces travaux m'a été remis – c'est une question donc quasiment d'actualité – lors de l'événement « Shake » – « Shake Wallonia », « Shake Digital » –, le 5 décembre dernier. Je réserverai ma plus grande attention à l'analyse de ces propositions qui y sont décrites en vue aussi d'appréhender la question que vous soulevez.

Sur le sujet précis du streaming, mon intention n'est pas de régenter les usages de chacun – par définition liés à la vie des uns et des autres, et singulièrement à la vie privée –, mais de concourir à la conscientisation du citoyen. Des actions de sensibilisation – dans les médias, dans l'enseignement obligatoire, à l'usage adéquat des outils du numérique, en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles – me semblent opportunes.

De façon plus globale, la sensibilisation et l'éducation « citoyennes » est probablement le point central pour infléchir vers des usages écologiquement responsables du numérique. Je rappellerai ici l'initiative de la Région lancée en 2018 sous le vocable « drôle de planète », qui est déjà un premier outil concret de sensibilisation des jeunes aux enjeux de l'environnement, en général.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Si les résultats vous ont été communiqués, le 5 décembre – il y a eu le budget –, je peux comprendre que vous n'ayez pas eu le temps de les analyser, mais je vous remercie pour l'ensemble des éclaircissements et des réponses que vous avez pu apporter.

Je resterai, comme toujours, attentif aux développements et aux mesures concrètes que vous pourrez mettre en application.

Là où je vous rejoins – je pense que la présidente pourra le faire aussi –, c'est quand vous dites que continuer à conscientiser les utilisateurs et à les éduquer, c'est un axe qu'il faut privilégier.

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA MULTIPLICATION DES PROJETS ÉOLIENS EN PROVINCE DE NAMUR »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la multiplication des projets éoliens en Province de Namur ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). - Monsieur le Ministre, les projets éoliens sont nombreux dans la Province de Namur. On compterait aujourd'hui, si mes informations sont bonnes, 138 éoliennes installées sur le territoire namurois et 25 en attente de construction ayant déjà reçu leur permis, réparties dans 51 projets.

Cependant, dans certaines communes, et même de plus en plus, ces permis sont contestés ; ce qui est interpellant. Ceux-ci représentent une puissance nette développable de 271,768 mégawattheures.

Bien que nous puissions nous réjouir des initiatives en matière d'énergie renouvelable – à cet égard, nous sommes tous d'accord –, en Province de Namur, au niveau des pouvoirs locaux, ce foisonnement en inquiète plus d'un, notamment au niveau de la préservation des paysages ruraux – c'est souvent cela qui revient dans les inquiétudes des riverains – ou des conséquences sur la biodiversité et de la santé publique.

Fin octobre, nous apprenions qu'une commune du Namurois, Ciney, que vous connaissez bien, comptait vous interpeller, ainsi que votre collègue, la ministre de l'Environnement, pour demander un moratoire en attendant qu'une cartographie plus objective des sites intéressants soit établie. Cette commune compte déjà une petite quinzaine d'éoliennes, mais 42 mâts supplémentaires pourraient être construits sur son territoire ou dans les communes avoisinantes ; ce qui semble excessif, selon certaines autorités locales.

En matière d'aménagement du territoire, quelles mesures comptez-vous prendre pour sélectionner au mieux les endroits les plus propices à l'installation d'éoliennes, en concertation, bien entendu, avec les autorités locales ?

Existe-t-il une volonté, à l'avenir, de créer des parcs éoliens répartis de manière plus optimale sur les territoires provinciaux ? Avez-vous consulté votre collègue, la ministre de l'Environnement, sur des mesures conjointes éventuelles ?

La carte des vents, développée, il y a deux législatures maintenant, permet-elle une telle optimalisation en la recoupant avec les différents facteurs soulevés par les communes namuroises concernées ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, j'ai effectivement eu l'occasion de prendre connaissance d'un certain nombre de réflexions, de réactions ou d'expressions, en Province de Namur, par rapport aux projets, aux permis éoliens, aux projets en construction ou aux projets dont l'élaboration est actuellement en phase plus précoce.

L'octroi des permis éoliens, on le sait, privilégie actuellement des implantations, notamment, en bord d'infrastructures structurantes ou le long de celles-ci, dans les zones d'activité économique, lorsque cela est possible ou à proximité de ces dernières, sans toutefois considérer les autres projets comme exclus ou incompatibles.

Les projets d'extension de parcs existants, visant à exploiter de manière optimale le potentiel éolien local, sont également des opportunités à saisir, mais à analyser, en ce qui me concerne en vertu des règles et des principes de bon aménagement du territoire.

Il est, à mes yeux, inadéquat d'envisager un moratoire sur le développement éolien à ce stade, car il existe déjà un grand nombre de projets dans des phases d'avancement diverses. Par ailleurs, je dois aussi tenir compte de l'ensemble de l'historicité des réflexions en matière d'implantation d'éoliennes. II y a eu, dans le passé, des tentatives de cartographie et il y a d'autres initiatives et celles-ci n'ont pas abouti ; je pense qu'il faut aussi s'imprégner des leçons du passé. Parmi les projets en devenir, un certain nombre d'entre eux pourraient ne pas voir le jour dans leur forme actuelle comme vous pouvez bien l'imaginer. Notamment à la suite du résultat des études d'incidence et des avis d'instance auxquelles je réserve toujours une attention très particulière et un examen minutieux. Ces études, ou le résultat de celles-ci, vont éliminer certaine des machines en projet, certains des dossiers qui présentent trop de contraintes, d'impacts, de diverses statures, de proximité par rapport au bâti, dont l'impact paysager serait inadéquat, et cetera.

Le rôle du Gouvernement est en même temps de veiller à atteindre les objectifs d'énergie renouvelable, mais aussi, de façon tout à fait indépendante, de veiller sur base du rapport de synthèse rédigé par les services

des administrations concernés à l'équilibre le plus abouti entre ces objectifs, mais aussi l'impact des projets sur le cadre de vie, ceci entendu de façon extrêmement large.

Le développement éolien nécessite de prendre en compte, d'une part, le territoire disponible, parfois l'exiguïté de notre territoire, les diverses contraintes, et d'autre part d'exploiter de manière optimale le gisement éolien et d'exposition aux vents présents sur notre territoire.

À cet égard, il est évident que l'accumulation dans certains territoires, dans certaines provinces, à proximité de localités, nécessite un examen encore plus circonstancié et que les décisions soient prises avec la plus grande minutie. Elles feront l'objet, le cas échéant, s'il devait y avoir des recours, des arbitrages de la part de la haute juridiction administrative.

Comme vous l'avez relevé, s'agissant de permis uniques, avec ma collègue, Mme la Ministre Tellier, nous travaillons de concert avec les éléments d'analyse, d'autorisation, que ce soit en matière d'impact environnemental, en matière d'aménagement du territoire ou autre.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Merci, Monsieur le Ministre.

Autant je peux concevoir et comprendre l'inquiétude de certaines communes, autant je suis aussi un défenseur de l'éolien, comme beaucoup d'entre nous. Le Gouvernement s'est mis certains objectifs qu'il faut rencontrer, mais des éoliennes en bord d'autoroute, dans des parcs industriels, des éoliennes partout où cela ne gêne pas ni ne détruit la ruralité ou les espaces forestiers, cela peut se comprendre.

En ce qui concerne la commune de Ciney et les communes environnantes, elles ont déjà pas mal d'éoliennes et des projets éoliens plus importants s'amassent autour de cette zone. C'est sans doute une zone où les vents sont favorables. J'espère en tout cas, et je compte sur vous comme sur votre collègue, à être attentif pour ne pas amasser tout le parc éolien dans certaines régions. Nous avons des régions qui ont un certain pouvoir d'attraction par rapport à leur tourisme, par rapport à leurs massifs forestiers et ce serait dommage d'amasser tout dans une seule zone. Comme je l'ai dit lors d'une réunion de projet éolien couvinois, tout le monde doit prendre sa part. Je suis tout à fait d'accord, mais il faut éviter de détruire ce que l'on a de plus cher et notre potentiel touristique au niveau de la Wallonie.

QUESTION ORALE DE MME KELLETER À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'IMPORTATION DE VIANDE BOVINE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Kelleter à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'importation de viande bovine ».

La parole est à Mme Kelleter pour poser sa question.

Mme Kelleter (Ecolo). - Monsieur le Ministre, le jeudi 27 novembre, le Parlement européen a ratifié le panel Hormones, nouvel accord avec les États-Unis qui leur permet de doubler les exportations de viande bovine en Europe. Outre le fait dévastateur pour le climat, résultat de la masse des transports d'aliments autour du globe, cette augmentation de viande aura aussi un effet sur une filiale bien ancrée en Wallonie, soit la production de viande bovine. Même si ces conséquences prendront effet selon plusieurs sources plutôt sur le long terme, il faut dès aujourd'hui agir pour protéger le secteur contre les effets de concurrence déloyale que produiront les importations de viande bovine. Lors de la discussion sur d'autres traités comme le MERCOSUR, ce problème a déjà été pointé du doigt et la FUGEA avait d'ailleurs appelé les eurodéputés wallons à voter contre la proposition, une demande qui n'a été suivie que partiellement.

Quelle est votre analyse de la situation ? Le Gouvernement a-t-il pris des contacts pour défendre la position des éleveurs de bovins en amont du vote sur cet accord ? Quelles mesures avez-vous prises pour renforcer les secteurs et pour protéger l'agriculture wallonne de la concurrence déloyale qui découle des importations de viande bovine des États-Unis ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, la problématique de la viande bovine et de ses importations a été régulièrement – en ce compris récemment – évoquée dans cette assemblée. Je me permets donc de vous renvoyer, pour un certain nombre de détails, de précisions aux réponses que j'ai fournies antérieurement aux questions orales déposées par Mmes Mauel,

Ryckmans et Schyns ainsi qu'à l'interpellation de M. Fontaine.

J'ai évoqué diverses facettes de cette question agricole et commerciale et comment le Gouvernement compte appréhender ses aspects sectoriels comme généraux dans le cadre de la révision de la Politique agricole commune, de la définition du plan stratégique wallon et de mon action en général, que j'ai eu l'occasion de rappeler de façon très détaillée lors du débat budgétaire, il y a quelques dizaines de minutes.

Permettez-moi avant tout de rappeler que la Wallonie est ouverte aux échanges. Nous sommes une économie ouverte et qui doit le rester. Notons par ailleurs que le bilan d'auto-approvisionnement de la Belgique pour la viande bovine est de 163, 84 %, dernier chiffre disponible. Nous produisons donc davantage que notre consommation, d'où l'importance de trouver des débouchés externes. Le mémorandum d'entente révisé avec les États-Unis pour l'importation de bœufs non traités aux hormones nécessite de rappeler l'ensemble du dossier qui date depuis plus de 30 ans. En fait, ce conflit entre l'Union européenne et les USA remonte à 1988 quand l'Europe a interdit l'importation de viande bovine issue d'animaux auxquels ont été administrées des hormones de croissance. En représailles et en accord avec une décision favorable de l'OMC, les États-Unis avaient imposé en 1999 des sanctions douanières sur certains produits européens en ce compris des produits du terroir. Au terme de très longues discussions et d'un compromis intervenu en 2009 qui fut amendé en 2013, les États-Unis avaient finalement levé leur sanction et, l'Union européenne, ouvert un quota d'importation de « bœuf étranger de haute qualité » incluant le bœuf américain, tout en maintenant son veto sur le bœuf aux hormones.

Toutefois, ce quota a surtout été utilisé par d'autres pays producteurs de bœufs beaucoup plus compétitifs : l'Australie, le Brésil et l'Argentine. Ce qui a conduit, fin 2016, l'administration – à l'époque – Obama à menacer l'Union européenne de rétablir les droits de douane de 1999.

En conséquence, l'accord révisé de 2019 a pour objectif de mettre fin au conflit dont je viens de rappeler quelques-unes des étapes seulement. Ce conflit, porté par les États-Unis à l'OMC et dont l'issue était favorable aux États-Unis, et ce, sous peine de sanctions commerciales. L'accord de 2019 a été négocié avec les États-Unis sur la base d'un mandat octroyé par le conseil le 18 octobre 2018. L'accord obtenu avec les États-Unis a progressé de compléter et de remplacer certaines dispositions du *Memorandum of Understanding* existant entre l'Union européenne et les États-Unis datant de 2013. Le but de ces négociations, à la demande des États-Unis, était de transformer une partie du contingent *erga omnes*, c'est-à-dire ouvert à tous, en *Country allocated*, réservé pour les États-Unis.

Ainsi, le processus d'importation n'est plus basé sur le principe de *first come, first served* qui était principalement utilisé par d'autres pays producteurs de bœufs plus compétitifs que les États-Unis.

Par conséquent, le nouvel accord prévoit que 35 000 tonnes métriques du contingent de 45 000 tonnes pour le bœuf de haute qualité seront octroyées aux États-Unis avec un *phasing out* de sept années. L'accord prévoit que les États-Unis s'engagent pendant, au moins sept ans, à ne pas demander de révision du panel et à ne pas introduire de sanctions commerciales.

Conformément au mandat du Conseil européen et à la position exprimée à l'époque par la Belgique, le volume total du contingent tarifaire de 45 000 tonnes n'a donc pas augmenté.

Le quota, le volume de contingents était utilisé par un certain nombre d'autres, indépendamment du conflit avec les États-Unis. S'agissant d'un accord international, le texte a été approuvé par le Conseil le 15 juillet, sous la précédente législature, et par le Parlement européen le 28 novembre dernier. La Commission espère une entrée en vigueur en 2020. Du côté américain, le décret du Congrès pourrait être adopté dans quelques semaines.

L'objectif de ce dossier était non pas d'ouvrir notre marché à des productions viandeuses, mais d'éviter une escalade des tensions avec les États-Unis aux conséquences insoupçonnées, en ce compris pour le monde agricole. Il n'est pas comparable au dossier du MERCOSUR dont l'adoption au Conseil est attendue pour dans quelques semaines.

À cet égard, je me suis exprimé très fermement lors de la récente conférence tenue à l'initiative du Fédéral en parfaite coordination et intelligence avec l'Agrofront. Je me suis donc exprimé fermement contre le MERCOSUR et toute ouverture concernant son volet agricole.

Concernant plus globalement les importations, il n'est pas question d'aller accepter une mondialisation agricole sans balise, sans frein, sans les mêmes règles au niveau européen et international et dans un contexte, de surcroît, de crise de notre secteur de la production bovine.

On le sait, ces accords pèseraient très lourdement sur les épaules de nos producteurs. C'est, en ce qui concerne le MERCOSUR, une position très ferme qui est la mienne. J'ai toujours plaidé et défendu un modèle agricole du type de celui que nous connaissons en Europe, à dimension familiale, et un système de règle qui s'applique sur le principe du *level playing field*, c'est-à-dire que les règles de toutes natures – environnementale, sanitaire, de bien-être animal et autres – doivent être appliquées aussi aux pays avec lesquels nous commerçons. Quel serait le sens d'imposer chez nous une série d'obligations sanitaires, environnementales, de bien-être animal et de toute

nature, alors que dans le même temps nous importerions et nous accepterions des contingents supplémentaires de production de viande ne répondant pas aux mêmes exigences. Je serai très ferme concernant le MERCOSUR, je l'ai encore indiqué dès vendredi lors de cette réunion avec un certain nombre d'interlocuteurs européens, fédéraux et d'autres régions tenue à Bruxelles.

(Mme Cremasco, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. - Je reprends donc la présidence et remercie très chaleureusement Mme Schyns de l'avoir assumée pendant mon absence.

La parole est à Mme Kelleter.

Mme Kelleter (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos éclaircissements. À court terme, j'ai bien entendu votre réponse qui dit que c'est un quota qui remplace un autre, mais je m'inquiète un peu sur les effets à long terme et sur les effets conjugués des différents accords. Je suis très contente que vous partagiez mon analyse sur le MERCOSUR. J'ai un peu l'impression que pour l'instant on négocie un peu les accords européens, pour le dire un peu de façon simpliste, mais les voitures allemandes contre du bœuf importé, cela ne peut pas être notre devise, ce n'est pas équitable ni pour les secteurs ni pour les pays européens. La solidarité européenne doit aussi compter pour quelque chose. Comme vous l'avez dit, le secteur agricole a déjà assez de problèmes. J'espère que l'on pourra continuer à négocier dans une voie autre que celle des voitures contre la viande.

QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'UTILISATION DU SOJA IMPORTÉ EN AGRICULTURE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'utilisation du soja importé en agriculture ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

Mme Schyns (cdH). - Monsieur le Ministre, la semaine dernière, un rapport de Greenpeace révélait des pratiques de productions de soja profondément dommageables pour l'environnement dans le chef de sociétés qui exportent une bonne part de leur production vers l'Union européenne et notamment la Belgique.

Ce dossier soulève une question délicate : la capacité pour nos éleveurs d'être correctement informés sur l'origine du soja qu'ils utilisent et d'ainsi éviter qu'un soja de ce type soit utilisé chez nous.

Mes questions sont assez simples. Il y a une proposition de renforcement du cadre réglementaire européen qui vise à garantir que les chaînes d'approvisionnement ne soient pas liées à la déforestation, à la destruction des écosystèmes ou aux violations des droits de l'homme. Cette proposition doit être discutée au prochain programme AgriFish de décembre.

La Belgique va-t-elle soutenir ce texte ?

Envisagez-vous le renforcement de l'information de nos éleveurs sur l'origine du soja utilisé et sur l'impact potentiel sur l'environnement ?

Enfin, la DPR prévoit de renforcer l'autonomie protéique de nos exploitations pour réduire, justement, la dépendance au soja importé. Pouvez-vous nous présenter l'une ou l'autre mesure concrète que vous entendez mener ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, la Belgique soutiendra, en effet, en décembre, l'initiative de la Commission concernant le renforcement du cadre réglementaire européen visant à garantir que les chaînes d'approvisionnement ne soient pas liées à la déforestation, à la destruction des écosystèmes ou aux violations des droits de l'homme de façon générale.

Le cadre est cependant encore général, probablement trop général à ce stade, même si l'initiative va dans le bon sens. Ce cadre porte sur les filières d'une manière, elle aussi, très globale. Des travaux plus approfondis seront et devront être entamés prochainement avec la Commission et les acteurs concernés.

La Wallonie soutient, par ailleurs, des initiatives visant à promouvoir l'autonomie protéique et fourragère au sein des exploitations au travers du financement de trois centres pilotes :

- fourrages mieux, que, je connais bien, pour le développement du secteur des fourrages ;
- le centre pilote Maïs, pour le développement du secteur du maïs, comme le nom l'indique ;

- le Centre pilote wallon des céréales et oléoprotéagineux, CePiCOP, pour le développement des cultures d'oléagineux et de protéagineux.

Dans ce cadre, il pourrait être envisagé, au niveau des centres pilotes concernés, de renforcer l'information des éleveurs – vous m'en faites la suggestion – sur l'origine du soja au travers de leurs programmes. De même, une communication à ce propos pourrait être aussi adressée à l'Agence wallonne de l'élevage afin qu'elle sensibilise son public cible, c'est-à-dire les éleveurs.

Mon administration assure aussi par ailleurs, le soutien financier et le suivi de projets de recherche : par exemple, le projet visant à produire des graines riches en protéines, en optimisant la conduite de la culture associée de pois protéagineux d'hiver et de froment d'hiver, lui aussi, projet contribuant au développement d'une filière des féveroles en Wallonie filières durable par la mise en œuvre des itinéraires agronomiques innovants et par une meilleure valorisation de ses graines et de ses coproduits.

Le Collège des producteurs a également initié un Plan de développement des protéines végétales en Wallonie à l'horizon 2030.

Je soutiens totalement toutes ces initiatives.

Les aides accordées dans le cadre de la Politique agricole commune, comme les autres mesures agro-environnementales, constituent également un outil intéressant pour soutenir les agriculteurs qui produisent des protéines végétales.

Enfin, le Centre wallon de recherches agronomiques, le CRA-W, développe un plan Autonomie protéique, qui porte sur l'autonomie en protéines chez les ruminants, via l'optimisation du pâturage, l'amélioration de la production de la récolte, mais aussi de la conservation de fourrages riches en protéines ainsi que le recours à de nouvelles sources de protéines.

Voilà ce que je souhaite vous indiquer concernant ce sujet, dont vous avez bien identifié qu'il était repris dans la Déclaration de politique régionale.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Je remercie M. le Ministre, d'abord parce la Belgique va soutenir cette initiative du cadre réglementaire. Comme vous le dites, c'est un début, c'est un premier pas. Des travaux approfondis seront nécessaires. Je ne doute pas que votre Gouvernement portera, continuera à porter en tout cas, la défense d'un soja qui remplit toutes les conditions nécessaires.

J'ai bien noté aussi qu'il y avait différents projets pilotes et vous avez signalé que l'on pourrait envisager de mieux informer les éleveurs, l'AWE aussi, l'Association wallonne des éleveurs. C'est une bonne idée. Vous avez dit : « On pourrait », vous avez utilisé un conditionnel, et donc j'espère que c'est un conditionnel qui deviendra effectif et je ne peux que vous y encourager.

QUESTION ORALE DE MME SOBRY À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA CRÉATION D'UNE CARTOGRAPHIE REPRENANT LES DATES DES BATTUES DE CHASSE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Sobry à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la création d'une cartographie reprenant les dates des battues de chasse ».

La parole est à Mme Sobry pour poser sa question.

Mme Sobry (MR). - Monsieur le Ministre, concernant la circulation du public dans les bois et forêts et plus particulièrement lors des battues de chasse, le Code forestier indique, dans son article 14*bis*, que « pour toute action de chasse en battue, les titulaires du droit de chasse concernés informent le public selon les modalités fixées par le Gouvernement ». Dans son article 15, il indique : « Pour toute action de chasse en battue, la circulation dans les bois et forêts est interdite aux jours et aux endroits où cette action présente un danger pour la sécurité des personnes et selon les modalités fixées par le Gouvernement ».

Dans les faits, les chasseurs qui désirent interdire le passage sur un chemin ou un sentier doivent placer des affiches officielles rouges et blanches, que vous connaissez.

Le problème est que, pour les autres utilisateurs de la forêt, le seul moyen pour connaître les éventuels chemins et sentiers fermés et prévoir, le cas échéant, des alternatives est soit de contacter l'administration communale, en ce qui concerne les forêts communales, soit de contacter le chef de cantonnement du DNF.

Ainsi, des situations d'ultimes tensions peuvent naître entre les chasseurs et les citoyens, qui peuvent, malheureusement, se retrouver face à face lors d'une partie de chasse.

Pour éviter cette source de conflits préjudiciables, tant du côté des chasseurs que pour les utilisateurs de la

forêt, ne pourrions-nous pas proposer un site web cartographique reprenant l'ensemble des informations disponibles et à jour sur les lieux et dates des battues de chasse ?

Dans l'affirmative, serait-il possible d'ajouter ces données sur un éventuel nouvel onglet du Géoportail de la Wallonie ou faudrait-il passer par la création d'un nouveau site ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, votre proposition mentionne un outil qui serait, à mes yeux, particulièrement utile et intéressant pour les citoyens et les différents interlocuteurs qui souhaitent préparer leur circulation, leur promenade en forêt, leur présence au moment de périodes de chasse dans les sites ou les territoires concernés par les battues ou par la chasse.

Je souhaite d'abord, pour la précision, bien différencier deux articles évoqués.

Il y a d'une part, comme vous l'avez relevé, l'article 14*bis*, qui parle d'une simple information – importante, bien sûr – par les chasseurs de toutes les dates de battues. Cette chasse en battues n'empêche aucune circulation sur les voiries publiques, adjacentes ou proches, par exemple.

Par contre, l'article 15 évoque la possibilité qu'a le DNF, à la demande du chasseur et uniquement lorsque la sécurité l'impose, d'interdire la circulation sur les voiries publiques, qu'il s'agisse ici de bois publics ou privés.

Ces interdictions, exceptionnelles par rapport au nombre total de battues, sont communiquées aux communes concernées et doivent être affichées publiquement. Cette différenciation, très importante, s'inscrit dans la volonté renouvelée du législateur wallon de voir cohabiter, si possible de manière conviviale, les utilisateurs de la forêt : exploitants forestiers, chasseurs, promeneurs, cyclistes, cavaliers, et cetera.

L'administration travaille actuellement sur un projet à moyen terme, que nous aurons l'occasion de préparer avec ma collègue, ministre de la Forêt, pour une meilleure information des utilisateurs de la forêt, sur base de l'article 14*bis*. Cela me semble, en effet, important, comme vous le soulignez.

Néanmoins, la création d'un site web qui présenterait une cartographie de tous les territoires de chasse de Wallonie, avec les dates de battues ou, plus généralement, les dates de chasse, nécessite de répondre au préalable à un certain nombre de points d'ordre technique et d'ordre juridique. Ces points peuvent paraître, pour certains d'entre eux, spécifiques ou particuliers, mais ils ont, à mes yeux, toute leur importance.

Il convient, par ailleurs, très légitimement, que les moyens soient affectés, de sorte que l'information soit mise à jour, qu'elle soit validée, afin que l'information communiquée soit irréprochable.

Le premier objectif est de rassembler dans un même site, l'ensemble des couches cartographiques de territoires de chasse. Si ces territoires sont spécialement bien connus de l'administration, dans les régions où l'on chasse le grand grand gibier, les territoires dits à « petit gibier », généralement plus petit et plus nombreux, notamment dans le nord de la Wallonie sont moins connus, moins bien connus et plus changeants.

Par ailleurs, les dates de battues des territoires de chasse où l'on chasse les espèces de grand gibier et situés sur des forêts domaniales ou communales sont connues de l'administration, car les chasseurs ont l'obligation contractuelle de fournir les dates avant le début de la saison de chasse. En revanche, les territoires de chasse situés uniquement sur des propriétés privées n'ont actuellement aucune obligation légale à fournir leur date de chasse à l'administration.

Se pose donc la question de l'origine des données à mettre en ligne à disposition du grand public. Devront-elles être fournies par les chasseurs, par l'administration, par les chasseurs et contrôlées par l'administration ? Il n'est pas rare qu'en cours de saison, des dates de chasses supplémentaires soient ajoutées, et ce, pour que les plans de tir, par ailleurs une autre réalité du monde de la chasse, puissent être respectés puisque ceux-ci sont imposés notamment en ce qui concerne le cervidé, comme vous le savez.

Outre la mise à jour du site qui peut s'avérer assez contraignante, notamment en raison des périmètres de territoires de chasse que j'évoquais précédemment, la question aussi de la responsabilité des données mises en ligne et aussi des conséquences d'informations imprécises, manquantes, non actualisées ou erronées doit également être bien clarifiée.

Tout ceci n'est pas exposé de manière à ce que l'on dilue ou que l'on reporte l'effort à réaliser en la matière sont extrêmement heureux que l'information puisse être gérée communiquée, disponible en temps réel, évidemment de façon moderne à travers les moyens modernes de communication. Donc, le dossier est mis à l'étude, on se penche aussi sur toutes les considérations que je viens d'évoquer, et encore quelques autres, puis nous aurons l'occasion d'y revenir dans quelque temps.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Sobry.

Mme Sobry (MR). - Je suis heureuse de constater que vous partagez ma réflexion et de façon encore plus brève que lorsque j'ai posé la question.

J'en profite simplement pour vous témoigner de mon entière disponibilité dans l'étude et à la prochaine mise en œuvre du projet discuté.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

Mme la Présidente. - Les questions orales de :
- M. Nemes, sur « le déploiement de la 5G et son impact climatique » ;
- Mme Mathieux, sur « les hébergements touristiques exemptés de permis d'urbanisme » ;
- M. Florent, sur « l'annulation par le Conseil d'État de l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 mars 2016 fixant les dates de l'ouverture, de la clôture et de la suspension de la chasse, du 1er juillet 2016 au 30 juin 2021 » à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

Mme la Présidente. - Les questions orales de :
- M. Luperto, sur « le dépôt de bilan de la société Carwall » ;
- M. Dodrimont, sur « le secteur équin comme facteur de développement économique » ;
- Mme Ryckmans, sur « l'obligation des passeports phytosanitaires pour les végétaux destinés à la plantation » ;
- Mme Cassart-Mailleux, sur « l'indemnisation des calamités agricoles de 2017 » ;
- Mme Schyns, sur « les propositions budgétaires de la présidence finlandaise et les impacts sur l'agriculture wallonne » à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sont retirées.

Il me revient de saluer ceux qui restent en séance, de clôturer ces travaux et de remercier les services pour votre amabilité et votre disponibilité.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 21 heures 59 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Olivier Bierin, Ecolo
M. Xavier Borrey, Conseiller de M. le Ministre Borsus
M. Willy Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences
Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR
M. Christophe Collignon, PS
Mme Veronica Cremasco, Présidente
M. Yves Demeffe, Auditeur à la Cour des comptes
M. François Desquesnes, cdH
M. Philippe Dodrimont, MR
M. Eddy Fontaine, PS
Mme Latifa Gahouchi, PS
M. Olivier Granville, Conseiller de M. le Ministre Borsus
M. Nicolas Janssen, MR
M. Frédéric Janssens, Greffier du Parlement
Mme Anne Kelleter, Ecolo
Mme Sabine Laruelle, MR
M. Julien Liradelfo, PTB
Mme Christine Mauel, MR
Mme Caroline Minne, Conseillère de M. le Ministre Borsus
Mme Isabelle Pierre, Conseillère de M. le Ministre Borsus
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
Mme Marie-Martine Schyns, cdH
Mme Rachel Sobry, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

5G	cinquième génération des standards pour la téléphonie mobile
AB	allocation de base / allocation budgétaire / article de base
AdN	Agence du Numérique
AEI	Agence pour l'entreprise et l'innovation
AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
Agoria	Fédération de l'industrie technologique (ASBL)
AGW	arrêté du Gouvernement wallon
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
APE	accord de partenariat économique
ASBL	association sans but lucratif
AWE	Association wallonne de l'élevage (ASBL)
AWEx	Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers
BCED	Banque-carrefour d'échange de données
BIRB	Bureau d'intervention et de restitution belge
CatCh	Catalysts for Charleroi (plan)
CATU	conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme
CCATM	commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité
CDT	Cellule de développement territorial
CEFA	Centre d'éducation et de formation en alternance
CePiCOP	Centre pilote céréales oléo-protéagineux
CESI	Service externe de prévention et protection au travail (anciennement Centre de services interentreprises)
CIO	Centre d'information et d'orientation (UCL)
CNG	compressed natural gas (gaz naturel comprimé)
CO_2	dioxyde de carbone
CoDT	Code du développement territorial
COP	Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CPDT	Conférence permanente du développement territorial
CRA-W	Centre wallon de recherches agronomiques
CTA	Centre des technologies agronomiques
CWATUPE	Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie
DG	directeur général / direction générale
DGO3	Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement
DGO4	Direction générale opérationnelle de l'aménagement du territoire, du logement, du patrimoine et de l'énergie
DGO6	Direction générale opérationnelle de l'économie, de l'emploi et de la recherche
DGT	direction générale transversale
DNF	Département de la nature et des forêts
DO	Division organique
DPR	Déclaration de politique régionale
Ethias	compagnie d'assurance belge d'inspiration mutualiste (anciennement appelée SMAP jusqu'en 2003)
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEAGA	Fonds européen agricole de garantie
FEDER	Fonds européen de développement régional
FEOGA	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole
FFE	Fédération Francophone d'Équitation et d'Attelage de Loisir ASBL
FN	Fabrique nationale
FNRS	Fonds National de la Recherche Scientifique
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FRIA	Fonds pour la formation à la Recherche dans l'Industrie et dans l'Agriculture

FSE	Fonds social européen
FUGEA	Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs
FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles
HORECA	Hôtellerie, restauration et cafés
IBPT	Institut belge des services postaux et des télécommunications
IF	Inspection des finances
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
IFOP	Instrument financier d'orientation de la pêche
Infrabel	société anonyme de droit public en charge de l'infrastructure ferroviaire
Interreg	programme opérationnel transfrontalier de coopération territoriale européenne
IRE	Institut des Réviseurs d'Entreprises
IRM	Institut royal météorologique
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
LIFE	fonds européen pour l'environnement (programme)
MERCOSUR	Mercado Común del Sur (Marché commun du Sud)
NBH	NLMK Belgium Holdings
NCP	National Contact Point (Point de contact national)
NEET	Not in Education, Employment or Training (Ni étudiant, ni employé, ni stagiaire)
NLMK	Novolipetski Metallourguitcheski Kombinat (Combinat métallurgique de Novolipetsk)
OGM	organismes génétiquement modifiés
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONDRAF	Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies
OPW	Office des produits wallons
PAC	Politique agricole commune
PEFC	Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes (Programme de reconnaissance des systèmes de certification forestière)
PME	petites et moyennes entreprises
PTP	programme de transition professionnelle
PWT	Plan wallon de transition
RH	ressources humaines
RTE-T	Réseau transeuropéen de transport (programme de développement)
SA	société anonyme
SACA	service administratif à comptabilité autonome
SAED	site d'activité économique désaffecté
SAR	site à réaménager
SDP	schéma de développement pluricommunal
SDT	Schéma de développement territorial
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SESAM	Soutien à l'emploi dans les secteurs d'activités marchands
SNI	Syndicat neutre pour indépendants
SOCAMUT	Société des cautions mutuelles de Wallonie (SA)
SOFICO	Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures
SOGEPA	Société wallonne de gestion et de participations
SONACA	Société nationale de construction aérospatiale
SOWAFINAL	Société wallonne pour la gestion d'un financement alternatif
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises
SPAQuE	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement
SPF	service public fédéral
SPW	service public de Wallonie
SRIW	Société régionale d'investissement de Wallonie
SRPE	sites de réhabilitation paysagère et environnementale
STEM	sciences, technologie, ingénierie, mathématiques
TLPE	Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie
TPE	très petites entreprises

TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UAP	unité d’administration publique
UCL	Université catholique de Louvain
UCM	Union des classes moyennes
USA	United States of America (États-Unis d'Amérique)
Veviba	Verbist Viande Bastogne
WBFin	décret portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement wallon
ZEC	zone d'enjeu communal